Quatre-vingtième année. — N° 94. Le Numéro : 7 francs. Dimanche 18 Avril 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : en outre de l'Édition des Lois et Décrets et des Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER **12** FRANCS

AVIS

Conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée nationale, le *Journal officiel* a procédé à la publication, en trois fascicules spéciaux, des comptes rendus *in extenso* des **comités secrets de la Chambre des députés des 9 février, 19 mars et 19 avril 1940.**

Ces fascicules sont mis en vente au prix **de 10 F chacun** aux bureaux des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, à Paris (7e),** et à la recette centrale des finances de la Seine (bureau de vente de l'Imprimerie nationale), **19, rue Scribe, Paris (9e).**

L'expédition de ces fascicules peut également être effectuée, moyennant le payement de la somme indiquée ci-dessus, sur demande adressée à la direction des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, Paris (7e)** (compte chèque postal 100-97, Paris).

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Liste des candidats admissibles à la préparation du brevet de hautes études d'administration musulmane (p. 3818).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêté du 15 avril 1948 autorisant l'ouverture d'une série de concours et d'un examen pour l'accès à certains emplois de début de l'administration des postes, télégraphes et téléphones (p. 3818).

Ministère de la justice.

Décret portant nominations de magistrats (rectificatif) (p. 3819).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté du 12 avril 1948 portant remise de débet (p. 3819).

Arrêté du 14 avril 1948 relatif à la désignation d'un délégué du ministère de l'intérieur aux conférences internationales des radiocommunications organisées par l'Union internationale des télécommunications (p. 3819).

Ministère des forces armées.

Décrets du 13 avril 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et modifiant les dispositions de précédents décrets (p. 3820).

Décrets du 15 avril 1948 portant promotions, nominations, admissions dans les cadres, réintégrations, annulation de nomination et acceptations de démission (armée de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 3820).

Décret n° 48-683 du 16 avril 1948 relatif aux prix de vente des cotons azotiques à l'intérieur (p. 3822).

Décret n° 48-684 du 16 avril 1948 relatif aux prix de vente des poudres et explosifs de mine à l'intérieur (p. 3823).

Décret n° 48-685 du 16 avril 1948 relatif aux prix de vente des poudres de chasse à l'intérieur (p. 3824).

Arrêté portant titularisations (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 3824).

Arrêtés portant nomination, titularisation et modifiant une date de promotion (administration centrale de la guerre et administration centrale de la marine) (p. 3824).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Circulaire du 17 avril 1948 relative à la sécurité sociale des fonctionnaires (p. 3825).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté portant réintégration (service des instruments de mesure) (p. 3819).

Arrêté portant nomination de représentants de la Compagnie nationale du Rhône et du personnel de cette compagnie au sein de la commission supérieure nationale du personnel des industries électriques et gazières (p. 3819).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 12 avril 1948 portant création d'un institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique (p. 3819)

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant intégration dans les cadres et conférant l'honorariat (administration générale des colonies et chemins de fer coloniaux) (p. 3819).

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (p. 3820).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 10 avril 1948 portant attribution de la médaille de la Famille française (première promotion de 1948) (pagination spéciale F. F., pp. 33 à 64) (*suite*).

Arrêté du 15 avril 1948 concernant la commission de démographie médicale (p. 3819).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (p. 3827).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret n° 48-655 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 24, 83 et 137 du code des pensions militaires d'invalidité annexé au décret du 20 octobre 1947 (rectificatif) (p. 3827).

Arrêté du 15 mars 1948 portant ouverture de crédit (legs ou donations) (p. 3827).

Naturalisations et réintégrations (p. 3828).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour (p. 3850).

Conseil de la République. — Ordre du jour (p. 3850).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 3850).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément d'un représentant responsable (p. 3851).

Avis n° 314 et n° 315 complétant les dispositions de l'avis n° 279 et modifiant l'avis n° 205 (p. 3851).

Tableau comparatif, en valeur et en tonnage, des importations et des exportations (p. 3852).

Avis aux importateurs de poisson de mer frais, congelé ou salé en provenance du Danemark (modificatif) (p. 3856).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

RAVITAILLEMENT

Avis aux importateurs de poisson de mer frais, congelé ou salé en provenance du Danemark (modificatif) (p. 3856).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décision G. 143, du 13 avril 1948, du répartiteur chef de la section textile de l'office central de répartition des produits industriels portant application des dispositions de l'article 6 de la décision G. 142 et précisant les conditions de livraison d'articles textiles dans divers secteurs (p. 3850).

Décision B. 64 du répartiteur chef de la section des métaux non ferreux de l'office central de répartition des produits industriels concernant l'approvisionnement en laiton (rectificatif) (p. 3851).

Annonces (p. 3857).

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Liste des candidats admissibles à la préparation du brevet de hautes études d'administration musulmane.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret n° 64-731 du 16 avril 1946 abrogeant et remplaçant le décret du 30 novembre 1936 instituant un brevet de hautes études d'administration musulmane,

Arrête:

Article unique. — Sur avis conforme des ministres dont ils relèvent, les candidats suivants, classés par ordre alphabétique, sont admis à la préparation du brevet de hautes études d'administration musulmane pour la session de l'année 1948:

MM.

Bain (Henry), administrateur des services civils de l'Algérie.
Baritou (Louis), contrôleur civil du Maroc.
Beauvais (Roger), chef de service à la résidence générale, Tunisie.
Chalumeau (Pierre), administrateur des services civils de l'Algérie.
Charbonnier (Pierre), contrôleur civil de Tunisie.
Duboc (Albert), capitaine de l'infanterie coloniale.
Feaugas (André), capitaine aux affaires indigènes du Maroc.
Féral (Gabriel), administrateur adjoint des colonies.
Fraguier (Gabriel de), capitaine aux affaires indigènes de l'Algérie.
Garnier (Paul), capitaine.
Geneviève (Jean), administrateur adjoint des colonies.
Guyon (Gaston), chef de bataillon d'infanterie.
Huertas (René), administrateur principal des services civils de l'Algérie.
Jammes (René), capitaine du génie.
Junier (Emile), professeur chargé de la direction de la médersa de Tlemcen.
Jarry (André), chef de bataillon d'infanterie.
Jeanmot (Pierre), capitaine d'infanterie.
Laforcade (Bernard de), capitaine aux affaires indigènes du Maroc.
Laurette (Robert), administrateur des services civils de l'Algérie.
Monteil (Vincent), capitaine aux affaires indigènes du Maroc.
Mothes (Jean), contrôleur civil du Maroc.
Pagès (André), inspecteur principal à la direction des finances du Maroc.
Reeb (Frédéric), capitaine de l'infanterie coloniale.
Souloumniac (Jean), conservateur des eaux et forêts (Maroc).

Fait à Paris, le 16 avril 1948.

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le secrétaire général du Gouvernement,
ANDRÉ SÉGALAT.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Ouverture d'une série de concours et d'un examen pour l'accès à certains emplois de début de l'administration des postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêté en date du 15 avril 1948, est autorisée l'ouverture d'une série de concours et d'un examen dans les conditions indiquées par le tableau ci-après, en ce qui concerne les emplois, la date des épreuves, la date de clôture des listes de candidature et le nombre de places offertes aux concours.

Un contingent d'emplois est réservé sur le nombre total de places offertes à certains concours aux candidats entrant dans l'une des catégories visées à l'article 1er du décret n° 46-739 du 15 avril 1946 fixant les modalités d'application, dans les services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones, de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945 qui peuvent se prévaloir des dispositions de l'article 10 (3e alinéa) dudit décret.

Eventuellement, les emplois disponibles du fait de l'insuffisance du nombre d'admissions prononcées parmi les bénéficiaires des dispositions spéciales susvisées peuvent être attribuées aux autres postulants:

EMPLOI	DATE DES ÉPREUVES	DATE DE CLOTURE des listes de candidature.	NOMBRE total des places offertes aux concours.	NOMBRE D'EMPLOIS réservés aux candidats bénéficiaires des articles 1er et 10 du décret n° 46-739 du 15 avril 1946.
Agent des installations de l'administration métropolitaine des postes, télégraphes et téléphones	28 juin 1948.	25 mai 1948.	400	20
Vérificateur stagiaire du service des installations du cadre des transmissions coloniales	28 juin 1948.	25 mai 1948.	24	»
Commis masculin	4 juillet 1948.	27 mai 1948.	1.800	»
Mécanicien dépanneur des services automobiles	5 juillet 1948.	28 mai 1948.	54	4
Agent mécanicien :				
Ateliers de petite mécanique	20 juillet 1948.	11 juin 1948.	27	2
Ateliers de force motrice	—	—	2	1
Vérificateur adjoint des travaux de bâtiment des services extérieurs	21, 22 et 23 juillet 1948.	14 juin 1948.	9	1
Commis féminin	25 et 26 juillet 1948.	18 juin 1948.	2.700	»
Dessinateur projeteur stagiaire	4, 5 et 6 août 1948.	28 juin 1948.	27	2
Agent des lignes	5 septembre 1948.	28 juillet 1948.	540	»
Contrôleur stagiaire des installations électromécaniques.	7 septembre 1948.	30 juillet 1948.	360	20
Contrôleur des installations électromécaniques (examen d'aptitude)	7 septembre 1948.	30 juillet 1948.	»	»
Facteur	26 septembre 1948.	16 août 1948.	540	2

Par dérogation aux dispositions de l'article 16 de l'arrêté du 8 mai 1937 fixant les conditions de recrutement des agents des installations, il ne sera pas offert d'emplois d'agent des installations au titre de l'ancienneté, à l'occasion de l'ouverture du concours prévu à l'article 1er ci-dessus.

D'autre part, l'épreuve orale de topographie au concours de dessinateur projeteur stagiaire sera supprimée, à titre exceptionnel. Pour être admis définitivement, les candidats devront avoir obtenu, pour l'ensemble des épreuves écrites et orales, au moins 200 points après application des coefficients.

En outre, le concours d'admission à l'emploi de vérificateur adjoint des travaux de bâtiments portera sur le programme réduit fixé par l'arrêté du 19 avril 1946 ouvrant les 4, 5 et 6 juillet 1946, un concours pour le recrutement de vingt agents de cette catégorie de personnel. Les articles 3, 4 et 5 de ce texte sont entièrement applicables à la compétition annoncée par le présent arrêté, la date du 1er janvier 1948 étant, toutefois, substituée, dans le dernier alinéa de l'article 4, à celle du 1er janvier 1946.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décrets portant nominations de magistrats.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 avril 1948:

Page 3167, 3e colonne, 65e ligne, au lieu de: « Suppléant rétribué du juge de paix de Casablanca (canton Sud) M. Lorin », lire: « Suppléant rétribué du juge de paix de Casablanca (canton Nord), M. Lorin ».

Page 3168, 1re colonne, 4e ligne, au lieu de: « Suppléant rétribué du juge de paix de Casablanca (canton Nord), M. Cau », lire: « Suppléant rétribué du juge de paix de Casablanca (canton Sud), M. Cau ».

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Service des instruments de mesure.

Par arrêté du 13 avril 1948, M. Genestal (Antonin) et M. Jardinet (Denis), gardiens de bureau du service des instruments de mesure, admis à faire valoir leurs droits à la retraite par application de l'article 21 de la loi du 8 août 1947 ont été réintégrés dans le service des instruments de mesure à compter du 1er janvier 1948, par application des dispositions de l'article 19 de la loi du 27 février 1948.

Représentants de la Compagnie nationale du Rhône et du personnel de cette compagnie au sein de la commission supérieure nationale du personnel des industries électriques et gazières.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1948, relatif à la représentation de la Compagnie nationale du Rhône et du personnel de cette compagnie au sein de la commission supérieure nationale du personnel des industries électriques et gazières;

Vu les propositions de la Compagnie nationale du Rhône, d'une part, et des organisations syndicales les plus représentatives du personnel de ladite compagnie, d'autre part;

Vu le rapport de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées chef de la 6e circonscription électrique;

Sur les propositions du directeur du gaz et de l'électricité,

Arrête:

Art. 1er. — Sont désignés pour siéger à la commission supérieure nationale du personnel des industries électriques et gazières avec voix délibérative, dans tous les cas où cette commission sera appelée à examiner les affaires concernant le personnel de la Compagnie nationale du Rhône:

En qualité de représentants de la Compagnie nationale du Rhône.

Titulaire. — M. Tournier, directeur administratif.

Suppléant. — M. Duont, secrétaire administratif.

En qualité de représentants du personnel de la Compagnie nationale du Rhône.

Titulaire. — M. René Bayet.

Suppléant. — M. Jean Rieu.

Art. 2. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 avril 1948.

ROBERT LACOSTE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Remise de débet.

Par arrêté en date du 12 avril 1948, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Bocq, ex-auxiliaire au commissariat central de Grenoble, de la somme dont elle reste redevable envers le Trésor public pour trop-perçu à titre de délégation de solde au jour de l'arrêté susvisé.

Délégué du ministère de l'intérieur aux conférences internationales de radiocommunications organisées par l'Union internationale des télécommunications.

Par arrêté du 14 avril 1948, portant application du décret n° 48-156 en date du 28 janvier 1948, M. Levaillant est désigné comme délégué du ministère de l'intérieur aux conférences internationales de radiocommunications organisées par l'Union internationale des télécommunications. Cette délégation est valable pour toute la durée de ces conférences. En cas d'empêchement de M. Levaillant, M. Hermann, ingénieur en chef du service des transmissions de l'intérieur, le remplacera.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Création d'un institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique,

Vu le décret du 21 août 1921 portant règlement de l'école nationale des arts et métiers de Paris;

Sur la proposition du directeur de l'enseignement technique,

Arrête:

Art. 1er. — Il est créé un institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique rattaché, à titre provisoire, à l'école nationale d'ingénieurs arts et métiers de Paris.

Art. 2. — Le but de cet institut est de réaliser le perfectionnement des ingénieurs, sortant des grandes écoles de l'Etat ou des facultés, dans l'étude des propriétés des matériaux et de leur utilisation dans la construction mécanique.

Art. 3. — Cet institut est administré par un directeur, assisté d'un comité de direction, dont la composition sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 4. — Des arrêtés ultérieurs fixeront également les conditions de scolarité et de recrutement.

Fait à Paris, le 12 avril 1948.

ANDRÉ MORICE.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Commission de démographie médicale.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Sur la proposition du directeur général de la santé,

Vu l'arrêté du 20 décembre 1947 créant une commission de démographie médicale,

Arrête:

Art. 1er. — Il est ajouté aux membres de la commission de démographie médicale créée par arrêté du 20 décembre 1947 les membres suivants:

Un représentant du ministère de la France d'outre-mer;

Trois représentants du ministère des forces armées (services de santé de la guerre, de l'air et de la marine).

Art. 2 — Le directeur de l'hygiène publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 avril 1948.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur de cabinet,

ALAIN BARJOT.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration générale des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 27 mars 1948, M. Meyer (René-Alphonse), secrétaire d'administration de 1re classe, ancien adjoint de 2e classe des services civils du Cameroun, est intégré dans le cadre d'administration générale des colonies autres que l'Indochine et reclassé dans ce cadre, pour compter du 1er janvier 1946, en qualité de chef de bureau de 1re classe (ancienneté 1 an; rappel de services militaires: 5 mois 11 jours; ancienneté totale au 1er janvier 1946: 1 an 5 mois 11 jours).

Chemins de fer coloniaux.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 27 mars 1948:

L'honorariat du grade de chef de bureau, échelle II, des chemins de fer coloniaux, a été conféré à M. Richier (François), chef de bureau des chemins de fer coloniaux, en retraite.

L'honorariat du grade d'ingénieur, échelle II, des chemins de fer coloniaux, a été conféré à M. Bellanger (Achille), ingénieur, matériel et traction des chemins de fer coloniaux, en retraite.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 6 avril 1948, M. Guichard (Pierre), sous-chef de bureau avant 3 ans de l'administration générale des colonies, est nommé régisseur de l'avance d'un montant maximum de 25.000 F, instituée à Bordeaux, pour le règlement des dépenses urgentes du service social colonial.

Cette nomination prend effet pour compter du jour de la prise de service de l'intéressé.

M. Guichard aura droit à l'indemnité de responsabilité instituée par le décret n° 45-1700 du 29 juillet 1945.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Décret du 13 avril 1948 portant promotion dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 avril 1948, est élevé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du 1er septembre 1944:

A la dignité de grand officier.

DAMLE (Marius), général de corps d'armée, commandant le 15e corps d'armée.

Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 13 avril 1948 portant promotion dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 avril 1948, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour services de guerre exceptionnels:

Au grade de commandeur.

PENARD (Louis), colonel, infanterie coloniale, adjoint au général commandant supérieur.

Cette promotion annule la décision à l'ordre n° 73 du 12 janvier 1946.

Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 13 avril 1948 portant nominations dans la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 13 avril 1948, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 16 mars 1948 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommées dans l'ordre national de la Légion d'honneur les personnes dont les noms suivent:

DÉCORATION AVEC TRAITEMENT

(Pour compter de la date de signature du présent décret.)

Au grade de chevalier.

1° Décoration avec traitement.

DUFFORT (Y.-A.), ex-maître torpilleur, mle 62553.5; 20 ans 8 mois de services militaires. Cité.

MONIER (Ch.), ex-premier maître électricien, mle 3141-T-31; 19 ans 3 mois de services militaires, dont 4 ans de campagnes de guerre. Blessé et cité.

MORISSET (H.), ex-second maître fourrier, mle 13425.4; 24 ans de services militaires et civils, 3 blessures, 2 citations.

SAVIN (J.-F.), ex-premier maître canonnier, mle 110187.2; 27 ans 7 mois 25 jours de services militaires. Cité.

2° Décoration sans traitement.

FUSINA (J.-B.), ex-maître principal gendarme, mle 101488.5; 28 ans 9 mois 19 jours de services militaires.

LE PENNEC (P.-L.), ex-maître principal fourrier, mle 106278.2; 26 ans 5 mois 18 jours de services militaires et civils.

Décret du 13 avril 1948 modifiant les décrets des 14 mai et 19 novembre 1945 (Légion d'honneur).

Par décret en date du 13 avril 1948, les modifications suivantes sont apportées aux décrets ci-après:

Le décret du 19 novembre 1945, publié au *Journal officiel* du 29 décembre 1945, est annulé en ce qui concerne M. le lieutenant-colonel Franchi (André-Antoine).

Le décret du 14 mai 1945, publié au *Journal officiel* du 21 juin 1946, est annulé en ce qui concerne M. le lieutenant-colonel Franchi (André-Antoine).

Décret du 15 avril 1948 portant nomination au grade de sous-lieutenant et promotion au grade de lieutenant d'un officier de l'armée active (régularisation).

Par décret en date du 15 avril 1948, M. Herkens (Gaspard), sous-lieutenant (étranger) à titre temporaire (infanterie), est nommé sous-lieutenant à titre définitif à compter du 4 octobre 1943.

L'officier susvisé est promu lieutenant (à titre étranger) de l'armée active (infanterie) pour prendre rang à compter du 4 octobre 1945.

Décret du 15 avril 1948 portant acceptation de l'offre de démission d'un officier de marine.

Par décret en date du 15 avril 1948, est acceptée l'offre de démission de son grade présentée par M. l'ingénieur mécanicien de 2e classe Roussat (Maxime-Maurice), du port de Toulon, pour compter du lendemain de la notification qui lui sera faite du présent décret.

Cet officier est nommé avec son grade dans la réserve de l'armée de mer à compter de la date de sa radiation des contrôles.

Décret du 15 avril 1948 portant réintégration, nominations et promotions dans les cadres actifs.

Par décret en date du 15 avril 1948:

Est promu pour faits de guerre et de résistance à titre définitif:

RÉSERVE

Corps des officiers de l'air.

Cadre navigant.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 mars 1946.)

M. le lieutenant Deniau (André-Jean-Emile).

Est réintégré dans les cadres actifs de l'armée de l'air le sous-officier dont le nom suit:

Corps du personnel navigant.

Avec le grade d'adjudant-chef.

(A compter du 10 février 1943, pour prendre rang du 10 avril 1940.)

M. Deniau (André-Jean-Emile).

Est nommé puis promu dans les cadres actifs, à titre définitif, aux grades ci-après:

Corps des officiers de l'air.

Cadre navigant.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1943.)

M. l'adjudant-chef Deniau (André-Jean-Emile).

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1944.)

M. le sous-lieutenant Deniau (André-Jean-Emile).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 mars 1946.)

M. le lieutenant Deniau (André-Jean-Emile).

Les réintégration, nomination et promotions, objet du présent décret, ne comportent aucune régularisation de solde.

Décret du 15 avril 1948 portant acceptation de la démission d'un officier de l'armée active.

Par décret en date du 15 avril 1948:

L'offre de démission de son grade d'officier de l'armée active présentée par M. le sous-lieutenant du corps des officiers de l'air (cadre navigant) Chocheprat (Henri-Marie-Jean-Charles), né le 14 juillet 1914, est acceptée.

M. Chocheprat est nommé dans le cadre des officiers de réserve de l'air (cadre navigant), à compter du jour de sa radiation des contrôles de l'activité, avec le grade de sous-lieutenant à titre définitif, pour prendre rang du 25 décembre 1947.

Décret du 15 avril 1948 portant réintégration dans les cadres actifs dans les conditions de l'ordonnance du 29 novembre 1944, nomination et promotion.

Par décret en date du 15 avril 1948:

Est annulée la nomination au grade de sous-lieutenant, prononcée par décret du 1er août 1944 au titre de la réserve, en faveur de M. Martinesque (Pierre-Robert-Henri).

Est réintégré dans les cadres actifs avec le grade de sergent-chef, au titre du corps du personnel non navigant, spécialiste, pour compter du 20 octobre 1941:

M. Martinesque (Pierre-Robert-Henri).

Est nommé au titre de l'armée active, pour faits de résistance:

Corps du personnel non navigant spécialiste.

Au grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)

M. le sergent-chef Martinesque (Pierre-Robert-Henri).

Est nommé dans les cadres actifs, à titre définitif:

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1944.)

M. l'aspirant Martinesque (Pierre-Robert-Henri).

Est promu dans les cadres actifs, à titre définitif:

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

M. le sous-lieutenant Martinesque (Pierre-Robert-Henri).

Décret du 15 avril 1948 portant admission dans les cadres actifs d'officiers de réserve de l'armée de l'air et promotion au grade supérieur de ces mêmes officiers.

Par décret en date du 15 avril 1948, en application de l'article 4 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946 sont, sur leur demande, admis dans les cadres actifs de l'armée de l'air à compter du 25 juin 1946, les officiers de réserve dont les noms suivent:

Corps des officiers de l'air.

A. — CADRE NAVIGANT

Avec le grade de capitaine à titre définitif.

(Rang du 25 juin 1944.)

M. Schaffner (Léon-Antoine), capitaine de réserve du 10 avril 1943, né le 19 juillet 1916.

Avec le grade de lieutenant à titre définitif.

(Rang du 25 juin 1944.)

M. Fayard (Henri), lieutenant de réserve du 25 mars 1944, né le 18 juillet 1919.

(Rang du 25 mars 1945.)

M. Blanchet (Gilbert-Roger), lieutenant de réserve du 25 mars 1945, né le 11 juillet 1916.

(Rang du 25 février 1947.)

M. Dupin (Jacques-Pierre), lieutenant de réserve du 25 février 1947, né le 27 octobre 1913.

Avec le grade de sous-lieutenant à titre définitif.

(Rang du 23 août 1944.)

M. Vannier (Louis-Henri), sous-lieutenant de réserve du 25 août 1944, né le 22 août 1919.

(Rang du 25 septembre 1944.)

M. d'Oliveira (René), sous-lieutenant de réserve du 25 septembre 1944, né le 10 février 1920.

(Rang du 25 mars 1945.)

M. Daffos (Roland-Jean-André), sous-lieutenant de réserve du 25 mars 1945, né le 10 mars 1913.

B. — CADRE SÉDENTAIRE

Avec le grade de lieutenant à titre définitif.

(Rang du 25 décembre 1945.)

M. Max-Duval (Pierre), lieutenant de réserve du 25 décembre 1945, né le 28 avril 1916.

Avec le grade de sous-lieutenant à titre définitif.

(Rang du 25 septembre 1944.)

M. Pellisson (André-Louis), sous-lieutenant de réserve du 25 septembre 1944, né le 9 septembre 1925.

Sont promus au grade ci-après (active) les officiers dont les noms suivent:

Corps des officiers de l'air.

A. — CADRE NAVIGANT

Au grade de lieutenant à titre définitif.

(Rang du 25 août 1946.)

M. le sous-lieutenant Vannier (Louis-Henri).

(Rang du 25 septembre 1946.)

M. le sous-lieutenant d'Oliveira (René).

(Rang du 25 mars 1947.)

M. le sous-lieutenant Daffos (Roland-Jean-André).

B. — CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de lieutenant à titre définitif.

(Rang du 25 septembre 1946.)

M. le sous-lieutenant Pellisson (André).

Les admissions dans les cadres actifs et promotions, objet du présent décret, ne comportent aucune régularisation de solde.

Décret du 15 avril 1948 portant annulation d'une admission dans les cadres actifs, promotion au grade de capitaine de réserve, admission dans les cadres actifs.

Par décret en date du 15 avril 1948:

L'admission dans les cadres actifs de M. le lieutenant du corps des officiers de réserve de l'air (cadre sédentaire) Palmade (Paul), prononcée par décret du 18 juillet 1947, publié au *Journal officiel* du 22 juillet 1947, en application de l'article 5 de l'ordonnance n° 45-1973 du 1er septembre 1945, est annulée.

Est promu au grade ci-après:

Corps des officiers de réserve de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de capitaine.

(Rang du 25 mai 1946.)

M. le lieutenant de réserve Palmade (Paul).

En application de l'article 4 de l'ordonnance n° 45-1973 du 1er septembre 1945, est, sur sa demande, admis dans les cadres actifs de l'armée de l'air à compter du 25 mai 1946:

Corps des officiers de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

Avec le grade de capitaine à titre définitif.

(Rang du 25 mai 1946.)

M. Palmade (Paul), capitaine de réserve du 25 mai 1946, né le 9 mars 1904.

La promotion, l'admission dans les cadres actifs, objet du présent décret, ne comportent aucune régularisation de solde.

Décret du 15 avril 1948 portant promotions et nominations dans le corps des officiers de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 15 avril 1948, sont promus ou nommés dans les réserves de l'armée de l'air les officiers et les sous-officiers de réserve de l'armée de l'air dont les noms suivent, ayant appartenu aux forces aériennes françaises libres:

Corps des officiers de réserve de l'armée de l'air.

A. — CADRE NAVIGANT

Au grade de colonel.

(Rang du 25 mars 1946.)

M. le lieutenant-colonel Dupérier (Léon-Maurice-Emile-Bernard.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Rang du 25 mai 1946.)

M. le commandant Claisse (Maurice-Pierre).

Au grade de commandant.

(Rang du 25 mai 1946.)

Les capitaines:

MM. Louis-Dreyfus (Guy-Robert-Pierre-Philippe).
Thomas de Pange (Marie-Jean-Paul-Horace).
Barberon (Bernard-Jean).
Patureau (Joseph-Maurice).

Au grade de capitaine.

(Rang du 25 mai 1946.)

Les lieutenants:

MM. Weil (Gérard-Paul-Robert).
Gins (Alexandre-Jean).
Netter (Jean).
Blitz (Roger-Charles).
Duffrane (Emile-Auguste).
Serf (Claude-Edmond).
Letac (Joël-Yves).
Coufalen (Jean-Albert).
Wintersdorff (Pierre-Philippe).
Rivallant (J.-E.-L.).

Au grade de lieutenant.

(Rang du 15 mars 1943.)

M. le sous-lieutenant Rivallant (J.-E.-L.).

(Rang du 15 juin 1944.)

M. le sous-lieutenant Guillot (Jean).

(Rang du 23 juin 1945.)

M. le sous-lieutenant Bernard (Jacques-René).

(Rang du 25 juin 1945.)

Les sous-lieutenants:

MM. Roger (Edmond).
Marquis (Jean-Léon-Gustave-Gaston).
Legnie (Louis-René).

(Rang du 25 novembre 1945.)

M. le sous-lieutenant Mongard (Jean-Brian).

(Rang du 25 mai 1946.)

Les sous-lieutenants:

MM. Chapman (Christian-Georges-Brey-Addison).
Traisnel (Maurice).
Galichet (René-Henri).

Au grade de sous-lieutenant.

(Rang du 15 mars 1942.)

M. le sergent-chef Rivallant (J.-E.-L.).

(Rang du 25 mai 1945.)

M. l'aspirant Trafsnel (Maurice).
M. le sergent-chef Galichet (René-Henri).

B. — CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Letu (Pierre).

Au grade de lieutenant-colonel.

(Rang du 25 décembre 1945.)

M. le commandant Ottensooser (Louis-Jacques).

(Rang du 25 mai 1946.)

M. le commandant Pinot (Edouard).

Au grade de capitaine.

(Rang du 25 mai 1946.)

Les lieutenants:

MM. Rouault de Livoudray (Casimir).
Antebi (Gaston-Gabriel).
Goldet (Antoine-Gaston).
Hennecart (Charles-Edward).
Dupouget (Bertrand).
Perrier (Casimir-Paul).

Au grade de lieutenant.

(Rang du 15 mars 1943.)

M. le sous-lieutenant Desnouette (Fernand-Honoré-Henri-Albert).

(Rang du 1er juin 1945.)

M. le sous-lieutenant Nicolas (Joseph-Eugène).

(Rang du 25 juin 1945.)

M. le sous-lieutenant Ben Soussan (Raoul).

Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.

Au grade de capitaine.

(Rang du 25 mai 1946.)

M. le lieutenant Lévi (Gaston-Emile).

Les nominations et promotions ci-dessus prononcées ne comportent aucune régularisation de solde.

Décret du 15 avril 1948 portant promotions et nominations dans le corps des officiers de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 15 avril 1948, sont nommés ou promus aux grades ci-après les officiers et sous-officiers de réserve dont les noms suivent ayant appartenu aux Forces françaises combattantes de l'intérieur.

Corps des officiers de réserve de l'armée de l'air.

A. — CADRE NAVIGANT

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 25 mai 1946.)

M. le commandant Bellon (Roger-Alexandre-Léandre).

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1946.)

M. le sous-lieutenant Lucas (J.-L.).

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1944.)

L'adjudant-chef Lucas (J.-L.).

B. — CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 25 mai 1946.)

M. le capitaine Vache (Jean-Marie-Léon-Marc-Théophile).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 mai 1946.)

M. le lieutenant Poujol (Henri-Ernest).

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1942.)

M. le sous-lieutenant Laburthe (Roger).

(Pour prendre rang du 25 juin 1943.)

M. le sous-lieutenant Guyon (André-Anselme-Gabriel).

(Pour prendre rang du 25 septembre 1943.)

M. le sous-lieutenant Schlinder (Charles-Alfred).

(Pour prendre rang du 25 février 1945.)

M. le sous-lieutenant Maury (André-Prosper).

(Pour prendre rang du 25 mai 1946.)

M. le sous-lieutenant Mainetti (Jean).

(Pour prendre rang du 25 septembre 1946.)

M. le sous-lieutenant Poretski (Lazare).

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1940.)

M. le sergent Laburthe (Roger).

(Pour prendre rang du 25 septembre 1942.)

M. le sergent Schlinder (Charles-Alfred).

(Pour prendre rang du 25 février 1943.)

M. le sergent Maury (André-Prosper).

(Pour prendre rang du 25 mai 1945.)

M. le sergent Mainetti (Jean).

Ces prises de rang dans le grade, nominations et promotions, ne comportent aucune régularisation de solde à une date antérieure à la promulgation du présent décret.

Décret du 15 avril 1948 portant annulation d'une nomination au grade de sous-lieutenant de réserve, réintégration dans les cadres actifs, nominations et promotion.

Par décret en date du 15 avril 1948:

La nomination au grade de sous-lieutenant de M. Chaillan (Albéric-Julien), né le 29 août 1920, prononcée au titre du corps des officiers de réserve de l'air (cadre sédentaire) par décret du 2 juillet 1945, rang du 25 septembre 1944, est annulée.

En application de l'ordonnance du 29 novembre 1944, est, sur sa demande, réintégré dans les cadres actifs de l'armée de l'air, à compter du 23 novembre 1943:

Corps du personnel non navigant du service général.

Avec le grade de sergent.

(Rang du 16 mars 1941.)

M. Chaillan (Albéric-Julien), né le 29 août 1920.

Est nommé aux grades ci-après:

ACTIVE

Corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général.

Au grade d'aspirant.

(Rang du 25 septembre 1943.)

M. Chaillan (Albéric-Julien), sergent.

Corps des officiers de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de sous-lieutenant.

(Rang du 25 septembre 1944.)

M. Chaillan (Albéric-Julien), aspirant.

Est promu au grade ci-après:

ACTIVE

Corps des officiers de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de lieutenant.

(Rang du 25 septembre 1946.)

M. Chaillan (Albéric-Julien).

Décret n° 48-683 du 16 avril 1948 relatif aux prix de vente des cotons azotiques à l'intérieur.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des forces armées et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 13 de la loi de finances du 29 mars 1897;

Vu le décret n° 48-324 du 21 février 1948 relatif aux prix de vente des cotons azotiques à l'intérieur et à l'exportation,

Décrète:

Art. 1er. — Les prix de vente à l'intérieur des cotons azotiques sont modifiés ainsi qu'il suit:

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE par kilogramme (emballage non compris). — Sur wagon départ poudrerie de Bergerac (1).
	francs.
Cotons azotiques n° 2 pour la fabrication de la dynamite	331
Cotons azotiques n° 4 pour usages autres que la fabrication de la dynamite, à l'exception des cotons azotiques pour celluloïd:	
Commandes de moins de 5.000 kg (2) (3)	291
Commandes de 5.001 à 20.000 kg (2) (3)	286
Commandes de 20.001 à 100.000 kg (2) (3)	281
Commandes de 100.000 kg et plus (2) (3)	276

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE par kilogramme (emballage non compris). — Sur wagon départ poudrerie de Bergerac (1).
	francs.
Coton azotique n° 4 spécial pour celluloïd:	
Commandes de moins de 5.000 kg (2) (3)	311
Commandes de 5.001 à 20.000 kg (2) (3)	306
Commandes de 20.001 à 100.000 kg (2) (3)	301
Commandes de 100.000 kg et plus (2) (3)	296
Cotons azotiques n° 4 à faible viscosité:	
Commandes de moins de 5.000 kg (2)	301
Commandes de 5.001 à 20.000 kg (2)	296
Commandes de 20.001 à 100.000 kg (2)	291
Commandes de 100.000 kg et plus (2)	286

(1) Les frais de transport et de retour des emballages vides restent à la charge des acheteurs.

(2) L'importance de la commande est déterminée par la quantité de coton azotique d'un même type demandée en une seule fois, d'une façon ferme, pour être livrée dans le délai maximum de six mois. Pour déterminer l'importance des commandes de cotons azotiques ordinaires, les cotons azotiques pour celluloïd et les cotons azotiques à faible viscosité seront considérés comme appartenant au même type.

(3) Aux prix de vente ci-dessus, qui concernent les cotons mouillés à l'eau encaissés sans mise en pains, s'ajoutent éventuellement, soit les frais de mise en pains à la presse, soit les frais de déshydratation à l'alcool et la valeur de l'alcool contenu dans le coton azotique pour les cotons mouillés à l'alcool.

Art. 2. — Les prix fixés pour la vente à l'intérieur sont applicables à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Réunion et au territoire de la Sarre.

Art. 3. — Les prix ci-dessus seront applicables aux livraisons effectuées à partir du sixième jour qui suivra la date de publication du présent décret au *Journal officiel*.

Art. 4. — Le ministre des forces armées et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 avril 1948. SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le ministre des travaux publics et des transports, ministre des finances et des affaires économiques par intérim, CHRISTIAN PINEAU.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY

Décret n° 48-684 du 16 avril 1948 relatif aux prix de vente des poudres et explosifs de mine à l'intérieur.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des forces armées et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 13 de la loi de finances du 29 mars 1897;

Vu le décret n° 48-326 du 21 février 1948 relatif aux prix de vente des poudres et explosifs de mine à l'intérieur,

Décrète:

Art. 1er. — Les prix de vente à l'intérieur des poudres et explosifs de mine désignés ci-après sont fixés par kilogramme, ainsi qu'il suit, la part d'impôt étant pour chaque type, proportionnelle au coefficient d'utilisation pratique:

DÉSIGNATION des poudres et explosifs de mine.	PRIX DE VENTE par kilogramme. Départ poudrerie (1).	Dans les entrepôts.	Dans les débits.
	francs.	francs.	francs.
Poudres noires de mine:			
Ordinaire:			
Ronde	139	143	148
Anguleuse	194	198	203
Forte:			
Ronde	164	168	173
Anguleuse	214	218	223
M. C.	154	158	163
M. C. H.	149	153	158
Poudres au nitrate de soude:			
Ordinaire	65	69	»
Anguleuse	57	61	»
Poudre C au nitrate de soude	69	73	»
Poudres noires fin grain pour mèches de mineurs:			
Ordinaire	191	195	»
Forte	201	205	»
Lente	191	195	»
Spéciale:			
N° 1	211	215	»
N° 2	211	215	»
N° 3	211	215	»
N° 4	211	215	»
Pulvérin n° 1 (destiné à la fabrication des cartouches de mine)	154	158	»
Pulvérin n° 1 (destiné à la fabrication d'artifices)	151	155	»

DÉSIGNATION des poudres et explosifs de mine.	PRIX DE VENTE par kilogramme. Départ poudrerie (1).	Dans les entrepôts.	Dans les débits.
	francs.	francs.	francs.
Pulvérin n° 2 (destiné à la fabrication d'artifices)	146	150	»
Type G (pour tir contre la grêle)	161	165	»
Sevranite n° 1	350	354	»
Sevranite n° 2	309	313	»
Explosifs du type « N »:			
N° 0	123	127	»
N° 1b	82	86	»
N° 1c	93	97	»
N° 1d	83	87	»
N° 7	81	85	»
N° 20	153	157	»
N° 21	173	177	»
N° 22	172	176	»
N° 30	129	133	»
Explosifs du type « O » (2):			
N° 2	116	120	»
N° 5	104	108	»
N° 6 (a, b, c)	103	107	»
N° 8	96	100	»
N° 14	101	105	»
Poudres noires de guerre:			
A mousquet	191	195	»
A canon	191	195	»
A éclatement	191	195	»

(1) Les acheteurs dont les commandes dépassent 1.000 kg par mois sont tenus de prendre livraison en poudrerie, les frais de transport et de retour des emballages vides restant à leur charge.

(2) Les acheteurs de ces types d'explosifs, par toute quantité, sont tenus de prendre livraison, à l'état nu, à la poudrerie de Vonges (Côte-d'Or) la fourniture des emballages, les frais de transport et de retour des emballages vides restant à leur charge.

NOTA. — Les explosifs du type « O » peuvent être livrés en grains lissés, mais les prix de vente subissent alors une majoration de 1 F par kilogramme.

Art. 2. — Les prix de vente à l'intérieur sont applicables aux départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion et au territoire de la Sarre.

Art. 3. — Les prix ci-dessus seront applicables aux livraisons effectuées à partir du sixième jour qui suivra la date de publication du présent décret au *Journal officiel*. La même règle sera appliquée aux explosifs non encartouchés qui seront inventoriés chez les industriels et autres détenteurs dans les trois jours suivant la date d'application des nouveaux prix.

Art. 4. — Le ministre des forces armées et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 avril 1948. SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le ministre des travaux publics et des transports, ministre des finances et des affaires économiques par intérim, CHRISTIAN PINEAU.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY

Décret n° 48-685 du 16 avril 1948 relatif aux prix de vente des poudres de chasse à l'intérieur.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des forces armées et du ministre des finances et des affaires économiques,
Vu l'article 13 de la loi de finances du 29 mars 1897;
Vu le décret n° 48-325 du 21 février 1948 portant fixation du prix de vente des poudres de chasse à l'intérieur,

Décrète:

Art. 1er. — Les prix de vente par l'administration des contributions indirectes des différentes espèces de poudres de chasse mises à la disposition des consommateurs à l'intérieur sont fixés ainsi qu'il suit:

DÉSIGNATION DES ESPÈCES de poudres de chasse.	PRIX DE VENTE PAR KILOGRAMME AUX CONSOMMATEURS					
	A l'état nu.	En boîtes de:				
		2 kg.	1 kg.	5 hg.	2 hg.	1 hg.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Poudres noires:						
Ordinaire (fine)	812	842	857	877	907	942
Forte (superfine)	959	989	1.004	1.024	1.054	1.089
Spéciale (extra fine)	1.151	1.181	1.196	1.216	1.246	1.281
Poudres pyroxyles:						
Type T et T *bis*	1.975	»	2.045	2.085	2.115	2.175
Type K2 et K3	1.924	»	1.994	2.034	2.064	2.124
Balistite de chasse	2.202	»	2.272	2.312	2.342	2.402
B. A. 3 et B. A. S.	2.040	»	2.110	2.150	2.180	2.240

Art. 2. — Les prix de vente à l'intérieur sont applicables aux départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion et au territoire de la Sarre.

Art. 3. — Les prix ci-dessus seront applicables aux livraisons effectuées à partir du sixième jour qui suivra la date de publication du présent décret au *Journal officiel*.

Art. 4. — Les débitants commissionnés détenant, soit en l'état, soit sous forme de cartouches préparées, des poudres des espèces susvisées devront, dans les trois jours qui suivront la date d'application des nouveaux prix, déclarer à la recette buraliste des contributions indirectes les quantités en leur possession à cette date; ces quantités seront soumises au complément de prix. Tout défaut ou toute insuffisance de déclaration sera passible, en sus du payement de la somme fraudée ou compromise, d'une amende égale au quintuple de cette somme.

Art. 5. — Le ministre des forces armées et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le ministre des travaux publics et des transports, ministre des finances et des affaires économiques par intérim,
CHRISTIAN PINEAU.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 25 mars 1948, les employés auxiliaires temporaires des services extérieurs dont les noms suivent, sont titularisés dans les cadres complémentaires et nommés aux emplois ci-après:

Tunisie.

(A compter du 1er juillet 1945.)

Mme Cassagne (Germaine), agent de bureau de 1re classe.

MM. Boegler (Norbert), Dedryver (Maurice), Mmes Faudot (Berthe), Tramoni (Clorinde), Baillif (Henriette), Capape (Alexandrine), MM. Tlemcani (Hadi ben Saad), André (Henri), Perrier (Robert), agents de bureau de 2e classe.

MM. Leonetti (François), Purson (Félix), Mmes Piat (Marie-Claire), Ottavi (Marguerite), agents de bureau de 3e classe.

(A compter du 1er juillet 1946.)

M. Abdallah (ben Djelloul), agent de service de 4e classe.

(A compter du 1er juillet 1947.)

M. Sebag (Edmond), agent de bureau de 2e classe.

Mme Giuliani (Laurence), M. Moysset (Paul), Mme Charant (Antoinette), agents de bureau de 3e classe.

Maroc.

(A compter du 1er juillet 1945.)

M. Robles (Tésifon), Mme Hurault de Vibraye (Madeleine), M. Foret (Fernand), Mme Chagnon (Germaine), M. Naas (Ahmed), Mme Ferre (Antoinette), M. Agasse (Fernand), Mmes veuve Deleuze (Anne-Marie), Joffre (Madeleine), Lannes (Emilie), M. Ghalem (Mamar), agents de bureau de 1re classe.

Mmes Cruand (Jane), Madelaine (Madeleine), Dewerpe (Georgette), Falco (Marie), M. Djebarri (Abdelkader), Mmes Boyer (Paulette), Tani (Fernande), M. Zenou (Aaron), Mlles Prieur (Ernestine), Plassard (Germaine), Villard (Marcelle), Mme Baudou (Henriette), Mlle Melan (Andrée), Mme Auffret (Marcelle), M. Leca (Marc), Mmes Jelly (Madeleine), Bourgeois (Thérèse), agents de bureau de 2e classe.

Mmes veuve Blin (Alice), Benayoun (Claire), Verdon (Marie-Louise), Ferry (Amparo), veuve Rosenthiel (Irène), Gaulier (Jeanne), Mlles Rosso (Thérèse), Jandet (Annie), Mme Reeb (Marie-Paule), M. Benhamou (Albert), Mme Hureau (Yvonne), MM. Benichou (Léon), Hureau (Roger), Hamou (Jacob), Beroud (Louis), Mme Monteil (Anna), agents de bureau de 3e classe.

Mme Montes (Françoise), agent de bureau de 4e classe.

(A compter du 1er juillet 1946.)

Mmes Ricard (Rose), Zenou (Raméra), Karsenty (Rachel), Goyet (Marguerite), M. Chevillard (Alexandre), agents de bureau de 2e classe.

Mmes Piquerez (Yvonne), Friedmann (Ernestine), MM. Yejoff (Alexis), Montaut (Georges), Garnier (Eugène), Mlle Berthias (Adrienne), agents de bureau de 3e classe.

Mmes Bourlier (Marie-Louise), Beausset (Alice), agents de bureau de 4e classe.

(A compter du 1er juillet 1947.)

M. Djen (Judas) dit Djica (Léon), agent de bureau de 2e classe.

MM. Tourreau (Lucien), Chica (Antoine), Peillon (Jean), Benet (François), agents de bureau de 3e classe.

Mmes Veuve Varlet (Marguerite), Biache (Aline), agents de bureau de 4e classe.

Administration centrale de la guerre.

Par arrêté en date du 15 avril 1948, compte tenu d'un rappel d'ancienneté pour services militaires de 5 ans, M. Dambeza (Pierre), administrateur adjoint à l'administration centrale du ministère des forces armées (guerre), est nommé à l'emploi d'administrateur civil de 3e classe, 3e échelon, et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 1er septembre 1947, M. Dambeza conserve, en vue d'un avancement ultérieur d'échelon, un reliquat d'ancienneté pour services militaires de 3 ans 16 jours.

Administration centrale de la marine.

Par arrêté en date du 15 avril 1948:

L'article 2 de l'arrêté n° 23 C. G. 4 du 4 février 1948 susvisé est modifié comme suit :

Remplacer : « M. Fournet (J.-A.-R.), administrateur civil de 2e classe, 2e échelon, du 1er janvier 1946 avec une ancienneté de 1 jour, est nommé administrateur civil de 2e classe, 3e échelon, pour compter du 1er janvier 1948 », par: « M. Fournet (J.-A.-R.), administrateur civil de 2e classe, 2e échelon du 1er janvier 1946, avec une ancienneté de 1 jour, est nommé administrateur civil de 2e classe, 3e échelon, pour compter du 31 décembre 1947 ».

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Circulaire du 17 avril 1948 relative à la sécurité sociale des fonctionnaires.

Paris, le 17 avril 1948.

Le président du conseil des ministres et le ministre des finances et des affaires économiques à MM. les ministres.

SOMMAIRE

1re section.

Risques couverts par le régime de sécurité sociale des fonctionnaires.

2e section.

Prestations en nature.

3e section.

Prestations en espèces:
I. — Dispositions générales.
II. — Maladie et longue maladie.
III. — Maternité.
IV. — Capital décès:
A. — Capital décès propre au régime de sécurité sociale des fonctionnaires:
1° Champ d'application.
2° Calcul du capital décès.
B. — Capital décès du régime général.
C. — Versement du capital décès.
V. — Exonérations fiscales.
VI. — Imputation des prestations en espèces.

4e section.

Ouverture du droit aux prestations du régime de la sécurité sociale des fonctionnaires.

La lettre du 9 décembre 1947, dont le texte a été inséré au *Journal officiel* du 10 décembre (rectificatif au *Journal officiel* du 30 décembre) a précisé les modalités d'application des décrets du 31 décembre 1946 et du 2) octobre 1947 (*Journal officiel* du 22 octobre) en ce qui concerne l'affiliation au régime de sécurité sociale des fonctionnaires, leur immatriculation aux caisses primaires de sécurité sociale et le mode de calcul et de versement des cotisations à la charge des assujettis et de l'Etat.

La présente lettre a pour objet de déterminer les conditions d'attribution aux personnes bénéficiaires de ce régime, telles qu'elles sont définies dans la lettre du 9 décembre 1947, des prestations (prestations en nature et prestations en espèces) auxquelles elles peuvent prétendre.

1re SECTION

Risques ouverts par le régime de sécurité sociale des fonctionnaires.

Aux termes du décret du 31 décembre 1946, modifié et ratifié par la loi du 9 avril 1947, les risques et charges couverts par le régime de sécurité sociale des fonctionnaires sont:

1° Pour les fonctionnaires en activité: la maladie, la longue maladie, la maternité, l'invalidité, le décès;

2° Pour les fonctionnaires retraités et les veuves de fonctionnaires titulaires d'une pension du chef de leur époux et pour les membres de leur famille: la maladie.

Le décret du 20 octobre 1947 (*Journal officiel* du 22 octobre) disposant dans son article 33, que les modalités d'application du décret du 31 décembre 1946 en ce qui concerne les prestations de l'assurance invalidité seront fixées par un décret ultérieur, les dispositions qui suivent ne visent que les prestations de maladie, de longue maladie, de maternité et de décès.

2e SECTION

Prestations en nature.

Les prestations en nature correspondent à des remboursements de dépenses réellement effectuées (frais médicaux et pharmaceutiques par exemple).

Ces prestations sont accordées aux intéressés pour eux-mêmes et pour les membres de leur famille, dans les conditions fixées par le titre II, chapitres Ier à IV, et les titres III et IV de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 (*Journal officiel* du 20 octobre) ainsi que par le décret portant règlement d'administration publique n° 45-0179 du 29 décembre 1945 (*Journal officiel* du 30 décembre) modifié par le décret n° 47-1082 du 14 juin 1947 (*Journal officiel* du 16 juin 1947).

Les membres de la famille susceptibles d'ouvrir droit aux prestations en nature sont ceux qui sont énumérés à l'article 23 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

Lorsque, du fait de son statut, le fonctionnaire a droit à des avantages analogues aux prestations en nature mais supérieurs à ceux qui sont accordés par la sécurité sociale, il reçoit néanmoins les prestations en nature du régime de sécurité sociale des fonctionnaires qui lui sont dues. Le montant de ces prestations est ensuite précompté par l'administration sur les sommes qui reviennent à l'intéressé au titre de son statut dans les conditions qui sont déterminées ci-après.

Les fonctionnaires retraités et les titulaires d'une pension de veuve de fonctionnaire n'ont droit et n'ouvrent droit, comme les titulaires de pensions de vieillesse des assurances sociales qu'aux prestations en nature de l'assurance maladie, dans les conditions prévues au chapitre 2 du titre II de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

Il est enfin précisé que les primes d'allaitement et les bons de lait visés au chapitre IV du titre II de l'ordonnance du 19 octobre 1945 et au chapitre 5 du titre II du décret du 29 décembre 1945, modifié sont assimilés aux prestations en nature proprement dites, bien que ces avantages procèdent à la fois des prestations en nature et des prestations en espèces dont il sera question ci-après. Il est rappelé que les taux des primes d'allaitement ainsi que la valeur des bons de lait ont été fixées en dernier lieu par arrêté du 12 septembre 1947 publié au *Journal officiel* du 14 septembre.

Les caisses primaires de sécurité sociale auxquelles incombe la charge des prestations en nature dues aux fonctionnaires en activité, aux retraités et aux titulaires d'une pension de veuve de fonctionnaire, ainsi qu'aux membres de leur famille, doivent confier le service de ces prestations à des sections locales créées à l'initiative des sociétés ou sections de sociétés mutualistes constituées entre fonctionnaires ou à l'initiative des unions ou sections d'unions de ces sociétés mutualistes. Chaque fois qu'elles peuvent être constituées, les sections locales définies ci-dessus sont donc l'intermédiaire obligé entre les caisses primaires de sécurité sociale et les assujettis au régime de sécurité sociale des fonctionnaires; dans l'hypothèse inverse, les organismes mutualistes de fonctionnaires sont habilités de plein droit à exercer le rôle de correspondant de la caisse de sécurité sociale.

Les fonctionnaires qui, du fait de leur statut bénéficient d'avantages supérieurs à ceux qui leur sont consentis par le régime de sécurité sociale des fonctionnaires doivent, bien entendu, recevoir de leur administration, le versement de la différence, entre, d'une part, la somme qui leur est due d'après les termes de leur statut et, d'autre part, la somme qui leur a été versée par la section locale ou l'organisme mutualiste intéressé.

A l'appui du titre de payement délivré au nom du fonctionnaire pour règlement de ce complément de remboursement, l'ordonnateur produit un état liquidatif faisant ressortir:

1° La somme liquidée au profit de l'intéressé;

2° La somme versée par la section ou l'organisme mutualiste et dont le montant doit être précompté sur la somme liquidée au profit de l'intéressé. Pour justifier ce précompte, l'ordonnateur produit à l'appui de l'état nominatif une attestation de la section locale portant indication du montant des prestations versées au même titre à l'intéressé;

3° La somme nette revenant à l'intéressé.

3e SECTION

Prestations en espèces.

I. — Dispositions générales

Les prestations en espèces tendent à compenser la perte d'émoluments subie par l'assuré lui-même, à l'exclusion, par conséquent, des dommages de même nature subis par les membres de sa famille.

Seuls les fonctionnaires en activité ont droit aux prestations en espèces en cas de maladie, longue maladie et maternité. Le capital décès est assuré aux ayants droit du fonctionnaire décédé en activité, dans les conditions fixées au paragraphe IV ci-après.

Les prestations en espèces sont au moins égales à celles qui résultent de la législation fixant le régime général des assurances sociales. Elles se confondent, par conséquent, sans possibilité de cumul, avec les avantages statutaires correspondants, lorsque ceux-ci sont égaux ou supérieurs aux prestations du régime général de sécurité sociale.

Ces avantages statutaires sont toujours attribués dans leur intégralité. Toutefois, dans le cas de maladie ou de longue maladie, lorsqu'ils sont inférieurs aux prestations correspondantes du régime général calculées comme il est précisé au paragraphe II ci-après, la différence est servie aux intéressés par l'administration jusqu'à concurrence du montant de ces prestations.

En l'absence de tout avantage statutaire, ce sont les prestations du régime général qui sont accordées sauf dispositions réglementaires contraires.

II. — Maladie et longue maladie

Les articles 89 et suivants du statut général des fonctionnaires fixent la quotité des émoluments pouvant être payés aux fonctionnaires en congé de maladie, ainsi que la période pendant laquelle sont dus ces émoluments.

Ces dispositions étant généralement plus favorables aux intéressés que celles qui résultent de la législation sur le régime général de la sécurité sociale, les avantages statutaires ainsi déterminés se substituent le plus souvent aux prestations en espèces consenties par cette législation.

Il peut se produire, toutefois, que le fonctionnaire malade ne puisse prétendre aux congés de maladie ou de longue durée; c'est le cas, en particulier:

Du fonctionnaire atteint d'une longue maladie non prévue par le statut général des fonctionnaires et qui ne peut bénéficier d'un congé de longue durée;

Du fonctionnaire en disponibilité d'office ayant épuisé ses droits au bénéfice des articles 89 et suivants et de l'article 115 (2e alinéa) du statut général des fonctionnaires;

Du fonctionnaire qui ayant été appelé sous les drapeaux ne peut, lors de son retour dans ses foyers, reprendre son emploi, pour raison de santé.

Dans ces différentes hypothèses, l'intéressé a droit, en sus de la totalité des avantages familiaux qui continuent de lui être servis par l'Etat et s'il remplit les conditions fixées par l'ordonnance du 19 octobre 1945 (titre II, chap. 10) pour bénéficier de l'indemnité journalière et de l'allocation mensuelle prévue respectivement aux articles 27, 28 et 35 de ladite ordonnance, à une indemnité égale:

1° A la moitié ou aux deux tiers du montant du traitement et des indemnités acces-

soires y afférentes, à l'exclusion de celles qui sont attachées à l'exercice de la fonction ou qui ont le caractère de remboursement de frais, selon que l'intéressé n'a pas ou a, au moins, trois enfants à charge au sens de l'article 23 de l'ordonnance du 19 octobre 1945;

2° A l'indemnité de résidence, majoration familiale comprise, perçue au moment où la maladie s'est déclarée, s'il est établi que le fonctionnaire, son conjoint ou les enfants à sa charge continuent à résider dans la localité où l'intéressé exerçait ses fonctions; dans le cas contraire, à la plus avantageuse des indemnités de résidence afférentes aux localités où le fonctionnaire, son conjoint ou les enfants à sa charge résident depuis le début de sa maladie, sans que la somme perçue puisse être supérieure à l'indemnité de résidence perçue avant le début de la maladie.

Il est précisé que le total des éléments visés aux deux alinéas qui précèdent, compte non tenu de la majoration familiale, ne peut dépasser les maxima prévus par la réglementation du régime général des assurances sociales. Ces maxima ont été successivement fixés par les arrêtés des 5 novembre 1946 (*Journal officiel* du 7 novembre 1946) et 8 octobre 1947 (*Journal officiel* du 11 octobre 1947). En outre, un nouvel arrêté est actuellement en préparation.

L'indemnité de maladie ou de longue maladie est liquidée sur les bases indiquées ci-dessus, par l'administration qui ordonnance le traitement sur lequel est précomptée la cotisation de sécurité sociale et, pour le fonctionnaire détaché pour exercer une fonction élective ou syndicale, par l'administration de laquelle le fonctionnaire est détaché. En vertu des dispositions contenues dans la 3e section de la circulaire du 9 décembre 1947, l'indemnité précitée n'est pas assujettie à la cotisation de sécurité sociale.

III. — Maternité

L'article 96 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires dispose que le personnel féminin bénéficie d'un congé à plein traitement pour couches et allaitement d'une durée égale à celle prévue par la législation sur la sécurité sociale.

Le plein traitement étant plus avantageux que l'indemnité de repos prévue par l'article 46 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 se substitue aux prestations en espèces consenties par le régime général à titre d'indemnisation de la période de suspension du travail.

IV. — Capital décès

L'article 8 du décret du 20 octobre 1947 a institué en faveur des ayants droit des fonctionnaires décédés deux régimes différents de prestations décès:

a) Des prestations décès spéciales à la sécurité sociale des fonctionnaires dont bénéficient exclusivement les ayants droit des fonctionnaires non encore admis à faire valoir leurs droits à la retraite, décédés avant l'âge de soixante ans, et se trouvant au moment de leur décès affiliés au régime de sécurité sociale des fonctionnaires;

b) Des prestations décès du régime général, qui sont accordées aux ayants droit des fonctionnaires qui, bien qu'âgés de plus de soixante ans, n'ont pas encore été admis à faire valoir leurs droits à la retraite et qui se trouvent, au moment de leur décès, affiliés au régime de sécurité sociale des fonctionnaires.

Les fonctionnaires des catégories autres que celles visées aux alinéas *a* et *b* ci-dessus, c'est-à-dire les retraités, les veuves de fonctionnaires titulaires d'une pension du chef de leur époux et les fonctionnaires qui du fait de la position statutaire dans laquelle ils se trouvent, ne sont pas affiliés, au moment de leur décès, au régime de sécurité sociale des fonctionnaires, ne peuvent ouvrir droit aux prestations décès susvisées.

Nota. — Cependant, lorsqu'ils sont soumis à un autre régime de sécurité sociale par suite de l'activité professionnelle qu'ils exercent, leurs ayants droit reçoivent, le cas échéant, du régime auquel ils sont affiliés, le capital décès éventuellement prévu par ce régime suivant les règles qui lui sont propres, sans que l'administration soit appelée à intervenir.

A. — *Capital décès propre au régime de sécurité sociale des fonctionnaires.*

1° Champ d'application.

Le capital décès propre au régime des fonctionnaires est attribué aux ayants droit de tout fonctionnaire décédé avant l'âge de soixante ans et se trouvant, au moment de son décès, dans l'une des positions statutaires suivantes:

En activité au sens du titre VI (chapitre Ier) et de l'article 127 du statut général des fonctionnaires;

Détaché dans les conditions fixées aux alinéas 1° et 5° de l'article 99 dudit statut général des fonctionnaires;

En disponibilité dans les conditions qui ont été précisées au 3° de la division 11 de la Ire section de la circulaire du 9 décembre 1947;

Sous les drapeaux, au sens de l'article 126 du statut général des fonctionnaires, sous réserve que le *de cujus* soit mort en dehors du service (le *de cujus* est considéré comme mort en dehors du service lorsque ses ayants droit ne bénéficient pas d'une pension militaire).

2° Calcul du capital décès.

Le capital décès est égal au montant cumulé:

a) Du dernier traitement annuel d'activité;

b) Des indemnités accessoires, à l'exception:

De l'indemnité de résidence;

Des prestations familiales et des suppléments familiaux;

Des indemnités attachées à l'exercice de la fonction ou qui présentent le caractère d'un remboursement de frais;

c) D'une majoration fixe de 40.000 F pour chacun des enfants qui, au moment du décès, se trouvait à la charge de l'intéressé, au sens de l'article 118 du code des contributions directes. En conséquence, ouvrent droit à la majoration précitée, à la condition de n'avoir pas de revenus distincts de ceux du fonctionnaire décédé:

1° Ses enfants nés et vivants au jour du décès, s'ils sont âgés de moins de vingt et un ans ou s'ils sont infirmes;

2° Sous la même condition, les enfants par lui recueillis à son foyer, s'ils sont âgés de moins de vingt et un ans à la date du décès ou s'ils sont infirmes.

La limite d'âge de vingt et un ans peut être prolongée de cinq années au plus, pour les enfants dont les études ont été retardées par les événements résultant des hostilités, tels que refus du service du travail obligatoire, engagement dans les armées françaises et les organisations de la résistance ou internement consécutif à des actes de résistance.

B. — *Capital décès du régime général.*

Lorsque le fonctionnaire affilié au régime de sécurité sociale des fonctionnaires, n'ayant pas encore été admis à faire valoir ses droits à la retraite, décédé après soixante ans, il ouvre droit au capital décès prévu au chapitre 7 du titre II de l'ordonnance du 19 octobre 1945 et au chapitre 8 du titre II du décret du 29 décembre 1945 modifié, c'est-à-dire à une somme égale à trois fois le montant mensuel cumulé:

a) Du traitement d'activité;

b) Des indemnités accessoires, à l'exception:

De l'indemnité de résidence;

Des prestations familiales et des suppléments familiaux;

Des indemnités attachées à l'exercice de la fonction ou qui présentent le caractère d'un remboursement de frais.

En aucun cas le capital décès ne peut excéder 30.000 F. Le montant de la somme calculée comme ci-dessus doit éventuellement être réduit en conséquence.

C. — *Versement du capital décès.*

Le capital décès propre au régime de sécurité sociale des fonctionnaires, y compris les majorations dont il est question ci-dessus, comme le capital décès du régime général, sont versés aux ayants droit du *de cujus* désignés ci-après:

a) Au conjoint vivant non séparé de corps ni divorcé, quel que soit le régime matrimonial adopté par les époux;

b) A défaut du conjoint, aux descendants à la charge du fonctionnaire décédé; sont considérés comme descendants à charge:

1° Les enfants légitimes, naturels reconnus ou adoptifs âgés de moins de vingt et un ans et les enfants infirmes qui ne disposent pas de revenus imposables à l'impôt général distincts de ceux qui servaient de base à l'imposition du *de cujus*; la limite d'âge de vingt et un ans peut être prolongée de cinq années au plus pour les enfants poursuivant au delà de vingt et un ans leurs études, lorsque celles-ci ont été retardées par des événements résultant des hostilités, tels que refus du service du travail obligatoire, engagement dans les armées françaises et les organisations de résistance ou internement consécutif à des actes de résistance;

2° Les enfants recueillis par le *de cujus* à son propre foyer, dans des mêmes conditions.

Sont également assimilés à des enfants à charge, pour l'application des présentes dispositions et sous les mêmes conditions que ci-dessus, les enfants nés de la femme divorcée ou séparée de corps du fonctionnaire dans les trois cents jours de la décision de domicile séparé;

c) A défaut de conjoint ou de descendants à charge, aux ascendants à charge.

Par ascendants à charge, on doit entendre le père et la mère du *de cujus*, âgés de soixante ans au moins et non assujettis à l'impôt général sur le revenu. La limite d'âge ci-dessus est abaissée à cinquante-cinq ans pour la mère du fonctionnaire lorsqu'elle est veuve.

A défaut d'ayant droit remplissant les conditions ci-dessus, le capital décès n'est pas attribué.

Il incombe à l'administration dont relevait le fonctionnaire décédé de procéder à la liquidation et à l'ordonnancement au profit des ayants droit du montant du capital décès revenant à ces derniers. Le droit prévu à l'article 8 du décret du 20 octobre 1947 constituant un droit propre, l'ordonnancement doit être effectué au nom de l'ayant droit du *de cujus* susceptible de bénéficier du capital décès par application des dispositions du décret précité.

Pour obtenir le payement du capital décès, les ayants droit d'un fonctionnaire décédé doivent produire à l'ordonnateur intéressé, suivant le cas, les pièces ci-après:

1er cas. — *Le versement est demandé par le conjoint.*

1° Extrait de l'acte de décès du fonctionnaire;

2° Extrait de l'acte de mariage de l'époux survivant avec le fonctionnaire décédé;

3° Certificat de non-séparation de corps et de non-divorce délivré par le maire du domicile du défunt sur la déclaration de l'époux survivant corroborée par l'attestation de deux témoins.

2e cas. — *Le versement est demandé par les descendants.*

1° Extrait de l'acte de décès du fonctionnaire;

2° Extrait de l'acte de décès du conjoint ou certificat délivré par le maire du domicile du fonctionnaire décédé attestant, sur la déclaration faite par les descendants ou leurs représentants, s'ils sont mineurs, et corroborée par l'attestation de deux témoins, que le fonctionnaire était divorcé ou séparé de corps;

3° Extrait de l'acte de naissance des descendants;

4° Certificat de non-imposition à l'impôt général sur le revenu délivré par le percepteur du domicile des descendants;

5° Pour les descendants de plus de vingt et un ans et de moins de vingt-six ans poursuivant leurs études: certificat de scolarité et certificat du maire du domicile des inté-

ressés attestant que lesdites études avaient été retardées par des événements résultant des hostilités tels que refus du service du travail obligatoire, engagement dans les armées françaises et les organisations de résistance ou internement consécutif à des actes de résistance.

3e cas. — *Le versement est demandé par les ascendants.*

1° Extrait de l'acte de décès du fonctionnaire;

2° Certificat du maire du domicile du défunt attestant, sur la déclaration faite par les ascendants et corroborée par l'attestation de deux témoins: 1° que le défunt n'était pas marié ou qu'il était veuf, divorcé ou séparé de corps; 2° qu'il n'a pas laissé de descendants à charge;

3° Extrait de naissance des ascendants;

4° Certificat de non-imposition à l'impôt général sur le revenu délivré par le percepteur du domicile des ascendants.

Les pièces désignées ci-dessus en original ou en copies certifiées conformes sont produites par l'ordonnateur, avec l'état de liquidation du capital décès, au soutien des ordres de payement délivrés au nom des bénéficiaires.

Lorsque des descendants sont deux ou plusieurs à bénéficier du capital décès, le partage est fait par fractions égales et un titre de payement est délivré au nom de chacun des descendants. Les mêmes règles sont suivies lorsque le capital décès est attribué aux descendants du *de cujus*.

V. — Exonérations fiscales

Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret du 20 octobre 1947, les sommes payées au titre du capital décès ne sont pas soumises aux droits de mutation en cas de décès. Il a été admis, en outre, qu'elles n'entreraient pas en ligne de compte pour le calcul de l'impôt cédulaire ni pour le calcul de l'impôt général sur le revenu.

Il est également signalé que sont dispensées des droits de timbre et d'enregistrement toutes pièces produites par les fonctionnaires ou leurs ayants droit pour obtenir le payement de prestations en espèces de sécurité sociale, à la condition que ces pièces se réfèrent expressément à l'objet pour lequel elles sont établies.

VI. — Imputation des prestations en espèces

Lorsque les prestations en espèces du régime de sécurité sociale des fonctionnaires se confondent avec des avantages statutaires préexistants, lesdits avantages continuent à être attribués, suivant les règles antérieures, aux agents qui en bénéficient.

Dans les autres cas, les prestations en espèces sont liquidées et ordonnancées par les ordonnateurs chargés de la liquidation et de l'ordonnancement du traitement du fonctionnaire.

En ce qui concerne les agents dont le traitement est payé sur le budget général ou sur un budget annexe, la dépense doit être imputée sur le chapitre « Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale », ouvert à la sixième partie (charges sociales) du budget de chacun des départements ministériels ainsi que des budgets annexes.

Un chapitre sera ouvert sous l'intitulé précité au budget du ministère des finances et sera doté d'un crédit global qui devra être réparti entre les budgets des divers départements ministériels et les budgets annexes.

En ce qui concerne les agents dont les traitements sont imputés sur les budgets des offices ou établissements de l'Etat, *dotés de l'autonomie financière*, les dépenses afférentes au service des prestations en espèce incombent au budget de ces offices et établissements.

Il est précisé que les dépenses afférentes au service des prestations en espèce doivent être, comme les dépenses de personnel, imputées sur les crédits ouverts par le même service au budget de l'année en cours à l'époque du mandatement.

4e SECTION

Ouverture du droit aux prestations du régime de sécurité sociale des fonctionnaires.

Les prestations du régime de sécurité sociale des fonctionnaires sont attribuées pour une durée maximum de six mois, pour l'assurance maladie, de trois ans pour l'assurance longue maladie, à compter de la date de la première constatation médicale. Il appartiendra éventuellement aux administrations intéressées de se rapprocher pour connaître cette date, de la caisse primaire de sécurité sociale d'affiliation.

Pour avoir droit ou ouvrir droit aux prestations des assurances maladie, longue maladie ou maternité, les fonctionnaires doivent justifier qu'ils remplissent les conditions fixées par le chapitre 10 du titre II de l'ordonnance du 9 octobre 1945, en ce qui concerne la durée d'exercice des fonctions et le délai minimum d'immatriculation.

Les avantages de même nature qui étaient accordés aux fonctionnaires antérieurement au 1er janvier 1947 ne peuvent se trouver réduits ou supprimés. C'est ainsi que les avantages statutaires dont ils jouissaient précédemment et qui se substituent à des prestations en espèce de la sécurité sociale restent, dans tous les cas, attribués dans les conditions en vigueur, abstraction faite de l'institution du régime de sécurité sociale, même si le droit aux prestations de la sécurité sociale n'est pas ouvert.

En ce qui concerne les fonctionnaires en activité au 1er janvier 1947, pour l'ouverture des droits à prestations, les périodes d'activité antérieures à cette date sont prises en compte et assimilées à des périodes d'immatriculation.

Les fonctionnaires en activité ou en retraite à la date du 1er janvier 1947, ainsi que les titulaires d'une pension de veuve de fonctionnaire à la même date, peuvent bénéficier des prestations à compter du 1er janvier 1947, sous réserve qu'ils remplissent, à la date de la première constatation médicale, les conditions visées au deuxième alinéa de la présente section. Le point de départ des périodes de six mois et de trois ans est donc la date de la première constatation médicale ou, dans le cas où celle-ci ne peut être déterminée, la date de la mise en congé pour maladie.

Toutefois, le deuxième alinéa de l'article 32 du décret du 20 octobre 1947 prévoit que les prestations de l'assurance longue maladie ne sont accordées que pour les maladies qui ont été médicalement constatées pour la première fois *après le 31 décembre 1945*.

Je signale, à cet égard, qu'un décret, qui doit intervenir incessamment, accordera aux fonctionnaires dont la maladie a été médicalement constatée avant cette date, les prestations de l'assurance longue maladie, dans les conditions fixées par la loi n° 47-1644 du 30 août 1947 (*Journal officiel* du 2 septembre 1947).

Dans ces conditions, les dispositions transitoires prévues pour la longue maladie sont les suivantes:

Lorsque la constatation médicale de la maladie est antérieure au 1er janvier 1946, les prestations ne peuvent, conformément aux droits communs, être attribuées au titre des ayants droit des fonctionnaires. Les fonctionnaires eux-mêmes peuvent, par contre, bénéficier dans ce cas des prestations de l'assurance longue maladie, à compter du 1er septembre 1947 et jusqu'à l'expiration de la période de trois ans suivant la date de la première constatation médicale de la maladie.

Une demande devra être adressée dans les trois mois qui suivront la publication du décret susvisé, simultanément à la caisse primaire de sécurité sociale, en vue de l'attribution des prestations en nature et à l'administration dont relève l'intéressé, en vue de l'attribution éventuelle des prestations en espèces.

Les mêmes dispositions sont applicables aux fonctionnaires qui se trouvaient au 1er janvier 1947 en disponibilité sans traitement pour cause de maladie, après avoir épuisé leurs droits au bénéfice des articles 89 et suivants de la loi du 19 octobre 1946, relatifs aux congés de maladie et de l'article 115, deuxième alinéa, de ladite loi. Les intéressés pourront donc éventuellement prétendre aux prestations de l'assurance longue maladie depuis le 1er janvier 1947 (ou depuis le 1er septembre 1947, dans l'hypothèse où la première constatation médicale est antérieure au 1er janvier 1946), jusqu'à l'expiration du délai de trois ans, suivant la date de la première constatation médicale ou, suivant le cas, de la mise en congé pour maladie.

En ce qui concerne le capital décès, le droit aux prestations du régime de sécurité sociale des fonctionnaires est ouvert pour les décès survenus postérieurement au 31 décembre 1946, dans les conditions indiquées à la division IV de la 3e section ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir porter les dispositions de la présente lettre à la connaissance de tous les services, établissements et organismes intéressés relevant de votre autorité.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Régisseurs d'avances.

Par arrêté en date du 8 avril 1948, prenant effet au 15 mars 1948, M. Damon (René), contrôleur comptable, est nommé régisseur d'avances auprès de la délégation départementale de l'Hérault, pour le payement de certaines dépenses résultant de l'application de l'ordonnance n° 45-2064 du 8 septembre 1945, autorisant la construction directe par l'Etat ou par les associations syndicales de reconstruction d'immeubles d'habitation de caractère définitif (salaires dus aux ouvriers travaillant en régie utilisés à ces travaux, compte spécial 15-12 *bis*, 2e subdivision, chapitre Ier et III).

Le montant maximum des avances pouvant être consenties à M. Damon est fixé à un million de francs. Ce régisseur sera astreint à fournir un cautionnement de 100.000 F, et percevra une indemnité annuelle de responsabilité d 2.500 F.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret n° 48-655 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 24, 83 et 137 du code des pensions militaires d'invalidité annexé au décret du 20 octobre 1947.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 avril 1948: page 3596, 1re colonne, article 5, 12e ligne, lire: « au greffier », au lieu de: « au graffier »; 2e colonne, article 6, à partir de la 7e ligne, lire: « transformations de pension temporaire en pension définitive et aux renouvellements de pension temporaire qui n'auront pas encore », au lieu de: « transformations de pension temporaire qui n'auront pas encore ».

(Le reste sans changement.)

Legs ou donations.

Par arrêté du 15 mars 1948, il est ouvert au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, sur l'exercice 1947, en addition aux crédits ouverts par la loi de finances du 13 août 1947, un crédit de 700 F, applicable au chapitre 602 (article unique): « Emploi de fonds provenant de legs ou de donations » du budget du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen d'une recette d'égal montant constaté à la ligne « Produits de legs ou de donations attribués à l'Etat ou à diverses administrations publiques ».

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 6 avril 1948 portant naturalisation, réintégration, statut métropolitain, libération des liens d'allégeance.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français, par application des articles 60 et 62 du code de la nationalité française:

ABAD (Jules), ouvrier agricole, né le 26 septembre 1909 à Villalobon (Espagne), demeurant à Argeliers (Aude).

ALBAGLI (Abraham), brocanteur, né en 1883 à Smyrne (Turquie), demeurant à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise).

APOSTOLAKI (Nicolaki), coiffeur, né en 1905 à Smyrne (Turquie), demeurant à Paris.

AZNAR (Baldomero), ouvrier agricole, né le 22 septembre 1930 à Chirivel (Espagne), demeurant à Talairan (Aude).

ALEXANIAN (Vincent), artisan bijoutier, né le 10 mars 1907 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris.

ALONZO (Innocencia), veuve QUINTANILHA, née le 21 août 1882 à Almazan (Espagne), demeurant à Pamiers (Ariège).

ALCOVER (Sébastien), camionneur, né le 19 novembre 1886 à Soller (Espagne), demeurant au Havre (Seine-Inférieure).

ABRAMOWICZ (Chaim-Janhiel), tailleur, né le 25 décembre 1906 à Radom (Pologne), demeurant à Paris.

ACQUISTAPACE (Onorino), électricien, né le 7 mai 1900 à Cosio Valtellino (Italie), demeurant à Verdun (Meuse).

AGOPIAN (Vramchabouch), artisan cordonnier, né le 25 janvier 1903 à Rodosto (Turquie), de père arménien, demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

ARNAL (Joaquin), caviste, né le 9 avril 1892 à Abiranda (Espagne), demeurant à Paris.

AZEVEDO (José), agriculteur, né le 21 mai 1922 à Matozinhos (Portugal), demeurant à Tavel (Gard).

AMPRIMO (Arduino), commerçant, né le 15 août 1902 à Bussoleno (Italie), demeurant à la Fare-les-Oliviers (Bouches-du-Rhône).

ANTABLIAN (Yervant), garçon épicier, né en 1902 à Kessab (Syrie), demeurant à Villeurbanne (Rhône).

ALEXION (Anastassi), artisan, né le 15 mai 1892 à Artaki (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

AYALA (José), coiffeur, né le 10 avril 1908 à Cartagène (Espagne), demeurant à Marignane (Bouches-du-Rhône).

ANIS (Maurice-Arnold), fourreur, né le 4 septembre 1908 à Lwow (Pologne), demeurant à Paris.

ANYAZIAN (Hérold-Hrant), commerçant, né le 2 février 1902 à Yozgad (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BARMAPOFF (Tsessi), femme KOVALSON, née le 8 février 1904 à Rossitsa (Russie), demeurant à Vitry-sur-Seine (Seine).

BIROLO (Pietro), restaurateur, né le 26 juin 1908 à San Sebastiano da Pô (Italie), demeurant au Kremlin-Bicêtre (Seine).

BEN IBRI (Ephraïm), aide comptable, né en mars 1921 à Oudjda (Maroc), demeurant à Oran.

BELOTTI (Domenico), ouvrier carbonisateur, né le 9 janvier 1906 à Camerata Cornello (Italie), demeurant à Valbeleise (Puy-de-Dôme).

BOGAWATZ (Radovan), commerçant, né le 8 septembre 1891 à Ponori Savovo (Serbie), demeurant à Puteaux (Seine).

BORGA (Baptiste), cultivateur, né le 18 avril 1918 à Savigliana (Italie), demeurant à Lameac (Hautes-Pyrénées).

BISOGNO (Catherine), veuve PISAPIA, née le 26 août 1893 à Cava dei Tirreni (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BERNINI (Guido), peintre en bâtiment, né le 1er juin 1919 à Nibbiano (Italie), demeurant à Agen (Lot-et-Garonne).

BLOCH (Reinhard), représentant, né le 9 janvier 1900 à Cologne (Allemagne), demeurant à Paris.

BREBBIA (Marius-Louis), employé, né le 2 août 1912, de père italien, à Wittelsheim (Haut-Rhin), demeurant à Richwiller, même département.

BEHR (Joseph), ajusteur mécanicien, né le 12 juin 1905 à Budapest (Hongrie), demeurant à Paris.

BOS (Antonius-Henri-Josephus), clerc d'huissier, né le 28 janvier 1911 à la Haye (Hollande), demeurant à Rennes (Ille-et-Vilaine).

BOCCALON (Aurelio), maître valet, né le 2 avril 1911 à Annone-Veneto (Italie), demeurant à Gaillac (Tarn).

BETTINELLI (Joseph), maçon, né le 8 octobre 1900 à Zogno (Italie), demeurant à Belfort.

BARBERIS (Lucie), née le 11 janvier 1913, de père italien, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), demeurant à Paris.

BERKOWIEZ (Icek), tailleur, né le 15 mai 1889 à Bionie (Pologne), demeurant à Paris.

BORRAS (Salvadora-Jeanne), veuve MARCO, née le 22 novembre 1890 à Valence (Espagne), demeurant à Sète (Hérault).

BLOMME (Oscar-Cornelis), boulanger, né le 25 novembre 1911 à Langemarck (Belgique), demeurant à Phalempin (Nord).

BERSIA (Chiaffredo), cultivateur, né le 8 juillet 1911 à San Damiano (Italie), demeurant à Barrème (Basses-Alpes).

BALLATORE (Antonio), commerçant, né le 26 mai 1895 à Melle (Italie), demeurant à Nanterre (Seine).

BASINI (Antoine-Louis), commerçant, né le 24 août 1906, de père italien, à Lesse (Moselle), demeurant à Argancy (Moselle).

BRAUNSTEIN (Anatole), représentant de commerce, né le 21 décembre 1911 à Moscou (Russie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

BONIN (Constantina-Lucia), veuve BALLATORE, née le 16 mars 1899 à Turin (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BERGALLO (Victor-Louis-Ange), commerçant, né le 12 février 1892, de père italien, à Toulon (Var), y demeurant.

BEL (Joaquin), tailleur, né le 28 mars 1919 à Villareal (Espagne), demeurant à Béziers (Hérault).

BASTOS (Joao-Baptista), cultivateur, né le 30 septembre 1901 à Trevoes (Portugal), demeurant à Liessies (Nord).

BARRAT (Amédée-Joseph-Jean), commerçant, né le 20 août 1898 à Cornudella (Espagne), demeurant à Elbeuf (Seine-Inférieure).

BALAGUER (Jean-Sauveur-Guillaume), entrepreneur de maçonnerie, né le 26 octobre 1903 à Llivia (Espagne), demeurant à Saillagouse (Pyrénées-Orientales).

BIANCOTTO (Berthe), veuve BERNARDI, née le 19 décembre 1879 à Demonte (Italie), demeurant à Aubagne (Bouches-du-Rhône).

BOSCHIAN (Angelo), maçon, né le 7 décembre 1906, de père italien, à Brême (Allemagne), demeurant à Cutry (Meurthe-et-Moselle).

BRACONNIER (Albert-Julien), cultivateur, né le 28 juin 1907 à Isel (Belgique), demeurant à Mouzon (Ardennes).

BELIAEFF (Pierre), conducteur d'automobile, né le 12 août 1896 à Kharkov (Russie), demeurant à Clamart (Seine).

BOKORA (Joseph), cultivateur, né le 7 mars 1908 à Velke-Kostolany (Tchécoslovaquie), demeurant à Belleuse (Somme).

BRAUN (Mireille-Julie-Elise), née le 16 décembre 1916 à Zurich (Suisse), demeurant à Montpellier (Hérault).

BONACINI (Maria), femme CARONI, née le 4 janvier 1903 à Reggio en Emilie (Italie), demeurant à Paris.

BUCZYNSKI (Joseph), horloger, né le 12 mars 1899 à Grodno (Pologne), demeurant à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

BOYADJIAN (Kevork), mécanicien, né le 19 janvier 1905 à Kutahia (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BADA (Guido), cultivateur, né le 6 février 1909 à Novara (Italie), demeurant à Lavit-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne).

BAMBAGIONI (Adolfo), ouvrier, né le 9 mai 1914 à Campi Bisenzio (Italie), demeurant à Saint-Amand (Cher).

BERTOZZI (Nello), ouvrier agricole, né le 12 février 1923 à Bagna di Romagna (Italie), demeurant à Beaucaire (Gard).

BABAK (Théodore), ouvrier agricole, né le 24 avril 1908 à Drezdowice (Pologne), demeurant à Villejuif (Seine).

BENOZIO (Isaac), marchand ambulant, né le 11 février 1910 à Andrinople (Turquie), demeurant à Paris.

BRENER (Nacheum), représentant de commerce, né le 2 juillet 1896, de père roumain, à Eupatria (Russie), demeurant à Paris.

BARRERA (Domenico-Giovanni-Battista-Giuseppe), employé, né le 17 janvier 1890 à Asti (Italie), demeurant à Paris.

BASSI (Emilio), employé, né le 8 août 1902 à Pavie (Italie), demeurant à Paris.

BOIX (Joseph), cultivateur, né le 7 juillet 1894 à Albocacer (Espagne), demeurant à Canohès (Pyrénées-Orientales).

BARSI (Domenico-Giovanni-Giuseppe), artisan vernisseur, né le 4 mai 1906 à Parini d'Olmo (Italie), demeurant à Paris.

BRETONNEL (Gustave-Adolphe), rédacteur économiste, né le 9 février 1882 à San Francisco (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à Paris.

BODENSTEIN (Lotte), né le 15 décembre 1893 à Vienne (Autriche), demeurant à Paris.

BALSARIN (Madeleine), femme RUPI, née le 18 octobre 1902 à Noventa di Piave (Italie), demeurant à Chambéry (Savoie).

DRAIDA (Antoine), sergent à la compagnie de passage n° 2 du dépôt commun des régiments étrangers, né le 10 août 1907 à Marianna (Italie).

BELLINA (Eugène-Jacques), ajusteur, né le 14 octobre 1917 à Venzone (Italie), demeurant à Saint-Denis-les-Ponts (Eure-et-Loir).

CONTI (Léonido), vannier, né le 12 août 1906 à Vernio (Italie), demeurant à Lavandou (Var).

CHAPEL (Jean-Spirito), ouvrier agricole, né le 19 avril 1908 à Pontechianak (Italie), demeurant à Roquemaure (Gard).

CESCHI (Virginie), femme THERY, née le 11 décembre 1920 à Terzolas (Italie), demeurant à Aubervilliers (Seine).

CAVALLO (Stefano), ouvrier agricole, né le 5 août 1911 à Peveragno (Italie), demeurant à Fourques (Gard).

CAVALLO (Giovanni), ouvrier agricole, né le 9 juillet 1909 à Peveragno (Italie), demeurant à Fourques (Gard).

CRESPO (Ricardo-Augustin), agriculteur, né le 4 mai 1910 à Castalla (Espagne), demeurant à Servian (Hérault).

CIANURI (Oliviero), manœuvre, né le 26 juillet 1917 à Perugia (Italie), demeurant aux Abrets (Isère).

CONTURLA (Luigi-Michell-Silvio), boucher, né le 29 septembre 1895 à Ricco del Golfo (Italie), demeurant à la Londe-les-Maures (Var).

CERDAN (Enrique), maçon, né le 2 mars 1927 à Alguena (Espagne), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

COSIMI (Léonide-Jean), artisan, né le 22 avril 1909 à Luzzara (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

CHOINSKI (Genendla), femme HOCHMAN, née le 14 janvier 1902 à Pietrkow (Pologne), demeurant à Montpellier (Hérault).

CAPPELLI (Bruno), ouvrier, né le 18 décembre 1919 à Villadossola (Italie), demeurant à Auboué (Meurthe-et-Moselle).

COYOUNIAN (Marie), veuve MURAT, née le 19 octobre 1905 à Brousse (Turquie), demeurant à Paris.

CONTI (Antoine), commerçant, né le 14 mai 1908 à Roccadarce (Italie), demeurant à Choisy-le-Roi (Seine).

CAMHI (Albert-Robert), né le 31 mars 1919 au Caire (Egypte), demeurant à Paris.

CLAEYS (Gérardus-Josephus-Julias), cultivateur, né le 24 août 1908 à Dadizeele (Belgique), demeurant à Estrées-Saint-Denis (Oise).

CASSONE (Jean-Baptiste), artisan tailleur, né le 9 mars 1895 à Gioia dal Colle (Italie), demeurant à Paris.

CHEVTCHENKO (Elin), tailleur, né le 15 juin 1886 à Poltawa (Russie), demeurant à Saint-Dié (Vosges).

CESARETTI (Guillaume), mouleur, né le 27 janvier 1909, de père italien, à Hettange-Grande (Moselle), demeurant à Colombes (Seine).

CASALINI (Urbino-Giosué), négociant, né le 5 mai 1899 à Vidor (Italie), demeurant à Vandières (Meurthe-et-Moselle).

CORAZZA (Francesco), entrepreneur de travaux publics, né le 13 novembre 1909 à Pordenone (Italie), demeurant à Keryado (Morbihan).

CARRETI (Egidio), mécanicien, né le 19 juillet 1918 à Modène (Italie), demeurant à la Chapelle-Rablais (Seine-et-Marne).

COHEN (Léon), conseil juridique, né le 18 janvier 1902 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris.

CANZIANI (Ange), manœuvre, né le 3 décembre 1916 à Morazzone (Italie), demeurant à Cannes (Alpes-Maritimes).

CARTY (Mary-Kathleen), née le 24 décembre 1920 à Menlough Eighter (Irlande), demeurant au Mans (Sarthe).

CASTELLANI (Nicolo-Ottorino), coiffeur, né le 6 octobre 1898 à Calcinaia (Italie), demeurant à Port-Saint-Louis-du-Rhône (Bouches-du-Rhône).

COLAONE (Robert), garçon de buffet, né le 23 mai 1917, de père italien, à Strasbourg (Bas-Rhin), y demeurant.

CORSI (Anilo), terrassier, né le 11 octobre 1907 à Buti (Italie), demeurant à Arles (Bouches-du-Rhône).

CARACHOS (Athanas), tailleur, né le 4 février 1888 à Panderna (Grèce), demeurant à Avignon (Vaucluse).

CREMERS (Achille-Camille), couvreur, né le 30 novembre 1897 à Mœrkerke (Belgique), demeurant à Pys (Somme).

CAVALLO (Domenico-Giovanni), métayer, né le 5 novembre 1904 à Forno Canavese (Italie), demeurant à Saint-Avit-de-Soulège (Gironde).

CALAVALLE (Anita-Camilla), née le 12 février 1891 à Urbino (Italie), demeurant à Paris.

CIRELLI (Pierre), coiffeur, né le 28 avril 1915, de père italien, à Maizières-lès-Metz (Moselle), demeurant à Marange-Silvange (même département).

CHATTON (Joseph), cultivateur, né le 9 novembre 1918 à Saint-Antoine (Suisse), demeurant à Salins-les-Bains (Jura).

CRIVELLI (Charles-Joseph), artisan plâtrier, né le 7 octobre 1897 à Varallo (Italie), demeurant à Einville-au-Jard (Meurthe-et-Moselle).

CANALES (Antoine), coiffeur, né le 24 août 1903 à Campo (Espagne), demeurant à Montblanc (Hérault).

CAMPO (René), charpentier, né le 1er juillet 1912 à Milan (Italie), demeurant à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

DESODT (Richard), manœuvre, né le 30 avril 1912 à Clercken (Belgique), demeurant à Pérenchies (Nord).

DE VOS (Henri-Justin), conducteur de travaux, né le 20 mars 1898 à Gand (Belgique), demeurant à Paris.

DAO (Costanzo-Antonio), entrepreneur de plomberie, né le 24 mars 1913 à Sampeire (Italie), demeurant à Paris.

DERRO (Jeannette), veuve LLORCA, née le 5 janvier 1900, de père italien, à Guyotville (Alger), y demeurant.

DE CONINCK (Roger-Maurice), cultivateur, né le 6 février 1927 à Wontergem (Belgique), demeurant à Mesnil-Verclives (Eure).

DRYMAEL (Georges-Henri), architecte, né le 24 avril 1914 à Jette (Belgique), demeurant à Châlons-sur-Marne (Marne).

DANIEL (Jacques), employé d'assurances, né le 7 juin 1901 à Jassy (Roumanie), demeurant à Paris.

DELOOSE (Florent-Albert), né le 2 mars 1909 à Helchin (Belgique), demeurant à Paris.

DUBOIS (Clément-Oscar), entrepreneur, né le 25 juillet 1908 à Isières (Belgique), demeurant à Beuzeville (Eure).

DEMATTEO (Antonio), entrepreneur cimentier, né le 13 novembre 1902 à Postua (Italie), demeurant à Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine).

DOUGNIS (Aristide), agriculteur, né le 10 mars 1906 à Athènes (Grèce), demeurant à Tautavel (Pyrénées-Orientales).

DEMIRIAN (Bedros), ouvrier spécialiste, né le 6 mai 1921 à Rodosto (Turquie), demeurant à Chaville (Seine-et-Oise).

DESPRET (Elie-Ghislain), ouvrier agricole, né le 28 juin 1921 à Lesdain (Belgique), demeurant à Channes (Aube).

DEL PICCOLO (Dino), ouvrier, né le 4 juin 1901 à Cesena (Italie), demeurant à Colombes (Seine).

DERDERIAN (Pascal), garçon épicier, né le 15 août 1921 à Ankara (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

DE CASTRO (Aimé), manœuvre, né le 8 mars 1925 à Pedraza (Espagne), demeurant à Pierrefitte-Nestalas (Hautes-Pyrénées).

DEMIAN (Georges), maçon, né le 3 avril 1905 à Czerchawa (Pologne), demeurant à Arquenay (Mayenne).

DONNAY (John), employé, né le 12 mars 1915, de père belge, à Londres (Grande-Bretagne), demeurant à Paris.

DANJOU (Zeng-Marie-Geneviève), née le 7 octobre 1922 à Singapour (Chine), demeurant à Caudéran (Gironde).

DECARLI (Pierre), coiffeur, né le 19 avril 1907 à Vigo d'Anaunia (Italie), demeurant à Pantin (Seine).

DELLA VALLE (Ettore-Attilio), maître d'hôtel, né le 30 octobre 1875 à Solbiate Arno (Italie), demeurant à Paris.

DEMUYSERE (Abel-Cain), gérant d'épicerie, né le 13 juillet 1908 à Werwicq (Belgique), demeurant à Liévin (Pas-de-Calais).

DOSSENA (Guiseppe-Raffaèle), industriel, né le 8 juin 1908 à Clusone (Italie), demeurant à Bobigny (Seine).

DALMAU (José), commerçant, né le 26 août 1889 à Cassa-de-la-Selva (Espagne), demeurant à Créteil (Seine).

DIMITROFF (Traico), marchand ambulant, né le 6 mai 1903 à Mourgache (Bulgarie), demeurant à Combes (Hérault).

DI POL (Olivo), cultivateur, né le 4 janvier 1908 à Cavasso-Nuovo (Italie), demeurant à Cairanne (Vaucluse).

DEDEYAN (Omnik-Jean), commerçant, né le 20 janvier 1907, de père arménien, à Constantinople (Turquie), demeurant à Moulins (Allier).

DESMET (Valere-Honoré-Adolphe), métayer, né le 23 février 1920 à Saint-Léger (Belgique), demeurant à Hermès (Oise).

DRAGONE (Joseph), commerçant, né le 17 mars 1900 à Frabosa-Soprana (Italie), demeurant à Cuers (Var), ayant deux enfants mineurs: 1° Jeanne-Marie-Thérèse, née le 5 juillet 1930 à Cuers (Var); 2° Marie-Thérèse-Marguerite, née le 3 mars 1923 à Cuers (Var).

ELKOUKEN (Bruno), architecte, né le 3 septembre 1893 à Sosnowice (Pologne), demeurant à Malo-les-Bains (Nord).

ERVEDOZA (Robert), commerçant, né le 29 juin 1904 à Rio-de-Janeiro (Brésil), demeurant à Sevran (Seine-et-Oise).

ESKENAZI (Simon-Elie), représentant de commerce, né en 1904, de père hellène, à Serès (Grèce), demeurant à Paris.

ERMAN (Izachar), tricoteur, né le 17 novembre 1908 à Lublin (Pologne), demeurant à Paris.

EISENSTAEDT (Benno), né le 19 décembre 1897 à Putzig (Pologne), demeurant à Colombes (Seine).

ELMAYAN (Vahram), architecte, né le 28 août 1903 à Mikalidj (Asie Mineure), demeurant à Asnières (Seine).

FILLAT (Marius), restaurateur, né le 17 octobre 1891 à Cagigar (Espagne), demeurant à Paris.

FREIXAS (Raymond), coiffeur, né le 11 décembre 1893 à Tortosa (Espagne), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

FERRER (Louis-Gonzague-Michel-Dominique), cultivateur, né le 8 juillet 1899 à Lligarda (Espagne), demeurant à Baixas (Pyrénées-Orientales).

FRIEDLY (Charles-Benoit-Emile), cultivateur, né le 20 mars 1909 à Autafond (Suisse), demeurant à Montaines (Jura).

FONDEVILA (Augustin-André), ouvrier agricole, né le 7 février 1903 à Nrus (Espagne), demeurant à Tourouzelle (Aude).

FALCONE (Nicoline-Térésa), femme CERTOSIO, née le 16 avril 1916 à Castigliole Saluzzo (Italie), demeurant à Serres (Hautes-Alpes).

FRANCO (Zabulon-Joseph), directeur commercial, né le 7 octobre 1906 à Aiden (Turquie), de père italien, demeurant à Boulogne-sur-Seine (Seine).

FAHRENBERGER (Henri), directeur commercial, né le 5 mars 1901 à Saint-Pancrace (Autriche), demeurant à Paris.

FLOGISTO (Baptiste-Marius), maître d'hôtel, né le 2 janvier 1901, de père italien, à Grasse (Alpes-Maritimes), demeurant à Paris.

FLORENTIN (Isaac), confectionneur, né le 5 mai 1905 à Salonique (Grèce), demeurant à Toulon (Var).

FEIX (Christine), femme BAYLE, née le 24 décembre 1912 à Jablonec (Tchécoslovaquie), demeurant à Paris.

FASANO (René-Laurent), conducteur d'automobiles, né le 10 février 1893, de père italien, à Paris, demeurant à Deuil (Seine-et-Oise).

FRESIA (Chieno-Antoine-Hector), fermier, né le 22 mai 1907 à Urbino (Italie), demeurant à Sarrians (Vaucluse).

FERREIRA (Joaquin), mineur, né le 6 décembre 1904 à Lourical (Portugal), demeurant à Aubin (Aveyron).

FISZ (Victor), tricoteur, né le 14 avril 1904 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

FISSE (Florent-Ferdinand-Albert-Ghislain), cultivateur, né le 12 juin 1916 à Marche-en-Famenne (Belgique), demeurant à Bantheville (Meuse).

FIORIN (Joseph-Frédéric), ouvrier, né le 27 janvier 1923 à Trévise (Italie), demeurant à Bagnolet (Seine).

FIORIN (Louis-Jean), ouvrier, né le 30 juin 1921 à Spréziano (Italie), demeurant à Bagnolet (Seine).

FIORIN (Angèle-Régine), ouvrière, née le 27 août 1919 à Spréziano (Italie), demeurant à Bagnolet (Seine).

FELDMAN (Sophie), femme ANGUELTCHIK, née le 28 mars 1885 à Edinti (Roumanie), demeurant à Paris.

FEREGOTTO (Henri), chef cimentier, né le 1er décembre 1907 à Trasaghis (Italie), demeurant à Lesneveu (Finistère).

FONT (José), ouvrier, né le 26 janvier 1909 à Senterada (Espagne), demeurant à Fleurance (Gers).

FRANCESCHETTO (Cyrille-Secondo), ouvrier, né le 5 juin 1903 à Gazzo (Italie), demeurant à Manspach (Haut-Rhin).

FOCARACCI (Fernando), tourneur, né le 19 janvier 1915 à San Benedetto del Tronto (Italie), demeurant à Bois-Colombes (Seine).

FERRERES (Gaspard), ouvrier agricole, né le 31 octobre 1903 à Chert (Espagne), demeurant à Lézignan-Corbières (Aude).

FIEBIGER (Philippe-Lotar), commerçant, né le 30 octobre 1903 à Duisbourg (Allemagne), demeurant à Haguenau (Bas-Rhin).

FEDOROFF (Jean), dessinateur, né le 25 juin 1890 à Odessa (Russie), demeurant à Paris.

GOLIAKOFF (Wladimir), manœuvre, né le 4er novembre 1891 à Sébastopol (Russie), demeurant à Sulppes (Marne).

GEENENS (Ernest-Albert), commerçant, né le 21 juin 1912 à Ellizelles (Belgique), demeurant à Dreux (Eure-et-Loir).

GORRIS (José), cultivateur, né le 5 janvier 1922 à Sueca (Espagne), demeurant à Saint-Paul-les-Durance (Bouches-du-Rhône).

GAZZERA (Joseph), gardien de nuit, né le 10 avril 1889 à Fossano (Italie), demeurant à Pierrefitte (Seine).

GORFINKEL (Isaac), constructeur radio, né le 9 août 1903 à Kaunas (Lithuanie), demeurant à Versailles (Seine-et-Oise).

GRUNBERG (Jean), docteur en médecine, né le 4 février 1906 à Secueni (Roumanie), demeurant à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise).

GOLDENBERG (Simon), charcutier, né le 17 septembre 1914 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris

GOUDENHOOFT (Albert-Cyrille-Florimond), menuisier, né le 7 octobre 1906 à Ploegsteert, demeurant à Armentières (Nord).

GREBICHE (Georges), manœuvre, né le 4 mars 1922, de père russe, à Krallevo (Yougoslavie), demeurant à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales).

GASO (José-Ramon), boulanger, né le 22 avril 1906 à Lorcha (Espagne), demeurant à Alger.

GHIANDAI (Guido), cordonnier, né le 28 avril 1895 à Arezzo (Italie), demeurant à Lille (Nord).

GHEZA (Barthelemy), boulanger, né le 8 juillet 1901, de père italien, à Jouy-aux-Arches (Moselle), demeurant à Valleroy (Meurthe-et-Moselle), ayant un enfant mineur, Renée-Nicole, née le 6 décembre 1943 à Valleroy (Meurthe-et-Moselle).

GOLDZTAJN (Ena), femme MANGUPLI, née le 20 juillet 1899 à Mackuchow (Pologne), demeurant à Paris.

GIMENO (Eloy), né le 25 novembre 1891 à Pavias (Espagne), demeurant à Brignoles (Var).

GUASQUI (Léonide-Dino-Edmond), directeur commercial, né le 5 mai 1902, de père italien, à Cannes (Alpes-Maritimes), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

GOLDNADEL (Moszek), tailleur, né en 1907 à Laskarzew (Pologne), demeurant à Paris.

GONTCHAROFF (Athanase), ferrailleur, né le 2 mai 1893 à Odessa (Russie), demeurant à Paris.

GIULIANI (Nello), entrepreneur, né le 4 novembre 1914 à Rocca di Mezzo (Italie), demeurant à Anglès (Tarn).

GARABEDIAN (Garabed), cordonnier, né le 22 octobre 1921 à Djounié (Liban), demeurant à Issy-les-Moulineaux (Seine).

GRABNER (Henri-François), secrétaire, né le 26 août 1925 à Modling (Autriche), demeurant à Boulogne-Billancourt (Seine).

GIACCHINO (Augustin), cultivateur, né le 7 avril 1924 à Stella (Italie), demeurant à Roquevaire (Bouches-du-Rhône).

GJECI (Jozef), opticien, né le 24 novembre 1901 à Skoplje (Yougoslavie), demeurant à Sens (Yonne).

GALLO (Ernest-Jacques), vernisseur, né le 19 novembre 1909 à Rivalta (Italie), demeurant à Grenoble (Isère).

GARBELS (Aleksandre-Téodors), artiste, né le 26 avril 1903 à Riga (Lettonie), demeurant à Paris.

GHERTZMAN (Elie), fourreur, né le 10 avril 1912 à Chisineau (Roumanie), demeurant à Paris.

GIORDANO (Antoine), ouvrier agricole, né le 22 juin 1892 à Vernante (Italie), demeurant à Montauroux (Var).

GARCIA (Obdulio), ouvrier, né le 25 juin 1921 à Pueblo Nuevo del Terrible (Espagne), demeurant à Trets (Bouches-du-Rhône).

GARCIA (Manuel), ouvrier, né le 27 avril 1919 à Monoro (Espagne), demeurant à Llorac (Dordogne).

GHIRARDO (Fortunio), cultivateur, né le 12 mars 1920 à Colle Umberto (Italie), demeurant à Saint-Aubin-de-Cadelech (Dordogne).

GLUZMAN (Joseph), commerçant, né en 1908 à Brzese (Pologne), demeurant à Paris.

HERMER (Jean), peintre en voitures, né le 10 avril 1921 à Zsambek (Hongrie), demeurant à Pouilly-sous-Charlieu (Loire).

HUYS (Maurice-Albert), cultivateur, né le 22 février 1917 à Dudzek (Belgique), demeurant à Esteville (Seine-Inférieure).

HANAUER (Max), commerçant, né le 24 juillet 1905 à Karlsruhe (Allemagne), demeurant à Strasbourg (Bas-Rhin).

HOFMAN (Achille-Clément-Victor), cultivateur, né le 2 mai 1918 à Wièze (Belgique), demeurant à Coutiches (Nord).

HALFON (Aaron), mécanographe, né le 25 juillet 1927 à Xanthi (Grèce), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

HEKIMIAN (Garabed), mécanicien, né le 27 novembre 1924 à Constantinople (Turquie), demeurant à Lyon (Rhône).

HAMAIDE (Jean-Louis-Joseph), dessinateur, né le 24 avril 1909 à Quiévrain (Belgique), demeurant à Valenciennes (Nord).

HERMAN (Léon-Joseph), agriculteur, né le 21 mai 1898 à Witry (Belgique), demeurant à Bussy-la-Côte (Meuse).

HUBERMANN (Hersz), marchand ambulant, né le 14 juillet 1902 à Zamozé (Pologne), demeurant à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

HOSTEN (Lucien-Joseph), cultivateur, né le 20 août 1898 à Wercken (Belgique), demeurant à Estrée-sur-Noye (Somme).

HERNANDEZ (Ginès), ouvrier agricole, né le 24 avril 1919 à Murcia (Espagne), demeurant à Ouveillan (Aude).

HOWALD (Wernez-Ernst), laitier, né le 15 janvier 1916 à Berne (Suisse), demeurant à Esprels (Haute-Saône).

IGNAL (Emile), scieur, né le 11 septembre 1913 à El Gordo (Espagne), demeurant à Dax (Landes).

ISAIA (Marguerite), femme VALLA, née le 20 janvier 1894 à Frassino (Italie), demeurant à Levallois-Perret (Seine).

IACONE (Mario-Angelo), cordonnier, né le 2 décembre 1911 à Roccadarce (Italie), demeurant à Paris.

IANNARELLI (Pierino), manœuvre, né le 27 septembre 1911 à Atina (Italie), demeurant à Ivry-sur-Seine (Seine).

JULIA (Joseph-Henri-Joachim), artisan maçon, né le 24 avril 1905 à Saint-André de Torn (Espagne), demeurant à Amélie-les-Bains-Palalda (Pyrénées-Orientales).

JOMBIK (Jan), cultivateur, né le 9 septembre 1921 à Kostolne Moravce (Tchécoslovaquie), demeurant à Fraisse (Dordogne).

JOANNIDES (Marinos), tailleur, né le 12 avril 1913 à Kermasti (Asie Mineure), demeurant à Paris.

JELANSKI (Vladimir), ingénieur, né le 31 mai 1905 à Minsk (Russie), demeurant à Metz (Moselle).

JOSEPH (Léon), docteur en médecine, né le 9 février 1909 à Husi (Roumanie), demeurant à Asnières (Seine).

KURKDJIAN (Jean), chronométreur, né le 26 mai 1904 à Iskamboul (Turquie), demeurant à Paris.

KITACHEWSKY (Alexandre), employé, né le 22 juin 1909 à Reny (Russie), demeurant à Besançon (Doubs).

KETCHEIAN (Hovannès), commerçant, né le 25 juin 1905 à Plodiv (Bulgarie), demeurant à Issy-les-Moulineaux (Seine).

KARGEMAN (Icek), tailleur, né le 1er mai 1898 à Zelichow (Pologne), demeurant à Paris.

KRASTEFF (Kiro-Boris), couturier, né le 15 février 1902 à Lasitchéri (Bulgarie), demeurant à Avignon (Vaucluse).

KEUTCHAYAN (Stéphan), artisan tailleur, né le 14 mars 1922 à Beyrouth (Liban), demeurant à Villard-Bonnot (Isère).

KARBA (Karol), ouvrier agricole, né le 22 novembre 1914 à Nerodnavci (Yougoslavie), demeurant à Ville-sur-Illon (Vosges).

KLOPFER (Joseph), tailleur, né le 2 octobre 1894 à Budapest (Hongrie), demeurant à Paris.

KURAS (Antoni), ingénieur électricien, né le 5 novembre 1899 à Arnontowice (Pologne), demeurant à Asnières (Seine).

KLINGER (Siegfried), courtier, né le 12 mars 1922 à Vienne (Autriche), demeurant à Paris.

KOWAIKOWSKI (Thadé), mineur, né le 15 mai 1921 à Koronowo (Pologne), demeurant à Montigny-en-Gohelle (Pas-de-Calais).

KANTOR (Stéfan), docteur, né le 24 mai 1913 à Lodz (Pologne), demeurant à Paris.

KOTT (Icchok), mécanicien en bonneterie, né le 25 décembre 1922 à Kalisz (Pologne), demeurant à Roanne (Loire).

KRAUSZ (Louis-Etienne), marchand forain, né le 23 juillet 1906 à Szeged (Hongrie), demeurant à Viry-Châtillon (Seine-et-Oise).

KIBLOFF (Miron), chef de chantier, né le 18 août 1897 à Volymer (Russie), demeurant à Brou (Eure-et-Loir).

LAFORSE (Cyrille-Joseph), cultivateur, né le 19 juillet 1919 à Westcapelle (Belgique), demeurant à Chambord (Eure).

LASMAN (Izrael-Kalman), vernisseur, né le 10 juin 1908 à Czestochow (Pologne), demeurant à Reims (Marne).

LIETAVEC (Maurice), mineur, né le 21 septembre 1906 à Luzna (Tchécoslovaquie), demeurant à Bitche (Moselle).

LABA (Joseph-Renaud), ouvrier agricole, né le 10 octobre 1908 à Turin (Italie), demeurant à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

LISNER (Jacob), commerçant, né le 5 juillet 1902 à Leczyca (Pologne), demeurant à Paris.

LAMBERTS (Jean-Baptiste-René), chauffeur, né le 3 novembre 1901 à Willebroek (Belgique), demeurant à Alfortville (Seine).

LICHTENBERG (Chaim-Joseph), gantier, né le 15 août 1926 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

LIFSCHITZ (Samuel), commerçant, né le 29 juin 1900 à Minsk (Russie), demeurant à Colombes (Seine).

LEUTENEGGER (Gustav-Meinrad), commerçant, né le 17 mars 1895 à Bâle (Suisse), demeurant à Annecy (Haute-Savoie).

LOTTI (Ubaldo-Ulysse-Léopold), mécanicien, né le 7 juin 1905 à Iglesias (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

MARTINOLIE (Attilio), cimentier, né le 31 août 1893 à Bedero Valeuvia (Italie), demeurant a Cambrai (Nord).

MASSOLO (Pierre-André), conducteur de camions, né le 4 mars 1887 à Aisone (Italie), demeurant à Paris.

MANFREDI (Venero), maçon, né le 17 octobre 1903 à Cugliate (Italie), demeurant à Poligny (Jura).

MADJARIAN (Jean), parfumeur, né le 2 mars 1907 à Eski-Chéhir (Asie Mineure), demeurant à Grasse (Alpes-Maritimes).

MOURADOFF (Alice), née le 20 juillet 1922 à Tiflis (Russie), demeurant à Paris.

MORHAIM (Salomon), typographe, né le 24 avril 1914 à Constantinople (Turquie), demeurant à Champigny-sur-Marne (Seine).

MARTINETTI (Rose-Ersilia), veuve BONAVENTURA, née le 13 octobre 1892 à Cervarole (Italie), demeurant à Saint-Etienne (Loire).

MARINI (Pierre-Jean), coiffeur, né le 15 octobre 1900 à Bagdad (Mésopotamie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MARY (Albert-Florent), cultivateur, né le 19 juin 1919 à Ethe (Belgique), demeurant au Chesne (Ardennes).

MOLINARO (Pietro), cimentier, né le 24 décembre 1913 à Forgaria (Italie), demeurant à Aubazine (Corrèze).

MARKIEWICZ (Chana-Rywka), femme ZANDKORN, née le 8 juillet 1903 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

MARCHI (Gottardo Marcellino), cimentier, né le 4 mai 1906 à Trevignano (Italie), demeurant à Nérac (Lot-et-Garonne).

MALCHAIR (Frantz-Ghislain-Julien), hôtelier, né le 30 août 1913 à Forchies-la-Marche (Belgique), demeurant à Albert (Somme).

MOLENDA (Martin), ouvrier spécialisé, né le 4 octobre 1903 à Bollozzice (Pologne), demeurant à Paris.

MANASSERO (Laurent), cultivateur, né le 12 septembre 1901 à Frabosa (Italie), demeurant à la Roquebrussanne (Var).

MILANESIO (Jacques), cultivateur, né le 21 juin 1906 à Bra (Italie), demeurant à la Buissière (Isère).

MELMAN (Sura), née le 23 janvier 1925 à Ozarow (Pologne), demeurant à Paris.

MELMAN (Szmul), né le 23 janvier 1925 à Ozarow (Pologne), demeurant à Paris.

MARTINEZ (Domingo), matelassier, né le 12 mai 1895 à Fuentecen (Espagne), demeurant à Paris.

MORA (Jean-Louis), entrepreneur de maçonnerie, né le 17 mai 1889, de père italien, à Tenay (Ain), demeurant à Eguenigue (Territoire de Belfort).

MOISO (Spartaco-Venanzio-Michele), typographe, né le 16 juin 1902 à Turin (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MERCIER (Maurice-Alphonse), commerçant, né le 11 décembre 1898 à Mouscron (Belgique), demeurant à Avesnes-sur-Helpe (Nord).

MORGADO (José-Aurélio), commerçant, né le 4 octobre 1904 à Vimioso (Portugal), demeurant à Saint-Etienne (Loire).

MAUER (Charles-Nicolas-Jean), gérant d'hôtel, né le 4 mai 1892, de père belge, à Paris, demeurant à Antony (Seine).

MONGE (Chiaffredo-Cuniglia), artisan maçon, né le 12 mars 1910 à Venasca (Italie), demeurant à Aulnois-sous-Laon (Aisne).

MAGARIAN (André), ébéniste, né le 10 octobre 1901 à Kutahia (Asie Mineure), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MARRO (Nicola-Donato), bijoutier, né le 12 avril 1920 à Limone Piemonte (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

MARINI (Fortunato), employé, né le 23 juillet 1908 à Lucque (Italie), demeurant à Espalion (Aveyron).

MICOL (Ulisse-Enrico), commerçant, né le 28 mai 1908 à Perrero (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MARGELLI (Doviglio), musicien, né le 16 novembre 1913 à Gaggio Montano (Italie), demeurant à Saintes (Charente-Maritime).

MANICEK (Louis-François), maître d'hôtel, né le 25 juillet 1902 à Vienne (Autriche), demeurant à Levallois-Perret (Seine).

MANFREDINI (Dominique), maçon, né le 22 décembre 1908 à Bibbiano (Italie), demeurant à Mormant (Seine-et-Marne).

MUTNIK (Joseph), mineur, né le 24 février 1923 à Loke (Yougoslavie), demeurant à Liévin (Pas-de-Calais).

MOLA (Joaquin-Toribio), né le 26 février 1896 à Arties (Espagne), demeurant à Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise).

MONTALDO (François-Dominique), verrier, né le 24 mars 1913 à Murazzano (Italie), demeurant à Courcy (Marne).

MARQUES (Pierre-Emmanuel-François), cultivateur, né le 4 janvier 1900 à Canéjan (Espagne), demeurant à Sauveterre (Haute-Garonne).

MISES (Samuel), docteur en médecine, né le 15 juillet 1900 à Botosani (Roumanie), demeurant à Limoges (Haute-Vienne).

MANTELLI (Mario), peintre, né le 27 novembre 1902 à Mondovi (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MANCHON (Antoine), mineur, né le 2 juillet 1923 à Esparagueera (Espagne), demeurant à Villeneuve (Basses-Alpes).

MINUTOLI (Guiseppa), né le 3 février 1910, de père italien, à Tunis (Tunisie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

NARDIELLO (Alphonse), docker, né le 7 janvier 1921 à Pontecagnano (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

NEUGEBAUER (Paul-Bernard-Joseph), commerçant, né le 23 mars 1911 à Strasbourg (Bas-Rhin), y demeurant.

NOVELLI (Giovanni-Battista), cultivateur, né le 2 août 1911 à Pinzano al Tagliamento (Italie), demeurant à Beaumont-en-Véron (Indre-et-Loire).

NEGRINI (Antonio), maçon, né le 24 septembre 1906 à Massalombardo (Italie), demeurant à Châteauroux (Indre).

NIFUS (Isaac), marchand ambulant, né le 20 juillet 1910 à Constantinople (Turquie), demeurant à Saintes (Charente-Maritime).

NOWACKI (Marianna), femme STRZELCZYK, née le 1er décembre 1914, de père polonais, à Recklinghausen (Allemagne), demeurant à Liévin (Pas-de-Calais).

ORSINGHER (Amalia), née le 11 juin 1923 à Borgo-Valsugana (Italie), demeurant à Paris.

ODELGA (Wilhelm), adjudant à la 1re compagnie saharienne portée de légion, né le 23 juillet 1906 à Vienne (Autriche).

PIETRUSZKA (Mendel), commerçant, né en 1908 à Lomza (Pologne), demeurant à Paris.

PORCU (Salvatorina), née le 23 juin 1924 à Sula (Italie), demeurant à Longwy (Meurthe-et-Moselle).

PETROWITCH (Yovan), marchand forain, né le 5 février 1899 à Belitza (Serbie), demeurant au Pontet (Vaucluse).

PUY (Mariano), cultivateur, né le 25 avril 1894 à Torruella (Espagne), demeurant à Pezénas (Hérault).

PALACIO (Michel), cultivateur, né le 27 avril 1893 à Sierra Estranad (Espagne), demeurant à Carcassonne (Aude).

POLBERG (Hilda), née le 27 juillet 1910 à Ungru (Estonie), demeurant à Alger.

PROCHAZKA (Camille-Marie-Julien), photographe, né le 26 mai 1902 à Kalovski Vinohrady (Tchécoslovaquie), demeurant à Chaville (Seine-et-Oise).

PALLAGHY (Albert-Emeric), représentant de commerce, né le 15 avril 1900 à Kosice (Tchécoslovaque), demeurant à Montmorency (Seine-et-Oise).

PALATNIK (Samuel-Jean), marchand ambulant, né le 17 septembre 1913 à Balta (Russie), demeurant à Chatou (Seine-et-Oise).

PANTOFEL (Grojnem), photographe, né le 19 novembre 1907 à Czestochowa (Pologne), demeurant à Paris.

PYLYSER (Urbain-Alfred-Cornélius), cultivateur, né le 23 mai 1908 à Oosiduinkerke (Belgique), demeurant à Kermanville (Seine-Inférieure).

PARDINI (Ersilio-Natalin), coiffeur artisan, né le 19 décembre 1908 à Buti (Italie), demeurant à la Seyne-sur-Mer (Var).

PLINER (Benjamin), commerçant, né le 11 mai 1896 à Réjitza (Russie), demeurant à Paris.

NERI (Francesco-Salvatore), boulanger, né le 15 janvier 1923 à Reggio-Calabria (Italie), demeurant à Martigues (Bouches-du-Rhône).

PALAZZINI (Antoine), sellier, né le 17 août 1923 à Bedulita (Italie), demeurant à Audincourt (Doubs).

PANOSSIAN (Hosroff), cordonnier, né le 12 juin 1912, de père Arménien, à Sivas (Turquie), demeurant à Vincennes (Seine).

PERLA (Germain), ouvrier tailleur, né le 20 novembre 1908 à Pacanow (Pologne), demeurant à Paris.

PICCOLI (Attilio), maçon, né le 26 novembre 1910 à Recoaro (Italie), demeurant à Sainte-Savine (Aube).

PIZZOLATO (Vittorio-Bruno-Giuseppe), sergent-chef à la compagnie de dépêche au dépôt commun des régiments étrangers, né le 3 septembre 1904 à Vicenza (Italie).

PHILIANOS (Spyridion), artisan cordonnier, né le 18 novembre 1884 à Corfou (Grèce), demeurant à Paris.

PROKOPOWICZ (Joseph), sergent chef à la compagnie de passage n° 2 du dépôt commun des régiments étrangers, né le 12 janvier 1904 à Chtspice (Pologne).

QUINTIN (Louis), négociant, né le 22 juin 1901, de père belge, à Mazingarbe (Pas-de-Calais), demeurant à la Chaussée-Saint-Victor (Loir-et-Cher).

QUARANTA (Matteo), droguiste, né le 6 avril 1891 à Pellezzano (Italie), demeurant aux Pennes-Mirabeau (Bouches-du-Rhône).

RINALDI (Luigino), ouvrier pâtissier, né le 16 septembre 1924 à Saletto (Italie), demeurant à Lille (Nord).

ROGOW (Alexandre), menuisier, né le 23 février 1893 à Chellabinska (Russie), demeurant à Villeneuve-Marsan (Landes).

RAMELLA (Stéfano-Enrico), fondé de pouvoir, né le 30 octobre 1894 à Zumaglia (Italie), demeurant à Paris.

RIVETTI (Alexandre-Eugène), commerçant, né le 13 octobre 1906, de père italien, à Landres (Meurthe-et-Moselle), demeurant à Mairy-Mainville, même département.

RYBAK (Itzkok), tailleur, né le 20 septembre 1907 à Borchtchagowka (Russie), demeurant à Paris.

ROLANDO (Léonardo-Guiseppe), cultivateur, né le 7 septembre 1914 à Orméa (Italie), demeurant à Grans (Bouches-du-Rhône).

ROSASCO (Joseph-Benoît), commerçant, né le 29 mars 1903 à Nelrone (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

ROSSO (Jean-Joseph), boulanger, né le 9 février 1907, de père italien, à Mougins (Alpes-Maritimes), demeurant à Nice, même département.

ROTH (Paul), coiffeur, né le 24 août 1899 à Wetzikon (Suisse), demeurant à Argenteuil (Seine-et-Oise).

ROINA (Marcu-Lipa), commerçant, né le 5 décembre 1904 à Botosani (Roumanie), demeurant à Paris.

ROUKHOMOVSKY (Léon), bronzier d'art, né le 9 septembre 1894 à Odessa (Russie), demeurant à Paris.

REYNAUDO (Maurice), boulanger, né le 3 janvier 1894 à Brossasco (Italie), demeurant à Aubagne (Bouches-du-Rhône).

RUSSO (Guiseppe-Nicolas), hôtelier, né le 8 janvier 1899 à Riposto (Italie), demeurant à Carry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône).

RUBINSTEIN (Mayer), commerçant, né le 8 mars 1894 à Zarnowiec (Pologne), demeurant à Mulhouse (Haut-Rhin).

ROCHMAN (Wigdor), confectionneur, né le 14 avril 1913 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

RAMORA (Antonio), coiffeur, né le 9 avril 1910 à Nocera (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

ROTBARTI (Simon), secrétaire, né le 11 février 1912, de père espagnol, à Salonique (Grèce), demeurant à Paris.

ROGER (Louis), commerçant, né le 10 juin 1907 à Ethe (Belgique), demeurant à Longwy (Meurthe-et-Moselle).

RECCHIA (Augustine), née le 26 août 1901, de père italien, à Matignon (Nord), demeurant à Paris.

ROSSO (Jacques-Ferdinand), boucher, né le 2 octobre 1913 à Busca (Italie), demeurant à Saint-Jean-Cap-Ferrat (Alpes-Maritimes).

ROTH (Benjamin), tailleur, né le 18 août 1891 à Hida (Roumanie), demeurant à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

RAMON (Antonio), confiseur, né le 27 octobre 1897 à Palma de Majorque (Espagne), demeurant au Puy (Haute-Loire).

STRILCICH (Charles), commerçant, né le 16 juillet 1906 à Trieste (Italie), demeurant à Saint-Raphaël (Var).

STOLER (Rouvel-Lazare), tailleur, né le 5 octobre 1900 à Chaoli (Russie), demeurant à Orléans (Loiret).

SLAWEK (Joseph), horloger, né le 22 juillet 1885 à Zbudniow (Pologne), demeurant à Mulhouse (Haut-Rhin).

SEKLER (Oscar-Serge), fourreur, né le 26 janvier 1906 à Lujeni (Roumanie), demeurant à Paris.

SOARE (Constantin), restaurateur, né le 7 mars 1907 à Comarnie (Roumanie), demeurant à Epinal (Vosges).

SLOD (Jacob-Joseph), bottier, né le 10 janvier 1905 à Chechanow (Pologne), demeurant à Clichy (Seine), ayant un enfant mineur, Rose, née le 23 décembre 1933 à Chechanow (Pologne).

SEIXAS (Antonio), employé, né le 1er avril 1902 à Famalicao (Portugal), demeurant à Valognes (Manche).

SCAPERDAS (Constantin), fourreur, né en 1915 à Castoria (Grèce), demeurant à Morlaix (Finistère).

SEINMAN (Elie), serrurier, né le 15 septembre 1907 à Orhei (Roumanie), demeurant à Montreuil-sous-Bois (Seine).

SOFFER (Jacques), artisan électricien, né le 29 juin 1899 à Théodosie (Russie), demeurant à Paris.

SUNE (Mariano), fourreur, né le 29 février 1912 à Carthagène (Espagne), demeurant à Paris.

STEINES (Joseph), artisan maçon, né le 6 juin 1894 à Mamer (grand-duché de Luxembourg), demeurant à Nogent-l'Abbesse (Marne).

SNIADOVER (Mayer), confectionneur, né le 15 août 1895 à Venigrow (Pologne), demeurant à Paris, ayant un enfant mineur, Guy-Serge, né le 17 septembre 1941 à Paris.

SAADE (Edouard), industriel, né le 12 février 1905, de père syrien, à Tanta (Egypte), demeurant à Paris.

SCHARYCKI (Isaak), industriel, né le 15 mai 1914 à Suwalki (Pologne), demeurant à Paris.

SCHIO (Pierre), maçon, né le 6 mars 1905 à Sossano (Italie), demeurant à Groslay (Seine-et-Oise).

SUPPO (Jean-Baptiste-Pierre), commerçant, né le 12 septembre 1879 à Turin (Italie), demeurant à Althen-les-Paluds (Vaucluse)

STRAUS (Walter-Adolf), commerçant, né le 18 juillet 1907 à Cologne (Allemagne), demeurant à Paris.

SIUDA (Antoine), ouvrier agricole, né le 17 mars 1925 à Nowa Wies (Pologne), demeurant à Bailly-Romainvilliers (Seine-et-Marne).

STANULA (Stanislaus), manœuvre, né le 5 septembre 1905 à Swoszowa (Pologne), demeurant à Château-Chinon (Nièvre).

SAVOLDELLI (Daniel-Ilario), maçon, né le 9 août 1910 à Songavazzo (Italie), demeurant à Crézilles (Meurthe-et-Moselle).

SANCHEZ (Antoine), chauffeur d'automobiles, né le 19 juillet 1910 à Carthagène (Espagne), demeurant à Brignon (Var).

SKUZA (Jean), ouvrier agricole, né le 10 avril 1920, de père polonais, à Détroit (Michigan) (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à Manoncourt-sur-Seille (Meurthe-et-Moselle).

SANTY (Georges-Maurice), ouvrier agricole, né le 15 décembre 1917, de père belge, à Oudezeele (Nord), demeurant à Combles (Somme).

STARK (Henri-Walter), industriel, né le 15 juillet 1909 à Uffenheim (Allemagne), demeurant à Saint-Maur-des-Fossés (Seine).

SPINELLI (Fortuné-Louis-Jean), employé d'hôtel, né le 7 juillet 1916 à Lori (Italie), demeurant à Paris.

SCHWARZ (Léon), docteur, né le 21 mai 1906 à Tarnow (Pologne), demeurant à Paris.

STOFFELS (Petrus-Jean), ouvrier agricole, né le 26 mai 1900 à Halsteren (Hollande), demeurant à Maisons-Alfort (Seine).

SCALETTI (Ludovic), épicier, né le 4 février 1889 à Milan (Italie), demeurant à Paris.

SERRA (José-Valentin), coiffeur, né le 21 octobre 1899 à Armantera (Espagne), demeurant à Paris.

SPINZI (Frédéric), ouvrier maçon, né le 22 octobre 1915 à Plésio (Italie), demeurant à Gray (Haute-Saône).

SAGUATO (Joseph-Fidèle), directeur d'hôtel, né le 23 mars 1907, de père italien, à Beausoleil (Alpes-Maritimes), demeurant à Roquebrune-Cap-Martin, même département.

SCHEIDWASSER (Wolf), fourreur, né le 2 juin 1897 à Lodz (Pologne), demeurant à Haguenau (Bas-Rhin).

TAMBORINI (Guillaume), ouvrier, né le 24 novembre 1900, de père italien, à Haustadt (Allemagne), demeurant à Auboue (Meurthe-et-Moselle).

TILLIEU (Julien-Michel-Antoine), représentant, né le 13 juin 1896 à Bisseghem (Belgique), demeurant à Paris.

TOSELLO (Antoine-Dominique), charcutier, né le 17 septembre 1910 à Valdieri (Italie), demeurant à la Seyne-sur-Mer (Var).

TITO (Etienne-Jean), charpentier né le 2 janvier 1910 à Pobla du Lillet (Espagne), demeurant à Bourges (Cher).

TULCEANU (Burach), chirurgien dentiste, né le 19 juillet 1901 à Foscani (Roumanie), demeurant à Cormeilles-en-Parisis (Seine-et-Oise).

TARAGANO (Bienvenida), femme RUBEN, née en 1891 à Kalei Suitanie (Turquie), demeurant à Paris.

TYTUS (Jean), aide-cuisinier, né le 1er octobre 1924 à Machnow (Russie), demeurant à Epinay-sur-Orge (Seine-et-Oise).

TCHEJINE (Metrophane), artisan peintre, né le 23 novembre 1894 à Bergatchitcha (Russie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

TAMBORYN (Chaja), femme ZORMAN, née le 25 avril 1901 à Rakowiec (Pologne), demeurant à Waziers (Nord).

TAGGIASCO (François-Jérôme), boulanger, né le 8 juillet 1903 à San Remo (Italie), demeurant à Antibes (Alpes-Maritimes).

TANGMAN (Hersz-Ber), maroquinier, né le 3 juillet 1907 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

THEOPHILOU (Apostole), coiffeur, né le 21 septembre 1909 à Brousse (Asie Mineure), demeurant à Lyon (Rhône).

TOPOREK (Wladyslaw), né le 12 décembre 1919 à Libiaz Wielki (Pologne), demeurant à Masny (Nord).

TELKES (Emeric), décorateur, né le 28 avril 1912, de père roumain, à Budapest (Hongrie), demeurant à Bobigny (Seine)

TOVENA (Vincent), métayer, né le 5 décembre 1898 à Castigalen (Espagne), demeurant à Luzech (Lot).

TOSELLO (Marianne), veuve TOSELLO, née le 14 novembre 1899 à Limone Piémont (Italie), demeurant à la Seyne-sur-Mer (Var).

ZEN (Giovanni), artisan granitier, né le 28 août 1913 à Pove (Italie), demeurant à Aubière (Puy-de-Dôme).

ZAHRA (Antoine-Laurent-Joseph-Paul-Eugène), cultivateur, né le 30 juillet 1909 à Rabato (île de Malte), possession britannique, demeurant à Paris.

TROPINI (Pierre), jardinier, né le 10 juillet 1899 à Sambucco (Italie), demeurant à Hyères (Var).

TRIVERO (Hyacinthe-Iginié-Jean-Baptiste), commerçant, né le 20 novembre 1894 à Pettinengo (Italie), demeurant à Paris.

UTGES (Dominique), biscuitier, né le 13 décembre 1913 à Balaguer (Espagne), demeurant à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

URBANSKI (Edmond), mineur, né le 13 septembre 1907, de père polonais, à Bayonne, New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais).

VELEZ (Serge), coiffeur, né le 3 janvier 1927, de père espagnol, à Stoke en Trent (Grande-Bretagne), demeurant à Brioude (Haute-Loire).

VECKMANS (Marie-Françoise), femme THELINGE, née le 25 mai 1905, à Anderlecht (Belgique), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

VIVIANI (Giovannino-Primo), gareur, né le 8 septembre 1902 à Poderobba (Italie), demeurant à Saint-Etienne (Loire).

VERGES (José-Sébastien-Ramon), boulanger, né le 10 décembre 1894 à Selva de Mar (Espagne), demeurant à Armentières (Nord), ayant un enfant mineur, Thérèse-Fernande-Hélène, née le 11 juillet 1927 à Lille (Nord).

VERNIER (David), ouvrier, né le 3 janvier 1921 à Bagnarolda (Italie), demeurant à Arthès (Tarn).

VALESCHINI (Rosa-Francesca), née le 29 janvier 1927 à Brembilla (Italie), demeurant à Beaumont (Haute-Savoie).

VUIGNIER (Jean-Lucien), directeur commercial, né le 21 décembre 1900 à Remaufens (Suisse), demeurant à Paris.

VANDECASTEELE (Marie-Antoinette-Elisa), veuve SIX, née le 23 juin 1910 à Beerst (Belgique), demeurant à Fontaine-la-Louvet (Eure), ayant deux enfants mineurs: 1° Agnès-Marie-Thérèse, née le 30 mai 1931 à Ouilly-du-Houley (Calvados); 2° Michel-Joseph-Antoine, né le 15 octobre 1932 à Ouilly-du-Houley (Calvados).

VANDEZANDE (Germain-Edmond-Achille), cultivateur, né le 22 juin 1913 à Hulste (Belgique), demeurant à Jumel (Somme).

VAN DE CASTEELE (Jérôme-Julianus-Maria), cultivateur, né le 1er avril 1909 à Knoche-sur-Mer (Belgique), demeurant à Verneuil-sous-Coucy (Aisne).

VANNITSEN (Karel-Hubert), ouvrier agricole, né le 27 juillet 1910 à Gors op Leuw (Belgique), demeurant à Saint-Pierre-Aigle (Aisne).

VAN DEN HEED (Emile-Cyrille), cultivateur, né le 15 avril 1911 à Renaix (Belgique), demeurant à Jagny-sous-Bois (Seine-et-Oise).

VECCHIETTI (Domenico-Armando), chef de chantier, né le 8 juillet 1908 à Gualdo Tadino (Italie), demeurant à Melun (Seine-et-Marne).

VILLARD (Adrien-Ariste), cultivateur, né le 17 juin 1905 à Cornol (Suisse), demeurant à Colombier-Fontaine (Doubs).

VEYS (Gaston-Maurice), cultivateur, né le 30 avril 1902 à Peteghem (Belgique), demeurant à Gœulzin (Nord).

VEYS (Joseph), cultivateur, né le 29 juillet 1903 à Peteghem (Belgique), demeurant à Bugnicourt (Nord).

VIZIO (Ange), mécanicien, né le 2 décembre 1913 à Mondovi (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

VALORI (Angelino), ouvrier agricole, né le 12 mars 1905 à Santa Maria Monte (Italie), demeurant à Lamanon (Bouches-du-Rhône).

VERGARA (Jesus), bûcheron, né le 11 janvier 1915 à Lesaca (Espagne), demeurant à Salles (Gironde).

WROBEL (Mayer), boulanger, né le 19 avril 1920 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

WEBER (André), chef d'exploitation forestière, né le 6 mars 1907, de père luxembourgeois, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

WINTER (Arie-Lev), commerçant, né le 29 octobre 1913 à Ekaterinenbourg (Russie), demeurant à Paris.

WAINTAL (Fajga), veuve KLIMBERG, née le 28 décembre 1910 à Varsovie (Pologne), demeurant à Aubervilliers (Seine).

YALENGADIAN (Marie), veuve ACHNAMIAN, née le 1er janvier 1919 à Angora (Turquie), demeurant à Neuilly-sur-Seine (Seine).

ZOMBOURIAN (Haroutun), journalier, né le 20 février 1923 au Pirée (Grèce), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

ZORZI (Daniel), plombier, né le 17 avril 1922 à Vito d'Asio (Italie), demeurant à Gélannes (Aube).

ZACHARIE (Joseph-Michel-Frédéric), gérant de société, né le 5 avril 1904 à Andrinople (Turquie), demeurant à Paris.

(Supplément.)

Art. 2. — Sont naturalisés Français par application des articles 60, 62 et 61, paragraphe 1, du code de la nationalité:

ALBANO (Michele), piqueur de sel, né le 23 décembre 1891 à Torre Annunziata (Italie), et BONSANTI (Antoinette), sa femme, née le 1er août 1903, de père italien, à Bizerte (Tunisie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

ARNOLD (Kurt-Eric), représentant, né le 19 avril 1893 à Baden-Baden (Allemagne), ayant un enfant mineur, Nicolas-Rodolphe, né le 31 mai 1931 à Francfort-sur-le-Main (Allemagne), et VON HAYN (Louise-Anne), sa femme, née le 19 juin 1902 à Francfort-sur-le-Main (Allemagne), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BERAUD (Giuliano-Alberto), laitier, né le 8 avril 1891 à Bousson (Italie), et CHIAPALE (Maria-Anna), sa femme, née le 1er septembre 1892 à Montemale (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BRIZZI (Guido), commerçant, né le 8 février 1896 à Montecatini (Italie), et BIAGE (Armida), sa femme, née le 21 janvier 1896 à Marliana (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BAGHLOYAN (Mamas), boulanger, né le 2 janvier 1901 à Arabkir (Asie Mineure), et DEVEDJIAN (Victoria), sa femme, née le 7 avril 1908 à Arabkir (Asie Mineure), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

COMETTO (Louis-Antoine), conducteur de travaux, né le 9 octobre 1905 à Colognola di Colli (Italie), et MIZZON (Imelda), sa femme, née le 11 mars 1911 à Ospedaletto-Euganeo (Italie), demeurant à Borny (Moselle).

CARASSO (Joseph-Samuel), commerçant, né en 1900 à Salonique (Grèce), ayant un enfant mineur, David, né le 23 septembre 1927 à Salonique (Grèce), et SIDES (Marie-Joseph), sa femme, née en 1903 à Salonique (Grèce), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

DUDELCZYK (Henryk), industriel, né le 16 juillet 1895 à Lodz (Pologne), et KRAUSKOPF (Irène), sa femme, née le 1er octobre 1897 à Lodz (Pologne), demeurant à Paris.

EIZENBERG (Pinkus), négociant, né le 16 septembre 1901 à Mozczonow (Pologne), ayant un enfant mineur, Simone, née le 21 juin 1936 à Paris, et TONDOWSKA (Golda-Malka), sa femme, née en 1908 à Burzenin (Pologne), demeurant à Paris.

ESCALA (Antoine), cultivateur, né le 9 juillet 1888 à Torrès del Obispo (Espagne) et ESCALA (Marie-Antoinette), sa femme, née le 6 octobre 1898 de père espagnol à Valergues (Hérault), y demeurant.

FELFITI (Alexandre), métayer, né le 13 janvier 1919 à Fontanelle (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1°) Roland-Michel, né le 19 octobre 1940 à Nomdieu (Lot-et-Garonne); 2°) René, né le 16 février 1942 à Nomdieu (Lot-et-Garonne), et STEPHANI (Angèle), sa femme, née le 6 septembre 1920 à Lonato (Italie), demeurant à Lamontjoie (Lot-et-Garonne).

FOSSANI (Attilio), forgeron, né le 8 octobre 1888 de père italien à Osagna (Suisse), ayant deux enfants mineurs: 1°) Louis-Laurent, né le 12 février 1928 à Trégastel (Côtes-du-Nord); 2°) Marcel-Albert), né le 5 avril 1941, au Hinglé (Côtes-du-Nord) et STIGLIO (Elvezia), sa femme, née le 16 mai 1903 à Casale Cortecerro (Italie), demeurant au Hinglé (Côtes-du-Nord).

GOLDMINC (Israël-Isser), commerçant, né le 14 janvier 1900 à Slawkow (Pologne) et LEHR (Tauba), sa femme, née le 21 juin 1905 à Jaslo (Pologne), demeurant à Strasbourg (Bas-Rhin).

GASTALDI (Joachim), commerçant, né le 18 septembre 1891 à Chiusa di Pesia (Italie) et ELLENA (Catherine), sa femme, née le 18 décembre 1898 à Chiusa di Pesia (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

GERSONE (Pierre), épicier, né le 23 septembre 1898 à San Pietro Monteresso (Italie) et PIGNATTA (Anne), sa femme, née le 19 février 1896 à Saluzzo (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

IZZI (Ulterico), chef de chantier, né le 17 janvier 1896 à Walleretonda (Italie) et REY (Marie), sa femme, née le 20 mai 1910 à Torrejoncillo (Espagne), demeurant à Choisy-le-Roi (Seine).

JABLONSKI (Rubin), commerçant, né le 6 octobre 1899 à Wieruskow (Pologne) et STRAFMAN (Tipa), sa femme, née en 1902 à Reni (Roumanie), demeurant à Paris.

KARAPOSTOPOULO (Cornelie), marchand de marrons, né le 17 avril 1899 à Constantinople (Turquie) et ZEHNDER (Marguerite), sa femme, née le 8 octobre 1897 à Saint-Imiez (Suisse), demeurant à Paris.

LOMBRICI (Joseph), artisan transporteur, né le 13 décembre 1897 à Locatello (Italie) et PREVITALI (Giacoma-Libera), sa femme, née le 3 septembre 1898 à Calusco d'Adda (Italie), demeurant à Romainville (Seine).

LAGNEAU (Iris-Fernand), représentant, né le 10 janvier 1905, à Chatelineau (Belgique et DE MEY (Germaine-Joséphine), sa femme, née le 18 septembre 1901 à Zèle (Belgique), demeurant à Saint-Clar de Rivière (Haute-Garonne).

MEDIN (Saja), mécanicien-dentiste, né le 25 mai 1901 à Riga (Russie), ayant un enfant mineur: Léa, née le 10 avril 1931 à Riga (Russie) et BRACHMAN (Meri), née le 9 novembre 1902 à Kuldiga (Lettonie), demeurant à Paris.

OLCINA (Vicente), commerçant, né le 4 juin 1893 à Almoines (Espagne), et AVEZZA (Guiseppina), sa femme, née le 29 septembre 1893 à Toscona Belbo (Italie); demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

PRATURBON (Giovanni), cultivateur, né le 9 février 1910 à Chions (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Joseph-Pierre, né le 3 mars 1941 à Albefeuille-Lagarde (Tarn-et-Garonne); 2° Pierrette-Yvette, née le 14 juin 1945 à Montauban (Tarn-et-Garonne), et ROCCA (Madeleine), sa femme, née le 11 mai 1924 à Bra (Italie), demeurant à Puylaroque (Tarn-et-Garonne).

PASTORELLI (Marius-Joseph), laitier, né le 7 août 1908 à Frabosa Satona (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° François, né le 6 avril 1942 à Montfavet (Vaucluse); 2° Henri-Louis, né le 4 janvier 1944 à Montfavet (Vaucluse), et GALLESIO (Palmina), sa femme, née le 24 octobre 1917 à Bosio Costino (Italie), demeurant à Montfavet (Vaucluse).

MARTIN PEROLIN (Guido-Martino-Luigi), exploitant de cinéma, né le 18 septembre 1900 à Nus (Italie), ayant un enfant mineur, Renée-Rosalie-Virginie, née le 24 mai 1931 à la Courneuve (Seine), et CHASSEUR (Marie-Augustine-Barbe), sa femme, née le 14 mai 1895 à Ayas (Italie), demeurant à la Courneuve (Seine).

PELIKIAN (Parsek), épicier, né le 18 avril 1900 à Sivas (Asie Mineure), et BABIKIAN (Zarmení), sa femme, née en 1904 à Sivas (Asie Mineure), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

PANOSSIAN (Yervand), commerçant, né en 1902 à Konia (Asie Mineure), et GUNDUKIAN (Makbule), sa femme, née le 12 janvier 1918 à Tekat (Turquie), demeurant à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise).

RINAUDO (Jean), commerçant, né le 30 septembre 1895 à Demonte (Italie), et ROCCHIA (Jeanna-Anne), sa femme, née le 30 décembre 1901 à Demonte (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

RUTMAN (Benjamin), tailleur, né le 13 juin 1896 à Radom (Pologne), ayant un enfant mineur, Rachel, née le 19 janvier 1928 à Radom (Pologne), et PENK (Brandla), sa femme, née le 22 mai 1896 à Radom (Pologne), demeurant à Metz (Moselle).

ROSATO (Jacques), marchand ambulant, né le 24 janvier 1902, de père italien, à Bize (Aude), et MORELLI (Maria-Guiseppa), sa femme, née le 10 avril 1905, de père italien, à Londres (Grande-Bretagne), demeurant à Villejuif (Seine).

SCHWARTZ (Maurice), ébéniste, né le 23 décembre 1902, de père hongrois, à Oradea Mare (Roumanie), et FISCHER (Barbe), sa femme, née le 10 avril 1903 à Szabadka (Hongrie), demeurant à Paris.

SCHREIBER (Efroim), fourreur, né le 20 mars 1903 à Magierow (Pologne), et MEYER (Belle), sa femme, née le 6 octobre 1905 à Rawa (Pologne), demeurant à Paris.

STARK (Samuel), ferblantier, né le 2 juin 1897 à Monastarec (Pologne), et ROSENBERG (Régina), sa femme, née le 13 mai 1900, de père hongrois, à Berlin (Allemagne), demeurant à Strasbourg (Bas-Rhin).

SURMENIAN (Rhonène), marchand ambulant, né le 4 mai 1905 à Eriza (Asie Mineure) et AVAKIAN (Marie), sa femme, née le 8 mars 1907 à Sivas (Asie Mineure), demeurant à Aubenas (Ardèche).

SAEZ (Salvador-Julio), préparateur en pharmacie, né le 2 septembre 1892, de père espagnol, à Oran, et LOPEZ (Ignacia-Maria), sa femme, née le 25 janvier 1894 à Tabernas (Espagne), demeurant à Sidi-Bel-Abbès.

SZYMANSKI (Stanislas), ouvrier agricole, né le 26 novembre 1908 à Biadaszki (Pologne), ayant deux enfants mineurs: 1° Jeanine, née le 2 novembre 1932 à Spole (Pologne); 2° Jean-Pierre, né le 27 août 1940 à Saint-Euphraim (Marne), et SPOLNA (Sophie), sa femme, née le 10 mai 1912 à Spole (Pologne), demeurant à Tinqueux (Marne).

STRUZ (Szaja-Berck), confectionneur, né le 15 septembre 1897 à Przedbocz (Pologne), et HEIMAN (Tuna), sa femme, née le 15 mai 1899 à Ozovkow (Pologne), demeurant à Paris.

TAKVORIAN (Khatchik), fruitier, né le 12 février 1910 à Gallipol (Turquie), de père arménien, et YENIDJELIAN (Adrine), sa femme, née le 11 juillet 1908 à Marzevan (Asie Mineure), demeurant à Courbevoie (Seine).

TAVITIAN (Agop), boucher, né le 14 janvier 1905 à Brousse (Asie Mineure), et ASSIRLIKIAN (Berdjouchi), sa femme, née le 3 juin 1906 à Biledjik (Asie Mineure), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

WOJCINSKI (Félix-Stephan), manœuvre, né le 6 septembre 1918, de père polonais, à Dortmund (Allemagne), et KOLODZIEJ (Françoise), sa femme, née le 14 janvier 1928 à Dakowy (Pologne), demeurant à Quievrechain (Nord).

ZUCARO (Vincenzo), négociant, né le 1er janvier 1912 à Corato (Italie), ayant un enfant mineur: Dominique-Alain-Vincent, né le 21 août 1947 à Grenoble (Isère), et MASCIAVE (Luisa), sa femme, née le 19 octobre 1915 à Corato (Italie), demeurant à Fontaine (Isère).

Art. 3. — Sont naturalisés Français par application des articles 60, 62 du code de la nationalité française et sont autorisés à porter légalement à l'avenir un nom francisé par application de l'article 34 de l'ordonnance du 2 novembre 1945:

BLASZCZYK (Jean), ouvrier, né le 15 juin 1910 à Jéziorsko (Pologne), demeurant à Séos (Lot-et-Garonne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: BLASIC au lieu de: BLASZCZYK.

BLASZCZYK (Jean), bonnetier, né le 20 juin 1911, de père polonais, à Rauxel (Allemagne), demeurant à Caudry (Nord), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: BLAZIC au lieu de: BLASZCZYK.

BRAJTSZTAJN (Chaïm), ajusteur, né le 2 juin 1925 à Brzeziny (Pologne), demeurant à Paris, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: BRATAN au lieu de: BRAJTSTAJN.

TRZYBINSKI (Joanna), née le 7 août 1923 à Rokietnice (Pologne), demeurant à Lille (Nord), qui est autorisée à s'appeler légalement à l'avenir: TRYBINSKI au lieu de: TRZYBINSKI.

LORSCHEITER (Peter), né le 13 janvier 1900 à Otzenhausen (Allemagne), demeurant à Saint-Rabier (Dordogne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: LOCHETER au lieu de: LORSCHEITER.

KRCHNAVY (Michel), charpentier, né le 13 décembre 1906 à Kalnica (Tchécoslovaquie), demeurant à Ris-Orangis (Seine-et-Oise), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir KERNAVY au lieu de KRCHNAVY.

MAJCHRZAK (Aloïs), mineur, né le 23 octobre 1921, de père polonais, à Herne (Allemagne), demeurant à Ecaillon (Nord), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir MAJERAC au lieu de MAJCHRZAK.

(*Supplément. — Fin.*)

MOSKOWICZ (Jacques), fourreur, né le 14 juillet 1924 à Mokro (Pologne), demeurant à Paris, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir MOSCOVE au lieu de MOSKOWICZ.

MRAOVIC (Dragan), ouvrier agricole, né le 10 septembre 1917 à Kozarac (Yougoslavie), demeurant à Azat-Châtenet (Creuse), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir MAROVIC au lieu de MRAOVIC.

KOSTETZKY (Marian), mineur, né le 23 mai 1905 à Ostrowetz (Russie), demeurant à Kingersheim (Haut-Rhin), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir KOSETTY au lieu de KOSTETZKY, ayant un enfant mineur, Carmen-Marguerite, née le 22 juin à Kingersheim (Haut-Rhin).

ORKISZ (Joseph), mineur, né le 4 janvier 1904 à Wozniki (Pologne), demeurant à Anzin (Nord), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir ORKIS au lieu de ORKISZ.

KIERSZ (Chaïm-Eljasz), tailleur, né le 22 juillet 1903 à Sulejow (Pologne), demeurant à Paris, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir KIERS au lieu de KIERSZ.

KEDZIERSKI (Bronislaw), peintre en bâtiment, né le 17 août 1911 à Kalisz (Pologne), demeurant à Hayange (Moselle), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir KEDIER au lieu de KEDZIERSKI, ayant un enfant mineur, Denise, née le 23 juin 1934 à Knutange (Moselle).

SZALEK (Wiktorja), née le 5 novembre 1902 à Jastrzebniki (Pologne), demeurant à Paris, qui est autorisée à s'appeler légalement à l'avenir SALEC au lieu de SZALEK.

DAJCZGEWAND (Morka), maroquinier, né le 8 mars 1909 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir DAGEVAND au lieu de DAJCZGEWAND.

GRBAVAC (François), carrier, né le 24 janvier 1907 à Klobuk (Yougoslavie), demeurant à Damparis (Jura), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir GRAVAC au lieu de GRBAVAC.

SZEPSENWOL (Lejbe), docteur en médecine, né le 15 octobre 1911 à Radoszkowice (Pologne), demeurant à Lyon (Rhône), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir SFENOL au lieu de SZEPSENWOL.

DYKYJ (Jean), mineur, né le 3 juillet 1919 à Myscova (Pologne), demeurant à Saint-Etienne (Loire), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir DIQUEY au lieu de DYKYJ.

WYCZACHOWSKI (Stéfan), manœuvre, né le 3 août 1893 à Sluzewo (Pologne), demeurant à Flers-en-Escrebieux (Nord), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir VISAGOSKI au lieu de WYCZACHOWSKI.

OPENCHAJM (Israël-Mojsesz), étudiant, né le 22 décembre 1923 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir OPENCHAIM au lieu de OPENCHAJM.

SZNAJDLEDER (Ela), commerçant, né en 1894 à Laskarzew (Pologne), demeurant à Paris, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir SCHNEIDER au lieu de SZNAJDLEDER.

KWARCIAK (Vincent), mineur, né le 25 mai 1903 à Zawada (Pologne), demeurant à Algrange (Moselle), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir KARCIAC au lieu de KWARCIAK.

WORTRAJCH (Joseph), fondé de pouvoir, né le 12 février 1909 à Praga (Pologne), demeurant à Paris, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir WORTRAI au lieu de WORTRAJCH.

VILLANUEVA (Antonio), peintre en voitures, né le 11 mai 1928 à Barcelone (Espagne), demeurant à Saint-Juery (Tarn), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir VILLENEUVE au lieu de VILLANUEVA.

PERUZZO (Antonio-Guiseppe), garçon boucher, né le 25 juillet 1927 à Carmignano di Brenta (Italie), demeurant à Miélan (Gers), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir PERUSOT au lieu de PERUZZO.

WAJNGARTEN (Alta-Perla), née le 11 décembre 1923 à Przedborz (Pologne), demeurant à Paris, qui est autorisée à s'appeler légalement à l'avenir VANGARTEN au lieu de WAJNGARTEN.

SENCZUK (Basilius), ouvrier agricole, né le 30 septembre 1912 à Myszyn (Pologne), demeurant à Bussy-en-Othe (Yonne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir SENSUC au lieu de SENCZUK.

SKRZYPCZAK (Bruno), mineur, né le 27 décembre 1920, de père polonais, à Hordel (Allemagne), demeurant à Sallaumines (Pas-de-Calais), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir SKRYPESAK au lieu de SKRZYPCZAK.

SILBERSTEIN (Ignace), employé, né le 22 juin 1920 à Dunajska Streda (Tchécoslovaquie), demeurant à Paris, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir SILBERTIN au lieu de SILBERSTEIN.

KRCHNAVY (Jan), forgeron, né le 4 octobre 1904 à Kalnica (Tchécoslovaquie), demeurant à Ris-Orangis (Seine-et-Oise), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir KERNAVY au lieu de KRCHNAVY.

SZYMANSKI (Joseph), mineur, né le 1er janvier 1922 à Lisewo (Pologne), demeurant à Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir SIMANSKI au lieu de SZYMANSKI.

WAJS (Waclaw), mineur, né le 21 juin 1923 à Sosnowice (Pologne), demeurant à la Machine (Nièvre), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir VAYSSE au lieu de WAJS.

Art. 4. — Sont naturalisés Français par application des articles 60, 62 et 64, § 4° du code de nationalité française et sont autorisés à porter légalement à l'avenir un nom francisé au bénéfice de l'article 34 de l'ordonnance du 2 novembre 1945:

AVADJIAN (Simon), cordonnier, né le 20 juin 1911 à Scoles (Asie Mineure), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir AVADIAN au lieu de AVADJIAN, ayant trois enfants mineurs: 1° Ignace, né le 6 décembre 1938 à Mont-Saint Martin (Meurthe-et-Moselle); 2° Jean-Marie-Joseph, né le 29 novembre 1943 à la Réole (Gironde); 3° Simon-Jean, né le 14 décembre 1946 à la Réole (Gironde), et RUFFINI (Colorinda), sa femme, née le 10 avril 1916, de père italien, à Dudelange (grand-duché de Luxembourg), demeurant à la Réole (Gironde).

ARKHIPOFF (Féofane), artisan peintre en voitures, né le 23 septembre 1901 à Azoff (Russie), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir ARKIPOF au lieu de ARKHIPOFF, ayant un enfant mineur, Véra, née le 27 mars 1941 à Montpellier (Hérault), et GARCIA (Carmen), sa femme, née le 17 décembre 1911 à Alicante (Espagne), demeurant à Montpellier (Hérault).

BLUSZTAJN (Aria), commerçant, né le 27 novembre 1906 à Lodz (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir BLUSTIN au lieu de BLUSZTAJN, et SITZMANN (Eugénie), sa femme, née le 12 janvier 1914 à Pétrograd (Russie), demeurant à Lyon (Rhône).

DZIEWIENTKOWSKI (Stanislas), ouvrier, né le 25 juin 1901 à Sudinki (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir DEVIKOSKI au lieu de DZIEWIENTKOWSKI, et ZEDELSKA (Hélène), sa femme, née le 25 janvier 1906 à Szymborze (Pologne), demeurant à Paris.

EDELSZEJN (Aron Menasze), représentant de commerce, né le 18 juin 1899 à Varsovie (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir EDELSEN au lieu de EDELSZEJN, et EDELSZTEJN (Szajndla), sa femme, née le 27 décembre 1898 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

BERNKNOPF (Léon), manœuvre, né le 1er avril 1911 à Radamysl (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir BERNOF au lieu de BERNKNOPF, et GELCMAN (Chawa-Fajga), sa femme, née en 1913 à Lodz (Pologne), demeurant à Boulogne-Billancourt (Seine).

BURSZTYN (Samuel), maroquinier, né le 7 mars 1902 à Varsovie (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir BURSTIN au lieu de BURSZTIN, et HERSZKOWICZ (Blima), sa femme, née le 26 mars 1912 à Kulno (Pologne), demeurant à Paris.

BENEDETTO (Antoine), manœuvré, né le 3 septembre 1902 à Seilla (Italie), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir BENEDET au lieu de BENEDETTO, ayant un enfant mineur, Antonia, née le 24 octobre 1934 à Seilla (Italie), et BOVA (Domenica), sa femme, née le 12 décembre 1905, à Seilla (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

BULYCZ (Zacharias), ouvrier agricole, né le 18 février 1903 à Kobylnica Woloska (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir BULLEC au lieu de BULYCZ, ayant un enfant mineur, Grégoire, né le 13 février 1930 à Kobylnica Woloska (Pologne), et BOCZULSKA (Anne), sa femme, née le 22 mars 1899 à Kobylnica Woloska (Pologne), demeurant à Saint-Médard-d'Excideuil (Dordogne).

BIEZYNSKI (Jacob-David), docteur en médecine, né le 7 février 1911 à Wloclawek (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir BIEZIN au lieu de BIEZYNSKI, ayant un enfant mineur, Henri-Jacques, né le 26 mars 1947 à Paris, et STEINBERG (Bas-Selva), sa femme, née le 23 février 1915 à Atachi (Roumanie), demeurant à Paris.

CHARASCH (Isidor), ouvrier fourreur, né le 27 octobre 1906, de père polonais, à Vienne (Autriche), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir CHARASSE au lieu de CHARASCH, ayant deux enfants mineurs: 1° René, né le 22 septembre 1939 à Nice (Alpes-Maritimes); 2° Serge, né le 1er juin 1942 à Nice (Alpes-Maritimes), et REMSBERGER (Karoline-Thérésia-Anna), sa femme, née le 7 octobre 1917 à Vienne (Autriche), demeurant à Saint-Denis (Seine).

DWORNIK (Joseph), mineur, né le 16 mars 1898 à Okalem (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir DEVORNIQUE au lieu de DWORNIK, ayant un enfant mineur, Czeslaw-Joseph, né le 11 avril 1931 à Saint-Pierre-la-Palud (Rhône), et CISSAK (Joséphine), sa femme, née le 13 décembre 1893 à Wegrzyn (Pologne), demeurant à Saint-Pierre-la-Palud (Rhône).

GHIBERTO (Marco), employé, né le 21 mars 1921 à Macello (Italie), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir GUIBERT au lieu de GHIBERTO, et LUSUARDI (Alma), sa femme, née le 5 octobre 1923 à Reggio Emilia (Italie), demeurant à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne).

GOURDJI (Bension,) marchand ambulant, né en 1904 à Magnésie (Turquie), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir GOURJI au lieu de GOURDJI, et MAZLIAH (Mathilde), sa femme, née le 5 août 1908, de père italien, à Smyrne (Turquie), demeurant à Paris.

GRUSZCZYNSKI (Stéfan), ajusteur, né le 1er janvier 1891 à Lodz (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir GRUSSIN au lieu de GRUSZCZYNSKI, et DRUZBINSKA (Wladislawa), sa femme, née le 19 septembre 1892 à Zawiercie (Pologne), demeurant à Nilvange (Moselle).

GRAJCZYK (Ignacy), vigneron, né le 3 février 1909 à Sokolow (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir GRACYK au lieu de GRAJCZYK, ayant quatre enfants mineurs: 1° Ignace, né le 18 novembre 1936 à Dijon (Côte-d'Or); 2° Colette-Jeanne-Marie, née le 3 février 1939 à Dijon (Côte-d'Or); 3° François-Michel, né le 25 mars 1946 à Dijon (Côte-d'Or); 4° Marie-Thérèse, née le 25 mars 1946 à Dijon (Côte-d'Or), et PIEKARSKA (Marjanna), sa femme, née le 1 janvier 1910 à Morgi-Malgowskie (Pologne), demeurant à Vosne-Romanée (Côte-d'Or).

HERSCHENSOHN (David), commerçant, né le 24 août 1902 à Mouravamye (Russie), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir GUERCHENSON au lieu de HERSCHENSOHN, et RTICHTCHEFF (Valérie), sa femme, née le 17 mai 1911 à Pétersbourgskaia Slovoda (Russie), demeurant à Paris.

HLUBOVIC (Aloys), ouvrier charcutier, né le 2 novembre 1898 à Vezelé (Tchécoslovaquie), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir HUBOVIC au lieu de HLUBOVIC, et SCHUSZTER (Anne), sa femme, née le 28 avril 1899 à Slaska (Tchécoslovaquie), demeurant à Arcueil (Seine).

KAZANDJIAN (Meguerditch), bijoutier, né le 17 mai 1903 à Nicopolis (Turquie), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir CAZAGNAN, au lieu de KAZANDJIAN, et TCHITOUNY (Hourig-Diane), sa femme, née le 29 mai 1915 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris.

LEHRFELD (Abraham), fourreur, né le 13 juin 1901 à Cracovie (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir LERFEL au lieu de LEHRFELD, et FINKIELSZTEIN (Ruchla), sa femme, née le 30 septembre 1898 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

WISNIEWSKI (André), ouvrier agricole, né le 7 novembre 1910 à Rzegocin (Pologne, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir WINIESKI, au lieu de WISNIEWSKI, ayant 11 enfants mineurs: 1° Véroniqua-Marla, née le 27 mai 1931 à Dommiers (Aisne); 2° André, né le 29 juillet 1932 à Dommiers (Aisne); 3° Janine-Madeleine, née le 28 décembre 1933 à Dommiers (Aisne); 4° Joséphine-Hélène, née le 2 mars 1935 à Dommiers (Aisne); 5° Marie-Louise, née le 7 novembre 1937 à Dommiers (Aisne); 6° Jean, né le 24 septembre 1936 à Dommiers (Aisne); 7° Joseph-Henri, né le 10 mai 1939 à Dommiers (Aisne); 8° Henri, né le 4 octobre 1940 à Dommiers (Aisne); 9° Pierre-Edmond, né le 23 mai 1942 à Dommiers (Aisne); 10° Raymond-Stanislas, né le 12 novembre 1943 à Dommiers (Aisne); 11° René-Marcel, né le 15 janvier 1945 à Dommiers (Aisne), et SOKAL (Magdalena), sa femme, née le 9 février 1907 à Gora (Pologne), demeurant à Dommiers (Aisne).

DZENKAITIS (Jonas), ouvrier, né le 23 mars 1899 à Wilkaviskis (Lithuanie), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir DENAITIS au lieu de DZENKAITIS, et SISLANSKAITE (Anèle), sa femme, née le 25 janvier 1912 à Vilkaviskis (Lithuanie), demeurant à Thil (Meurthe-et-Moselle).

MAGNISZEWER (Lajb), employé, né le 25 juillet 1904 à Lodz (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir MAGNIS au lieu de MAGNISZEWER, ayant un enfant mineur, Suzanne, née le 7 avril 1945, à Paris, et GUTMAN (Clara), sa femme, née le 31 janvier 1911 à Oradea (Roumanie), demeurant à Paris.

JANOWSKI (Henri), mineur, né le 14 mai 1925 à Poznan (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir JANOVE au lieu de JANOWSKI, ayant un enfant mineur, Jean, né le 23 juin 1947 à Méricourt (Pas-de-Calais), et KOWALSKI (Bronislawa), sa femme, née le 25 décembre 1919 à Syderwich (Pologne), demeurant à Méricourt (Pas-de-Calais).

BLUMENSTEIN (Itzhok), maroquinier, né le 28 mars 1900 à Praga (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir BLUMENT au lieu de BLUMENSTEIN, et OKSENBERG (Ruchla), sa femme, née le 28 novembre 1899 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

PARCHTADJIS (Georges), ajusteur, né le 17 mars 1911, de père grec, à Vourka de Smyrne (Asie Mineure), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir PACADIS au lieu de PACHTADJIS, et HERCENBERG (Necha-Hudesa), sa femme, née le 6 décembre 1919 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

GUTMANOWICZ (Chil-Majer), tailleur, né le 16 février 1913 à Konstantynow (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir GUMAN au lieu de GUTMANOWICZ, ayant un enfant mineur, Michèle, née le 8 avril 1947 à Paris, et SENDER (Chaja-Glika), sa femme, née le 18 décembre 1921 à Brzezlny (Pologne), demeurant à Paris.

FERSZTENBERG (Boruch), gérant de bonnetterie, né le 7 décembre 1894 à Belchatow (Pologne), qui est autorisé à s'appeler également à l'avenir: FERSTENBERT au lieu de: FERSZTENBERG et CAJTAK (Eta), sa femme, née le 28 avril 1909 à Mlawa (Pologne), demeurant à Paris.

LUBELCZYK (Szlama), tailleur, né le 15 octobre 1908 à Bresck (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: LUBELGYK au lieu de LUBELCZYK, ayant deux enfants mineurs: 1° Marcelle, née le 30 juillet 1942 à Lyon (Rhône); 2° Samuel, né le 1er décembre 1946 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), et ROZENFARB (Bajla), sa femme, née le 28 janvier 1910 à Lodz (Pologne), demeurant à Lyon (Rhône).

CONSTANTINOVSKI (Bentzion), industriel, né le 6 août 1901 à Ouman (Russie), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: CONSTANTY au lieu de: CONSTANTINOVSKI, ayant un enfant mineur: Michel-Victor, né le 23 février 1943 à Saint-Vincent-de-Mercuze (Isère), et MICNER (Gitla), sa femme, née le 3 juillet 1909 à Siedlce (Pologne), demeurant à Paris.

PIECHOWIAK (Stanislas), manœuvre, né le 3 avril 1903 à Zomsko (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: PIECHOT au lieu de: PIECHOWIAK, ayant un enfant mineur: Ginette-Josette, née le 30 décembre 1943 à Soisy-sous-Montmorency (Seine-et-Oise), et CUKLOVIC (Joséphine), sa femme, née le 3 novembre 1904 à Boleraz (Tchécoslovaquie), demeurant à Soisy-sous-Montmorency (Seine-et-Oise).

SENDACZ (Chaskiel), conducteur d'autos, né le 25 juin 1906 à Varsovie (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: SENDAC au lieu de: SENDACZ, et CUKER (Pitla), sa femme, née le 28 août 1910 à Varsovie (Pologne), demeurant à Lyon (Rhône).

WIGDORTSCHIK (Raphaël), marchand ambulant, né le 28 juillet 1905 à Varsovie (Pologne, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: VIGDOR au lieu de: WIGDORTSCHIK, et FREJNKEL (Sonia), sa femme, née le 12 juillet 1907 à Wilno (Pologne), demeurant à Avignon (Vaucluse).

HANUSZCZAK (Michel), ouvrier, né le 18 novembre 1897 à Godborce (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: HANUSAC au lieu de: HANUSZCZAK, et ZABORSKA (Josepha), sa femme, née le 30 novembre 1899 à Lwow (Pologne), demeurant à Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône).

MESCHONJNIK (Israël), représentant de commerce, né le 11 janvier 1903 à Chisinau (Roumanie), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: MESCHONNIC au lieu de: MESCHONJNIK, et SVARTMAN (Tauba), sa femme, née le 25 janvier 1903 à Chisinau (Roumanie), demeurant à Paris.

GOLDSZTEJN (Simcha-Menachim-Joseph), marchand ambulant, né le 13 avril 1906 à Wisznice (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: GOLDSTEIN au lieu de: GOLDSZTEJN et GRZEBMACHER (Frejda-Mindla), sa femme, née en 1906 à Wisznice (Pologne), demeurant à Paris.

OKUPNICZAK (Adolphe), mineur, né le 29 juin 1918, de père polonais, à Hamborn (Allemagne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « KUNIZAC » au lieu de OKUPNICZAK, ayant trois enfants mineurs: 1° Jean, né le 19 août 1938 à Ostricourt (Nord); 2° Richard, né le 6 avril 1945 à Ostricourt (Nord); 3° Liliane, née le 28 février 1947 à Ostricourt (Nord), et MROZEK (Jeanne), sa femme, née le 25 janvier 1920 à Starczynow (Pologne), demeurant à Ostricourt (Nord).

REICH (Matis), maroquinier, né le 20 décembre 1894 à Lienica (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: « RECHE » au lieu de: REICH, ayant trois enfants mineurs: 1° Esther, née le 8 décembre 1929 à Francfort-sur-le-Mein (Allemagne); 2° Lia, née le 17 mars 1932 à Francfort-sur-le-Mein (Allemagne); 3° Rachel, née le 13 juillet 1933, et LOW (Chana-Rifka), sa femme, née le 30 mai 1895 à Dukla (Pologne), demeurant à Périgueux (Dordogne).

RUTSZTEJN (Lew), commerçant, né le 27 août 1900 à Varsovie (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: « RUSTIN » au lieu de: RUTSZTEJN, ayant un enfant mineur, Serge-Alain-Zeev, né le 12 septembre 1947 à Neuilly-sur-Seine (Seine), et ZAJAC (Ita), sa femme, née le 27 mai 1908 à Bedzin (Pologne), demeurant à Paris,

WOJAKOWSKI (Juda-Arje), tailleur, né le 15 octobre 1908 à Lask (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: « VOJACOT » au lieu de: WOJAKOWSKI, et BURSZTYNOWICZ (Blima), sa femme, née le 5 juillet 1916 à Szczercow (Pologne), demeurant à Paris.

SZELY (Josef), ouvrier, né le 10 janvier 1908 à Schottwein (Autriche), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: « ZELY » au lieu de SZELY, et NEGRELLO (Marie-Madeleine), sa femme, née le 22 octobre 1908 à San-Nazario (Italie), demeurant à Marignier (Haute-Savoie).

KOLODZIEJ (Franciszek), ouvrier, né le 23 août 1900 à Sokolniki (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: « KOLODIE » au lieu de: KOLODZIEJ, et NAPOROWSKA (Bronislawa), sa femme, née le 30 décembre 1903 à Petrkowice (Pologne), demeurant à Vizille (Isère).

SZTAMBERG (Abraham-Jacob), maroquinier, né le 3 novembre 1898 à Varsovie (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: « STAMBERG » au lieu de SZTAMBERG, ayant un enfant mineur, Eliane, née le 14 mai 1944 à Lausanne (Suisse), et LEWIK (Dvossia), sa femme, née le 22 juin 1904 à Rogatchoff (Russie), demeurant à Paris.

SREBRNIK (David), maroquinier, né le 19 novembre 1906 à Varsovie (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: « SEBRENIC » au lieu de SREBRNIK, ayant un enfant mineur, Simone, née le 3 avril 1946 à Paris, et BINSZTOK (Chaja), sa femme, née le 18 octobre 1912 à Szcerkeciny (Pologne), demeurant à Paris.

SZMEKANOWSKI (Zélik), tailleur, né le 10 mai 1907 à Skiernewice (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: « SECANOVE » au lieu de SZMEKANOWSKI, ayant deux enfants mineurs: 1° Léon, né le 17 novembre 1928 à Skiernewice (Pologne); 2° Karol, né le 12 août 1930 à Dantzig (Allemagne), et KISZKA (Rajzla), sa femme, née le 12 mai 1909 à Rawa (Pologne), demeurant à Paris.

LYZNYK (Demètre), ouvrier agricole, né le 21 octobre 1905 à Suha Wola (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « LINIC » au lieu de: LYZNYK, ayant un enfant mineur, Jean-Julien, né le 10 avril 1939 à Massay (Cher), et DULAS (Stanislawa), sa femme, née le 27 mai 1912 à Weglewice (Pologne), demeurant à Massay (Cher).

KAZMIERCZAK (Stéphan), mineur, né le 23 décembre 1899, de père polonais, à Holsterhausen (Allemagne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: « KAMIERZAC » au lieu de: KAZMIERCZAK, ayant un enfant mineur, Robert-Joseph, né le 17 mars 1946 à Bessèges (Gard), et KUNTZ (Bronislawa), sa femme, née le 22 août 1907, de père polonais, à Bliersheim (Allemagne), demeurant à Bessèges (Gard).

WOJCIECHOWSKI (François), mineur, né le 9 janvier 1915, de père polonais, à Herne (Allemagne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir. « VOCIECHOSKI » au lieu de: WOJCIECHOWSKI, ayant deux enfants mineurs: 1° François-Jean, né le 31 juillet 1938 à Mazingarbe (Pas-de-Calais); 2° Thérèse-Joséphe, née le 18 mars 1940, et WLODARKIEWICZ (Pélagie), sa femme, née le 25 juin 1918, de père polonais, à Herne (Allemagne), demeurant à Mazingarbe (Pas-de-Calais).

SZUGZDA (Michel), ouvrier agricole, né le 11 février 1907 à Koryc'n (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: « SUGEDA » au lieu de SZUGZDA, et ZDANEWICZ (Stanislawa), sa femme, née le 17 septembre 1919 à Korycin (Pologne), demeurant à Boissy-l'Aillerie (Seine-et-Oise).

SAKOWSKI (Elie), manœuvre, né le 15 août 1907 à Bialokrynica (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: « SAKOT » au lieu de: SAKOWSKI, et DEJNEKA (Sophie), sa femme, née le 19 septembre 1911 à Hrowycia (Pologne), demeurant à Paris.

SKWARA (Michel), chauffeur livreur, né le 27 août 1903 à Dworszowice (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: « SARAT » au lieu de SKWARA, et PAWLOWSKI (Geneviève), sa femme, née le 18 juillet 1906 à Jaworzno (Pologne), demeurant à Clichy (Seine),

SKLENKA (Stéfan), ouvrier agricole, né le 13 septembre 1900 à Stara-Kremmicka (Tchécoslovaquie), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: « SENKA » au lieu de SKLENKA, ayant trois enfants mineurs: 1° Stéfan, né le 3 juin 1929 à Aulnoye (Nord); 2° Victor, né le 20 juillet 1936 à Saint-Eman (Eure-et-Loir); 3° Michel, né le 16 décembre 1943 à Garches (Seine-et-Oise) et GERYLUK (Anne), sa femme, née le 8 novembre 1903 à Obertyn (Pologne), demeurant à Garches (Seine-et-Oise).

PRZYDRYGA (Louis), mineur, né le 21 juillet 1898 à Sirzalkowo (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: « PRYDIGA » au lieu de PRZYDRYGA, ayant deux enfants mineurs: 1° Thérèse, née le 12 juin 1928 à Merlebach (Moselle); 2° Gertrude, née le 27 novembre 1939 à Merlebach (Moselle), et ADAMSZEWSKA (Séverine), sa femme, née le 22 avril 1897 à Gorazdowo (Pologne), demeurant à Merlebach (Moselle).

Art. 5. — Est naturalisé Français par application des articles 60 et 64, 8° du code de la nationalité française:

MAMOLA (René), manœuvre, né le 10 février 1926 à Tunis, demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Art. 6. — Est naturalisé Français par application des articles 60, 62 et 78, 1° du code de la nationalité française:

RAFFOUL (Aimée), professeur au lycée français d'Alexandrie (Egypte), née en 1914 à Alep (Syrie).

Art. 7. — Est naturalisé Français par application des articles 60, 62 et 78, 3° du code de la nationalité française:

SANA (Salvatore), légionnaire à la 6e compagnie du 3e régiment étranger d'infanterie des troupes françaises en Indochine du Nord, né le 31 juillet 1936 à Garn Affaya (contrôle civil du Kef) (Tunisie).

Art. 8. — Sont naturalisés Français par application des articles 60, 62, 78, 3° et 64, 4° du code de la nationalité française:

PACHANY (Léonidas-Alexandre-Milos), capitaine à la 2e compagnie du 1er régiment étranger d'infanterie au commandement supérieur des troupes de Tunisie, ayant deux enfants mineurs: 1° André-Alexandre, né le 4 septembre 1944, au Caire (Egypte); 2° Maroucha, née le 3 septembre 1946 à Villefranche (Rhône), et SMILYANITCH (Hélène), sa femme, née le 4 mars 1922 à Trieste (Italie).

Art. 9. — Sont naturalisés Français par application de l'article 3 de la loi du 20 décembre 1923:

ALLONGI (Jean), laitier, né le 10 août 1922, de père italien, à Bizerte (Tunisie), y demeurant.

AIELLO (Domenico), marin pêcheur, né le 10 février 1925, de père italien, à Sousse (Tunisie), y demeurant.

ANSELMO (Pierrette), née le 14 septembre 1926, de père italien, à Souk-el-Arba (Tunisie), demeurant à Tunis.

AGGARDI (Grâce-Marie-Libera), née le 1er janvier 1925, de père italien, à Tunis, y demeurant

BASONE (Gaspare), maçon, né le 22 septembre 1913 à Castelvatrano (Italie), demeurant à Tunis.

BONSIGNORE (Michela), garçon de restaurant, né le 14 janvier 1922, de père italien, à Tunis, y demeurant.

COSTA (Sauveur), chauffeur, né le 30 août 1916, de père italien, à Tunis, y demeurant.

CARDINALE (Rocco), électricien, né le 24 juillet 1921, de père italien, à Sousse (Tunisie), y demeurant.

CARAVELLA (Antoine), boulanger, né le 27 novembre 1923, de père italien, à Souk-el-Khémis (Tunisie), y demeurant.

CARMONA (Isaac-Robert), employé de banque, né le 18 septembre 1920 à Istanbul (Turquie), demeurant à Tunis (Tunisie).

CRAPANZANO (Maria), née le 28 décembre 1905, de père italien, à Tunis, y demeurant.

CARDINALE (Armand-Antoine-Angelo), aide-comptable, né le 6 février 1910, de père italien, à Tunis, y demeurant.

D'ANGELO (Michel), charpentier, né le 4 janvier 1915, de père italien, à Tunis, y demeurant.

DEVITA (Antonin), tailleur, né le 18 juillet 1925, de père italien, à Tunis, y demeurant.

DI PIETRO (Jeanne), femme SPEDALE, née le 8 janvier 1906, de père italien, à Tunis, y demeurant.

DE LAS CASAS (Fernando), tourneur sur métaux, né le 22 juin 1913 à San Fernando (Espagne), demeurant à Ferryville (Tunisie).

DI GREGORIO (Pierre-Jean), maçon, né le 25 janvier 1922, de père italien, à Marrakech (Maroc), demeurant à Tunis.

DATO (François), étameur, né le 20 juillet 1924, de père italien, à Tunis (Tunisie), y demeurant.

DATO (Dominique), mécanicien, né le 25 février 1926, de père italien, à Tunis (Tunisie), y demeurant.

D'AMORE (Joseph), marin pêcheur, né le 2 novembre 1901 à Realmonte (Italie), demeurant à Sfax (Tunisie), ayant un enfant mineur, Alphonse, né le 20 novembre 1931 à Sfax.

TEMMOS (Costantina), femme DIMITRI, née le 23 juin 1910 à Hicisht (Albanie), demeurant à Tunis.

FADDA (Angiolino), forgeron, né le 18 août 1926, de père italien, à Tunis, demeurant à Djebel-Hallouf (Tunisie).

FRASCA (Corrado), plombier, né le 18 septembre 1921, de père italien, à Bizerte (Tunisie), y demeurant.

PIRAS (Giovanetta), femme GIACOMO, née le 19 juin 1916, de père italien, à Djerissa (Tunisie), demeurant à Tunis.

GUGLIELMO (Léonard), pêcheur, né le 2 avril 1925, de père italien, à Sousse (Tunisie), y demeurant.

GRAFFEO (Françoise-Jeanne), née le 7 avril 1906, de père italien, à Tunis, y demeurant.

LO MONACO (Cristina), veuve INDICA, née le 29 juin 1899 à Santa Cristina Galo (Italie), demeurant à Hammam-Lif (Tunisie), ayant un enfant mineur, Marguerite, née le 14 mars 1931 à Hammam-Lif (Tunisie).

LEVI (Ilia-Sylvia), femme LEVY, née le 5 juillet 1911, de père italien, à Tunis, y demeurant.

LUMBROSO (Giacomo-Gastone), comptable, né le 19 juin 1917, de père italien, à Tunis, y demeurant.

LO SCHIAVO (Jean), comptable, né le 19 janvier 1919, de père italien, à Sfax (Tunisie), y demeurant.

MULE (Wanda-Gaetana-Teresa), née le 28 avril 1925 à Ameno (Italie), demeurant à Tunis.

MARINO (Jacques), ajusteur mécanicien, né le 28 mai 1905, de père italien, à Sfax (Tunisie), y demeurant.

NASO (Antoine), chauffeur, né le 29 août 1913, de père italien, à Mateur (Tunisie), demeurant à Ferryville (Tunisie).

PARINELLO (Marie), née le 9 décembre 1889, de père italien, à Tunis, y demeurant.

PARINELLO (Anne), née le 18 février 1901, de père italien, à Bizerte (Tunisie), demeurant à Tunis.

PARINELLO (Joséphine), née le 22 septembre 1903, de père italien, à Bizerte (Tunisie), demeurant à Tunis.

RINAUDO (Ambroise), employé, né le 21 juillet 1926, de père italien, à Tunis, y demeurant.

RIELA (Vincent), chef de chantier, né le 14 janvier 1917, de père italien, à Tunis, y demeurant.

RIZZO (Joseph-Guy), électricien, né le 11 février 1925, de père italien, à Tunis (Tunisie), y demeurant.

RAGUSA (Edouard-Sébastien), préparateur en pharmacie, né le 9 avril 1922, de père italien, à Béja (Tunisie), y demeurant.

RUSSO (Sauveur), peintre en bâtiments, né le 6 avril 1901 à Pachino (Italie), demeurant à Ferryville (Tunisie).

SAVALLI (Sebastiano), ouvrier, né le 2 janvier 1920, de père italien, à Tunis, y demeurant.

SALERNO (Lucien), étudiant en pharmacie, né le 13 septembre 1923, de père italien, à Tunis, y demeurant.

SCIORTINO (Grâce), femme BELONESSERI, née le 2 juillet 1914, de père italien, à Tunis, y demeurant.

DI GIORGIO (Lucia), femme SETBOUN, née le 15 mars 1911, de père italien, à Tunis, y demeurant.

SCHIFANO (Carmel), plombier, né le 5 mai 1912, de père italien, à Tunis, y demeurant.

SCIALOM (Iolanda-Estef), née le 25 mars 1922, de père italien, à Tunis, y demeurant.

TEDESCO (Emile), employé, né le 1er janvier 1913, de père italien, à Tunis, y demeurant.

TRANCHINA (Vincent), employé de banque, né le 4 janvier 1907, de père italien, à Tunis, y demeurant.

TRENTA (Pietro), épicier, né le 9 mai 1906 à Palazzo Adriano (Italie), demeurant à Tunis.

VALENZA (Catherine-Marie-Rina), née le 23 janvier 1926 de père italien, à Bell (Tunisie), demeurant à Tunis.

VANIGLIA (Humbert), magasinier comptable, né le 30 mai 1926, de père italien, à Hammam Lif (Tunisie), demeurant à Tunis.

LO PRESTI (Rose), veuve VANZINI, née le 11 janvier 1901 à Marsala (Italie), demeurant à Tunis, ayant un enfant mineur, Paul-Albert, né le 14 janvier 1931 à Bizerte (Tunisie).

CANNIZZARO (Giovanna), veuve VIVONA, née le 9 juillet 1918 à Palerme (Italie), demeurant à Ben Arous (Tunisie), ayant deux enfants mineurs: 1° Anna-Jeanne, née le 8 octobre 1938 à Tunis; 2° André-Philippe, né le 27 août 1940 à Tunis.

ZIZZO (Christophe), commerçant, né le 26 octobre 1913, de père italien, à Tunis, y demeurant.

Art. 10. — Sont naturalisés Français par application des articles 3 et 5 de la loi du 20 décembre 1923:

AMATO (Antonio-Emmanuel), électricien, né le 15 février 1911, de père italien, à Sakiet Sidi Youssef (Tunisie), ayant un enfant mineur, Gabrielle-Josette, née le 23 mars 1939 à Tunis, et JUAN (Yvonne), sa femme, née le 6 novembre 1915, de père espagnol, à Djerissa (Tunisie), demeurant à Sakiet Sidi Youssef (Tunisie).

AIELLO (Antoine), mécanicien, né le 6 février 1909, de père italien, à Gabès (Tunisie), ayant un enfant mineur: François-Antoine, né le 1er février 1939 à Sfax (Tunisie), et CANNAMELA (Rose), sa femme, née le 15 septembre 1917, de père italien, à Sfax (Tunisie), y demeurant.

BOCCARA (Giacobbe), vendeur, né le 20 février 1900, de père italien, à Tunis, ayant un enfant mineur, Léa-Lina, née le 6 juin 1938 à Tunis, et NEMNI (Rosa), sa femme, née le 12 août 1919, de père italien, à la Marsa (Tunisie), demeurant à El Ariana (Tunisie).

BONOMO (Giacomo), journalier, né le 20 janvier 1916, de père italien, à Tunis, et GABRIELE (Annetta), sa femme, née le 26 février 1921, de père italien, à Massicault (Tunisie), y demeurant.

CORALLO (Vincenzo), déménageur, né le 20 décembre 1910 de père italien à Tunis et GRAMMATICO (Rosalie), sa femme, née le 25 avril 1915 de père italien à Tunis, y demeurant.

COSTANZA (Guiseppe), pêcheur, né le 15 janvier 1908 de père italien à Sousse (Tunisie), ayant un enfant mineur: Providenza, née le 23 mars 1940 à Sousse et DIMAGGIO (Catarina), sa femme, née le 18 septembre 1912 de père italien, à Sousse (Tunisie), y demeurant.

CARAVA (Giacomo), ouvrier serrurier, né le 15 octobre 1910, de père italien, à Tunis, ayant trois enfants mineurs: 1°) Jacqueline, née le 18 septembre 1932, à Tunis; 2°) Mario, né le 16 septembre 1933, à Tunis; 3° Françoise

Anne-Marie-Lydie, née le 2 mars 1937 à Tunis, et BUCCA (Grazia-Rosa), sa femme, née le 14 septembre 1913, de père italien, à Zaghouan (Tunisie), demeurant à Tunis.

CALTAGIRONE (Carmelo), comptable, né le 23 septembre 1916, de père italien, à Tunis et ASTA (Thérèse), sa femme, née le 20 juin 1918, de père italien, à Tunis, y demeurant.

CANGEMI (Vincenzo), coiffeur, né le 11 août 1907, de père italien, à Tunis, ayant un enfant mineur: Wanda-Daisy, née le 5 décembre 1938 à Tunis, et CERESIA (Teresa), sa femme, née le 18 décembre 1911 à Palerme (Italie), demeurant à Tunis.

CALVINO (Guiseppe), maçon, né le 11 septembre 1899, de père italien, à Tunis, ayant un enfant mineur: Léonarda, née le 29 septembre 1934, à Tunis, et TIBAUDO (Rosaria), sa femme, née le 2 septembre 1902 à Salemi (Italie), demeurant à Tunis.

CONTIGIANI (Vittorio), maître-d'hôtel, né le 14 août 1915, de père italien, à Tunis et SCIMEMI (Catherine), sa femme, née le 26 mai 1916, de père italien, à Tunis, y demeurant.

CROCE (Jean-Baptiste), mécanicien, né le 1er janvier 1908, de père italien, à Bizerte (Tunisie) et BERTOLINO (Adrienne-Amélie), sa femme, née le 7 août 1908, de père italien, à la Goulette (Tunisie), y demeurant.

CHIOFALO (Vincent), chef électricien, né le 20 février 1902, de père italien, à Tunis, ayant un enfant mineur: Vincent, né le 17 juin 1934, à Tunis et CIRICA (Lucie), sa femme, née le 29 septembre 1909, de père italien, à Tunis, y demeurant.

CANNIZZO (Pietro), pêcheur, né le 1er janvier 1921, de père italien, à Sousse (Tunisie) et RICCOBONO (Jeanne), sa femme, née le 6 mars 1920, de père italien, à Tunis, demeurant à Sousse (Tunisie).

CAMPUS (Emile), agriculteur, né le 14 février 1909, de père italien, à Souk-el-Arba (Tunisie) et SANTORU (Maria-Madeleine), sa femme, née le 25 mai 1910, de père italien, à Chardimaou (Tunisie), demeurant à Djebel-Halloul (Tunisie).

DI MALTA (Vito), cafetier, né le 17 mai 1901, de père italien, à Bizerte (Tunisie) et GIGLI (Emilie-Antonia), sa femme, née le 28 avril 1898 à Madura (Italie), demeurant à Tunis.

DI MAGGIO (Nunzio), agriculteur, né le 25 mars 1907, de père italien, à Chaouat (Tunisie), ayant un enfant mineur: Ignace-Antoine-Sauveur, né le 29 mars 1936 à Tunis, et CUVELLO (Girolama), sa femme, née le un enfant mineur: Léonordo, née le 29 septrant à Djedeida (Tunisie).

DI ROSA (Guido), mécanicien, né le 12 janvier 1897, de père italien, à Tunis, ayant trois enfants mineurs: 1°) Antonin, né le 14 juillet 1932, à Tunis; 2°) Jeanne, née le 16 juillet 1934, à Tunis; 3°) Sauveur-Arthur, né le 23 décembre 1939 à Tunis, et SAVASTA (Arcangela-Antoinetta), sa femme, née le 21 août 1909, de père italien, à Tunis, y demeurant.

DONATO (Jean), électricien, né le 6 janvier 1913, de père italien, à Tunis et CANGELOSI (Angèle), sa femme, née le 9 août 1918, de père italien, à la Manouba (Tunisie), demeurant à Tunis.

DATO (François), étameur, né le 14 août 1900, de père italien, à Tunis (Tunisie), y demeurant, ayant six enfants mineurs: 1° Carmel, né le 1er mars 1928 à Tunis (Tunisie); 2° Antoine, né le 1er février 1931 à Tunis (Tunisie); 3° Benito, né le 18 février 1934 à Tunis (Tunisie); 4° Anna, née le 28 septembre 1935 à Tunis (Tunisie); 5° Sauveur, né le 21 novembre 1936 à Tunis (Tunisie); 6° Jean, né le 22 novembre 1938 à Tunis (Tunisie), et GIANFALA (Jeanne), sa femme, née le 16 décembre 1899 à Trapani (Italie), demeurant à Tunis (Tunisie).

FILIPPONE (Paolo), cocher, né le 11 mai 1890 à Palerme (Italie), ayant un enfant mineur: Jean, né le 13 septembre 1931 à Ferryville (Tunisie), et GUTTADAURO (Emanuela), sa femme, née le 16 décembre 1897 à Terranova (Italie), demeurant à Ferryville (Tunisie).

FORMOSA (Jean), pêcheur, né le 13 février 1907, de père italien, à Sfax (Tunisie), ayant deux enfants mineurs: 1° Pierrette, née le 21 janvier 1934 à Sfax (Tunisie); 2° Paul-Antonin, né le 13 juillet 1939 à Sfax (Tunisie), et BENTIVEGNA (Léandre), sa femme, née le 20 novembre 1907 à Sciacca (Italie), demeurant à Sfax (Tunisie).

FRAU (Jean), forgeron, né le 27 mars 1903 à Buggerru (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Rosalia-Maria-Giovanna, née le 13 août 1928 à Kalaa-Djerda (Tunisie); 2° René-Terzo-Bienvenu, né le 26 février 1931 à Tunis, et MARRALE (Concetta), sa femme, née le 30 juin 1907 à Caltanisetta (Italie), demeurant à Kalaa-Djerda (Tunisie).

FILOE (Francesco-Alberto), mécanicien, né le 30 juillet 1909, de père italien, à Tunis (Tunisie), et FONTES (Angèle), sa femme, née le 6 février 1920, de père italien, à Sfax (Tunisie), y demeurant.

FORMOSA (Antoine), employé, né le 27 mai 1911, de père italien, à Sfax (Tunisie), ayant deux enfants mineurs: 1° Solange-Vincente-Rose, née le 15 mai 1938 à Sousse (Tunisie); 2° Anna-Marie-Antoinette, née le 7 septembre 1939 à Sousse (Tunisie), et GRAFFEO (Grazia), sa femme, née le 13 janvier 1916, de père italien, à Sfax (Tunisie), y demeurant.

GIGLIETTA (François), cordonnier, né le 13 octobre 1905, de père italien, à Medjez-el-Bab (Tunisie), et GALLINA (Rosa), sa femme, née le 24 avril 1917 à Carini (Italie), demeurant au Bardo (Tunisie).

GURRIERI (Sauveur), journalier, né le 13 avril 1895 à Comiso (Italie), ayant un enfant mineur, Robert, né le 8 septembre 1910 à Tunis (Tunisie), et CARUSO (Jeanne), sa femme, née le 10 octobre 1899 à Comiso (Italie), demeurant à Tunis (Tunisie).

GULI (François-Paul), conducteur de camion, né le 22 juin 1909, de père italien, à Hammam-Lif (Tunisie), et LA MASSA (Rose), sa femme, née le 28 juillet 1917 à Palerme (Italie), demeurant à Bou-Arada (Tunisie).

GOLDSTEIN (Fritz), représentant de commerce, né le 15 juin 1902 à Waidhofen-sur-Thaya (Autriche), ayant un enfant mineur, Michel, né le 29 mars 1942 à Tunis, et KATZ (Jehanna-Gertrude-Anna), sa femme, née le 17 juin 1907 à Pilsen (Tchécoslovaquie), demeurant à Mégrine (Tunisie).

ILOVAISKY (Jean), chauffeur mécanicien, né le 12 mai 1904 à Orel (Russie), et KOULSTREME (Eugénie), sa femme, née le 20 novembre 1897 à Cronstadt (Russie), demeurant à Bizerte (Tunisie).

LORE (Joseph), commerçant, né le 2 mai 1898, de père italien, à Tunis, ayant deux enfants mineurs: 1° Olga-Hélène-Marguerite, née le 20 janvier 1929 à Hammam-Lif (Tunisie); 2° Ezio-Sauveur, né le 2 septembre 1930 à Hammam-Lif (Tunisie), et MACCOTTA (Rose), sa femme, née le 17 décembre 1903, de père italien, à Réville (Tunisie), demeurant à Tunis.

MARRUCHELLI (Giuseppe), menuisier, né le 3 juillet 1915, de père italien, à Tunis (Tunisie), ayant un enfant mineur, Joseph, né le 30 juin 1936 à Tunis (Tunisie), et SAMMUT (Vita), sa femme, née le 22 décembre 1907, de père italien, à Tunis (Tunisie), y demeurant.

MALLIACAS (Jean), employé, né le 22 mars 1915, de père grec, à Tripoli (Italie), et ELEUTHERIO (Ourania), sa femme, née le 17 avril 1914, de père grec, à Djerba (Tunisie), demeurant à Tunis

MISTRETTA (Sebastien), menuisier, né le 9 février 1906, de père italien, à Tunis, ayant trois enfants mineurs: 1° Antoinette, née le 21 mai 1930 à Tunis; 2° Gaspard, né le 16 mai 1931 à Tunis; 3° Etienne-Jean, né le 20 octobre 1935 à Tunis, et SORRENTINO (Vincente), sa femme, née le 21 octobre 1910, de père italien, à Tunis, y demeurant.

MAZZARA (Salvatore), agriculteur, né le 2 avril 1905, de père italien, à Mateur (Tunisie), ayant un enfant mineur, Marcel-Jean-Antoine, né le 8 octobre 1939 à Mateur (Tunisie), et AMATO (Elisabeth), sa femme, née le 14 juillet 1907, de père italien, à Bizerte (Tunisie), demeurant à Michaud (Tunisie).

ONOLFO (François), maçon, né le 2 juin 1912, de père italien, à Tunis (Tunisie), ayant trois enfants mineurs: 1° Catherine, née le 22 octobre 1934 à Tunis (Tunisie); 2° Noël, né le 1er mai 1937 à Tunis (Tunisie); 3° Joseph, né le 1er mai 1940 à Tunis (Tunisie), et IMMORDINO (Marie), sa femme, née le 15 juin 1915, de père italien, à la Manouba (Tunisie), demeurant à Tunis (Tunisie).

PEREZ (Paul-Meyer), gérant d'industrie, né le 29 juin 1909 à Tunis, ayant un enfant mineur, Michel-Victor, né le 4 juin 1947 à Tunis, et GITTANOVA (Lydia-Rachele-Zilia), sa femme, née le 24 juin 1917, de père italien, à Sousse (Tunisie), demeurant à Tunis.

PIACENTINO (Carmel), armateur, né le 23 novembre 1911, de père italien, à Sfax (Tunisie), ayant trois enfants mineurs. 1° Rose, née le 28 mai 1934 à Tunis; 2° Thomas, né le 19 novembre 1935 à Tunis; 3° Joseph, né le 24 novembre 1937 à Tunis, et PRESTIGIACOMO (Antonia), sa femme, née le 27 octobre 1912, de père italien, à Tunis, y demeurant.

PALERMO (Sauveur), magasinier, né le 16 juin 1915, de père italien, à Kalaa-Djerda (Tunisie), et CANNAROSSO (Joséphine), sa femme, née le 7 novembre 1916, de père italien, à Tunis, y demeurant.

POLIZZI (Joseph), cordonnier, né le 17 mai 1918, de père italien, à Tunis, et GUARRASI (Marie-Jeanne), sa femme, née le 2 avril 1919, de père italien, à Tunis, y demeurant.

PIZZTO (Paolo), forgeron, né le 1er janvier 1905, de père italien, à Tunis, ayant trois enfants mineurs: 1° François, né le 27 juin 1927 à Tunis; 2° Vincent, né le 12 mars 1929 à Tunis; 3° Sauveur, né le 14 septembre 1936 à Tunis, et COSENZA (Marianne), sa femme, né le 14 février 1909, de père italien, à Tunis, y demeurant.

RUFINO (Carmelo), chauffeur, né le 28 avril 1909, de père italien, à Medjezl-Bab (Tunisie), et LAVITE (Giovanna-Lidia), sa femme, née le 2 octobre 1915, de père italien, à Tunis, y demeurant.

RODO (Mattéo-Eugénio), employé, né le 2 février 1915, de père italien, à Sousse (Tunisie), et GREGORIETTI (Angela), sa femme, née le 13 décembre 1915, de père italien, à Tunis, y demeurant.

SAMMARTANO (Salvatore), chauffeur, né le 23 novembre 1906 à Marsala (Italie), et COCO (Concetta), sa femme, née le 16 mars 1903, de père italien, à Tunis, y demeurant.

SALONE (Salvatore), né le 21 décembre 1885 à Comiso (Italie), et PARISI (Lucie), sa femme, née le 22 juin 1888 à Comiso (Italie), demeurant à Hammam Lif (Tunisie).

SALERNO (Salvatore), laitier, né le 10 mars 1900 à Pontelleria (Italie), ayant trois enfants mineurs: 1° Maria, née le 8 juillet 1929 à El Aouina (Tunisie); 2° Pietro-Calogero, né le 21 août 1931 à El Aouina (Tunisie); 3° Calogero-Francesco, né le 2 janvier 1940 à El Aouina (Tunisie), et GIGLIONE (Maria-Dia), sa femme, née le 5 janvier 1908, de père italien, à El Aouina (Tunisie), y demeurant.

SANSONE (Giovanni), marin pêcheur, né le 19 avril 1906, de père italien, à Sousse (Tunisie), ayant trois enfants mineurs: 1° Joseph, né le 19 avril 1932 à Sousse (Tunisie); 2° Marie, née le 23 janvier 1935 à Sousse (Tunisie); 3° Giachino, né le 14 août 1937 à Sousse (Tunisie), et AIELLO (Maria), sa femme, née le 27 février 1911, de père italien, à Sousse (Tunisie), y demeurant.

STRAZZULA (Emmanuel), industriel, né le 4 juin 1905, de père italien, à Tunis, et TRINGALI (Hélène), sa femme, née le 5 septembre 1908, de père italien, à Tunis, y demeurant.

SPICA (Sauveur), agriculteur, né le 27 décembre 1896, de père italien, à Tunis, ayant un enfant mineur, Elisabeth, née le 25 septembre 1929 à Tunis, et GIANCANE (Conception), sa femme, née le 23 janvier 1900, de père italien, à M'Rira (Tunisie), y demeurant.

STRAZZULLA (Salvatore), boulanger, né le 1er janvier 1898, de père italien, à Tunis, ayant un enfant mineur, Aldo-Isidore, né le 2 janvier 1932 à Tunis, et D'AMICO (Mariantonia), sa femme, née le 14 janvier 1899 à Trapani (Italie), demeurant à Tunis.

SEBAG (David-Dario), industriel, né le 15 avril 1892 à Tunis, ayant un enfant mineur, Elie-Pierre, né le 13 février 1937 à Tunis, et BOCCARA (Hilda-Clara), sa femme, née le 15 mars 1900, de père italien, à Tunis, y demeurant.

SCETBUN (Joseph), représentant de commerce, né le 14 janvier 1903, de père italien, à Mahdia (Tunisie), ayant trois enfants mineurs: 1° Nessim-Harry, né le 18 décembre 1931 à Mahdia; 2° Vittorio-Juda-Haï, né le 14 juillet 1934 à Mahdia; 3° Georges-Maurice, né le 21 avril 1939 à El Ariana (Tunisie), et NATAF (Rachel-Aline), sa femme, née le 7 décembre 1908, de père italien, à Tunis, y demeurant.

SUNO (Sauveur), chef maçon, né le 19 avril 1911, de père italien, à Tabarka (Tunisie), ayant quatre enfants mineurs: 1° Maria-Antoinette, née le 5 janvier 1933 au Bardo (Tunisie); 2° Lucie, née le 24 mai 1934 au Bardo (Tunisie); 3° Joséphine, née le 1er janvier 1936 au Bardo (Tunisie); 4° Robert-Armand, né le 15 décembre 1938 à Tunis, et BATTAGLIA (Marie-Annonciak), sa femme, née le 14 janvier 1907, de père italien, à Sfax (Tunisie), demeurant au Bardo (Tunisie).

SCHIZZANO (Carmel), pêcheur, né le 16 avril 1912, de père italien, à Sfax (Tunisie), et DI MARIA (Joséphine), sa femme, née le 23 février 1925, de père italien, à Sfax (Tunisie), y demeurant.

TIMINERI (Antonin), ébéniste, né le 20 mars 1912 à Licata (Italie), et PARELLO (Philippine), sa femme, née le 2 janvier 1922, de père italien, à Tunis, demeurant au Kram (Tunisie).

ZIZZO (Vincenzo), pêcheur, né le 16 novembre 1901, de père italien, à Sousse (Tunisie), ayant trois enfants mineurs: 1° Sauveur, né le 13 mars 1930 à Sousse (Tunisie); 2° Joséphine-Grâce, née le 23 octobre 1931 à Sousse (Tunisie); 3° Antoine, né le 23 juillet 1937 à Sousse (Tunisie), et REDA (Maria), sa femme, née le 3 février 1902, de père italien, à Sousse (Tunisie), y demeurant.

ZIZZO (Salvatore), marin pêcheur, né le 19 avril 1908, de père italien, à Sousse (Tunisie), ayant quatre enfants mineurs: 1° Grâce, née le 20 juin 1933 à Sousse (Tunisie); 2° Giuseppina, née le 28 avril 1937 à Sousse (Tunisie); 3° Giacchino, né le 16 février 1939 à Sousse (Tunisie); 4° Vincent, né le 24 mai 1940 à Sousse (Tunisie), et AIELLO (Antonina), sa femme, née le 15 janvier 1914, de père italien, à Sousse (Tunisie), y demeurant.

ZIZZO (Marc-Emmanuel), pêcheur, né le 30 avril 1912, de père italien, à la Goulette (Tunisie), ayant un enfant mineur, Gaspard-Antonin, né le 31 mai 1940 à Tunis, et D'ANGELO (Rosalie), sa femme, née le 1er avril 1920, de père italien, à la Manouba (Tunisie), demeurant à la Goulette (Tunisie).

Art. 11. — Sont naturalisés Français et réintégrés dans la qualité de Françaises en application de la loi du 20 décembre 1923, articles 3 et 7:

BELLU (Salvatore), ouvrier soudeur, né le 12 juillet 1918, de père italien, à Metlaoui (Tunisie), ayant un enfant mineur, Antoine-François, né le 6 octobre 1939 à Metlaoui, et GARCIA (Isabelle), sa femme, née le 19 octobre 1921 à Doui-Thabet (Oran), demeurant à Moularès (Tunisie).

CACI (Melchiorre), pêcheur, né le 16 octobre 1916 à Lampedusa (Italie), ayant un enfant mineur, Filippo, né le 1er avril 1938 à Sousse (Tunisie), et SANTANGELO (Catarina), sa femme, née le 2 janvier 1922, de père naturalisé Français, à Sousse (Tunisie), y demeurant.

CACCIOTOLO (Giuseppe), employé, né le 4 mars 1901 à Hamruin (Ile de Malte), et AQUILINA (Fortunata-Carmela), sa femme, née le 29 octobre 1909 à Tunis, demeurant à Dubosville (Tunisie).

ENGERER (Jules), commerçant, né le 29 janvier 1891, de père britannique, à Tunis, et STEPHAN (Antoinette-Marie-Catherine), sa femme, née le 3 mars 1893 à Sfax (Tunisie), demeurant à Tunis.

SACUTO (Ugo), commerçant, né le 20 août 1894, de père italien, à Tunis, ayant un enfant mineur, Jacques-Georges, né le 9 avril 1930 à Tunis, et HAIK (Louna-Renée)), sa femme, née le 8 novembre 1910 à Tunis, y demeurant.

SALMERI (Eugène-Jean-Baptiste), courtier, né le 10 février 1911, de père italien, à Tunis (Tunisie), ayant un enfant mineur, Jean-Pierre, né le 2 janvier 1938 à Tunis (Tunisie), et PETRONI (Paule-Emilie), sa femme, née le 30 mars 1915 à Bône (Constantine), demeurant à Tunis (Tunisie).

Art. 12. — Sont naturalisés Français en application de la loi du 20 décembre 1923, article 4:

SARFATI (Joseph), manœuvre, né le 19 février 1911 à Tunis, demeurant à Hammam-Lif (Tunisie).

MESSIKA (Gabriel), entrepreneur de peinture, né le 30 avril 1923 à Bizerte (Tunisie), y demeurant.

AZAN (Chalom-Charles), commis principal, né le 21 juillet 1916 à Tunis, y demeurant.

MEZRAHI (Simon), courtier assermenté, né le 25 mars 1917 à Kairouan (Tunisie), demeurant à Sousse (Tunisie).

Art. 13. — Est naturalisé Français en application du décret du 29 avril 1920, article 1er:

DEUSTER (Christian), adjudant à la compagnie montée de la 4e demi-brigade de légion étrangère, à Khenifra (Maroc), né le 1er janvier 1907 à Euskirchen (Allemagne).

Art. 14. — Sont admis à jouir du statut métropolitain en application de la loi du 25 mars 1915:

DIALLO (Amadou), navigateur, né en 1893 à Kaala (Guinée française), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

NONG DINH NHUNG, sergent-chef à la compagnie hors rang du 3e régiment d'infanterie coloniale, à Rochefort-sur-Mer, né le 14 juillet 1915 à Nghiem Luat (Tonkin).

TRAN HUU TY, navigateur, né le 25 décembre 1904 à Haïphong (Tonkin), demeurant à Rouen (Seine-Inférieure).

Art. 15. — Sont naturalisés Français en application du décret du 5 novembre 1928, articles 6 et 7:

BOLGARSKY (Michel), ingénieur géologue, en service aux mines de l'Afrique occidentale française, à Dakar, né le 25 juillet-6 août 1898 à Poltava (Russie), et YAKONINA (Ludmila), sa femme, née le 5 septembre 1910 à Novorossiisk (Russie).

Art. 16. — Est naturalisé Français en application du décret du 4 décembre 1930:

VALERO (Joseph-Antoine), soldat à la 6e compagnie du 6e régiment d'infanterie coloniale du corps expéditionnaire français en Indochine, né le 19 février 1925 à Torrevieja (Espagne).

Art. 17. — Est réintégrée dans la qualité de Française qu'elle avait perdue par son mariage avec un étranger, en application du décret du 9 juillet 1933:

PIGNON (Virginie-Ernestine), veuve STUART, née le 7 septembre 1898 à Punaania (Ile de Tahiti), demeurant à Papeete (même colonie).

Art. 18. — Sont naturalisés Français en application du décret du 19 octobre 1937:

TINGAL (Charles), employé de commerce, né le 25 septembre 1927, de père indonésien, à Koné (Nouvelle-Calédonie), y demeurant.

BOTTCHER (Martin), entrepreneur de constructions, né le 30 décembre 1904 à Spisska Nova Ves (Tchécoslovaquie), demeurant à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

Art. 19. — Est admis à jouir du statut métropolitain en application du décret du 7 avril 1938:

RAJAONAH RAMANANTSOA, commerçant, né en 1898 à Soalandy (Madagascar), demeurant à Mandrossonoro-Janjina (même colonie).

Art. 20. — Est naturalisé Français en application du décret du 27 octobre 1939:

ELUMAT GOUANDY, commis principal des douanes à Fort-Lamy (Afrique équatoriale française), né le 1er avril 1911 à Bifindi (Cameroun).

Art. 21. — Sont autorisés, sur leur demande, à perdre la nationalité française en application de l'article 88 du code de la nationalité française:

CARDOLI (Henri-Edouard), né le 13 septembre 1924, de père français, à Cologny (Suisse), demeurant à Genève (Suisse).

CUSIN (Ernesto-Victor), né le 6 février 1926, de père français, à Saint-Sébastien (Espagne), demeurant à Genève (Suisse).

ERNST (Johana), né le 26 février 1918, de père français, à Rotterdam (Hollande), demeurant à Veldhuizen (Hollande).

LAVOREL (Roger), né le 11 février 1923, de père français, à Genève (Suisse), y demeurant.

Art. 22. — Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France par application de l'article 91 du code de la nationalité française:

AGIUS (Marie), née le 2 mai 1925, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

AZZOPARDI (Joséphine), née le 18 juin 1923, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

AGIUS (Marie-José-Dominique), née le 13 février 1941, de père britannique, à Tunis, demeurant à El-Akhouat (Tunisie).

AGIUS (Joseph-Bernard), né le 26 décembre 1945, de père britannique, à Tunis, demeurant à El-Akhouat (Tunisie).

BORG (Joseph), né le 29 juin 1914, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

BORG (Théodore), né le 29 juin 1914, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

GORECKI (Jean), né le 19 mars 1926, de père polonais, à Roche-la-Molière (Loire), demeurant en Pologne.

GIORDMAINA (Vincent), né le 6 juin 1907, de père britannique, à Khanguet-el-Hadjadj (Tunisie), demeurant au Kram (Tunisie).

GIORDMAINA (Laurent), né le 13 mai 1946, de père britannique, à la Goulette (Tunisie), demeurant au Kram (Tunisie).

GAUCI (Sauveur-Lucrèce), né le 30 juin 1923, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

GOUDRE (Maurice-Henri), né le 20 août 1928, de père français, à Saint-Sauveur (Ile de Jersey) (Grande-Bretagne), demeurant à Jersey (Grande-Bretagne).

GOURLEZ DE LA MOTTE (Alain-Ghislain-Marie), né le 8 décembre 1923, de père belge, à Nantes (Loire-Inférieure), demeurant à Namur (Belgique).

KERBŒUF (Brian), né le 21 juillet 1929, de père français, à Saint-Hélier (Ile de Jersey) (Grande-Bretagne), demeurant à Saint-Sauveur (Ile de Jersey) (Grande-Bretagne).

MICALLEF (Walter-Toussaint-Marie), né le 1er novembre 1938, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

MICALLEF (Edwige-Noélie-Salvine), née le 24 décembre 1939, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

MICALLEF (Jean-Louis), né le 21 août 1913, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

SERGEANT (Eugène-Jules-Emile), né le 10 décembre 1922 à Londres (Grande-Bretagne), demeurant à Hayes Brombey (Grande-Bretagne).

SOENS (Roger-Pierre), né le 27 mai 1924, de père belge, au Havre (Seine-Inférieure), demeurant à Mons (Belgique).

SAMMUT (Carmel), né le 3 juin 1923, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

SANT (Sauveur), né le 13 juin 1931, de père britannique, à la Goulette (Tunisie), y demeurant.

SANT (Joséphine), née le 5 mars 1934, de père britannique, à la Goulette (Tunisie), y demeurant.

SCHEMBRI (Robert-Nicolas), né le 26 mars 1925, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

WROBLEWSKI (Véronique), née le 13 janvier 1925, de père polonais, à Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais), y demeurant.

TALIANA (Xavier), né le 14 juin 1925, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

XERRI (Eduardo), né le 30 avril 1907, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

XERRI (Jean-Evangeliste), né le 24 mars 1946, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

XERRI (Ange), né le 14 septembre 1947, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

Art. 23. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
GERMAINE POINSO-CHAPUIS.

Décret du 10 avril 1948 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABASSIAN (Henayag), Bourdour (Turquie), 05-01-13. — 206×46—63.

ABRAHAM (Marthe), Arlon (Belgique), 26-09-14. — 1318×47—75.

ADAMSKI (Joseph), Rauxel (Allemagne), 18-10-17. — 25818×46—75.

AGOSTINI (Biagio), Borgo (Italie), 16-12-06. — 29849×46—03.

AGOSTINI, née FEDELE, Borgo (Italie), 29-12-11. — 29849×46—03.

AKOPOFF (Osgan), Bucarest (Roumanie), 15-09-11. — 36290×46—78.

ALBIERO (Antoine), Valdagno (Italie), 04-02-21. — 1174×47—54.

ALIAS (Antonio), Carboneras (Espagne), 22-11-25. — 28944×46—33.

ALIAS (Antonio), Nijar (Espagne), 19-08-81. — 34774×32—33.

ALIAS, née ZAMORA, Carboneras (Espagne), 17-10-01. — 34774×32—33.

ALOI, née BUONO, Ischia (Italie), 12-06-12. — 26080×35—91.

ALOI (Salvator), Ischia (Italie), 11-11-08. — 26080×35—91.

ALVES DA QUINTA (José), Barcelos (Portugal), 04-04-00. — 25250×46—75.

ALVES (Antonio), Lisbonne (Portugal), 27-10-19. — 9932×47—78.

ALVES, née OLIVEIRA, Lisbonne (Portugal), 09-11-22. — 9932×47—78.

AMERIGUIAN, née TCHOLAKIAN, Sivas (Turquie), 00-02-03. — 6387×46—13.

AMERIGUIAN (Setrak), Mouch (Turquie), 22-03-01. — 6387×46—13.

ANDONIAN (Antoine), Tokat (Asie Mineure), 13-04-00. — 39695×38—84.

ANDOTIAN, née KIRALIAN, Tokat (Asie Mineure), 03-03-94. — 39695×38—84.

ANDREIS (Georges), Marmora (Italie), 16-07-06. — 16773×37—13.

ANGELOTTI (Adolphe), Bruxelles (Belgique), 24-05-10. — 2618×36—75.

ANTONINI, née BENI, Castelraimondo (Italie), 22-10-90. — 43756×45—54.

ANTONINI (Cesare), Camerino (Italie), 22-03-94. — 43756×45—54.

ARDITI, née COHEN, Salonique (Grèce), 14-07-09. — 27861×46—75.

ARELLA (Joachim), Serra (Italie), 21-12-95. — 33673×46—93.

ARELLA, née LAI, Sassari (Italie), 20-08-02. — 33673×46—93.

AREVALO (José), Berja (Espagne), 04-11-06. — 31941×47—13.

AREVALO, née ESCAMILLA, Berja (Espagne), 05-11-08. — 31941×47—13.

ARONZON (Ksiel), Minsk (Pologne), 06-06-12. — 15847×46—75.

AROUTUNOFF, née ZIPPINE, Elisabethgrad (Russie), 14-05-99. — 26896×46—75.

AROUTUNOFF (Georges), Vladikavkaz (Russie), 20-11-97. — 26896×46—75.

ARZENTON (Emile), Cazale (Italie), 23-11-19. — 10268×47—47.

ASLANOFF (Eléonore), Tiflis (Russie), 13-10-09. — 36298×46—75.

ATENZA (Manuel), Archna (Espagne), 28-08-07. — 1158×47—13.

ATHANASSIADIS (Constantin), Constantinople (Turquie), 03-02-12. — 19023×36—13.

AVANOZIAN (Agop), Cesaree (Asie Mineure), 29-04-11. — 17138×46—75.

AVESANI (Antoine), San Ambrogio (Italie), 19-03-22. — 2943×47—75.

AVESANI, née VIGALVI, Pozzilli (Italie), 20-12-21. — 2943×47—75.

VARTANIAN (Suzanne), Salonique (Grèce), 16-08-07. — 4671×32—13.

BADIA, née VIGO, Cornudella (Espagne), 10-06-90. — 25037×46—32.

BADIA (François), Cornudella (Espagne, 16-04-87. — 25037×46—32.

BADINO (Giovanni), Visone (Italie), 19-04-20. — 9315×47—13.

BALANTZIAN (Garabed), Eski Chenir (Turquie), 12-01-20. — 588×47—13.

BALIAN (Osghian), Sivas (Asie Mineure), 00-00-98. — 21589×46—38.

BALIAN, née SHERVANIAN, Sivas (Asie Mineure), 22-08-04. — 21589×46—38.

BALLARIO (Cesare), Cerano (Italie), 19-12-00. — 28617×47—69.

BALLARIO, née BOGGIO, Trimoutain (Amérique), 19-01-04. — 28617×47—69.

BALLESIO (Gaëtan), San Francisco (Italie), 24-02-96. — 29704×37—77.

BALMA (Marie), San Michele Prazzo (Italie), 20-01-85. — 23507×38—13.

BALZAN (Dino), Mazi (Italie), 06-06-21. — 11911×46—47.

BARALE (Annunzio), Moiola (Italie), 20-09-23. — 12958×46—83.

BARBANO (Giuseppe), Casale Monferrato (Italie), 13-01-98. — 25409×31—80.

BARGIGLI, née MILARAO, Amalfi (Italie), 19-05-03. — 6098×31—13.

BARGIGLI (Gino), Pisa (Italie), 29-08-00. — 6098×31—13.

BATTAGLIA (Domenico), Barletta (Italie), 27-01-02. — 25582×34—13.

BATTAGLIA, née MEROLLA, Barletta (Italie), 02-10-04. — 25582×34-13.

BAUDRINO, née MADDALENA, Trevisago (Italie), 14-10-13. — 6096×46-75.

BAUDRINO (Paride), Grazziano (Italie), 15-01-07. — 6096×46-75.

BAUDROCCO (Domenico), Sala Biellese (Italie), 12-09-01. — 31600×46—78.

BAUMKOLER, veuve MITELBERG, Suvalki (Pologne), 12-09-00. — 34516×46—75.

BEAUDOIN, née KRAMAREVA, Voronej (U.R.S.S.), 11-07-24. — 21027×47—70.

BEGNIS (Simone), San Giovanni (Italie), 06-04-11. — 7254×47—05.

BEHAR, veuve HAVIO, Constantinople (Turquie), 00-00-01. — 11332×47—75.

BEHAR (Yaco), Constantinople (Turquie), 10-01-03. — 7993×33—75.

BELICKI (Boleslas), Jedrzejow (Pologne), 06-07-11. — 27178×46—71.

BELLANA (Ramon), Hostafranchs (Espagne), 24-03-82. — 42726×38—66.

BELLATTI (Emilio), Venise (Italie), 24-03-99. — 1990×47—75.

BELLAVITA, veuve LANZINI, Bergamo (Italie), 16-03-08. — 15089×34—75.

BELLETTI (Nello), Carrara (Italie), 13-03-23. — 26907×46—13.

BELMONTE (Francisco), Almeria (Espagne), 28-10-98. — 9828×32—92.

BENTO (Joaquim), Saint-Vincent de Pereira (Portugal), 12-07-05. — 20141×37—54.

BEONI (Dominique), Arezzo (Italie), 19-02-94. — 35752×27—13.

BERGALIO (Carlo), Gavi (Italie), 24-04-96. — 11243×47—13.

BERRA (Germaine), Monthey (Suisse), 19-05-10. — 22176×46—83.

BERSON (Michel), Sokoloff (Pologne), 24-04-02. — 25601×24—75.

BERSON, née KRYSZTAL, Varsovie (Pologne), 13-10-06. — 25601×24—75.

BERTELOOT (Pierre), Liége (Belgique), 07-10-25. — 13054×47—78.

BERTOLANI, née TARASCONI, Cuvriago (Italie), 04-08-07. — 7353×47—78.

BERTOLINI (Louis), Quattro Castella (Italie), 17-10-02. — 7353×47—78.

BERTORELLO (Giovanni), Paesana (Italie), 21-03-74. — 1478×47—13.

BERTORELLO, née MARIOTTA, Paesana (Italie), 05-05-84. — 1478×47—13.

BETTOLI (Guillaume), Azzano (Italie), 25-08-25. — 7254×47—24.

BIAGINI, veuve FURIESI, San Gemignano (Italie), 27-10-96. — 416×47—13.

BIANCHINI (Loris), Parme (Italie), 10-10-24. — 39697×45—90.

BIASIBETTI (Joseph), Campo (Italie), 28-08-05. — 10706×47—84.

BIASIBETTI, née TONELLO, Manscoe (Italie), 20-10-12. — 10706×47—84.

BIEDAK (Mendel), Brzeziny (Pologne), 16-01-01. — 7281×47—75.

BIEDAK, née LENGE, Rokiemy (Pologne), 19-01-09. — 7281×47—75.

BILAK (Pierre), Novo Celice (Tchécoslovaquie), 18-02-29. — 4834×48—54.

BISCAINO (Marie), Mostaganem (Oran), 03-09-95. — 11233×47—92.

BIZZARI (Ermes), Bergantino (Italie), 03-06-24. — 10708×47—54.

BLASCO (Francisco), San Juan (Espagne), 12-02-99. — 31607×46—34.

BLASCO, née YVORRA, Busot (Espagne), 26-08-05. — 31607×46—34.

BLEITRACH (Arnold), Metz (Moselle), 26-07-12. — 15411×31—64.

BLUTREICH (Samuel), Rawa (Pologne), 25-12-05. — 10707×47—75.

BLUTREICH, née BLUTREICH, Mostach (Pologne), 23-11-05. — 10707×47—75.

BOGAERTS, née DE BONDT, Meise (Belgique), 04-12-74. — 12582×47—80.

BOGAERTS (Ludovicus), Meysse (Belgique), 22-12-15. — 8422×47—80.

BOGAERTS (Dominique), Meise (Belgique), 06-07-84. — 12582×47—80.

BOIS (Félix), Varsovie (Pologne), 07-03-80. — 75293×28—75.

BORNSTEIN (Monasz), Varsovie (Pologne), 03-08-66. — 14998×26—75.

BORNSTEIN, née Pupkowitz, Varsovie (Pologne), 15-03-77. — 14998×26—75.

BONDAREFF (Serge), Wladikawkas (Russie), 28-06-00. — 9915×47—77.

BONI (Antoine), Supino (Italie), 16-12-95. — 10302×47—65.

BONINO (Cornelio), Camandona (Italie), 22-12-00. — 17806×46—78.

BONINO, née RUBINO, Kalbeunn (Suisse), 28-04-06. — 17806×46—78.

BONIS (Maria), Arcade (Italie), 12-09-24. — 41793×47—75.

BOUET, née STASICA, Peclawiec (Pologne), 11-02-16. — 31598×46—29.

BORAU (Ramon), Aragues (Espagne), 02-07-19. — 6612×47—61.

BORGHI (Vincenzo), Salerne (Italie), 05-01-03. — 22993×46—75.

BORGHI, née RUGO, Trieste (Italie), 26-02-07. — 22993×46—75.

BOROZZI (Romano), Porto Valtravaglia (Italie), 25-10-28. — 5116×18—68.

BORTOLI (François), Juliano (Italie), 03-04-83. — 13161×31—78.

BORTOLI (Nectessaro), Juliano (Italie), 20-11-82. — 13161×31—78.

BORTOT (Rino), Sernaglia (Italie), 28-02-21. — 35317×46—11.

BOSQUET (Miguel), Rioja (Espagne), 01-05-21. — 35357×46—05.

BOTTAIOLI (Benoit), Pieve d'Olmi (Italie), 16-10-02. — 10391×47—75.

BOTTAIOLI, née COSTA, Busseto (Italie), 18-06-08. — 10391×47—75.

BOTTERO, veuve PELLEGRINO, Villar (Italie), 13-03-05. — 54620×38—13.

BOTTONE, veuve BERRETTI, Marseille (Bouches-du-Rhône), 25-02-75. — 33105×46—13.

BOUKOWKI (Gabriel), Tchertsaov (Pologne), 01-05-91. — 6903×47—75.

BOURATCHKOFF (Jean), Voronege (Russie), 06-01-97. — 29807×37—69.

BOYDEN (Stanislas), Westroute (Belgique), 02-11-02. — 10702×47—59.

BOYER (José), Monovar (Espagne), 32-01-98. — 10701×47—13.

BOYER, née ESTEBAN, Novelda Espagne), 20-09-97. 10701×47—13.

BRANDO (Blaise), Maratea (Italie), 27-10-03. — 30800×36—13.

BRAVO (Joaquim), Barcelone (Espagne), 11-04-16. — 35807×46—75.

BRAYER (Léon), Dinant (Belgique), 17-08-80. — 319129×46—02.

BRESSAN, née CHICA, Hingam (Italie), 12-07-09. — 41335×45—57.

BRESSAN (Maximilien), Gosaldo (Italie), 19-12-04. — 41335×45—57.

BRESSIS (Richard), Erquelinnes (Belgique), 24-04-97. — 33397×38—59.

BRESSIS, née THIBAUT, Mont-sur-Marchienne (Belgique), 19-03-98. — 33397×38—59.

BROGGI (Giovanni), Albiolo (Italie), 20-10-89. — 5268×47—54.

BROGGI, née FOSSATI, Albiolo (Italie), 04-11-99. — 5268×47—54.

BRONDOLO (Ludovico), Vesino (Italie), 09-04-94. — 9311×47—13.

BRULEZ (Gérard), Roulers (Belgique), 13-03-10. — 8302×47—60.

BRUNETTI (Giovanni), San Biagio (Italie), 05-08-89. — 38878×36—75.

BUIL (Primitive), Castejon (Espagne), 10-06-14. — 1472×47—34.

BULGARELLI, née BIONDINI, Frassinoro (Italie), 17-05-07. — 46851×45—13.

BULGARELLI (Angelo), Frassinoro (Italie), 18-06-01. — 46851×45—13.

BULTINCK (Maurice), Sequedin (Nord), 28-03-06. — 33206×27—59.

BUSELLI, née DELL (Agnello), Peccioli (Italie), 29-02-99. — 1944×33—06.

BUSELLI (Gino), Peccioli (Italie), 12-04-00. — 1944×33—06.

BUYSE (Jules), Ouckene (Belgique), 19-04-04 — 52554×45—60.

BUYSE, née KELLENS, Gent (Belgique), 17-06-98. — 52554×45—60.

BZDIKIAN, née PHILIPOSSIAN, Malgara (Turquie), 10-05-09. — 17954×46—75.

BZDIKIAN (Hatechik), Malgara (Turquie), 20-06-92. — 17954×46—75.

CALCAGNO, veuve DI PIETRO, Novara di Sicilia, 24-11-71. — 21896×33—13.

CAMBI (Bruno), Jassi (Roumanie), 07-04-06 — 45336×45—78.

CANABAL (José), Forcarey (Espagne), 04-12-00. — 66384×28—51.

CANER (Benjamin), San Diago (Italie), 26-04-16. — 53996×45—07.

CANISTRI (Osvald), Sansepolcro (Italie), 22-02-22. — 10901×46—06.

CANOVA, née DOMINICI, Saint-Louis (Haut-Rhin), 07-04-14. — 45367×45—57.

CANOVA (Arnold), Odenkirchen (Allemagne), 14-06-09. — 45367×45—57.

CANTORI, veuve ZANGHINI, Mercatino (Italie) 23-08-04. — 37×47—54.

CANUTO (François), Marcorengo (Italie), 18-04-79. — 13780×33—06.

CANUTO, née COPPA, Brozzolo (Italie), 29-05-85. — 13780×33—06.

CAPON (Henri), Gheluwe (Belgique), 10-12-92. — 21736×37—59.

CAPON, née DENOLF, Wingene (Belgique), 23-09-95. — 21736×37—59.

CAPPATO (Jean), Garessio (Italie), 22-06-06. — 27111×37—13.

CARLIN (Jean), Valsavaranche (Italie), 02-09-91. — 2944×46—47.

CARLIN, née Lale, Saint-Pierre (Italie), 30-06-99. — 2944×46—47.

CARRO (Emile), la Spezia (Italie), 08-09-24. — 26867×46—83.

CARVAJAB (Manuel), Lorca (Espagne), 18-07-13. — 34430×46—34.

CARVAJAB, née MARTINEZ, Campo (Espagne), 15-02-19. — 34430×46—34.

CASAGRANDE (Cyprien), Sarmede (Italie), 19-09-26. — 10332×47—47.

CASANOVA (Antoine), Ospedaletto (Italie), 03-12-23. — 41332×45—57.

CASAROTTI (Rossana), Bologna (Italie), 05-08-25. — 28766×46—75.

CASAS (Joseph), Angers (Maine-et-Loire), 28-12-97. — 61×20—11.

CASELLA (Vincenzo), Viggiano (Italie), 26-10-90. — 11575×47—13.

CASSOL (Guerino), Sospirolo (Italie), 02-10-97. — 1168×47—75.

CASTELLANI (Pietro), Lenna (Italie), 29-10-04. — 7772×47—83.

CATENACCIO (Mario), Santa Margherita (Italie), 15-02-03. — 36026×46—13.

CATTELAN (Attilio), Arcade (Italie), 21-04-90. — 1848×47—68.

CATTELAN, née ZUSSA, Arcade (Italie), 02-11-02. — 1848×47—68.

CAUWELIER (Albert), Merken (Belgique), 25-07-06. — 32256×46—78.

CAYUELAS (José), Orihuela (Espagne), 26-08-94. — 34228×46—02.

CEJMER, veuve ADAMCZEWSKA, Mordemaston (Pologne), 24-12-91. — 6145×47—78.

CERUTTI (Joseph), Marseille (Bouches-du-Rhône), 04-11-04. — 22018×25—13.

CERUTTI, née DONADIO, Valgrana (Italie), 29-10-01. — 22018×25—13.

CESCATO (Pietro), Arsie (Italie), 05-10-18. — 27308×46—74.

CHARPAK (Mordko), Dabranvica (Pologne), 27-02-97. — 19187×40—75.

CHARPAK, née SZAPIRO, Olewsk (Russie), 01-09-02. — 19187×40—75.

CHARRIER (Isidore), Rourcet (Italie), 20-06-01. — 33651×46—13.

CHARRIER, née BELMONDO, Sambucco (Italie), 10-05-09. — 33651×46—13.

CHIAMULERA (Guerrino), Val di Codora (Italie), 18-03-02. — 48371×45—55.

CHIAPPOLINI (Angelo), Osappo (Italie), 11-07-05. — 26799×35—78.

CHIAPPOLINI, née OLIVO, Emmendingen (Allemagne), 15-10-05. — 26799×35—78.

CHILTON, née NAMER, Istamboul (Turquie), 02-04-15. — 34427×46—05.

CHONIGMAN (Sender), Szydlowec (Pologne), 25-12-95. — 2757×33—75.

CHUIRAZZI, née LEWSCHENKO, Oeschtino (Russie), 14-05-22. — 7754×47—10.

CIRAVEGNA (Laurent), Narzole (Italie), 09-11-77. — 6110×46—97.

CIRAVEGNA, née ROLLERI, Monaco (principauté), 27-07-86. — 6110×46—97.

CLEJAN (Suhar), Bacou (Roumanie), 13-08-06. — 23696×46—75.

CLEJAN, née STARASELSKI, Mousky (Egypte), 02-12-07. — 23696×46—75.

CLIVAZ (Pierre), Randogue (Suisse), 30-11-86. — 1306×47—76.

COLELL (Juan), Castellsera (Espagne), 10-12-14. — 34507×46—11.

COLLI (Giovanni), Turin (Italie), 06-11-97. — 9242×47—13.

COLLI, née CAMASCHELLA, Turin (Italie), 24-07-99. — 9242×47—13.

COLONNESE (Sauveur), Salerno (Italie), 03-03-97. — 1185×47—13.

CONRAD (Rodolphe), Rehlingen (Allemagne), 02-06-10. — 33878×47—57.

CONTE (Mafaldo), Padova (Italie), 19-11-02. — 1261×47—54.

CONTE, née TASSI, Homécourt (Meurthe-et-Moselle), 31-08-06. — 1261×47—54.

CONTI (Antoine), Sarule (Italie), 13-04-13. — 698×47—13.

CONTINI (Gino), Santa Maria la Longa (Italie), 20-01-09. — 6201×47—47.

CONTINI, née SANTIN, Sesto al Reghena (Italie), 23-07-13. — 6304×47—47.

CONUS (Louis), Montigny (Suisse), 05-03-01. — 6664×47—25.

COSTA, née ZILLI, Mel (Italie), 24-01-10. — 24058×38—77.

COSTA (Giovanni), Surzzen (Suisse), 20-04-99. — 24058×38—77.

COSTELLO (Jean), Casale Monferrato (Italie), 07-05-95. — 206×47—13.

COSTELLO, née TARANTOLA, Saxon (Suisse), 14-04-06. — 206×47—13.

COSTOLI, veuve SARTI, Signa (Italie), 12-10-04. — 29670×46—91.

COTONAT (Custodio), Bibiles (Espagne), 28-03-10. — 21130×30—31.

COTTE, née FRANZONI, Cavalgese (Italie), 12-08-14. — 21012×34—38.

COZZA (Pierre), Venise (Italie), 29-03-94. — 8351×46—13.

COZZA, née GRAZIANO Verussa (Italie), 21-08-97. — 8351×46—13.

CRAGNOLINI (Pierre), Mortenars (Italie), 29-09-01. — 19918×46—78.

CREMADES, née RODRIGUEZ, Alhama (Espagne), 04-02-06. — 10254×47—13.

CREMADES (Ignacio), Ayora (Espagne), 09-05-00. — 10254×47—13.

CREMONI (Adam), Pennabilli (Italie), 01-01-06. — 11082×47—75.

CRISTOFOLI (Sante), San Vito (Italie), 28-07-11. — 27082×47—32.

CROESE (Louis), Perimaldo (Italie), 18-06-01. — 44296×36—06.

CZAPLA (Ernest), Alt Zabrze (Pologne), 06-03-04. — 25763×37—59.

CZAPLA, née TOMASZEWSKI, Dortmund (Allemagne), 23-11-08. — 25763×37—59.

DINCA (Gerardo), Ponte Nelli (Italie), 16-12-04. — 36390×46—31.

DINCA (Fernand), Urbino (Italie), 06-10-15. — 20149×47—02.

DA CLARA (Maria), Caldas (Portugal), 03-07-18. — 29796×46—58.

DA POIAN (Guiseppe), Sedico (Italie), 18-11-13. — 17101×46—31.

DA SILVA (Maia-Joaquim), Sao Pedro (Portugal), 12-10-13. — 11868×47—76.

DA SILVA, née MIRAILLES, Oliva (Espagne), 10-12-07. — 18090×46—66.

DA SILVA (Antoine), Agustel (Portugal), 24-05-07. — 18090×46—66.

DA SILVA (Namoz-Joaquin), Porto Maia (Portugal), 24-12-12. — 40538×45—38.

DAMIANI (Tersillo), Horger (Suisse), 24-01-11. — 9555×47—13.

DAMIANI, née BERTOZZI, Bagno (Italie), 09-05-19. — 9555×47—13.

DAVERONI (Marthe), Constantinople (Turquie), 29-07-13. — 19621×40—69.

DAVID (Oziasz, Przemysl (Pologne), 23-12-99. — 27621×47—75.

DAVID, née SZEFNER, Lodz (Pologne), 13-02-98. — 27621×47—75.

DE BERTI (Francesco), Cocquio (Italie), 03-05-91. — 1369×47—75.

DE CRIGNIS, née SANDRI, Arta (Italie), 11-10-10. — 31909×46—78.

DE CRIGNIS (Celestino), Lovea di Arta (Italie), 19-07-97. — 31909×46—78.

DE GREGORIO, née DE GREGORIO, Tarente (Italie), 13-03-15. — 21070×34—13.

DE GREGORIO (Ricardo), Sesto San Giovanni (Italie), 07-09-10. — 21070×34—13.

DE LANGE (Evaristus), Astene (Belgique), 12-12-14. — 33911×46—62.

DE LANGE, née BOONE, Alost (Belgique), 15-10-20. — 33911×46—62.

DE MARCO, née MONGIAT, Tramonti (Italie), 22-09-03. — 36397×46—59.

DE MARCO (Riccardo), Castions (Italie), 23-10-98. — 36397×46—59.

DE SANTIAGO (Paulin), Navalmoral (Espagne), 22-06-16. — 11453×47—76.

DE SOUZA, née MARTINS, Louli (Portugal), 12-02-20. — 8664×47—13.

DE SOUZA (Antonio), Riofrio (Portugal), 21-10-12. — 8664×47—13.

DE STAEL VON HOLSTEIN (Nicolas), Petrograd, 23-12-13. — 13357×47—75.

DECABOOTER (Marie), Ingelmunster (Belgique), 17-02-89. — 11222×47—71.

DEGRY (Mauritius), Loo (Belgique), 02-01-06. — 21923×39—76.

DEL MEDICO (Virgilio), Tarcento (Italie), 12-08-08. — 8823×47—19.

DELAITI (Alfred), Ferrare (Italie), 01-05-93. — 5122×46—75.

DELANGHE, veuve VERHELLE, Menin (Belgique), 17-08-84. — 32896×46—59.

DELESTREZ (Roger), Remingelst (Belgique), 22-01-22. — 34278×46—80.

DELFORNO (René), Coni (Italie), 17-05-29. — 32878×46—06.

DELLA MEA (Mario), Chuisaforte (Italie), 07-08-08. — 11983×47—78.

DELPOUVE, née KUCACH, Dobrolwor (Pologne), 29-04-10. — 29387×46—62.

DEMARCO (Bruno), Casina (Italie), 28-04-22. — 31388×46—81.

DESPOND (Pierre), Vuadens (Suisse), 17-01-93. — 1379×47—21.

DEVOS (Charles), Anderlecht (Belgique), 23-01-26. — 35620×46—75.

DEWOLF (Marcel), Boortmeerbech (Belgique), 01-06-05. — 34737×46—78.

DI MILITA, veuve HUBLART, Viggiano (Italie), 09-06-76. — 21588×46—67.

DI POL (Irma), Cavasso (Italie), 29-01-20. — 31388×46—67.

DILDARIAN, née INNEDJIAN, Salonique (Grèce), 06-01-24. — 29819×46—42.

DILDARIAN (Manouk), Affion Karahissar (Turquie), 02-01-14. — 29819×46—42.

DIMIER (André), Péron (Ain), 20-05-94. — 4612×15—38.

DJANBEKOFF (Rouslan), Maltchick (Russie), 28-07-01. — 22239×47—75.

DOGLIANI (Jean), Cherasco (Italie), 17-04-76. — 5301×47—13.

DOLINO (Louis), Foresto (Italie), 31-05-85. — 22878×33—38.

DOLINO, née BIANCO, Foresto (Italie), 26-11-87. — 22878×33—38.

DOLINSKI (Valentin), Biskupice (Pologne), 31-01-03. — 29645×32—75.

DOMENECH (Enrique), Barcelone (Espagne), 12-06-10. — 11602×47—71.

DONATI, née GOZZI, Lenna (Italie), 15-08-95. — 29136×46—04.

DONINI (Félice), Acquafredda (Italie), 16-02-09. — 12795×47—31.

DONINI, née FOGLIENI, Calusco (Italie), 18-12-13. — 12795×47—31.

DORI, née GUENTCH, Rostoff-sur-Don (Russie), 23-04-15. — 26272×47—75.

DORI (Paul), Budapest (Hongrie), 03-02-03. — 26272×47—75.

DOS (Santos-Joao), Goudomar (Portugal), 20-07-91. — 22705×47—10.

DOURGOUTIAN (Sahagsaac), Servisar (Turquie), 08-12-11. — 28917×32—25.

DOYE (Octave), Ath (Belgique), 20-03-77. — 16217×14—75.

DUARTE (Sabino), Bilbao (Espagne), 26-03-03. — 6361×38—33.

DUBOC, née PILLER, Ependes (Suisse), 17-09-22. — 36158×46—27.

DUCHI (Stéphane), Citta di Castello (Italie), 01-03-04. — 7031×30—06.

DURIEUX (Albert), Regnies (Belgique), 23-03-94. — 36186×46—59.

DURISKA (Louis), Obdokovce (Tchécoslovaquie), 15-07-05. — 11323×47—22.

EEMAN (Adolphe), Saint-Gilles (Belgique), 23-11-11. — 11102×47—06.

ELBAUM, née TAJCHNER, Sosnowice (Pologne), 25-01-19. — 2641×48—75.

EMMANUELIDES (Théocharis), Aravissa (Asie-Mineure), 14-09-14. — 24643×46—75.

EMMANUELIDES, née HADJOPOULOS, Safra (Asie-Mineure), 15-05-20. — 24643×46—75.

ENDEWELD, née SZOKEN, Varsovie (Pologne), 05-12-96. — 13895×47—69.

ENDEWELD (Abram), Varsovie (Pologne), 24-08-91. — 13895×47—69.

ENFIEDJIAN, née ESSAYAN, Varna (Bulgarie), 00-00-09. — 36120×46—75.

ENFIEDJIAN (Dikran), Constantinople (Turquie), 00-00-01. — 36120×46—75.

ENGEL (Herbert), Vienne (Autriche), 19-07-16. — 35142×47—75.

ENRICO (Giovanni), Meana (Italie), 11-01-03. — 41641×45—13.

ENRICO, née LINARI, Frassinoro (Italie), 06-11-04. — 41641×45—13.

EQUETER, veuve CAUFFRIEZ, Wasmes (Belgique), 02-01-94. — 8654×47—75.

ERBEIA, née POLESE, Caneva (Italie), 10-09-05. — 2737×47—71.

ERBEIA (Charles), Invorio (Italie), 27-11-03. — 2737×47—71.

ERMACORA, née CAVION, Algrange (Moselle), 08-02-14. — 351×47—04.

ERMACORA (Davide), Moruzzo (Italie), 17-03-06. — 351×47—04.

ESSAYAN (Vahe), Bayburt (Turquie), 15-12-01. — 10001×47—75.

ESTAMPA (Roger), Bausen (Espagne), 03-02-23. — 11291×47—31.

EVANGELISTI (Salvatore), Novafeltria (Italie), 07-01-23. — 9611×47—83.

FALZEI (Louise), Sassari (Italie), 10-11-97. — 41681×36—13.

FANTINI (Ernest), Morruzzo (Italie), 14-09-06. — 35992×46—86.

FANTINI, née VIDONI, Artegna (Italie), 20-01-03. — 35992×46—86.

FARNER (Hugo), Czestochowa (Pologne), 25-01-06. — 42265×38—70.

FASSOTTE (Pierre), Bruxelles (Belgique), 25-07-05. — 27076×46—78.

FAUSTINI (Victor), Grumes (Italie), 05-10-08. — 4928×48—57.

FAVRE, née DEPRAZ, Sechey Vaud (Suisse), 28-11-82. — 36410×46—26.

FERRARI, veuve ANSALONI, Fiorano (Italie), 18-01-97. — 11584×47—78

FERRARI (Albert), Rovigo (Italie), 21-01-07. — 48109×45—74.

FERREIRA (Bernardino), Junqueira (Portugal), 27-11-20. — 12617×46—02.

FERRER (Vincent), Ibiza (Espagne), 13-03-22. — 11593×47—91.

FIASCHI (Humbert), Marseille (Bouches-du-Rhône), 16-01-06. — 17502×27—13.

FIEVET (Anna), Namur (Belgique), 20-09-84. — 8805×47—75.

FILIPPINI (Marcel), Cugliate (Italie), 15-09-09. — 35110×46—76.

FINKLER (Nicolas), Petite-Rosselle (Moselle), 24-05-97. — 18552×26—57.

FIORINI, née BACEDONI, Livourne (Italie), 18-08-86. — 21887×46—84.

FIORINI (Alberto), Vezzano (Italie), 02-02-80. — 21887×46—84.

FIORIO (Secondo), Caravino (Italie), 26-08-19. — 11022×47—33.

FISCHER (Erich), Berlin (Allemagne), 31-07-10. — 50028×45—06

FLEMAL (Emile), Dion-le-Mont (Belgique), 10-06-98. — 35316×46—59.

FOGLIENI (Emile), Solza (Italie), 21-01-18. — 3516×47—61.

FOLLI (Iole), Zurich (Suisse), 01-12-22. — 15888×46—36.

FORGIARINI (Mario), Gemona (Italie), 05-07-20. — 25766×46—78.

FORNAROLI (Marine), Santa Maria Monte (Italie), 12-01-08. — 22961×47—13.

FOTI (Salvator), Fossato Jonico (Italie), 11-06-09. — 3089×46—06.

FOUCHAUX, née SYDOR, Bojanice (Pologne), 07-12-18. — 29771×47—37.

FOURNOUS, veuve LIZET, l'Isle-en-Dodon (Haute-Garonne), 20-05-78 — 12562×21—31.

FRANCISCO (Alvaro), Castanheira (Portugal), 27-03-99. — 22021×32—75.

FRANCIOLI (César), la Chaux (Suisse), 03-10-06. — 17829×46—51.

FRANCO (Pedro), Librilla (Espagne), 17-03-06. — 35978×46—34.

FRANK (Ladislas), Dunafoldvar (Hongrie), 27-02-15. — 10857×46—75.

FRATINI (Brunetto), Campi (Italie), 17-11-93. — 3505×47—13.

FRATINI, née SCARLINI, Campi (Italie), 20-10-93. — 3505×47—13.

FRECE (Ludmilla), Zigow (Yougoslavie), 23-06-24. — 52815×45—57.

FREIWALD (Jacques), Trybuchowce (Pologne), 29-08-10. — 55199×38—78.

FRISCH (Moses), Rozniatow (Pologne), 13-03-06. — 26619×47—78.

FRONTERO (Louis), Montaldo (Italie), 14-02-92. — 15619×33—93.

FRONTERO, née MIGLIACCIO, Contantino, 22-01-99. — 15619×33—93.

FUHTAR (Stanislas), Trobindel (Yougoslavie), 07-11-19. — 9815×47—59.

GAGGIOLI (Sylvain), Pistoia (Italie), 29-09-14. — 35190×46—13.

GALANAKIS (Joseph), Castellorizo (Italie), 25-01-13. — 7192×47—13.

GALBUSERA (Rerrucio), Ponte de Nassa (Italie), 26-02-12. — 10623×47—27.

GANZ (Annette), Cologne (Allemagne), 08-12-24. — 2331×47—78.

GARABEDIAN (Agop), Kharpout (Turquie), 20-11-02. — 32919×32—13.

GARABEDIAN, née CHAHMIRIAN, Hadji (Asie Mineure), 00-00-10. — 32919×32—13.

GARCIA, veuve MEMBRIVE, Albox (Espagne), 29-06-93. — 47887×38—75.

GARCIA, née PIACENTINI, Carpineto (Italie), 27-03-26. — 9833×47—84.

GARCIA (Joseph), Muro (Espagne), 07-12-22. — 9833×47—84.

GARCIA (José), Espinardo (Espagne), 19-07-01. — 111.23×47—34.

GARCIA, née ALBACETE, Bedar (Espagne), 18-03-09. — 11423×47—34.

GASSER (Alfred), Insbruck (Autriche), 28-12-03. — 27190×34—74.

GENOVESE (François), Siragusa (Italie), 05-01-24. — 4881×47—13.

GERARDI (Rosa), Rome (Italie), 09-03-90. — 8813×47—75.

GERBINO (Louis), Varcelli (Italie), 13-09-05. — 23182×36—13.

GERST, née ROZENCWAJC, Wolanow (Pologne), 06-12-09. — 21386×38—75.

GERST (Nosen), Riga (Lettonie), 22-04-03. — 31386×36—75.

GHIBAUDO (Jean), Boves (Italie), 26-05-06. — 17001×38—06.

GHIBAUDO, née GIORGIS, Vinadio (Italie), 03-02-08. — 17001×38—06.

GHISOLFI, née ADRIANO, Monforte (Italie), 19-08-89. — 18035×31—32.

GHISOLFI (Nicolas), Monforte (Italie), 16-05-84 — 18035×31—32.

GHIZZONI (François), Milan (Italie), 09-07-98. — 17819×31—13.

GIACOMAZZI (Baldi), Brandola (Italie), 29-08-98. — 10433×47—59.

GIACOMAZZI née DE SMET, Marc-en-Baroeul (Belgique), 29-07-05. — 10433×47—59.

GIAIOTTI, veuve GRAZIOTIN, Remanzacco (Italie), 31-12-00. — 2048×47—75.

GIGO (Aldo), Cavarzere (Italie), 28-02-21. — 19047×46—31.

GIGO (Pierre), Cavarzere (Italie), 20-06-19. — 19046×46—31.

GIL (Jean), Ulldecona (Espagne), 25-01-05. — 11774×47—31.

GIL, née BIASCI, Saint Frediano (Italie), 06-01-98. — 11771×47—31.

GILL (Denis), Thézan (Hérault), 20-05-15. — 35949×46—34.

GIORGI, née LEPORE, Santopadre (Italie), 03-06-05. — 18319×38—69.

GIORGI (Thomas), Santopadre (Italie), 21-06-05. — 18319×38—69.

GIORIO (Eugène), Nanto (Italie), 19-10-06. — 26369×47—57.

GIORIO, née GUIDICI, Luvinate (Italie), 18-05-02. — 26369×47—57.

GIOVANNINI (Francesco), Vicchio (Italie), 10-07-22. — 34926×46—13.

GIRACASA (Victor), Basiliano (Italie), 27-09-01. — 21898×46—75.

GIRARDO (Amédée), Frassinera (Italie), 05-12-13. — 32810×46—03.

GIRAUDO (Simon), Andonno (Italie), 25-05-00. — 4116×32—83.

GIUNTINI (Omero), Capannoli (Italie), 22-10-92. — 33276×46—30.

GIUNTINI, née SCARLATTI, Capannoli (Italie), 09-06-92. — 33276×46—30.

GLUSZAK, née MAKALA, Gelsenkirchen (Allemagne), 24-02-17. — 11495×47—59.

GLUSZAK (Stanislas), Wanne (Allemagne), 08-05-10. — 11495×47—59.

GOEMAERT (René), Marcenelle (Belgique), 05-10-07. — 35266×46—59.

GOITIA (Raimundo), San Sebastian (Espagne), 08-12-09. — 34130×46—10.

GOLA, née KUBICKI, Murzynowo (Pologne), 12-07-02. — 11553×47—59.

GOLA (Vincent), Murzynowo (Pologne), 17-01-99. — 11553×47—59.

GOLD (Bercu), Jassy (Roumanie), 29-06-00. — 19127×38—75.

GOLFETTO (Primo), Camposampiero (Italie), 26-09-07. — 29407×46—13.

GOLFETTO, née LIRUSSI, Castelfranco (Italie), 13-07-08. — 29407×46—13.

GOLOVKO (Dimitri), Kherson (Russie), 27-10-01. — 35596×46—75.

GONZALEZ (Francisco), Pacheco (Espagne), 23-01-99. — 9515×47—38.

GONZALEZ, née GOMEZ, Totana (Espagne), 21-01-04. — 9515×47—38.

GORSKI (François), Sens (Yonne), 22-02-45. — 3159×48—77.

GORSKI (Stanislas), Drzemce (Pologne), 28-01-06. — 1904×47—77.

GORSKI, née DYTRYCH, Jednorozec (Pologne, 14-07-12. — 1904×47—77.

GRAI (Joseph), Romagnano (Italie), 04-09-12. — 15512×38—57.

GRANEK, née LENCZNER, Szczekociny (Pologne), 00-00-07. — 33288×46—75.

GRAZIOSI (Orazio), Treia (Italie), 23-05-98. — 36385×46—78.

GREGORI (Luigi), Scranton Pa (Etats-Unis), 22-11-07. — 13413×36—13.

GRIGORIEFF, née KOUTOHINA, Voronege (Russie), 29-10-97. — 33911×46—82.

GRIGORIEFF (Alexandre), Voronege (Russie), 23-12-96. — 33911×46—82.

GRINSON (Boris), Pskow (Russie), 01-12-07. — 6102×47—75.

GRINSON, née KELLNER, Preilippe (Allemagne), 06-09-05. — 6102×47—75.

GRITTI (Angelo), Gorgolo (Italie), 04-11-22. 4115×47—54.

GROSZMANN (Klara), Budapest (Hongrie), 30-01-23. — 31669×46—75.

GROTTO (Pietro), Sanfront (Italie), 06-01-03. — 35987×46—05.

GRYCHENDLER (Majer), Varsovie (Pologne), 15-09-04. — 28890×38—75.

GUARATO (Daria), Covarzari (Italie), 13-07-12. — 7715×47—33.

GUARNIERI, née WILTERINK, Deventer (Hollande), 12-09-94. — 35939×46—75.

GUASOUI (Assunta), Arouata (Italie), 31-05-92. — 22253×34—13.

GUERRERO (José), Cuevas (Espagne), 02-03-02. — 30300×46—30.

GUERRERO, née ASENSI, Jijona (Espagne), 24-05-06. — 30300×46—30.

GUGLIELMONE (Oreste), Diano Arentino (Italie), 01-08-08. — 22886×32—83.

GUGLIELMETTI (Carlo), Bogogno (Italie), 22-01-80. — 11394×47—88.

GUGLIELMETTI, née DONETTI, Bogogno (Italie), 26-07-87. — 11391×47—88.

GUGLIELMONE, née SCALIA, Ribera (Italie), 24-12-12 — 22886×32—83.

GURFINCKEL (Haim), Kamenetz (Roumanie), 07-08-79. — 47768×38—75.

GURFINCKEL, née BILGRAER, Kichineff (Russie), 16-04-88. — 47768×38—75.

GUTTERREZ (Isidore), Castre Urdiales (Espagne), 09-02-15. — 20788×46—75.

GUTTMAN (David), Chrzanow (Pologne), 10-06-03. — 32360×46—75.

GUTTMAN, née BLANK, Berlin (Allemagne), 27-11-07. — 32360×46—75.

GUTTMANN (Ferdinand), Birkfeld (Autriche), 21-05-98. — 54126×45—05.

HARIB (Jacques), Constantinople (Turquie), 17-07-04. — 52708×38—75.

HAGOPIAN (Hovanes), Constantinople (Turquie), 28-06-07. — 11283×47—13.

HAGOPIAN, née SOLAKIAN, Keskin (Turquie), 14-05-13. — 11283×47—13.

HALADJIAN, veuve SIMONIAN, Angora (Turquie), 28-07-03. — 2412×47—13.

HALBFINGER (Mendel), Varsovie (Pologne), 14-11-93. — 79304×28—75.

HALBFINGER, née JARZEMBSKI, Marki (Pologne), 27-01-98. — 79304×28—75.

HAUBOURDIN (Jules), Petits-Forêt (Nord), 23-11-07. — 93113×28—76.

HAVANIDIS (Haralampis), Trébizonde (Turquie), 10-01-98. — 26398×46—75.

HELBIG (Karl), Aschersleben (Allemagne), 01-04-73. — 2182×37—33.

HERRERA (Francisco), Cosalejada (Espagne), 17-09-99. — 11282×47—75.

HERRERA, née GABALLERO, Navalmoral (Espagne), 09-06-02. — 11282×47—75.

HERFFURTH (Fritz), Kempen-sur-Rhin (Allemagne), 14-01-07. — 11085×47—92.

HEZINA (Joseph), Hnidousich (Tchécoslovaquie), 21-06-13. — 32148×44—93.

HIMPE (Marius), Lendelede (Belgique), 23-06-98. — 44128×27—59.

HIPPE, née HEINZ, Wirbitz (Allemagne), 20-06-01. — 35677×46—54.

HIPPE (Arnold), Mugeln (Allemagne), 21-09-01. — 35677×46—54.

HOFER (Adalbert), Merano (Italie), 28-10-11. — 10648×47—67.

HOFF (Elias), Viljandi (Estonie), 13-04-94. — 32316×47—75.

HOFF, née PEVSNER, Vitebsk (Russie), 10-12-97. — 32316×47—75.

HOFMAN (Maria), Herstal (Belgique), 27-02-97. — 36010×46—75.

HOMBEGO (Rafael), Wortegem (Belgique), 09-07-17. — 35679×46—60.

HONIG (Elisabeth), Bargen (Allemagne), 29-06-04. — 35696×46—68.

HORODICKIJ (Anatole), Korszilowka (Russie), 10-09-98. — 12670×47—78.

HOUBOUYAN (Boghos), Angora (Turquie), 22-05-00. — 2777×47—75.

HRMO, née DELUCCA, Castel d'Ayano (Italie), 01-11-06. — 8341×47—75.

HRMO (Stephan), Stara (Tchécoslovaquie), 07-05-07. — 8341×47—75.

HUBERMAN (Icek), Pulawy (Pologne), 22-07-00. — 36230×47—75.

HUBERMAN, née SZYKMAN, Pulawy (Pologne), 00-00-01. — 36230×46—75.

HUERTA (Joaquin), Noblejas (Espagne), 10-04-18. — 24587×46—32.

HUERTA, née DE PRADA, Vilalpando (Espagne), 28-10-24. — 24587×46—32.

HUMBLET (Achille), Liége (Belgique), 22-10-74. — 10054×47—78.

HUTT, née WINTER, Tysmienica (Pologne), 09-01-06. — 9705×47—13.

HUTT (Simon), Rohatyn (Pologne), 12-02-05. — 9705×47—13.

IAPICHINO (Nicolas), Sfax (Tunisie), 03-11-06. — 42719×36—55.

IASONI (Natalino), Borgotaro (Italie), 24-12-08. — 23788×38—75.

IASONI, née LEPORATI, Terenzo (Italie), 25-10-07. — 23788×38—75.

IBARRETA (José), Tolosa (Espagne), 25-09-02. — 12336×47—32.

ICKOWICZ (Chaim), Magerowa (Pologne), 25-12-00. — 31774×37—75.

ICKOWICZ, née WAKSMAN, Warka (Pologne), 23-05-03. — 31774×37—75.

ILIESCU, veuve ASZKENAZY, Moinesti (Roumanie), 03-01-09. — 19773×38—75.

INGLIZIAN, née BAGDASSARIAN, Constantinople (Turquie), 20-12-15. — 6943×47—78.

INTROVIGNE, née NUVOLARA, Fregona (Italie), 30-12-07. — 41233×45—57.

INTROVIGNE (Angelo), Cavolano (Italie), 11-10-06. — 41233×45—57.

IROZ (Ignacia), Arroseguy (Espagne), 31-07-21. — 24586×46—64.

ISMIRLIAN (Sarah), Palau (Turquie), 00-00-13. — 22991×46—07.

ISMIRLIAN (Hersilia), Palau (Turquie), 03-12-11. — 22990×46—07.

ISRAILOVICI (Salomon), Adobesti (Roumanie), 04-10-05. — 1941×40—78.

ISRAILOVICI, née FREIDA, Tighina (Roumanie), 12-10-02. — 1941×40—78.

IZQUIERDO (Antonio), Lobosillo (Espagne), 23-12-22. — 9553×47—69.

JANIN (Silvio), Chatillon (Italie), 26-02-22. — 16079×46—78.

JANUSZ (Pierre), Zolynia (Pologne), 18-07-04. — 42738×36—63.

JANUSZ, née SMIGIEL, Zolynia (Pologne), 13-08-11. — 42738×36—63.

JIMENEZ (Second), Rivas (Espagne), 24-03-82. — 10593×47—10.

JODAR (Antoine), Palmar (Espagne), 23-09-04. — 11773×47—83.

JODAR, née PENALVER, Sucina (Espagne), 05-12-09. — 11773×47—83.

JONART (Maurice), Bruxelles (Belgique), 19-10-13. — 11981×47—75.

JOSIELOWSKI (Chaim), Nowogrodez (Pologne), 12-11-96. — 29064×47—75.

JOSIELOWSKI, née KOLSKA, Kolo (Pologne), 14-02-03. — 29064×47—75.

JOSTEN (Marie-José), Liège (Belgique), 01-02-15 — 35070×46—75.

JUILLERAT (Robert), Bienne (Suisse), 09-01-13. — 11231×47—78.

KAHN (Heinrich), Sulzhourg (Allemagne), 02-02-90. — 6616×46—38.

KAHN, née KAUFMANN, Lichtenau (Allemagne), 01-07-93. — 6616×46—38.

KALIKZTAJN, veuve IGLA, Varsovie (Pologne), 14-03-03. — 15260×38—75.

KALOUSTIAN (Assadour), Togat (Asie Mineure), 29-03-07. — 51477×38—69.

KALOUSTIAN, née TATLIAN, Afionkara (Turquie), 15-02-12. — 51177×38-69.

KAMIENSKI (Lazer), Drozdowa (Pologne), 19-07-11. — 3653×46—75.

KAMIENSKI, née SZABAS, Masielsk (Pologne), 10-10-11. — 3653×46—75.

KAMIONKA, veuve GLANC, Kaluszyn (Pologne), 00-00-03. — 32139×46—75.

KAPLAN (Samuel), Odessa (Russie), 28-08-01. — 20332×47—75.

KAPLAN, née JUDITSKY, Tiflis, 07-04-20. — 20332×47—75.

KARASINSKI, née STEPHAN, Dortmund (Allemagne), 22-07-14. — 4535×48—59.

KARINSINSKI (Jean), Börbeck (Allemagne), 09-01-14. — 4535×48—59.

KASPARIAN (Ohan), Choueradan (Arménie), 02-02-06. — 55969×38—32.

KASPARIAN, née NEYEMZAR, Teucate (Turquie), 00-00-00. — 11151×47—13.

KASPARIAN (Dikran), Mouche (Asie Mineure), 16-05-01. — 11151×47—13.

KASTELNIK (Eugène), Kety (Pologne), 12-09-21. — 10532×47—75.

KAZANDJIAN (Vincent), Angora (Turquie), 06-09-09. — 8091×47—07.

KEMPA (Jean), Kalisz (Pologne), 27-09-05. — 26237×46—54.

KIEUSSEIAN (Garabed), Stranos (Asie Mineure), 10-02-07. — 7961×47—75.

KIEUSSEIAN, née BOYADJIAN, Angora (Turquie), 20-08-01. — 7961×47—75.

KIEUSSEYAN (Nicham), Constantinople (Turquie), 01-01-24. — 3351×47—13.

KINTZIGER (Marie), Wiltz (Luxembourg), 01-08-96. — 27819×46—75.

KLEIN (Désiré), Debreczen (Hongrie), 14-12-05. — 32795×47—75.

KLEIN, veuve KLEIN, Budapest (Hongrie) 29-05-11. — 10841×47—75.

KLEIN (Alexandre), Debreoen (Hongrie), 18-01-03. — 3352×47—75.

KLEIN, née KLEIN, Szerencs (Hongrie), 01-01-01. — 3352×47—75.

KLONOWSKI (Stéphan), Kopaminak (Pologne), 16-11-22. — 33159×46—75.

KOCHOUBINE (Alexandre), Mariopol (Russie), 12-12-04. — 30502×38—75.

KOCIOK, née GEBERT, Wœlklingen (Sarre), 10-09-08. — 27385×47—57.

KOCIOK (Auguste), Jakobsdorf (Pologne), 25-08-01. — 27385×47—57.

KOLAR (Daniel), Kicas (Yougoslavie), 21-02-21. — 32026×46—60.

KONIGSBERG, née BARENFELD, Kichineff (Russie), 20-12-21. — 16110×47—75.

KONIGSBERG (Symcha), Karczew (Pologne), 19-10-10. — 16110×47—75.

KORWILL (Arthur), Vienne (Autriche), 01-07-05. — 31689×46—75.

KOSTROMINE (Jean), Sminarev (Russie), 30-06-99. — 11975×47—75.

KOSTROMINE, née RADEVA, Samokow (Bulgarie), 22-07-03. — 11975×47—75.

KOTYK (Michel), Prussy (Pologne), 15-09-02. — 8982×47—18.

KOTYK, née BRYCZEK, Madliborzyce (Pologne), 27-03-03. — 8982×47—18.

KOWALSKI (Stanislas), Mulheim (Allemagne), 29-01-08. — 45176×38—63.

KOWALSKI, née WRZESNIEWSKI, Horst (Allemagne), 11-01-13. — 45176×38—63.

KREBS (Nicolas), Zollikoffen (Suisse), 23-01-81. — 43709×36—75.

KRECIDLO, née SZCZERBATA, Wolka (Pologne), 29-03-16. — 11973×47—80.

KRECIDLO (André), Wolka (Pologne), 12-01-11. — 11973×47—80.

KULCZAK (Stanislas), Holsterhausen (Allemagne), 14-12-07. — 14605×47—62.

KULCZAK, née SKRZYPEK, Wielowies (Pologne), 19-05-09. — 14605×47—62.

KUNGHEHIAN, née SEMERDJIAN, Angora (Turquie), 15-11-11. — 35985×46—26.

KUNGHEHIAN (Simpat), Angora (Turquie), 15-07-01. — 35985×46—26.

KUNTZ (Anna), Duisburg (Pologne), 26-06-20, — 9721×47—84

KWASNIEWSKI (Antoine), Mocker (Pologne), 03-07-91. — 4981×48—59.

KWASNIEWSKI, née GLUCHOWSKA, Recklinghausen, 15-05-05. — 4981×48—59.

LACHTER, veuve PEPKIS, Kerson (Russie), 11-01-03. — 14813×47—14.

LAFORSE (Albert), Westcapelle (Belgique), 10-03-16. — 29200×46—27.

LAGO (Manuel), Muros (Espagne), 31-12-96. — 9362×47—13.

LAGO, née VICEN, Ribesalbes (Espagne), 23-12-99. — 9362×47—13.

LAHANA (David), Istamboul (Turquie), 29-11-95. — 47813×35—47.

LAHANA, née SARFATI, Istamboul (Turquie), 01-03-09. — 47813×35—47.

LAMBERT (Léopold), Menneville (Belgique), 05-08-98. — 3673×47—54.

LAMBERT, née BRICE, BLEID (Belgique), 29-12-06. — 3673×47—54.

LAMBERTO (Marc), Saluzzo (Italie), 06-04-98. — 33601×38—13.

LAMON (Marcel), Caster (Belgique), 13-12-19. — 11013×47—59.

LAMOTTE (Adam), Arnstein (Allemagne), 23-04-87. — 26934×26—57.

LAMOTTE, née FLECK, Roden (Allemagne), 31-07-81. — 26934×26—57.

LANARO (Erneste), Arsiero (Italie), 01-11-07. — 32014×47—13.

LANDAU (Dora), Nowy Sacz (Pologne), 29-11-19. — 8893×47—67.

LANDI (Lorenzo), Pievepelago (Italie), 22-08-97. — 4809×47—47.

LATORRE (Ignacio), Ejulve (Espagne), 10-11-99. — 2767×47—13.

LATORRE, née GARINO, Alma (Italie), 08-07-98. — 2767×47—13.

LATTANZIO, née CURCI, Barletta (Italie), 11-04-86. — 11123×47—13.

LATTANZIO (Gaetan), Barletta (Italie), 09-02-88. — 11123×47—13.

LAUX (Jean), Schouwiller (Luxembourg, 03-05-11. — 35700×46—54.

LAZZERINI (Amerigo), Tresana (Italie), 01-10-19. — 25570×46—03.

LEAL (Raphaël), Cotacachi (Equateur), 26-03-80. — 29621×46—22.

LECCHI, née GHELLERE, San Bonifacio (Italie), 19-11-13. — 17400×47—06.

LECCHI (Louis), Cologne (Italie), 13-11-09. — 17400×47—06.

LECCHINI, née LECCHINI, Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes), 27-03-99. — 39472×45—30.

LECCHINI (Angela), Zeri (Italie), 18-10-00. — 39472×45—30.

LEGAZ (Julian), Fuente Alamo (Espagne), 14-12-08. — 34368×46—34.

LENCIONI (Claudio), Camalore (Italie), 02-02-03. — 35517×46—13.

LENGYEL (Paul), Szeksard (Hongrie), 29-03-97. — 9228×38—75.

LERMAN, veuve ZOREK, Varsovie (Pologne), 10-09-10. — 36836×47—75.

LESMEISTER (Auguste), Ramstein (Allemagne), 14-10-86. — 22271×35—57.

LESMEISTER, née GIRTEN, Hayange (Moselle), 08-12-83. — 22271×35—57.

LESSOFF (Basile), Vaissal (Bessarabie), 23-01-87. — 5703×47—75.

LEVY, veuve LA LUETA, Mulhouse (Haut-Rhin), 19-11-82. — 46793×38—63.

LHOTE, née WAGNITZ, Berlin (Allemagne), 19-10-25. — 32757×46—75.

LIBSON (Herman), Varsovie (Pologne), 14-04-97. — 31217×47—75.

LIBSON, née FINIFTER, Varsovie (Pologne), 12-03-96. — 31217×47—75.

LIKFORMAN (Zende), Kozienice (Pologne), 21-09-05. — 11493×47—75.

LINKFORMAN, née MONHAJT, Judlinsk (Pologne), 00-00-01. — 11493×47—75.

LIMBOURG (Léopold), Hautmont (Nord), 17-06-87. — 6017×08—59.

LIPOVETSKY (Jankel), Novo Prilouki (Russie), 01-12-25. — 26892×46—75.

LLORENS (José), Villarreal (Espagne), 03-06-96. — 33743×36—13.

LLORENS, née NAVARO, Villarreal (Espagne), 17-03-87. — 33743×36—13.

LOCATELLI (Angelo), Corna (Italie), 22-05-15. — 11132×47—75.

LOCATELLI (Carlo), Valsecca (Italie), 17-12-17. — 11485×47—08.

LOMBRICI, née BERIZZI, Locatello (Italie), 12-06-92. — 10916×46—75.

LOMBRICI (Carlo), Locatello (Italie), 25-09-89. — 10916×46—75.

LONGO (Giovanni), Siror (Italie), 30-08-06. — 10198×47—74.

LOPEZ (Andrès), Lorca (Espagne), 14-01-19. — 2747×47—13.

LOPEZ (Pedro), Cartagena (Espagne), 06-06-25. — 35476×46—92.

LOPEZ (Dolorès), Cabo de Gata (Espagne), 07-11-09. — 32756×46—19.

LOPEZ (Victor), Valladolid (Espagne), 29-07-28. — 35477×46—33.

LORENZI (Vincent), Vintimille (Italie), 21-11-02. — 40439×35—75.

LUBOINSKI (Mieczyslaw), Kalisz (Pologne), 27-04-04. — 4853×30—78.

LUCCHITTA (Olivo), Sedegliano (Italie), 23-07-91. — 4065×47—42.

LUCCHITTA, née RINALDI, Sedegliano (Italie), 20-02-91. — 4065×47—42.

LUCZYNSKI (Alexandre), Drusbice (Pologne), 11-11-19. — 10192×47—60.

LUNETTI, veuve ROSTI, Ponte Buggiane (Italie), 16-01-95. — 54180×38—13.

LURATI (Guerino), Vira Mezzovico (Suisse), 26-09-14. — 12319×38—25.

MAGI (Ines), Rome (Italie), 13-12-93. — 34349×46—75.

MAGI (Tonina), Pesaro (Italie), 26-02-01. — 34348×46—75.

MAGLIANO (Alexandre), Baldissera d'Alba (Italie), 01-05-13. — 3202×35—06.

MAGLIANO, née GIOLITO, Villamiroglio (Italie), 18-04-13. — 3202×35—06.

MAGNANI (Henri), Menton (Alpes-Maritimes), 10-03-02. — 10407×38—83.

MAGRINI (Romagnoli-Jules), Monaco, 01-01-14. — 2800×35—84.

MAGRISSO (Mordehay), Andrinople (Turquie), 00-00-01. — 1002×12—69.

MAHMOURIAN (Roupen), Marzevan (Turquie), 18-12-91. — 26112×16—26.

MAHMOURIAN, née TUTUNDJIAN, Amassia (Asie-Mineure), 09-06-12. — 26412×16—26.

MAIA (Jules), Niella (Italie), 07-10-14. — 31027×16—06

MAKARITCHEFF (Nicolas), Limbersk (Russie), 16-12-91. — 3662×17—75

MALEK-ZADEH (Esmail), Bakou (Russie), 02-06-10. — 1576×37—78.

MALFATTO, née POGGIO, Cessole (Italie), 11-01-91. — 22151×10—13.

MALFATTO (Giovanni), Bistagnio (Italie), 21-01-90. — 22151×10—13.

MALFATTO (Joseph), Nizza (Italie), 22-09-23. — 9763×17—83.

MALIC (Marko), Schulici (Yougoslavie), 09-10-22. — 35256×16—52.

MALLARINO (Angelo), Gottasecca (Italie), 11-07-00. — 7911×10—83.

MALLARINO, née ZUNINO, Millesimo (Italie), 06-01-95. — 7911×10—83.

MALOUSSIADES (Christos), Andrinople (Grèce), 01-02-88. — 31976×38—59.

MALVE (Joseph), Radussa (Italie), 30-01-15. — 7982×17—54.

MALVE, née SETTINI, Fabriano (Italie), 19-08-15. — 7982×17—54.

MANDELLI (Albert), Gorlago (Italie), 26-05-25. — 16219×17—78.

MANDORLA (Giuseppe), Gualdo (Italie), 23-03-25. — 2207×17—54.

MANFREDI, née MANCINI, Santa Crose (Italie), 23-03-02. — 2208×17—13.

MANFREDI (Antonio), Vessalico (Italie), 12-03-97. — 2208×17—13.

MANINI (Victor), Nice (Alpes-Maritimes), 14-02-93. — 23321×14—06.

MANOUGUIAN, née VARTERISSIAN, Brousse, 19-01-07. — 52191×38—75

MANOUGUIAN (Vartan), Brousse (Asie Mineure), 15-03-00. — 52191×38—75.

MANZI (Giovanni), Iiri (Italie), 26-02-08. — 11873×17—13.

MARASCHIN (Emilio), Posina (Italie), 10-07-11 — 31617×16—78

MARCHAL (Maurice), Willerzie (Belgique), 03-12-98. — 10542×17—08.

MARCHETTI (Angiolo), Santa Maria Monte (Italie), 20-04-13. — 9603×36—13.

MARCHETTI, née DANI, San Miniato (Italie,) 10-05-12. — 9603×36—13.

MARCHI (Oreste), Carrara (Italie), 09-08-06. — 22748×17—83.

MARDIROSSIAN, née SAMGOTCHIAN, Sivri (Turquie), 22-10-08 — 9314×36—13.

MARDIROSSIAN (Arakel), Sivri (Turquie), 05-01-07. — 9314×36—13.

MARENGO (Gio), Via Castello (Italie), 22-09-89. — 11895×17—13.

MARGOSSIAN née DUHTERIAN, Angora (Turquie), 02-11-08. — 263×17—75.

MARGOSSIAN (Jean), Angora (Turquie), 07-05-00. — 263×17—75.

MARGULIES (Sulim), Bucarest (Roumanie), 11-04-15. — 24710×37—75.

MARINI (Pietro), Veruno (Italie), 03-05-83. — 38287×45—01.

MARINI, née AGAZZINI, Veruno (Italie), 02-09-93. — 38287×45—01.

MARITCH (Yvan), Ripagne (Serbie), 11-06-95. — 8113×17—35.

MARTIN (Auguste), Roure (Italie), 13-03-77. — 15535×31—13.

MARTINELLI, née ANDREOTTI, Orentano (Italie), 25-07-89. — 7921×17—30.

MARTINELLI (Amadeo), Lucca (Italie), 25-06-88. — 7921×17—30.

MARTINEZ (Luis), Cullar (Espagne), 18-07-08. — 11894×17—77.

MAZA (Jaime), Vega de Paz (Espagne), 17-03-10. — 26730×17—78.

MAZA, née RIAUCHO, Entrambasmestas (Espagne), 24-10-11. — 26730×17—78.

MAZZOLENI (Mose), Costa (Italie), 14-01-03. — 31310×16—33.

MAZZOLENI, née GARDINETTI, Mazzoleni (Italie), 02-10-08. — 31310×16—33.

MEDINA (Luana), Nerva (Espagne), 06-09-21. — 2231×17—81.

MEESSCHAERT (Antoine), Molenbeek (Belgique), 21-01-84. — 28259×16—59.

MEIMAROGLOU (Apostolas), Smyrne (Turquie), 01-01-93. — 8104×17—02.

MELEDINA (Antonio), Ozieri (Italie), 27-09-05. — 24168×31—13.

MELIANI (Ranieri), Calcinaia (Italie), 24-09-96 — 32128×16—30.

MELIANI, née LAVAMANI, Calcinaia (Italie), 05-09-99. — 32128×16—30.

MENDELSON (Rebecca), Ocna (Roumanie), 12-01-14. — 2928×17—75.

MENINI (Ottorino), Sondalo (Italie), 05-06-19 — 21230×16—31.

MENINI, née PRETTO, Lonigo (Italie), 01-07-22. — 21230×16—31.

MEYER (Ilona), Hambourg (Allemagne), 08-03-22. — 25967×16—75.

MEZEI (Michel), Oroshaza (Hongrie), 30-12-24. — 10573×17—54.

MIKAELIAN (Ohannes), Constantinople (Turquie), 08-09-00 — 4525×17—83.

MIKAELIAN, née MANOUELIAN, Gueve (Asie Mineure), 10-03-07. — 4525×17—83.

MILEWSKI (Gabriel), Lodz (Pologne), 15-01-01 — 10351×17—75.

MILLAN (Benjamin), Zalamea (Espagne), 23-08-17. — 4536×48—30.

MILLERET, née GOULEVITCH, Blagovetchensk, 07-06-22. — 26257×17—69.

MINETTI (Henri), Cassinelle (Italie), 14-07-09. — 31619×16—13.

MIROIR (Armand), Fresnes (Nord), 30-04-99 — 10539×17—78.

MIROIR, née MONQUIGNON, Baudour (Belgique), 09-04-01. — 10539×17—78.

MISKDJIAN, veuve SAFARIAN, Bagtchidjik (Asie Mineure), 27-03-05. — 31288×16—75

MITRANO (Pasqualina), Sperlonga (Italie), 18-11-15. — 31527×16—32.

MIZRAHI (Joseph), Alexandrie (Egypte), 13-03-98. — 27135×17—06.

MLYNARCZYK (Stanislas), Gelsenkirchen (Allemagne), 09-02-05. — 22769×17—75.

MLYNARCZYK, née KOZLOWSKI, Huckarde (Allemagne), 27-07-11. — 22760×17—75.

MOBIGLIA (Ermenegildo), Drouero (Italie), 13-01-01. — 18897×16—01.

MODIANO (Michel), Salonique (Grèce), 21-08-85. — 14220×30—75.

MODIANO, née Cohen, Salonique (Grèce, 05-10-88. — 14220×30—75.

MOEYAERT (Achille), Zedelghem (Belgique), 08-02-01. — 25328×33—77.

MOLLA (Joseph), Alicante (Espagne), 21-12-97 — 10142×17—38.

MOLLE (René), Gosselies (Belgique), 18-05-18 — 10538×17—78.

MONCALERO (Vincent), Salvigliano (Italie), 29-02-24. — 12085×17—31.

MONNARD (Roger), Rolle (Suisse), 16-02-08. — 31517×16—75.

MORELLI (Dominique), Tempera (Italie), 07-07-01. — 30597×37—57

MORELLI, née VOLPE, Bahia Blanca (Argentine), 04-09-08. — 30597×37—57.

MORESCHI (Guiseppe), Bienne (Suisse), 25-12-14. — 32507×16—78.

MORRIS (William), Netherbury (Angleterre), 06-09-91. — 31520×16—80.

MORTIER (Albertus), Zarren (Belgique), 05-08-14. — 23860×16-78.

MOSCA (Pietro), Donnaz (Italie), 04-05-82. — 32578×16—03.

MOSCHINI (Celestino), Lucca (Italie), 03-05-01. — 31238×16—13.

MOSCHINI, née MONTI, Ponte Boggianese (Italie), 29-02-08. — 31238×16—13.

MOSER (Albert), Biglen (Suisse), 29-06-88. — 25299×39—31.

MOSER, née ALLEMAND, Leubringen (Suisse), 01-01-93. — 25299×39—31.

MOSSINO (Giacomo), Mazze (Italie), 22-07-80. — 4738×17—75.

MOSSINO, née MINIOTTI, Turin (Italie), 21-02-98. — 4738×17—75.

MOSTI, veuve BERTOCCHINI, Livourne (Italie), 14-01-95. — 7282×17—13.

MOUSTAFIOGLOU (Alexandre), Constantinople (Turquie), 19-01-02. — 2308×17-59.

MOVIA (Mario), Quessy (Aisne), 23-04-22. — 318161×16—76.

MOZES (Domingos), Grijo (Portugal), 30-03-90. — 7924×17—80.

MOZES, née RIBEIRO, Agnas Santos (Portugal), 30-09-99. — 7924×17—80.

MUNOZ, veuve BAQUICUA, Villar de Mayor (Espagne), 19-11-98. — 12967×16—31.

MYKULAK (Jean), Nowostawce (Pologne), 10-01-07. — 10548×17—77.

MYKULAK, née GORZKOWICZ, Markowa (Pologne), 02-01-13. — 10548×17—77.

N'THEPE (Raymond), Bonapriso (Cameroun), 19-05-14. — 3486×16—99.

NADJARIAN, née DERDERIAN, Kharpout (Asie-Mineure), 10-01-08. — 7091×38—13.

NADJARIAN (Manouk), Kharpout (Asie-Mineure), 00-00-03. — 7091×38—13.

NADVORNY, née MAKUCH, Dvirtzi (Pologne), 25-11-04. — 31408×16—75

NADVORNY (Terenty), Veliki Karabtchieff (Russie), 30-04-91. — 31408×16—75.

NALBANDIAN (Osguian), Karpouth (Asie-Mineure), 05-04-01. — 29391×38—69.

ALIBANDIAN, née DJARAYAN, Karpouth (Asie Mineure), 00-00-08. — 29691×38—69.

NALPAS (Polycarpe), Smyrne (Turquie), 27-01-01. — 41409×15—13.

NAPARSTEK (Zalma), Warta (Pologne), 17-04-99. — 10793×17—75.

NAPARSTEK, née ZAJD, Ujazd (Pologne)), 29-08-98. — 10793×17—75.

NASCIMBEN (Angelo), Albaredo (Italie), 27-11-00. — 9131×17—60.

NATALE (Henri), Rosario (Argentine), 20-12-98. — 6983×31—78.

NAVARRO (Marius), Carthagène (Espagne), 13-01-05. — 10064×17—60.

NERA (Louis), Rota Fuori (Italie), 03-01-07. — 41619×15—75.

NEVES (Manuel), San Sebastiano (Portugal), 24-08-10. — 4620×48—62.

NICOLI, née GRIGOLINI, Hayange (Moselle), 29-08-00. — 8717×36—57.

NICOLI (Richard), Montegalda (Italie), 26-07-92. — 8717×36—57.

NIEGARDOWSKI (Joseph), Czestochowa (Pologne), 17-08-08. — 31365×17—75.

NIROS (Dimitrius), le Pirée (Grèce), 05-02-19. — 12095×17—06.

NOGUEIRA (José), Castelejo (Portugal), 12-03-97. — 11263×17—60.

NOGUEIRA (Dominique), Guilhabreu (Portugal), 15-05-27. — 2906×16—54

NOGUERA (Ange), Carthagène (Espagne), 21-12-08. — 19085×46—13.

NONIS (Felice), San Vito (Italie), 02-01-06. — 13686×46—32.

NONIS, née MORO, San Vito (Italie), 23-09-08. — 13686×46—32.

NOWAK (Louis), Wola Ranizowska (Pologne), 10-01-14. — 9614×47—72.

NOWA, née GIZA, Skrzynka (Pologne), 14-12-03. — 17687×34—32.

NOWAK (Jean), Stadniki (Pologne), 07-09-01 — 17687×34—32.

NUSBAUM, née LESSEL, Varsovie (Pologne), 19-11-06. — 18999×37—75.

NUSBAUM (Jeszna), Varsovie (Pologne), 06-06-10. — 18999×37—75.

OBEGLY (Joseph), Kuznik (Pologne), 16-03-22. — 32218×46—78.

OFFREDI (Guiseppe), Cerasa (Italie), 27-06-90. — 51089×38—75.

OFFREDI, née PESENTI, Gerasa (Italie), 11-04-91. — 51089×38—75.

OHANESSIAN, née SOUREMIAN, Brousse (Asie Mineure), 00-00-10. — 21526×47—13.

OHANESSIAN (Onnik), Alchekit (Turquie), 25-05-06. — 21526×47—13.

OLIVERO (Constanzo), Acceglio (Italie), 23-07-14. — 509×47—13.

ORTCHANIAN (Leuder), Marache (Asie Mineure), 10-01-10. — 222×47—69.

ORTCHANIAN, née CHARBAZIAN, Gurune (Turquie), 00-00-11. — 222×47—69.

PACHES (Francisco), Carcagente (Espagne), 13-12-13. — 29180×46—34.

PAGNANELLI (Alexandre), Sora (Italie), 09-11-79. — 42428×32—13.

PAGNANELLI, née CELLUPICA, Isola Liri (Italie), 09-08-84. — 42428×32—13.

PAIRAMIAN (Aram), Chaissaria (Turquie), 30-05-01. — 101690×40—75.

PAIRAMIAN, née BAGDALIAN, Everek (Turquie), 25-01-03. — 101690×40—75.

PALIOT (Jean), Buren (Allemagne), 13-07-06. — 47589×45—57.

PALKA (Jacques), Dobra (Pologne), 10-09-03. — 8965×47—68.

PALKA, née TRZOPEK, Porabka (Pologne), 21-04-03. — 8965×47—68.

PALMERO (Antoine), Vintimille (Italie), 19-01-24. — 31220×46—97.

PALUCCI (Nelly), Cessio (Italie), 14-08-14. — 44271×45—75.

PANATO, née PETTORALI, Gorizia (Italie), 03-10-21. — 44547×45—57.

PANATO (Dominique), Vestenanova (Italie), 27-05-07. — 44547×45—57.

PANETTA (Ida), Castelliri (Italie), 20-12-24. — 30057×47—69.

PAPADOPOULOS (Dimitri), Vourla (Asie Mineure), 10-02-15. — 8692×47—13.

PAPASIAN (Bedros), Angora (Asie Mineure), 17-07-96. — 20361×31—75.

PAPASIAN, née KILIDJIAN, Cesarée (Asie Mineure), 15-02-98. — 20361×31—75.

PAPAZIAN (Dikran), Ada Bazar (Turquie), 20-06-01. — 25380×46—13.

PAPAZIAN, née DJOLOLIAN, Ada Bazar (Turquie), 06-03-12. — 25380×46—13.

PARENTI (Bramente), Baricella (Italie), 01-06-06. — 31759×46—59.

PARINI (Dante), Udine (Italie), 01-07-23. — 19237×46—67.

PARLANTI, née BAGLIONI, Gualdo Tadino (Italie), 05-01-04. — 35510×46—34.

PARLANTI (Luigi), Gualdo (Italie), 10-05-02. — 35510×46—34.

PAROUNAKIAN (Hripsime), Constantinople (Turquie), 00-05-08. — 7721×47—75.

PARSIKIAN (Clément), Angora (Turquie), 02-12-11. — 1243×47—13.

PARSIKIAN, née TCHANAKIAN, Brousse (Turquie), 01-05-21. — 1243×47—13.

PASCOLO (Charles), Langen (Allemagne), 19-10-09. — 28979×46—78.

PASERI (Jeanny), Melle (Italie), 04-01-17. — 20666×46—83.

PASOTTI (Giuliano, Mezzana (Italie), 25-05-07. — 11698×46—47.

PASOTTI, née ROMAGNOLI, Adria (Italie), 21-02-11. — 11698×46—47.

PASTERNAK (Michel), Drozdowyczi (Pologne), 12-11-06. — 24020×46—80.

PATARINI (Giovanni), Losini (Italie), 23-07-24. — 36330×46—34.

PATRINOS (Minas), Icarie (Grèce), 23-11-05. — 36332×46—13.

PEDARROS (Jean), Bosost (Espagne), 17-05-19. — 15981×40—31.

PEDARROS, née ZURITA, Toulouse (Haute-Garonne), 05-03-18. — 15981×40—31.

PEDROSA (Antonio), Cantoria (Espagne), 27-06-24 — 22379×46—78.

PELLATTIERO (Italo), Vicence (Italie), 26-01-25. — 26506×46—75.

PELLEGRINI (Vasinto), Mombaroccio (Italie), 13-05-23. — 18118×47—54.

PEREGO (Camille), Milan (Italie), 01-04-09. — 836×47—13.

PEREZ, née PASSARELLA, Cavella (Italie), 07-05-01. — 11801×47—02.

PEREZ (Manuel), San Pedro (Espagne), 17-07-95. — 11801×47—02.

PEREZ, née ADAMCZAK, Klismantow (Pologne), 18-12-25. — 4651×47—81.

PEREZ (Dominique), Riconde (Espagne), 13-10-22. — 4651×47—81.

PEREZ (Jean), Guadalaviar (Espagne), 27-03-21. — 10833×47—12.

PERIN (Joseph), Cordignano (Italie), 06-02-18. — 3398×47—31.

PESSAH (Joseph), Constantinople (Turquie), 00-00-01. — 27620×46—75.

PESSAH, née HULPIAN, Molenbeck (Belgique), 16-12-89. — 27620×46—75.

PESSEIN (Mario), Quarto (Italie), 05-07-15. — 33626×46—75.

PESSIS (Ezra), Briceni (Roumanie), 20-10-14. — 7643×47—75.

PETYT (Georges), Bruges (Belgique), 23-01-10. — 34397×46—59.

PETROCCO, née MOSCA, Carpineto (Italie), 23-11-88. — 44773×38—38.

PETROCCO (Bartolomeo), Carpineto (Italie), 02-12-84. — 44773×38—38.

PETROFF (Basile), Belsi (Russie), 11-11-97. — 32838×21—84.

PETROVITCH (Spasoye), Sinj (Yougoslavie), 10-05-92 — 21488×38—75.

PETROVITCH, née LANI, Tresana (Italie), 21-09-95. — 21488×38—75.

PETRUCCI (Palmiro), Buggiano (Italie), 31-03-01. — 21053×32—13.

PETRUCCI, née FATTORINI, Marseille (Bouches-du-Rhône), 06-09-01. — 21053×32—13.

PETTITI (Stefano), Fossano (Italie), 07-11-16. — 43818×45—82.

PIASTRELLI (Fernand), Piteglio (Italie), 11-12-12. — 23703×47—13.

PIAZZA (Ernest), Resana (Italie), 14-10-04. — 2178×47—74.

PICCO, née BEEBE, Bakewell (Grande-Bretagne), 17-12-88. — 109031×28—17.

PICCO (Dominique), Venasca (Italie), 05-05-90. — 109031×28—17.

PICCO, née PICCO, Bordano (Italie), 13-08-06. — 19219×38—78.

PICCO (Antonio), Bordano (Italie), 13-11-03. — 19219×38—78.

PICERNO (Lina), Marzano (Italie), 10-03-24. — 11174×47-13

PIO (Luciano), Savona (Italie), 29-06-27. — 9535×47—13.

PIRAS (Antoine), Martis (Italie), 10-05-09. — 37518×38—13.

PIROVANO (Seraphin), Casciago (Italie), 23-06-95. — 48150×36—54.

PIROVANO, née CASTELLI, Velate (Italie), 20-12-08. — 48150×36—54.

PITTAVINO, veuve DANI, Oneglia (Italie), 10-01-89. — 6698×35—83.

PIVETTI (Riziero), Mirendola (Italie), 15-02-08. — 28899×46—75.

PLESSAS, née PASCALINOPOULOS, Pyrgos (Grèce), 05-11-17. — 34715×47—75.

PLESSAS (Constantin), Epitalion (Grèce), 17-07-06 — 34715×47—75.

PLONCZAK (Ignace), Gross-Strzelce Pologne), 25-07-94. — 27114×32—59.

PLONCZAK, née MARKIEWICZ, Plaszkowo (Pologne), 21-12-95. — 27111×32—59.

POCIANKAS, née GINMAN, Salakai (Lithuanie), 05-12-07. — 10992×47—75.

POCIANKAS (Isaak), Kannas (Lithuanie), 31-05-03. — 10992×47—75.

PODESWA (Isidore), Malsch (Allemagne), 07-06-80. — 22770×25—67.

POLIANSKI (Alexandre), Voronèje (Russie), 21-01-03. — 33125×46—06.

POLIGNONE (Antoine), San Marco (Italie), 09-07-99. — 11272×47—13.

POLIGNONE, née DI FIORE, San Marco (Italie), 01-04-02. — 11272×47—13.

POLLAK (David), Pressburg (Autriche), 29-03-97. — 32915×47—75.

POLLAK, née TEWELES, Vienne (Autriche), 12-03-96. — 32915×47—75.

POLOWSKI, veuve JEDYNAK, Sprymiecsiz (Pologne), 15-06-00. — 10538×47—75.

POMERANS (Towja), Skiernievice (Pologne), 00-00-06. — 28215×47—75.

POMERANS, née LEWKOWICZ, Skiernievice (Pologne), 14-09-02. — 28215×47—75.

POMERO (Guiseppe), San Damiano (Italie), 01-06-01. — 20691×46—13.

PONAS (Antoine), Castedo (Portugal), 07-12-04. — 1121×33—75.

PONAS, née DA CONCEICAO, Cabeca (Portugal), 09-12-10 — 1121×33—75.

PONS (Alexandre), Massello (Italie), 16-02-93. — 9345×47—84.

PONS, née MICOL, Massello (Italie), 26-12-97. — 9345×47—84.

PORTE, veuve GROS, Beranuy (Espagne), 15-08-84. — 24808×46—31.

POSTMA (Johannes), la Haye (Hollande), 10-10-99. — 6360×47—75.

PRZYBYLSKI (Heronime), Mierzyce (Pologne), 12-09-93. — 28666×46—75.

PRZYBYLSKI, née PIGON, Bialkowice (Pologne), 16-01-90. — 28666×46—75.

PUJOL (Antonio), Lerida (Espagne), 03-09-86 — 34707×46—34

PUJOL, née RAMONET, Noves (Espagne), 28-03-95 — 34707×46—34.

PUJOL (Francisco), Campmajor (Espagne), 31-07-07. — 23119×46—66.

PUJOL, née PINELL, Oriedo (Espagne), 31-08-15. — 23119×46—66.

PULCINI (Jean), Pontewoco (Italie), 21-06-03. — 36012×46—75.

PULCINI, née ROSSI, Filignano (Italie), 08-09-09. — 36012×46—75.

PULTOIAN (Armenach), Karpouth (Asie Mineure), 18-05-06. — 6363×47—38

QUINTALE, veuve ALLEMANNI, Alessandria (Italie), 10-04-86. — 1279×47—13.

RADZICKI (Mozek), Ozorkow (Pologne), 29-06-11. — 21740×47—75.

RAMANAUSKAS (Kazimieras), Siauliai (Lithuanie), 13-03-08. — 11902×46—76.

RAMANAUSKAS, née WASAZNIK, Lukowiec (Pologne), 31-10-14. — 11902×46—76.

RAMBALDI, née PEPI, Scarperia (Italie), 15-06-05. — 23318×31-13.

RAMBALDI (Victor), Monaco (Principauté), 12-05-02. — 23318×31—13.

RAMIZ, née FRANCO, Adahuesca (Espagne), 02-03-87. — 10163×47—47.

RAMIZ (José), Adahuesca (Espagne), 30-01-84. — 10163×47—47.

RANALDI (Gaetano), Cassino (Italie), 23-03-09. — 36147×46—75.

RAPHAELIAN (Alexandre), Bagdad (Irak), 18-10-21. — 54135×45—13.

RAPINI (Carlo), Firenze (Italie), 18-02-04. — 26163×46—13.

RASO (Joseph), Ostana (Italie), 21-09-14. — 38105×36—13.

RASO, née BOVERO, Crissolo (Italie), 01-02-14. — 38405×36—13.

RATAJCZAK, née WALKOWIAK, Herne (Allemagne), 19-01-05. — 43287×38—59.

RATAJCZAK (François), Bismarck (Allemagne), 19-10-01. — 43287×38—59.

REALE (Vincenzo), Pozzilli (Italie), 18-08-04. — 36138×46—75.

REALE, née RASEO, Guardiareppa (Italie), 27-09-05. — 36138×46—75.

REBAUDO (Jean), Pigna (Italie), 30-07-99. — 23311×46—13.

REBAUDO, née CASANOVA, Pigna (Italie), 02-01-02. — 23341×46—13.

REINA (Chalom), Dardanelles (Turquie), 00-00-05. — 32994×46—75.

REINA, née MORENO, Smyrne (Turquie), 30-05-03. — 32994×46—75.

REISMAN (Ernest), Vienne (Autriche), 10-02-00. — 13399×32—78.

RESSIORE (Joseph), Sainte-Maime (Basses-Alpes), 18-08-07. — 98123×28—04.

RIBEIRO (Auguste), Felgueiras (Portugal), 13-03-03. —35808×47—52.

RIBOIRO (Baltasar), Merein (Espagne), 25-11-02. — 36268×46—59.

RINAUDO (Joseph), Demonte (Italie), 24-05-09. — 8252×47—83.

ROBERT, veuve ROK, Jersey (Etats-Unis, 12-11-11. — 10821×47—75.

ROBERT, née BORONAT, Polop (Espagne), 24-06-18. — 11985×47—30.

ROCCA (Orazio), Casalvieri (Italie), 04-09-01. — 17527×46—75.

ROCCA, née CAPOZIO, Vicaloi (Italie), 05-11-00. — 17527×46—75.

RODRIGUEZ (Telesforo), Castromino (Espagne), 05-01-06. — 29413×46—75.

RODRIGUEZ (José), Carolin (Espagne), 15-07-09. — 10961×47—78.

RODRIGUEZ, née CARMONA, Alhabia (Espagne), 11-11-11. — 10961×47—78.

RODRIGUEZ, née LORENZO, Casillas (Espagne), 19-12-11. — 29413×46—75.

RONCI (Secondo), San Marino (San Marin), 16-08-07. — 6405×47—38.

ROSENBERG, dite ROLLY (Olga), Brasso (Hongrie), 03-07-06. — 8412×47—75.

ROSEO (Nicolas), Venafro (Italie), 07-12-13. — 27563×46—75.

ROSSETTI (Franco), Cremona (Italie), 02-11-27. — 36270×46—91.

ROSSI, née PILATI, Capofuine (Italie), 07-03-80. — 46495×38—78.

ROSSI (Pierre), Molinella (Italie), 24-02-76. — 46495×38—78.

ROSSI (Primo), Alessandria (Italie), 17-05-06. — 21699×40—76.

ROSSO (Lucie), San Bernardo (Italie), 22-10-95. — 28419×46—06.

ROTFARB (David), Siedlice (Pologne), 10-05-11. — 9624×47—75.

ROTFARB, née ROZENCWAJG, Radom (Pologne), 15-02-11. — 9624×47—75.

ROTONDO (Ciro), Portici (Italie), 23-03-05. — 11403×47—75.

ROTONDO, née CASARSA, Santa Marizza (Italie), 19-01-06. — 11403×47—75.

ROUX (Arthur), Oulx (Italie), 19-02-06. — 12909×38—06.

ROVETO (Eusebio), Imperia (Italie), 27-07-17. — 36190×46—13.

ROYO (Georges), Escatron (Espagne), 19-09-89. — 9623×47—13.

ROYO, née PINA, Zaragoza (Espagne), 15-05-99. — 9623×47—13.

ROZENHAL (Jules), Baglyasalya (Hongrie), 19-12-00. — 4371×47—67.

ROZENZAFT (Pinkus), Parbianice (Pologne), 18-11-07. — 49387×38—75.

ROZPECZNY (Paul), Zukow (Pologne), 13-03-26. — 11466×46—87.

RUDECKA, veuve GRANECK, Lodz (Pologne), 00-07-99. — 10935×47—75.

RUFFA (Mathieu), Pontechianale (Italie), 12-04-00. — 36195×46—13.

RUIZ (Jose), Totana (Espagne), 18-08-25. — 10161×47—30.

RUIZ (Maria), Nerja (Espagne), 11-07-02. — 36196×46—13.

RULINSKA (Apolonia), Kodrab (Pologne), 18-12-04. — 578×47—31.

RUSSO (Julie), Naples (Italie), 26-08-91. — 16486×34—13.

RYBICKI (Eymunt), Kielczoweko (Pologne), 18-01-24. — 11795×47—59.

SACCO (Gaudenzio (Bogogno (Italie), 26-09-07. — 15659×34—55.

SAENZ (Luciano), Santander (Espagne), 10-08-03. — 11472×47—81.

SAGGIA (Charles), Ormea (Italie), 24-02-06. — 34248×46—13.

SALAS (Jose), Barcelone (Espagne), 28-10-27. — 10563×47—31.

SALES, veuve ROSSI, Rosouera (Espagne), 21-01-95. — 35570×46—13.

SALSANO (Amalia), Cava di Terrini (Italie), 24-08-85. — 10231×32—19.

SALYCZUK (Basile), Olesza (Pologne), 16-08-11. — 41816×45—77.

SANCANDI (Guiseppe), Sedico (Italie), 11-11-27. 10034×47—30.

SANCHEZ (Juan), Seron (Espagne), 04-08-21. — 2468×47—92.

SANCHEZ, née MUNOZ, Alcantarilla (Espagne), 11-01-23. — 11184×47—34.

SANCHEZ (Fernand), Lorca (Espagne), 16-09-24. — 11184×47—34.

SANCHEZ, née MENDEZ (Lorca (Espagne), 18-01-14. — 34370×46—13.

SANCHEZ (Bartolome), Lorca (Espagne), 30-01-11. — 34370×46—13.

SANCHEZ, née CHAMARRO, Berrocal (Espagne), 13-09-03. — 21590×46—33.

SANCHEZ (Trinité), Berrocal (Espagne), 31-05-96. — 21590×46—33.

SANDLER, née SZMULEWICZ, Lodz (Pologne). 21-07-26. — 7152×47—75.

SANDLER (Zellic), Orhei (Roumanie), 01-07-21. — 7152×47—75.

SANDRONE (Marius), Lyon (Rhône), 16-12-89. — 31717×46—5.

SANGRA (Vinancio, Bellpuy (Espagne), 16-12-95. — 33696×38—75.

SANIOVITCH (Miron), Odessa (Russie, 09-01-97. — 4101×47—75.

SANIOVITCH, née BLANC, Vinitza (Russie), 00-06-02. — 4101×47—75.

SANTINI (Camillo, Azzano (Italie), 10-09-96. — 7054×47—78.

SANTINI, née TURBIAN, Azzaro (Italie), 31-05-96. — 7054×47—78.

SARKISSIAN (Joseph), Constantinople (Turquie), 24-09-94. — 34975×46—75.

SAROWSKI (Stéphan), Raduczyce (Pologne), 23-12-86. — 1196×40-08.

SAROWSKI, née NAWROCKA, Raduczyce (Pologne), 27-05-93. — 1196×40—08.

SASSOSI (Dante), Grotta (Italie), 29-06-01. — 11147×23—75

SAVIO (Francessa), Roburent (Italie), 21-10-96. — 34107×46—06.

SCARPELLINI, née INFASCILLI, Lacedonia (Italie), 10-02-02. — 10033×47—83.

SCARPELLINI (Aldino), Buti (Italie), 07-07-05. — 10033×47—83.

SCHAPIRA (Ignacy), Monasterzyska (Pologne), 10-06-05. — 48266×45—75.

SCHAPORA, veuve RACHLINE, Gorky (Russie), 15-09-84. — 20173×47—75.

SCHEININE (Michel), Onnigan (Russie), 26-08-99. — 48759×36—26.

SCHEININE, née SCHEVZ, Odessa (Russie), 18-02-07. — 48759×36—26.

SCHELLAERT (Denis), Vive Sair t-Eloi (Belgique), 07-10-25. — 10032×47—78.

SCHMIDT (Hugo), Friedeberg (Allemagne), 05-10-04. — 28015×47—75.

SCHNEIDER, née PITSCHAS, Berlin (Allemagne), 04-01-05. — 10733×47—75.

SCHNEIDER (Jacob), Cracovie (Pologne), 16-06-99. — 10733×47—75.

SCHOONBAERT (Roger), Bruges (Belgique), 21-09-26. — 11701×47—10.

SCHULMANN (Wolf), Berditschew (Russie), 10-01-97. — 37057×32—67.

SCHWARTZ (Jeno), Szarvas (Hongrie), 04-02-96. — 32649×47—75.

SCHWARTZ, née KOZMA, Braila (Roumanie), 11-05-00. — 32649×47—75.

SCHWARTZ (Berl), Ruda (Pologne), 15-10-03, — 30663×47—75.

SCHWARTZ (Kalman), Debrecen (Hongrie), 10-02-02. — 20129×36—91.

SCHWARZ (Stéphan), Baden (Autriche), 21-07-97. — 10230×46—31.

SCIANDRA, veuve ROMAGNOLO, Garessio (Italie), 30-11-03. — 12550×38—83.

SEIBERT (Kurt), Schwelm (Allemagne), 21-09-22. — 24019×47—63.

SEIDERMAN (Chlama), Baluty (Pologne), 06-07-04. — 23996×47—75.

SEMINATI (Léon), Niederrai (Bouches-du-Rhône), 26-10-01. — 19313×47—67.

SERCHI (Cesarine), Sienna (Italie), 24-11-05, 10558×47—06.

SERENO (Storta-Albertine), Turin (Italie), 18-02-10. — 18303×36—06.

SERFOZO (Stéfan), Velke (Tchécoslovaquie), 29-02-24. — 10314×47—75.

SERRA (Marie), Saragosse (Espagne), 21-02-94, — 28786×46—66.

SESONA, veuve LEONA, Turin (Italie), 28-06-90. — 33774×46—13.

SFORZIN (Cleanto), Trévise (Italie), 18-01-05, — 35015×32—69.

SIERRA, née MORALES, Luzago (Espagne), 27-03-19. — 9743×47—24.

SIERRA (Amador), Sestao (Espagne), 19-05-14, — 9743×47—24.

SISSLIAN (Sissag), Hadjine (Turquie), 25-12-03. — 33571×46—69.

SISSLIAN, née TCHAKARIAN, Erzeroum (Turquie), 01-01-10. — 33571×46—69.

SIXTA (Ideneck), Rokycany (Tchécoslovaquie), 24-06-21. — 10042×47—17.

SKOWRON (Gersz), Kalisz (Pologne), 21-07-13, — 51060×45—54.

SMORAG (Joseph), Pazymiecky (Pologne), 24-11-18. — 10043×47—02.

SMORAG, née MACHUDERA, Kienbasa (Pologne), 16-12-19. — 10043×47—02.

SNAIDERO (Galliano), Majano (Italie), 02-08-07. — 9214×47—55.

SOGNO (Maria), Verolengo (Italie), 03-05-26. — 25533×47—55.

SOLANA (Joachim), Eriste (Espagne), 05-09-93, — 10053×47—34.

SOLMITZ (Richard), Berlin (Allemagne), 14-09-97. — 36917×47—75.

SOVERA (Frédéric), Garabiolo (Italie), 16-05-92, — 4959×31—78.

SPERLING (Abraham), Mosciska (Pologne), 11-10-05. — 25649 x 47—75.

SPERLING, née KNOLL, Felsztyn (Pologne), 02-12-11. — 25649 x 47—75.

SPEZIANI (Jean), Monerba (Italie), 20-02-24. — 33198 x 46—13.

SPIRA, née ABUSCH, Cracovie (Pologne), 20-09-04. — 25628 x 47—75.

STAHL (Adolphe), Oberhofen (Suisse), 25-11-00. — 10823 x 47—25.

STANCO (Pascal), Castellammare (Italie), 08-03-98. — 24492 x 36—13.

STEFANIAK (Casimir), Essel (Allemagne), 27-09-20. — 139 x 48—30.

STEINBERG, veuve MEYER, Eisenach (Allemagne), 31-01-93. — 25968 x 46—75.

STEINSDORFER (Aloïse), Weissensulz (Tchécoslovaquie), 15-11-00. — 8734 x 37—90.

STELMASZYK (François), Brambauer (Allemagne), 13-07-13. — 4474 x 47—59.

STORERO, née MACCARI, Pinasca (Italie), 02-10-77. — 1286 x 47—13.

STORERO (Seraphino), Pinasca (Italie), 26-06-75. — 1286 x 47—13.

STRADA (Alfredo), Borghi (Italie), 19-01-96. — 4631 x 47—34.

STRAHILEVICI, veuve BORENSTEIN, Chisinau, 26-05-05. — 35319 x 46—75.

STROBL (Kreszence), Eisenhofen (Allemagne), 14-12-86. — 5988 x 47—67.

SUBIRANA (Ramon), Gaya (Espagne), 26-11-15. — 35137 x 46—75.

SUSINI (Bruno), Montopoli (Italie), 26-11-20. — 26628 x 46—30.

SZALKO (Pierre), Krowica (Pologne), 26-06-10. — 4173 x 48—81.

SZALKO, née BUEZKO, Hruzow (Pologne), 03-03-17. — 4173 x 48—81.

SZYMANSKI (Wladyslaw), Laki (Pologne) 01-11-19. — 9234 x 47—02.

TARACCHIERI (Bruno), Camerino (Italie), 21-11-07. — 52146 x 38—13.

TARASSOFF (Ludmila), Petrograd (Russie), 13-12-15. — 25938 x 38—75.

TASSAN (Primo), Aviano (Italie), 11-11-25. — 35878 x 46—78.

TASSAN (Gnut-Augustin), Aviano (Italie), 18-05-15. — 11474 x 47—13.

TASSERA (Célestin), Orta (Italie), 01-05-97. — 31068 x 46—74.

TASSERA, née TRAVAGLINI, Orta (Italie), 11-01-97. — 31068 x 46—74.

TATARIAN (Hagop), Bali Kessir (Asie Mineure), 15-03-03. — 28587 x 46—75.

TAUB (Abraham), Lodz (Pologne), 29-07-04. — 7061 x 47—75.

TENENBAUM (Isaac), Tiflis (Russie), 31-12-99. — 29998 x 47—75.

TERZAGO (Pietro), Biella (Italie), 29-11-06. — 2337 x 38—13.

TEUTONICO (Michel), Vasto (Italie), 18-07-02. — 4679 x 38—13.

TODOROVSKY (Vladimir), Balti (Bessarabie), 23-11-00. — 35377 x 31—75.

TOFFOLETTI, veuve DALL OSTO, Tarcento (Italie), 07-11-11. — 15246 x 38—75.

TOLINOS (Agustin), Fuente Librilla (Espagne), 18-08-00. — 106 x 47—13.

TOLINOS, née MACIA, Crevillente (Espagne), 27-03-03. — 106 x 47—13.

TOLOMETTI (Massimino), Borgotaro (Italie), 01-09-01. — 10832 x 47—78.

TONELLO (Mario), San Martino (Italie), 19-12-12. — 5821 x 46—13.

TONELLO, née LENARDUZZI, Varno (Italie), 14-10-15. — 5821 x 46—13.

TOPELET, née REIMERS, Metz (Moselle), 15-09-05. — 34547 x 46—75.

TORRESANI (Rosa), Pesina (Italie), 29-01-19. — 31057 x 46—75.

TOSI (Corradino), Pieve a Nievole (Italie), 10-01-11. — 7305 x 47—13.

TOSI (Ilio), Pistoia (Italie), 19-03-13. — 25499 x 46—76.

TOSONI, née COZZI, Moggio (Italie), 22-05-11. — 21595 x 43—75.

TOULOUKIAN, veuve YAGMOURIAN, Ak Chehir (Asie Mineure), 24-08-95. — 35866 x 46—13.

TRUMINSKI (Philippe), Plywaczewo (Pologne), 26-05-02. — 41543 x 45—57.

TRUMINSKI, née PIENTA, Nette (Allemagne), 30-05-10. — 41543 x 45—57.

TURRINI, née BIONDINI, Frassinoro (Italie), 22-05-04. — 52571 x 45—13.

TURRINI (Antonio), Frassinoro (Italie), 15-05-03. — 52571 x 45—13.

TURRIN (Sigismondo), Feltre (Italie), 25-01-91. — 10723 x 47—17.

TURRIN, née DE BACCO, Gedavena (Italie), 01-12-94. — 10723 x 47—17.

UGHETTO (Secondo), Pinasca (Italie), 05-08-10. — 9225 x 47—04.

UGLIETTI (Gildo), Novara (Italie), 09-11-88. — 4638 x 47—78.

UGLIETTI, née MONCIARDINI, Suna (Italie), 06-01-89. — 4638 x 47—78.

ULIVI (François), Tresana (Italie), 03-02-02. — 39016 x 38—78.

ULIVI, née BONVISI, Spezzia (Italie), 10-10-02. — 39016 x 38—78.

VALENTINO (Jean), Villannova (Italie), 14-05-75. — 1852 x 47—13.

VALENTINO, née LUCETTI, Sestri (Italie), 29-03-71. — 1852 x 47—13.

VALENTE, née DELLI VECCHIO, Venafro (Italie), 29-10-02. — 2397 x 47—75.

VALERIO (Eva), Megliadino (Italie), 25-11-11. — 11783 x 47—31.

VALLENDUC (Victor), Ploegsteert (Belgique), 22-03-85. — 27798 x 46—59.

VALT (Albert), Falcade (Italie), 31-07-03. — 25610 x 47—78.

VALTULINA (François), Solza (Italie), 01-06-22. — 26136 x 46—31.

VAN DER BOL (Jean), La Haye (Hollande), 31-08-02 — 7145 x 47—75.

VAN EECKOUTTE (Gaston), Locre (Belgique), 18-01-05. — 6045 x 38—59.

VAN MAERCKEN (Gérard), Scheldorode (Belgique), 25-04-18. — 11172 x 47—36.

VAN WASSENHOWE (René), Laethem Saint-Martin (Belgique), 21-11-14. — 9545 x 47—62.

VANDERSTRAETEN, née VAN HECKE, Bellem (Belgique), 12-02-09. — 9853 x 47—80.

VANDERSTRAETEN (Georges), Nokere (Belgique), 28-02-08. — 9853 x 47—80.

VANDEWALLE (Gaston), Schoorisse (Belgique), 12-08-11. — 1503 x 47—60.

VANHERPE (Roger), Roubaix (Nord), 29-10-24. — 10658 x 46—80.

VANLEENE (Etienne), Messines (Belgique), 20-09-11. — 21687 x 39—59.

VARJABETIAN (Angèle), Bolou (Asie Mineure), 25-05-11 — 2937 x 47—13.

VARTHOLOMOS (Spyridon), Argostoli (Grèce), 00-00-93. — 75933 x 28—13.

VERER (Andon), Babnapolje (Yougoslavie), 05-11-14 — 9852 x 47—58.

VECCHIONE (Silvestro), Atina (Italie), 24-12-90. — 36468 x 46—75.

VECCHIONE, née LEONARDI, Atina (Italie), 28-10-93 — 36468 x 46—75.

VECCHIO (Luigi), Veruno (Italie), 16-03-05. — 10642 x 47—75.

VECCHIO, née POLETTI, Veruno (Italie), 06-12-04. — 10642 x 47—75

VENTURINI (Giosuè), Campo Formido (Italie), 01-01-23. — 35806 x 46—75.

VERCAIGNE (Stanislas), Paschendaele (Belgique), 01-08-12. — 9863 x 47—62.

VERKINDEREN (Emilius), Ypres (Belgique), 05-02-11 — 9543 x 47—59.

VERKINDEREN, née DEPLANQUE, Bailleul (Nord), 21-10-07. — 9543 x 47—59.

VERMES (Camille), Hollebecke (Belgique), 14-04-02 — 2865 x 47—80.

VERMOORTELE (Marcel), Zwevezele (Belgique), 28-07-14. — 8992 x 47—60.

VERNICE (Cataldo), Corato (Italie), 06-01-11. — 368 x 36—38.

VERNICE, née SARAGAGLIA, Corato (Italie), 12-02-04. — 368 x 36—38.

VERONESE, née TINAZZI, Chivasso (Italie), 26-01-05. — 2821 x 46—75.

VERONESE (Mario), Cessalto (Italie), 24-10-01. — 2821 x 46—75.

VERSTRAETE (Octoof), Koolskamp (Belgique), 17-07-05. — 10538 x 47—80.

VERSTRAETE, née VANNESTE, Roulers (Belgique), 21-07-04. — 10538 x 47—80.

VEZZARO (Albert), Carmignano (Italie), 01-08-93. — 11781 x 47—42.

VIEIRA DE SA HERMANO, Sainte-Marie (Portugal), 02-02-06. — 31629 x 46—54.

VIGATO (Miro), Gona (Italie), 19-06-95. — 46519 x 45—78.

VILA (Jaime), Pla de Cabra (Espagne), 15-02-95. — 39143 x 45—69.

VILLANUEVA (Maria), Quetana (Espagne), 19-01-04. — 35818 x 46—75.

VILLANUEVA (Vicente), Alborache (Espagne), 09-03-02. — 35226 x 46—84.

VINDEVOGEL (René), Nazareth (Belgique), 26-01-08. — 31627 x 46—80.

VISENTIN (Maria), Cinto Caomaggiore (Italie), 20-10-06. — 1508 x 47—75.

VISENTINI, née CANONICO, Serra (Italie), 06-05-21. — 11013 x 47—24.

VISENTINI (Melchiore), Passarionne (Italie), 04-07-17. — 11013 x 47—24.

VIT (Virginio), Sesto (Italie), 18-12-06. — 36377 x 46—06.

VITTAZ (Camille), Torgnon (Italie), 02-08-21. — 36371 x 46—51.

VIVES (Guillaume), Soller (Espagne), 11-09-25. — 26632 x 46—70.

VIZCARRO (Henri), San Carlos (Espagne), 15-07-27. — 23924 x 46—11.

VOGELSINGER (Hermann), Nuremberg (Allemagne), 13-09-01. — 14807 x 47—63.

VOLLMER (Ernest), Berlin (Allemagne), 03-07-89. — 36368 x 46—78.

VOLLMER, née FOCH, Berlin (Allemagne), 01-05-00. — 36363 x 46—78.

VUILLERMET (Jean), Ayas (Italie), 13-08-25. — 6597 x 47—39.

WACHTEL (Philippe), Jassy (Roumanie), 13-08-97. — 5221 x 37—75.

WACHTEL, née BLECHMAN, Jassy (Roumanie), 26-05-05. — 5221 x 37—75.

WALTER (Caroline), Schuttern (Bade), 03-11-86. — 2867 x 47—67.

WASIL (Edmond), Budapest (Hongrie), 14-09-05. — 28932 x 38—75.

WATELET (Léa), Laiche (Belgique), 20-11-99. — 4746 x 47—75.

WEINGARTEN (Pauline), Stanislawow (Pologne), 01-07-06. — 24931 x 46—75.

WEIS (Charles), Beaufort (Luxembourg), 22-06-03. — 30676 x 46—75.

WEIS, née MASSELTER, Mersch (Luxembourg), 22-10-03. — 30676 x 46—75.

WELLER (Hersz), Belzyce (Pologne), 10-03-08. — 29056 x 47—75.

WELZ (Henri), Fribourg (Allemagne), 09-02-02. — 41403 x 32—67.

WELZER (Martin), Lipsko (Tchécoslovaquie), 07-10-16. — 11393 x 47—88.

WESTER (Gertrude), Rheydt (Rhénanie), 22-07-03. — 8561 x 47—67.

WIKLINSKI (Icek), Bedzin (Pologne), 28-09-02. — 13386×47—75.

WIKLINSKI, née FLAUM, Rawa (Pologne), 00-00-07. — 13386×47—75.

WILCZEK (Ludwig), Janow (Pologne), 21-07-01. — 29519×46—68.

WILKOSZ (Antoine), Jelen (Pologne), 06-05-04.— 4127×48—30.

WILKOSZ, née DESZCZ, Jelen (Pologne), 16-03-05. — 4127×48—30.

WILVERT (Germain), Audun-le-Tiche (Moselle), 31-10-90. — 36089×46—54.

WINIARSKI, veuve WISNIOWSKA, Czechow (Pologne), 07-05-78. — 34678×46—75.

WISCOURT (Pierre), Sacul (Luxembourg), 25-12-78. — 8295×47—10.

WOJCIECHOWSKI (Xavier), Sckarzyn (Pologne), 07-07-19. — 11475×47—77.

WOJCIECHOWSKI, née DUBIKOWSKI, Jozefin (Pologne), 28-01-24. — 11475×47—77.

WOLFARTH, veuve SCHMID, Bourbach (Haut-Rhin), 29-11-75. — 36100×46—68.

WOLFF, née LEVY, Salonique (Grèce), 18-06-14. — 13383×47—75.

WOLFF (Jules), Kief (Lithuanie), 16-07-97. — 13383×47—75.

YACINOFF, veuve HORN, Bobroisk (Russie), 00-00-91. — 11582×47—75.

YAPOUTZIAN (Garabed), Eskichekir (Turquie), 10-03-06. — 6828×47—13.

YAPOUTZIAN, née VARBEDIAN, Bergama (Arménie), 20-08-06. — 6828×47—13.

ZAFFANI (Umberto), Salizzole (Italie), 25-01-01. — 11195×47—92.

ZANNELLA (Luigi), Pordenone (Italie), 03-12-98. — 11191×47—18.

ZANELLA, née MARTIN, Coldorff (Allemagne), 11-09-01. — 11191×47—18.

ZARA, née BERGAMO, Piabon (Italie), 06-10-01. — 31360×46—47.

ZARA (Vittorio), Oderso (Italie), 16-12-00. — 31360×46—47.

ZARITSKA (Nathalie), Kieff (Russie), 18-05-21. — 10561×47—75.

ZELWIANSKA, veuve KALIKSTAIN, Varsovie, (Pologne), 29-09-05. — 30283×47—75.

ZEMSKERIS (Beras), Miriampolis (Lithuanie), 13-06-06. — 3520×37—59.

ZENDJIDJIAN (Aram), Césarée (Asie Mineure), 17-10-11. — 51358×38—13.

ZENDJIDJIAN, née HADJAKIAN, Ak Chehir (Asie Mineure), 06-05-10. — 51358×38—13.

ZERBINI (Dulio), Bondeino (Italie), 12-12-15. — 11295×47—42.

ZERBONE (Adolphe), Testico (Italie), 08-08-20. — 35690×46—83.

ZIGNANI (Dino), Cesena (Italie), 09-03-10. — 35959×46—58.

ZIMA (Joseph), Mazice (Tchecoslovaquie), 16-03-01. —6551×38—85.

ZLATOPOLSKI, veuve GERCHKOVITCH, Ekaterinoslaw, 03-09-07. — 35656×27—75.

ZONCA (Marcello), Paruzzaro (Italie), 21-11-08. — 11193×47—45.

ZULIANI (Ettore), Basinialo (Italie), 06-07-15. — 35957×46—63.

ZUREK, née OGRODNIK, Gluchow (Pologne), 28-03-17. — 35696×46—80.

ZUREK (Jacob), Irzybyslowice (Pologne), 02-07-09. — 35696×46—80.

ZYLBERBERG (Moszek), Opatow (Pologne), 15-10-99. — 34850×47—59.

ZYLBERBERG, née Polok, Bedzin (Pologne), 20-07-02. — 34850×47—59.

BAELDEN (Emile), Ploegsteert (Belgique), 11-04-87. — 5147×06—46.

BAELDEN, née FRAYSSE, Gourdon (Lot), 17-08-84. — 5147×06—46.

BALLESIO, née FOUGOUX, Cesson (Seine-et-Marne Marne), 13-11-02. — 29704×37—77.

BARBANO, née TERRIER, Paris (14e), 30-05-02. — 25409×31—80.

BELMONTE, née DE MOYA, Oran (Algérie), 19-10-99. — 9828×32—92.

CRAGNOLINI, née BOURGEOIS, Menthon (Haute-Savoie), 26-02-97. — 19218×46—78.

DE CUYPER, née DRAN, Paris (16e), 02-06-00. — 21903×42—75.

DIMIER, née MEYRIEUX-PICOTIN, la Buissière, 26-09-99. — 4642×15—38.

EXPOSITO, née MAURE, Sailly (Somme), 06-03-90. — 34170×45—75.

FAUCHIEV, née ARROBIO, Cannes (Alpes-Maritimes), 22-07-06. — 4491×46—06.

FORCH, née BAUS, Port-Vendres (Pyrénées-Orientales), 01-09-86. — 25512×35—66.

GUIDARINI, veuve CAMPIONI, le Rove (Bouches-du-Rhône), 01-02-95. — 10159×31—30.

HELBIG, née BURGER, Constantine (Algérie), 22-03-00. — 2182×37—33.

HOMBECQ, née ROUET, Bonneuil-les-Eaux (Oise), 24-10-22. — 35679×46—60.

KALFON (Gilberte), Mascara (Oran), 14-05-21. — 21360×46—92.

LENGYEL, née VESZ, Paris (17e), 02-09-26. — 9228×38—75.

MARASCHIN, née RIOUX, Ballancourt (Seine-et-Oise), 27-02-15. — 34617×46—78.

MAZZONE, née BERTOLA, Villeurbanne (Rhône), 05-11-00. — 7988×47—75.

MENEGHINI, née CHATOUILLAT, Briare (Loiret), 19-09-06. — 31308×46—75.

MOEYAERT, née DASTREVELLE, Saint-Mesmes, 07-05-03. — 25328×35—77.

POSTMA, née GIRERD, Semussac (Charente-Maritime), 22-05-02. — 6360×47—75.

ROMANET, veuve TORDION, Hauteville (Savoie), 09-08-71. — 30620×47—73.

SCIOT, née LELOGETS, Saint-Pierre-sur-Dives, 04-03-97. — 32990×46—76.

STICKELBAUT, née LEFRANC, Noroy (Aisne), 01-01-05. — 336×46—60.

TERRAGNO, née ZACCAGNA, Marseille (Bouches-du-Rhône), 16-08-96. — 35879×46—13.

TEUTONICO, née SALVI, Marseille (Bouches-du-Rhône), 05-08-08. — 1679×38—13.

TOLOMETTI, née CHAPT, Bagnolet (Seine), 01-11-06. — 10832×47—78.

VILLANUEVA, née PONS, Marguerittes (Gard), 20-09-03. — 35226×46—84.

VRINAT (Georgette), Fourchambault (Nièvre), 16-03-95. — 29566×46—58.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:

AGOSTINI (Marie), Vichy (Allier), 03-07-43. — 29819×46—03.

ALVES (Monique), Clamart (Seine), 18-03-46. — 9932×47—78.

AREVALO (Nicolette), Saint-Savournin (Bouches-du-Rhône), 29-06-30. — 31941×47—13.

AREVALO (François), Berja (Espagne), 23-08-28. — 31941×47—13.

AREVALO (Joseph), Cadolive (Bouches-du-Rhône), 25-11-36. — 31941×47—13.

ATENZA (Marie), Marseille, 30-08-36 — 1158×47—13.

BAUDRINO (Pierre), Paris (6e), 17-01-46. — 6096×46—75.

BAUDRINO (Lydia), Paris (6e), 21-05-41. — 6096×46—75.

BELICKI (Jeanine), Vallier (Saône-et-Loire), 03-02-33. — 27478×46—71.

BELICKI (Régine), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 02-08-34. — 27478×46—71.

BERNARDI (Teresina), Castel-d'Ayano (Italie), 16-04-29. — 8341×47—75.

BIASIBETTI (Marie), Castelnau (Gers), 26-10-31. — 10706×47—84.

BIASIBETTI (Christiane), Pertuis (Vaucluse), 11-02-43. — 10706×47—84.

BLUTREICH (Eve), Lwow (Pologne), 19-06-31. — 10707×47—75.

BONINO (Serge), Rueglio (Italie), 23-01-32. — 17806×46—78.

BORGHI (Gigliana), Trieste (Italie), 09-01-31. — 22993×46—75.

BORTOLI (Odette), Guguy (Seine-et-Oise), 17-01-30. — 13161×31—78.

BRESSAN (Nazzereno), Hosaldo (Italie), 01-03-28. — 41335×45—57.

BUYSE (Julien), Pontoise-les-Noyon (Oise), 07-01-33. — 52551×45—60.

BUYSE (Michel), Gouvieux (Oise), 29-11-38. — 52551×45—60.

CANOVA (Lucie), Tucquegnieux (Meurthe-et-Moselle), 02-07-33. — 45367×45—57.

CARLIN (Michel), Agen (Lot-et-Garonne), 21-10-44. — 2944×46—47.

CATTELAN (Renso), Wittenheim (Haut-Rhin), 19-10-29. — 1848×47—68.

CATTELAN (Emma), Wittenheim (Haut-Rhin), 05-05-35. — 1848×47—68.

CHARPAK (Sul), Sarny (Pologne), 04-09-28. — 19187×40—75.

CHARRIER (Marcel), Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône), 23-07-41. — 33651×46—13.

CONTINI (Georges), Sainte-Colombe (Lot-et-Garonne), 20-05-41. — 6204×47—47.

CONTINI (Maurice), Sainte-Colombe (Lot-et-Garonne), 26-08-42. — 6204×47—47.

CONTINI (Claude), Layrac (Lot-et-Garonne), 03-03-46. — 6204×47—47.

CONTINI (Edmond), Layrac (Lot-et-Garonne), 24-11-43. — 6204×47—47.

COSTA (Louis), Cheumes (Seine-et-Marne), 01-11-38. — 24058×38—77.

COSTA (Gisèle), Chaumes (Seine-et-Marne), 12-12-41. — 24058×38—77.

COZZA (Angelo), Turin (Italie), 26-04-35. — 8351×46—13.

CZAPLA (Antonia), Eisden (Belgique), 17-09-28. — 25763×37—59.

CZAPLA (Angèle), Escautpont (Nord), 02-03-31. — 25763×37—59.

CZAPLA (Jeanine), Valenciennes (Nord), 27-04-40. — 25763×37—59.

DAVID (Léa), Ixelles (Belgique), 19-10-28. — 27621×47—75.

DE CRIGNIS (Luciana), Arta (Italie), 10-02-32. — 34909×46—78.

DE LANGE (Marie), Douvrin (Pas-de-Calais), 17-04-41. — 33911×46—62.

DE MARCO (Tarcesio), Escaudain (Nord), 05-02-38. — 36397×46—59.

DE MARCO (Angelina), Escaudain (Nord), 13-12-34. — 36397×46—59.

DE STAEL VON HOLSTEIN (Anne), Nice (Alpes-Maritimes), 24-02-42. — 13357×47—75.

ENDEWELD (Hélène), Varsovie (Pologne), 11-02-28. — 13895×47—69.

FANTINI (Pauline), Lons-le-Saunier (Jura), 03-04-38. — 35992×46—86.

FANTINI (Louise), Ambérieu-en-Bugey (Ain), 10-08-31. — 35992×46—86.

FOTI (Giovanni), Barcelone (Espagne), 23-01-36. — 3089×46—06.

FREIWALD (Lucette), Pontoise (Seine-et-Oise), 11-05-39. — 55199×38—78.

GARCIA (Tomas), Barcelone (Espagne), 22-03-30. — 11423×47—34.

GERST (Michel), Engins (Isère), 16-03-44. — 21386×38—75.

GHISOLFI (Joseph), Bordhiguera (Italie), 02-06-31. — 18035×34—32.

GIORGI (Denis), Villeurbanne (Rhône), 28-11-45. — 18319×38—69.

GIOGI (Elise), Rive-de-Gier (Loire), 31-05-10. — 18319×38—69.

GIORGI (Félix), Villeurbanne (Rhône), 03-07-36. — 18319×38—69.

GIORGI (Laurent), Villeurbanne (Rhône), 03-10-33. — 18319×38—69.

GIORGI (Camille), Villeurbanne (Rhône), 30-05-29. — 18319×38—69.

HERFFURTH (Henriette), Marrakech (Maroc), 22-02-45. — 11085×47—92.

HOFF (Zarcsta), Riga, 16-01-30. — 32316×47—75.

HRMO (Françoise), la Courneuve (Seine), 04-07-45. — 8311×47—75.

HUERTA (Joaquin), Auch (Gers), 17-06-45. — 21587×46—32.

IBARRETA (François), Agen (Lot-et-Garonne), 03-10-32. — 12336×47—32.

ICKOWICZ (Icek), Warka (Pologne), 20-11-20. — 31771×37—75.

INTROVIGNE (Odette), Hayange (Moselle), 11-01-37. — 41233×45—57.

INTROVIGNE (Raymond), Hayange (Moselle), 29-12-31. — 41233×45—57.

JANUSZ (Antonin), la Moutade (Puy-de-Dôme), 03-01-36. — 42738×36—63.

JANUSZ (Jean-Paul), Riom (Puy-de-Dôme), 31-10-42. — 42738×36—63.

JEDYNAK (Stanislawa), Saint-Denis (Seine), 11-02-31. — 10598×47—75.

JODAR (Isabelle), Murcia (Espagne), 08-07-29. — 11773×47—83.

JODAR (Trinité), Murcia (Espagne), 07-09-30. — 11773×47—83.

JODAR (José), Ubaye (Basse-Alpes), 12-12-34. 11773×47—83.

JODAR (Marie), Ubaye (Basse-Alpes), 17-04-39. — 11773×47—83.

JODAR (Irène), Ubaye (Basse-Alpes), 28-06-40. — 11773×47—83.

JODAR (Raymonde), Ubaye (Basse-Alpes), 02-09-44. — 11773×47—83.

JOSIELOWSKI (Walter), Cologne (Allemagne), 11-03-29. — 29034×47—75.

KARASINSKI (Stanislas), Waziers (Nord), 10-06-44. — 4535×48—59.

KLEIN (Pierre), Debrecen (Hongrie), 13-09-28. 3352×47—75.

KOTYK (Paul), Bourges (Cher), 06-05-37. — 8982×47—18.

KOWALSKI (Arlette), Messeix (Puy-de-Dôme), 15-06-42. — 45476×38—63.

KOWALSKI (Edmond), Messeix (Puy-de-Dôme), 27-09-32. — 45476×38—63.

KOWALSKI (Joseph), Messeix (Puy-de-Dôme), 22-03-34. — 45476×38—63.

KOWALSKI (Jean), Messeix (Puy-de-Dôme), 30-07-31. — 45476×38—63.

KRECIDLO (Mieczyslaw), la Ricamarie (Loire), 13-03-42. — 11973×47—80.

KULCZAK (Edouard), Haillicourt (Pas-de-Calais), 21-08-40. — 14605×47—62.

LAHANA (Jacques), Agen (Lot-et-Garonne), 20-05-44. — 47813×35—47.

LANDI (Anni), Laparade (Lot-et-Garonne), 14-02-37. — 4809×47—47.

LECCHI (Robert), Nice (Alpes-Maritimes), 25-03-36. — 17400×47—06.

LECCHI (Georges), Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes), 03-08-46. — 17400×47—06.

LIBSON (Tosca), Varsovie (Pologne), 01-02-28 — 31217×47—75.

LIKFORMAN (Georgette), Radom (Pologne), 08-01-28. — 11493×47—75.

LIKFORMAN (Etharan), Radom (Pologne), 21-07-29. — 11493×47—75.

LINICK (Alfred), Gelnhausen (Allemagne), 20-04-33. — 27990×38—06.

MARINI (Georgette), Bellegarde (Ain), 23-05-34. — 38287×45—01.

MAZZOLENI (Genofeva), Herserange (Meurthe-et-Moselle), 26-05-29. — 34310×46—33.

MAZZOLENI (Rosa), Omobono (Italie), 07-06-30. — 34310×46—33.

MAZZOLENI (Zaïra), Omobono (Italie), 05-01-34. — 34310—46—33.

MAZZOLENI (Jean), Lesparre (Gironde), 02-03-40. — 34310×46—33.

MENINI (Andrée), Tourneefeuille (Haute-Garonne), 18-02-45. — 21230×46—31.

MIARA (Joseph), Sanvignes (Saône-et-Loire), 13-01-29. — 44543×45—57.

MLYNARCZYK (Christiane), Paris (8e arrondissement), 23-07-43. — 22760×47—75.

MOSCHINI (Pierrino), Ponte Boggianese (Italie), 14-06-28. — 31238×46—13.

MOSSINO (Rosa), Aubervilliers (Seine), 12-01-29. — 4738×47—75.

MYKULAK (Raymond), Gonaix (Seine-et-Marne), 22-03-35. — 10548×47—77.

MYKULAK (Jean), Provins (Seine-et-Marne), 25-02-39. — 10548×47—77.

NALBANDIAN (Georges), Lyon (Rhône), 30-10-35. — 29391×38—69.

NAPARSTEK (Elfrieda), Ober Salzbrunn (Allemagne), 06-12-30. — 10793×47—75.

NONIS (Minfa), Montles (Gers), 22-07-29. — 13686×46—32.

NONIS (Noémie), Monties (Gers), 14-12-36. — 13686×46—32.

PAIRAMIAN (Alice), Corfou (Grèce), 02-01-30 — 101690×40—75.

PALKA (Alexandra), Porabka (Pologne), 14-12-28. — 8965×47—68.

PALKA (Casimir), Wittenheim (Haut-Rhin), 27-03-31. — 8965×47—68.

PALKA (Stanislas), Wittenheim (Haut-Rhin), 03-05-35. — 8965×47—68.

PANATO (Lino), Tressange (Moselle), 16-11-38. — 44547×45—57.

PANATO (Roland), Pouant (Vienne), 05-11-40. — 44547×45—57.

PASOTTI (Yvette), Agen (Lot-et-Garonne), 05-12-37. — 11698×46—47.

PEREZ (Jacques), Farguiers (Aisne), 25-12-41. — 11801×47—02.

PICCO (Jean-Claude), Corbeil (Seine-et-Oise), 24-05-46. — 19219×38—78.

PIROVANO (Frédéric), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 05-04-46. — 48150×36—54.

PONS (Edmond), Cavaillon (Vaucluse), 11-04-35. — 9345×47—84.

PONS (Georgette), Massello (Italie), 23-12-31. — 9345×47—84.

PULCINI (Jeannine), Paris, 05-02-47. — 36012×46—75.

PULCINI (Iolanda), Rome (Italie), 17-10-43. — 36012×46—75.

RAMANAUSKAS (Nora), le Havre (Seine-Inférieure), 14-11-34. — 14902×46—76.

RAMANAUSKAS (Christiane), le Havre (Seine-Inférieure), 121-03-38. — 14902×46—76.

RATAJCZAK (Liliane), Fiers-Lille (Nord), 25-02-39. — 43287×38—59.

ROCCA (Yolanda), Casalvieri (Italie), 21-06-28. — 17527×46—75.

ROCCA (Riccardo), Casalvieri (Italie), 22-10-31. — 17527×46—75.

ROCCA (Italo), Casalvieri (Italie), 10-10-33. — 17527×46—75.

ROZENZAFT (Jacqueline), Nice (Alpes-Maritimes), 12-12-42. — 49387×38—75.

SANDLER (Françoise), Paris (18e), 17-02-47. — 7152×47—75.

SAROWSKI (Héléna), Raduczyce (Pologne), 23-05-28. — 1196×40—08.

SAROWSKI (Iréna), Raduczyce (Pologne), 23-05-23. — 1196×40—08.

SARTI (Romano), Signa (Italie), 11-07-30. — 29670×46—91.

SIERRA (Daniel), Terrasson (Dordogne), 27-07-37. — 9743×47—24.

SIERRA (Anita), Terrasson (Dordogne), 11-07-45. — 9743×47—24.

SMORAG (Micheline), Villiers (Aisne), 10-07-46. — 10043×47—02.

SZALKO (Jean), Blaye-les-Mines (Tarn), 06-04-47. — 4173×43—81.

TRUMINSKI (Raymond), Stiring (Moselle), 13-08-35. — 44513×45—57.

TURRINI (Ruggero), Frassinoro (Italie), 23-01-36. — 52571×45—13.

TURRINI (Fernanda), Frassinoro (Italie), 14-07-31. — 52571×45—13.

TURRIN (Lovanio), Mori (Italie), 23-05-27. — 10723×47—47.

TURRIN (Dario), Mori (Italie), 22-04-30. — 10723×47—47.

TURRIN (Gabrielle), Montagnac (Lot-et-Garonne), 02-01-36. — 10723×47—47.

VALERIO (Vasco), Megliadino (Italie), 11-03-31. — 11783×47—31.

VANDERSTRAETEN (Marie-Louise), Fleury (Somme), 17-03-37. — 9853×47-80.

VANDERSTRAETEN (Maurice), Fleury (Somme), 31-12-38. — 9853×47—80.

VANDERSTRAETEN (Marie-Thérèse), Fleury (Somme), 01-03-35. — 9853×47—80.

VANDERSTRAETEN (Marie-José), Fleury (Somme), 29-01-38. — 9853×47 80.

VECCHIONE (Giovanni), Atina (Italie), 22-02-30. — 36168×46—75.

VECCHIO (Franca), Veruno (Italie), 25-09-29. — 10642×47—75.

VERKINDEREN (Anick), Menin, 21-10-39. — 9543×47—59.

VERKINDEREN (Monique), Reckkem, 28-05-41. — 9543×47—59

VERKINDEREN (Bernice), Reckkem, 24-06-42. — 9543×47—59.

VISENTINI (Hélène), Saint-Marcel (Dordogne), 11-03-43. — 11013×47—24.

VISENTINI (Léonard), Saint-Marcel (Dordogne, 27-04-45. — 11013×47—24.

WILKOSZ (François), Molières (Gard), 03-04-45. — 4127×48—30.

WILKOSZ (Jean), Molières (Gard), 16-02-43. — 4127×48—30.

KILKOSZ (Joseph), Molières (Gard), 22-11-35. — 4127×48—30.

WILKOSZ (Henriette), Molières (Gard), 04-12-32. — 4127×48—30.

WILKOSZ (Alfred), Gagnières (Gard), 14-01-31. — 4127×48—30.

WILKOSZ (Antoinette), Jelen (Pologne), 13-04-29. — 4127×48—30.

WOJCIECHOWSKI (Henri), Lagny (Seine-et-Marne), 19-06-41. — 11475×47—77.

WOJCIECHOWSKI (Guy), Jablines (Seine-et-Marne), 06-03-43. — 11475×47—77.

WOJCIECHOWSKI (Monique), Jablines (Seine-et-Marne), 15-07-44. — 11475×47—77.

WOJCIECHOWSKI (Aline), Lagny (Seine-et-Marne), 08-09-45. — 11475×47—77.

ZANELLA (Olga), Cordenons (Italie), 15-06-23. — 11194×47—18.

ZANELLA (Lucien), Guéret (Creuse), 21-02-37. — 11194×47—18.

ZUREK (Romain), Corbie (Somme), 19-12-39. — 35696×46—80.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la santé publique, et de la population,

GERMAINE POINSO-CHAPUIS.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du mardi 20 avril 1948.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi portant aménagements fiscaux. (Nos 3165-3496-3508-3749. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi étendant à toutes les houillères de bassin les dispositions de l'ordonnance n° 45-2621 du 2 novembre 1945 relative à la transformation des écoles privées des houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais en écoles publiques et à l'intégration de leurs maîtres dans les cadres de l'enseignement public. (Nos 1855-3791. — M. Delrieux, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi portant aménagements fiscaux. (Nos 3165-3496-3508-3749. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Séance du mardi 20 avril 1948.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Bouret, jusques et y compris M. Buron.

Tribunes. — Depuis M. Mesmeaux, jusques et y compris M. Patinaud.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du mardi 20 avril 1948.

A neuf heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant majoration de rentes viagères de l'Etat. (N° 278, année 1948. — M. N..., rapporteur.)

2. — Décision sur la demande de discussion immédiate de la proposition de résolution de Mme Saunier et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à régler d'urgence le problème des maisons d'enfants de l'Entr'aide française par la création d'une fondation nationale placée sous l'autorité du ministère de l'éducation nationale. (Nos 273 et 278, année 1948. — Mme Saunier, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1re tribune. — Depuis M. Caspary, jusques et y compris M. Badie.

Tribunes. — Depuis M. Bassaud, jusques et y compris M. Gaston.

INFORMATIONS

RELATIVES À

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mercredi 21 avril 1948.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

Convocations de commissions.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 21 avril 1948, à dix heures trente (local n° 213):

Examen de la proposition de résolution (n° 70, année 1948) tendant à unifier le statut du soldat de l'Union française, présentée par M. Damongo dit Dadet, Mme Aussissier, MM. d'Arboussier, Lombardo et les membres du groupe communiste et du rassemblement démocratique africain et apparentés. Suite de la discussion.

La commission des affaires politiques et administratives se réunira le vendredi 23 avril 1948, à quinze heures (local n° 116):

I. — Audition du projet de rapport de M. d'Arboussier sur les demandes d'avis nos 100, 101, 105, 108, 112, 114 concernant les assemblées territoriales en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française.

II. — Nomination d'un rapporteur provisoire pour la proposition de résolution n° 146 tendant à inviter l'Assemblée nationale à augmenter le contingent des croix de la Légion d'honneur à mettre à la disposition du Président de la République, au titre du ministère de la France d'outre-mer.

III. — Nomination d'un rapporteur provisoire pour la proposition n° 141, année 1948, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures nécessaires pour que cesse à Paris et en France l'activité de la délégation du Viet-Nam qui est, en fait, la représentation d'Ho-Chi-Minh, que le Gouvernement a décidé d'écarter de toutes discussions ou négociations.

Rectificatif.

La commission du règlement et de la comptabilité se réunira le 23 avril 1948, à quinze heures, local n° 249, au lieu de 116.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décision C. 142, du 13 avril 1948, du répartiteur chef de la section textile de l'office central de répartition des produits industriels portant application des dispositions de l'article 6 de la décision C. 142 et précisant les conditions de livraison d'articles textiles dans divers secteurs.

Le répartiteur chef de la section textile de l'office centrale de répartition des produits industriels,

Vu la loi du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisation pour la période transitoire de la répartition des produits industriels, modifiée par celles des 7 octobre 1946, 2 avril, 3 septembre 1947 et 31 mars 1948;

Vu l'arrêté du 9 juillet 1947 relatif au régime de vente des articles textiles à usage vestimentaire ou domestique;

Vu l'arrêté du 28 décembre 1946 nommant le répartiteur chef de la section textile;

Vu la décision C. 61 dite « Code textile »;

Vu la décision C. 142 du 24 mars 1948 portant mise hors rationnement ou réglementant la vente et l'approvisionnement de certains articles textiles,

Décide:

TITRE Ier

Annulation des T. A. T. pour linge de maison, coutil matelas, coutil calle, tissu édredon, tissu d'ameublement et des B. A. T. pour tissus pour vêtements de travail.

Art. 1er. — Tous les T. A. T. libellés:

Linge de maison;
Coutil matelas;
Coutil calle;
Tissu édredon;
Tissus d'ameublement,

et les B. A. T. pour:

Tissus pour vêtements de travail, à l'exclusion des tissus pour vêtements huilés,

déjà distribués par les organismes sous-répartiteurs sont annulés, sous réserve de ce qui est dit aux titres ci-après.

Art. 2. — Tous les T. A. T. libellés « tissu coton » émis antérieurement au 1er avril 1948 au profit des porteurs suivants:

Hôtellerie tourisme;
Teinturerie-blanchisserie;
Ameublement;
Maisons de santé privées;
Syndicat des médecins;
Techniciens médicaux;
Syndicat dentaire;
Syndicat des sages-femmes;
Œuvres et collectivités privées,

sont annulés.

Art. 3. — Les T. A. T. visés aux articles 1er et 2 ci-dessus qui n'auraient pas encore été distribués par les organismes sous-répartiteurs devront être retournés, pour annulation, dans un délai de quinze jours au service répartition de la direction des textiles et cuirs.

Art. 4. — Pour les contrats passés antérieurement au 1er avril 1948 et qui avaient fait l'objet, conformément à la réglementation en vigueur, de la remise de T. A. T. ou de B. A. T., l'annulation de ces titres prévue aux articles ci-dessus ne peut en aucune façon être invoquée pour se soustraire à l'exécution commerciale desdits contrats régulièrement passés, conformément au droit commun.

TITRE II

Satisfaction des besoins coloniaux.

Art. 5. — Les dispositions de l'article 5 de la décision C. 142 ne sont pas applicables aux T. A. T. délivrés pour la satisfaction des besoins coloniaux.

En conséquence, la livraison par les industriels d'articles textiles quelconques, fabriqués au titre du secteur colonial de leur plan de fabrication, reste subordonnée à la remise préalable par l'acheteur au vendeur d'un titre dénommé « T. A. T. » colonial.

TITRE III

Satisfaction des besoins administratifs.

Art. 6. — La livraison par les industriels d'articles textiles visés à l'article 1er de la présente décision, fabriqués au titre du secteur administratif de leur plan de fabrication, ne

pourra être effectuée qu'à l'administration bénéficiaire d'une commande dirigée ou contre remise préalable d'un titre spécial d'achat administratif strictement réservé aux administrations publiques, sans préjudice de ce qui est dit à l'article 4 pour les commandes en cours.

Les administrations en possession de T. A. T. ou B. A. T. annulés, conformément à l'article 1er de la présente décision, pourront en demander l'échange contre des titres d'achat administratifs.

TITRE IV

Literie d'utilité sociale.

Art. 7. — Les fabricants de coutil matelas devront réserver 30 p. 100 des quantités prévues au programme de fabrication à la satisfaction des besoins des fabricants de literie ayant souscrit au programme d'utilité sociale.

Les livraisons à ces bénéficiaires seront subordonnées à la remise, par ces derniers, de titres spéciaux intitulés « Utilité sociale literie ». Ces titres seront envoyés par les fabricants de coutil matelas à leur organisme sous-répartiteur pour justifier du respect des prescriptions de l'alinéa ci-dessus.

TITRE V

Dispositions diverses.

Art. 8. — Les titres spéciaux émis antérieurement au 1er avril 1948 au profit des sinistrés par inondation de la région Est, en linge de maison et coutil matelas, en sont pas vérimés et doivent être honorés par priorité.

Art. 9. — Tous les articles mis en vente libre en application de la décision G. 142 doivent, dans la mesure où ils n'ont pas été réservés à certains utilisateurs par les articles ci-dessus, être vendus librement et sans titre à tous les autres consommateurs.

Art. 10. — La suppression des T. A. T. et B. A. T visés aux articles 1er et 2 n'entraîne aucune modification dans les secteurs de fabrication imposés aux industriels ni dans les obligations qui en découlent pour eux

Art. 11. — Toute infraction à la présente décision exposera son auteur aux sanctions prévues.

Art. 12. — La présente décision entrera en vigueur à dater de son insertion au *Journal officiel* de la République française.

Le directeur des industries textiles et des cuirs, répartiteur chef de la section textile,

JEAN-PIERRE LÉVY.

Décision B. 64 du répartiteur chef de la section des métaux non ferreux de l'office central de répartition des produits industriels concernant l'approvisionnement en laiton.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 mars 1948: page 3106, 2e colonne, article 3, au lieu de: « En ce qui concerne les barres, profilés et tubes de laiton, les commandes acceptées et enregistrées par le fournisseur... ». lire: « En ce qui concerne les barres, profilés et tubes de laiton, les commandes sans licence de transfert acceptées et enregistrées par le fournisseur... ».

Ministère des finances et des affaires économiques.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances The Indemnity Marine Insurance Company Limited, ayant son siège à Londres, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 4 avril 1948 prenant effet du 1er janvier 1947) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en Algérie à raison des agences qui sont ou seront établies tant dans la métropole qu'en Algérie pour la branche « transports de toute nature » et notamment des agences créées à Paris, 16, rue d'Athènes, et à Alger, 2, rue Portalis, pour de telles assurances et dont les opérations s'étendent à la France métropolitaine et à l'Algérie.

Avis n° 314 de l'office des changes, complétant les dispositions de l'avis n° 279.

Le présent avis a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles est effectué, au profit des « résidents », le service des obligations des emprunts de l'Etat ou garantis par l'Etat, libellées en devises étrangères ou émises à l'étranger.

Désormais, la formalité de l'estampillage de propriété française n'est plus exigée pour obtenir le service de ces titres en France et en francs français.

Ce service sera effectué sans formalité sur simple présentation des titres et coupons par l'établissement dépositaire.

Les coupons de ces valeurs échus antérieurement à la date du présent avis peuvent être encaissés en France et en francs français même s'ils sont présentés sans être accompagnés du titre lui-même.

Par contre, les coupons des échéances postérieures ne pourront être encaissés que s'ils sont attachés aux titres correspondants.

Outre l'emprunt French Republic 7 0/0 1924, dont les titres n'étaient d'ailleurs pas soumis à l'estampillage « propriété française », les obligations d'emprunts de l'Etat ou garantis par l'Etat, libellées en devises étrangères ou émises à l'étranger, sont les suivantes:

Emprunt 4 0/0 1939 de l'Etat en florins hollandais et francs suisses;

Emprunt 3 3/4 0/0 1939 de l'Etat en florins hollandais, francs suisses et dollars (appelé au remboursement);

Emprunt 5 0/0 1932 de la ville de Paris en florins hollandais et francs suisses;

Emprunt 4 1/2 0/0 1935 du département de la Seine en livres;

Emprunt 4 0/0 1931 des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine en francs français (émis en Suisse);

Emprunt 4 0/0 1930 des chemins de fer du Midi en francs français (tranche suisse);

Emprunt 4 0/0 1930 des chemins de fer du Midi en francs français (tranche U. S. A.);

Emprunt 4 0/0 1935 des chemins de fer du Midi en livres;

Emprunt 4 0/0 1935 des chemins de fer de Paris-Orléans en livres;

Emprunt 6 0/0 1922 des chemins de fer du Nord en livres;

Emprunt 5 0/0 1938 des chemins de fer du Maroc en florins hollandais et francs suisses;

Emprunt 4 1/2 0/0 1930 des Messageries maritimes en florins hollandais.

Il est signalé que l'emprunt 4 1/2 0/0 1929 de la Compagnie française des pétroles, libellé en florins hollandais et francs suisses, bien que ne faisant pas partie des emprunts garantis par l'Etat, était soumis à la formalité de l'estampillage.

Cette formalité est également supprimée, dans les conditions susindiquées, en ce qui concerne les titres de cet emprunt.

Tous les titres précités, à l'exception des obligations d'emprunt libellées en francs français (emprunt 4 0/0 1931 des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, emprunt 4 0/0 1930 des chemins de fer du Midi, tranche suisse et américaine) restent soumis à l'obligation de dépôt édictée par l'article 22 du décret de codification n° 47-1337 du 15 juillet 1947 et de l'article 1er de l'arrêté de la même date et rappelée par les avis n° 213 et n° 279 de l'office des changes.

Avis n° 315 de l'office des changes modifiant l'avis n° 205.

La Banque nationale d'Autriche et l'Ufficio Italiano dei Cambi ont apporté récemment des modifications aux règles concernant l'exportation et l'importation de billets libellés respectivement en shillings autrichiens et en lires.

En conséquence, le tableau figurant à l'annexe de l'avis n° 205 relatif aux achats des billets de banque étrangers par les intermédiaires agréés, est modifié comme suit:

BILLETS	COUPURES	CERTAINS BILLETS NE PEUVENT ÊTRE ACHETÉS QU'AUX VOYAGEURS	
		En provenance des pays indiqués ci-après:	Et à concurrence des montants maxima indiqués ci-dessous.
Schillings autrichiens..	Coupures de moins de 100 schillings.	Autriche.	*a*) 100 shillings pour les résidents autrichiens, montant pouvant éventuellement comprendre des monnaies étrangères autres que le schilling pour une contrevaleur maximum de 10 schillings. *b*) 20 schillings pour les personnes autres que les résidents autrichiens.
Lires	1.000 lires ou au-dessous (qu'il s'agisse de billets émis par la Banque d'Italie ou par les autorités militaires alliées).	Italie.	10.000 lires.

MINISTÈRE DES FINANCES ET

DIRECTION GENERALE DES DOUANES. — 2e DIVISION

TABLEAU PAR GROUPEMENTS

IMPORTATIONS

Mois de mars 1948 et 1947.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS en tonnes métriques.		VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
			1948			1947		
	1948	1947	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.
Energie	2.159.420	(1)	7.580	32	7.612	(1)	(1)	(1)
Matières premières et demi-produits:								
Pour l'industrie:								
D'origine industriede	671.042	»	8.967	2.296	11.263	»	»	»
D'origine agricole	280.100	»	5.962	704	6.666	»	»	»
Pour l'agriculture:								
D'origine industrielle	47.201	»	553	10	563	»	»	»
D'origine agricole	37.656	»	739	376	1.115	»	»	»
Moyens d'équipement:								
D'origine industrielle:								
Pour l'industrie	51.926	»	3.641	44	3.685	»	»	»
Pour l'agriculture	6.298	»	670	1	671	»	»	»
Produits de consommation:								
Durables	4.409	»	622	130	752	»	»	»
Non durables:								
Pour l'alimentation humaine	413.299	»	5.672	11.270	16.342	»	»	»
Autres	5.167	»	1.188	215	1.403	»	»	»
Total	3.676.518	2.353.003	34.994	15.078	50.072	20.418	6.668	27.086

Trois premiers mois des années 1948 et 1947.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS en tonnes métriques.		VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
			1948			1947		
	1948	1947	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers	France d'outre-mer.	Total.
Energie	(A) 4.256.677	(1)	(B) 12.927	39	12.966	(1)	(1)	(1)
Matières premières et demi-produits:								
Pour l'industrie:								
D'origine industriede	1.382.589	»	16.370	3.800	20.170	»	»	»
D'origine agricole	571.337	»	12.945	1.616	14.561	»	»	»
Pour l'agriculture:								
D'origine industrielle	97.833	»	1.091	15	1.106	»	»	»
D'origine agricole	86.265	»	1.548	1.213	2.761	»	»	»
Moyens d'équipement:								
D'origine industrielle:								
Pour l'industrie	148.428	»	7.815	106	7.921	»	»	»
Pour l'agriculture	12.150	»	1.337	3	1.340	»	»	»
Produits de consommation:								
Durables	10.018	»	1.322	318	1.640	»	»	»
Non durables:								
Pour l'alimentation humaine	895.654	»	9.186	27.230	36.416	»	»	»
Autres	9.493	»	2.249	428	2.677	»	»	»
Total	7.470.424	6.467.298	66.790	34.768	101.558	56.951	19.648	76.502

(1) En raison des modifications apportées à la nomenclature du tarif des douanes et à la nomenclature statistique, les antérieurs ne pourront être fournis qu'à partir du mois de janvier 1949.

(A) Deux premiers mois de 1948, lire: 2.097.527 tonnes métriques.

(B) Deux premiers mois de 1948, lire: 5.347 millions de francs

DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

3e BUREAU. — STATISTIQUE COMMERCIALE

D'UTILISATION. — COMMERCE SPECIAL

EXPORTATIONS

Mois de mars 1948 et 1947.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS en tonnes métriques		VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
			1948			1947		
	1948	1947	Pays étrangers	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.
Energie	57.241	(1)	159	158	317	(1)	(1)	(1)
Matières premières et demi-produits:								
Pour l'industrie:								
D'origine industrielle	809.741	»	5.669	3.318	8.987	»	»	»
D'origine agricole	55.890	»	796	290	1.086	»	»	»
Pour l'agriculture:								
D'origine industrielle	86.860	»	292	385	677	»	»	»
D'origine agricole	8.605	»	563	104	667	»	»	»
Moyens d'équipement:								
D'origine industrielle:								
Pour l'industrie	31.600	»	1.557	2.886	4.443	»	»	»
Pour l'agriculture	3.045	»	150	264	414	»	»	»
Produits de consommation:								
Durables	18.305	»	1.988	2.487	4.475	»	»	»
Non durables:								
Pour l'alimentation humaine	51.304	»	1.519	2.193	3.712	»	»	»
Autres	20.361	»	3.678	4.848	8.526	»	»	»
Total	1.203.012	833.186	16.371	16.933	33.304	9.457	6.112	15.669

Trois premiers mois des années 1948 et 1947.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS en tonnes métriques.		VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
			1948			1947		
	1948	1947	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.
Energie	123.569	(1)	293	351	644	(1)	(1)	(1)
Matières premières et demi-produits:								
Pour l'industrie:								
D'origine industrielle	1.991.700	»	11.264	5.025	16.289	»	»	»
D'origine agricole	105.617	»	1.211	470	1.681	»	»	»
Pour l'agriculture:								
D'origine industrielle	196.390	»	676	598	1.274	»	»	»
D'origine agricole	28.253	»	1.024	435	1.459	»	»	»
Moyens d'équipement:								
D'origine industrielle:								
Pour l'industrie	63.457	»	2.708	4.676	7.384	»	»	»
Pour l'agriculture	4.804	»	216	420	636	»	»	»
Produits de consommation:								
Durables	33.057	»	3.312	4.041	7.353	»	»	»
Non durables:								
Pour l'alimentation humaine	109.622	»	3.063	4.365	7.428	»	»	»
Autres	36.626	»	6.321	8.040	14.361	»	»	»
Total	2.701.455	3.040.908	30.088	28.421	58.509	29.191	18.310	47.501

(1) En raison des modifications apportées à la nomenclature du tarif des douanes et à la nomenclature statistique, les antérieurs ne pourront être fournis qu'à partir du mois de janvier 1949.

TABLEAU PAR GRANDES

IMPORTATIONS

Mois de mars 1948.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Mars 1948.		Moyenne de janvier et février 1948.		Mars 1948.		Moyenne de janvier et février 1948.	
	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.
Animaux vivants. — Produits animaux.	11.083	2.791	5.732	3.045	1.032	474	378	425
Céréales	113.664	2.091	40.244	863	2.066	70	675	37
Autres produits du règne végétal	100.158	100.065	40.365	99.390	2.864	4.840	1.128	4.667
Corps gras, cires	7.179	3.591	6.071	300	571	239	482	25
Produits des industries alimentaires. — Boissons. — Tabacs	13.669	131.135	3.696	79.608	670	6.396	196	3.459
Houilles crues, cokes, agglomérés, lignites, etc.	1.390.717	11.559	721.094	1.560	3.490	32	1.545	4
Produits pétroliers	905.223	»	(A) 335.244	6	4.666	»	(A) 1.211	»
Autres produits minéraux (minerais, matériaux, etc.)	139.933	225.035	171.452	61.329	783	986	473	217
Produits chimiques	11.816	180	6.283	100	511	5	252	3
Produits des industries parachimiques	37.538	1.539	20.666	400	951	58	501	31
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	6.545	3.522	5.025	3.134	491	306	378	274
Cuirs et peaux. — Ouvrages en ces matières	9.676	890	6.992	464	349	298	588	131
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	212.112	11.942	95.291	6.283	886	283	378	123
Papier et ses applications	46.331	77	19.832	31	1.130	2	523	1
Matières premières textiles	43.793	6.117	30.010	1.167	5.977	542	2.165	83
Filés, fils et ficelles	1.295	248	1.943	148	268	27	193	23
Tissus et autres articles textiles	1.092	177	1.112	118	336	156	225	97
Articles confectionnés en tissu. — Bonneterie	2.077	544	1.160	374	167	67	105	40
Chaussures, chapeaux, articles de mode	60	86	80	32	75	45	75	20
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	18.004	1.060	11.882	638	167	8	132	5
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	1	»	»	»	115	1	104	2
Métaux communs	35.604	2.210	38.758	1.687	1.990	111	1.228	91
Ouvrages en métaux	5.116	122	3.523	75	257	5	180	4
Machines et appareils	12.515	35	7.764	36	1.983	5	1.267	5
Construction électrique	1.078	4	652	5	416	1	222	»
Matériel de transport	40.108	36	37.810	170	2.050	2	959	4
Instrument de mesure et scientifiques. — Horlogerie	104	1	75	3	171	»	113	1
Instruments de musique	22	»	10	»	23	»	6	»
Armes et munitions	30	»	199	»	3	»	4	»
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.)	44	115	40	97	15	22	16	17
Objets d'art et de collection	1	»	»	1	3	1	1	3
Colis postaux	14	27	31	13	15	6	15	3
Total	3.171.352	505.166	1.612.886	284.067	34.994	15.078	15.898	9.845

(A) Chiffres rectifiés.

CATEGORIES DE MARCHANDISES

EXPORTATIONS

Mois de mars 1948.

Comparaison avec la moyenne des deux premiers mois de l'année 1948.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Mars 1948.		Moyenne de janvier et février 1948.		Mars 1948.		Moyenne de janvier et février 1948.	
	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.
Animaux vivants. — Produits animaux.	616	2.389	606	1.118	91	313	87	151
Produits du règne végétal	9.361	12.393	6.512	14.031	911	356	528	319
Corps gras, cires	59	1.451	11	981	13	107	1	74
Boissons	6.940	12.921	2.778	5.557	991	623	359	243
Produits des industries alimentaires. — Tabacs	1.066	18.518	755	9.116	171	1.039	87	506
Produits minéraux	609.316	67.968	493.527	30.577	732	332	385	116
Produits chimiques	31.470	13.287	21.706	3.886	766	308	347	91
Produits des industries parachimiques.	63.091	29.264	47.576	9.736	1.166	1.253	499	306
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	1.015	1.554	495	614	212	301	78	126
Cuirs et peaux. — Pelleteries et fourrures	912	441	525	172	70	56	154	32
Ouvrages en cuir ou en peau	14	181	5	59	437	94	21	18
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	37.250	23.033	15.005	11.427	373	562	96	188
Papier et ses applications	9.502	8.583	2.359	2.084	763	573	245	166
Matières premières textiles	4.128	486	4.292	115	736	70	439	18
Filés, fils et ficelles	1.399	828	1.185	303	1.259	247	789	69
Tissus et autres articles	1.297	4.151	636	1.202	2.322	2.175	809	692
Articles confectionnés en tissu. — Bonneterie	1.018	1.552	286	711	313	635	100	271
Chaussures, chapeaux, articles de mode.	35	322	15	109	68	196	24	62
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	6.180	11.132	4.628	4.689	401	401	161	175
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	16	4	7	3	213	49	86	29
Métaux communs	27.571	29.367	14.821	6.944	841	960	340	190
Ouvrages en métaux	4.338	11.388	1.661	3.457	346	1.090	143	306
Machines et appareils	5.079	6.779	2.575	2.295	929	1.195	341	372
Construction électrique	776	2.853	308	1.000	337	679	96	227
Voitures automobiles, cycles, etc.	4.578	8.835	1.709	2.732	1.146	1.924	335	530
Autre matériel de transport	1.921	2.808	5.066	3.055	44	114	27	29
Instruments de mesure et scientifiques. — Horlogerie	203	225	77	99	269	151	84	56
Instruments de musique	32	53	21	19	40	22	16	8
Armes et munitions	166	56	69	22	126	20	41	9
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.)	83	368	42	124	101	152	42	44
Objets d'art et de collection	3	3	3	1	11	6	13	1
Colis postaux	115	1.779	79	578	172	604	81	264
Total	923.208	279.804	632.315	116.756	16.371	16.933	6.859	5.744

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS. — (Commerce spécial.)

Résultats du mois de mars 1948.

(Comparaison avec les années antérieures.)

I. — Pays étrangers.

	QUANTITÉS (EN MILLIERS DE TONNES) Mars.			VALEURS (EN MILLIARDS DE FRANCS) Mars.		
	1948.	1947.	1938.	1948.	1947.	1938.
Importations	3.171	2.034	3.321	35,0	20,4	2,6
Exportations	923	655	1.936	16,4	9,5	1,6
Balance « Pays étrangers »	— 2.248	— 1.379	— 1.385	— 18,6	— 10,9	— 1,0
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de				47 p. 100	47 p. 100	62 p. 100

II. — France d'outre-mer.

	QUANTITÉS (EN MILLIERS DE TONNES) Mars.			VALEURS (EN MILLIARDS DE FRANCS) Mars.		
	1948.	1947.	1938.	1948.	1947.	1938.
Importations	505	325	572	15,1	6,7	0,9
Exportations	280	178	161	16,9	6,4	0,6
Balance « France d'outre-mer »	— 225	— 147	— 411	+ 1,8	— 0,3	— 0,3
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de				112 p. 100	96 p. 100	67 p. 100

Ministère des finances et des affaires économiques et sous-secrétariat d'Etat à l'agriculture.

Modificatif à l'avis aux importateurs de poisson de mer frais, congelé ou salé à provenir du Danemark, publié au Journal officiel *du 19 mars 1948.*

L'avis aux importateurs de poisson de mer frais, congelé ou salé à provenir du Danemark, publié au *Journal officiel* du 19 mars 1948, est modifié comme suit:

« Jusqu'à nouvel avis et en tout état de cause jusqu'au 10 mai 1948 au plus tard, il pourra être procédé, sans présentation au service des douanes lors des entrées en France des marchandises, de la licence réglementaire, à des importations de poisson frais, congelé et salé des espèces énumérées ci-dessous, jusqu'à épuisement du crédit global de 6.500.000 couronnes danoises prévu par l'avis précité du 19 mars 1948:

« Filets de cabillauds congelés (*Gadus morrhua;* appellation danoise: Torsk) sans peau et sans ventre, de plus de 25 cm.

« Harengs salés (*Clupea harengus;* appellation danoise: Sild), provenant de la pêche des mois de septembre-octobre, du moule de 6 à 10 au kilogramme, matières grasses 15 à 20, en barils de 50 à 100 kg.

« Harengs guais frais ou congelés (*Clupea harengus;* appellation danoise: Sild).

« Cabillauds frais ou congelés (*Gadus morrhua;* appellation danoise: Torsk), vidés et étêtés, de plus de 1 k.

« Cabillauds frais ou congelés de plus de 750 g.

« Limandes (*Pleuronectes limanda;* appellation danoise: Ising ou Slette), fraîches ou congelées, vidées, de plus de 120 g.

« Carrelets ou plies (*Pleuronectes platessa;* appellation danoise: Rodspaette), frais ou congelés, vidés, de plus de 120 g.

« Eglefins (*Gadus aeglefinus;* appellation danoise: Kuller), frais ou congelés, vidés, étêtés, de plus de 1 kg.

« Baudroies (*Lophius piscatorius;* appellation danoise: Breifleab ou Havtaske), vidées, étêtées.

« Maquereaux (*Scomber scombrus;* appellation danoise: Makrel).

« Pocheteaux blancs (*Raia batis;* appellation danoise: Skate), en aile.

« Merluches noires ou colins noirs (*Gadus virens;* appellation danoise: Graasej), vidées, étêtées.

« Merlans (*Gadus merlangus;* appellation danoise: Hvitling), vidés, étêtés.

« Cette faculté est offerte sous les réserves suivantes:

« 1° Les importateurs souscriront auprès du service compétent de l'administration des douanes une soumission portant l'engagement de régulariser les opérations effectuées, par la présentation ultérieure de leur licence;

« 2° Le prix franco-frontière française, marchandise non dédouanée, pour chaque espèce ou chaque catégorie de poisson ou produit importé, ne pourra en aucun cas dépasser les taux suivants:

	francs
« Filets de cabillauds congelés	107,28
« Harengs salés	51,45
« Harengs guais frais ou congelés	38,03
« Cabillauds frais ou congelés de plus de 1 kg	53,69
« Cabillauds frais ou congelés de plus de 750 g	44,74
« Limandes	44,74
« Carrelets	44,74
« Aiglefins	58,16
« Baudroies, « Maquereaux, « Pocheteaux blancs, « Merluches noires ou colins noirs, « Merlans	44,74

« 3° Les entrées en France ne pourront être effectuées que par le seul port de Boulogne-sur-mer et le seul bureau de douanes de Jeumont.

« Les importateurs seront tenus d'avertir les représentants permanents du sous-secrétariat d'Etat à l'agriculture (service du poisson) aux postes frontière précités, au fur et à mesure du passage de la marchandise.

« Ces délégués leur notifieront la répartition et les lieux de destination des contingents de poisson.

« En outre, les importateurs devront soumettre les marchandises, au fur et à mesure de leur passage à la frontière à un contrôle qualitatif et quantitatif effectué en présence d'un de leurs représentants.

« Ce contrôle pourra s'exercer soit au point d'entrée en France par les soins du ravitaillement général en liaison avec le service des douanes et l'office scientifique et technique des pêches maritimes, soit en tout autre lieu en France par les soins du ravitaillement général en liaison avec l'office scientifique et technique des pêches maritimes.

« A la condition que les réserves ci-dessus soient respectées, les licences de régularisation seront délivrées à chaque importateur au prorata des quantités importées par lui sur présentation, à l'appui du dossier de sa demande de licence, des certificats d'importation visés par le service des douanes ».

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 100-97 Paris).

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

ELECTROTUBE-SOLESMES

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 360 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 6, RUE DARU, PARIS (8e)
R. C.: Seine 234285 B.

Obligations 3 3/4 0/0 1915 *de* 5.000 F *nominal.*

Troisième amortissement.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 5.000 obligations de 5.000 F, émission 1915, la société Electrotube-Solesmes a racheté sur le marché le nombre d'obligations prévu pour l'amortissement de l'emprunt au 1er mai 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort sur ces titres.

Les amortissements antérieurs ont également été effectués par voie de rachat en Bourse.

SOCIETE ANONYME DIEBOLD & Ce

CAPITAL: 2.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 123, RUE MAC-MAHON, NANCY

Treizième tirage. — 3 *avril* 1948.

MM. les obligataires sont informés que les soixante-quatorze obligations 5 1/2 0/0 1930 portant les numéros:

19	29	42	43	47	57	90	93
129	142	158	178	190	191	209	217
281	339	341	372	390	420	440	484
497	505	511	515	577	628	644	655
711	729	741	790	797	806	818	827
851	866	889	892	921	955	962	993
1.042	1.099	1.237	1.264	1.352	1.389	1.394	1.414
1.418	1.468	1.496	1.526	1.599	1.607	1.608	1.658
1.734	1.741	1.746	1.766	1.768	1.776	1.863	1.902
1.910	1.920						

sorties au tirage du 3 avril 1948 sont remboursables à partir du 15 avril 1948, à la Société nancéienne de crédit industriel et dépôts, 4, place Maginot, à Nancy.

Liste de rappel des obligations 5 1/2 0/0 1930 non remboursées à la date du 3 avril 1948.

22	76	132	135	152	198	272	275
289	298	313	319	362	369	371	385
392	394	396	419	470	471	501	507
508	530	547	548	551	566	569	650
719	750	779	780	781	799	801	807
808	856	883	884	885	891	936	999
1.113	1.149	1.156	1.163	1.178	1.185	1.217	1.221
1.292	1.395	1.450	1.461	1.534	1.590	1.911	1.912
1.914							

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du* 25 *mars* 1936.)

LIP

Société anonyme d'horlogerie

CAPITAL: 24.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
6, RUE DES CHALETS, BESANÇON (DOUBS)
Registre du commerce: Besançon n° 1868.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 5 1/2 0/0 1948 de 15 millions de francs nominal, représenté par 3.000 obligations de 5.000 F nominal amortissable en 20 ans.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des amortissements.	NOMBRE de titres à amortir.
1	1er mars 1949.....	86
2	— 1950.....	91
3	— 1951.....	96
4	— 1952.....	101
5	— 1953.....	107
6	— 1954.....	112
7	— 1955.....	119
8	— 1956.....	125
9	— 1957.....	132
10	— 1958.....	139
11	— 1959.....	147
12	— 1960.....	155
13	— 1961.....	164
14	— 1962.....	172
15	— 1963.....	182
16	— 1964.....	192
17	— 1965.....	203
18	— 1966.....	214
19	— 1967.....	225
20	— 1968.....	238
Total.....		3.000

Compagnie industrielle des Sables de Nemours

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 7.735.000 F
SIÈGE SOCIAL:
12, BOULEVARD DE LA MADELEINE, PARIS
Registre du commerce: Seine n° 114309.

Obligations 4 0/0 1945 *de* 2.000 *F.*

Troisième tirage.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des 78 obligations 4 0/0 1945, dont l'amortissement est fixé au 15 mai 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 et 1947 ont été couverts par rachats en Bourse.

(*Le taleau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du* 14 *juin* 1945.)

PAPETERIE DE RENAGE

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 22.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A RENAGE (ISÈRE)
R. C.: Saint-Marcellin n° 2548.

Obligations de 2.000 *F* 4 0/0 1915.

Troisième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 130 obligations 4 0/0 1915, dont l'amortissement est fixé au 15 mai 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 et 1947 ont été couverts par rachats en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du* 23 *juin* 1945.)

LES NEGOCIANTS NEGOBEUREUF

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 7.697.250 F
SIÈGE SOCIAL: 7, RUE DE LA POTERIE, PARIS (1er)
R. C.: Seine 79240.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 135 obligations 4 0/0 1913 dont le cinquième amortissement est prévu pour le 1er mai 1948.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en avril 1948.

Liste de rappel des obligations 4 0/0 1943 sorties à des tirages antérieurs et non remboursées au 27 février 1948.

390 — 633 et 634 — 715 — 1.457 — 1.590 — 1.609 et 1.610 — 1.796 à 1.800 — 1.886 à 1.889 — 2.011 à 2.013 — 2.261 et 2.262 — 2.419 et 2.420 — 2.601 à 2.605 — 2.983 — 3.171 à 3.175.

Manufacture Française de Tapis et Couvertures

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 75 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
5, BOULEVARD SAINT-JEAN, BEAUVAIS
R. C.: Beauvais n° 2399.

Liste numérique des 262 obligations 4 1/2 0/0 1947 sorties au premier tirage effectué le 2 avril 1948.

13.319 à 13.580.

Le remboursement de ces obligations s'effectuera à partir du 1er mai 1948.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du* 10 *août* 1947.)

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 500 F 4 1/2 0/0 1907-1910-1913
DE LA
Société Energie électrique du Nord de la France.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 142.500.000 F, DONT LE SIÈGE SOCIAL EST A PARIS, 12, RUE D'AGUESSEAU

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

Tirage du 16 février 1948.

Mille quatre cent vingt et une obligations, remboursables à partir du 15 mai 1948, avec le coupon du 15 novembre 1948 attaché, à 491,18 F.

23	36	80	96	104	146	152
166	171	182	186	236	269	293
301	302	338	346	436	459	479
527	544	551	583	606	624	639
650	677	687	692	707	710	729
785	791	804	876	882	907	909
922	974	1.012	1.013	1.059	1.074	1.085
1.099	1.102	1.108	1.148	1.166	1.193	1.198
1.207	1.233	1.258	1.275	1.279	1.291	1.301
1.329	1.333	1.341	1.343	1.353	1.356	1.371
1.372	1.375	1.402	1.410	1.412	1.423	1.437
1.447	1.457	1.459	1.469	1.471	1.473	1.476
1.490	1.491	1.508	1.541	1.549	1.556	1.561
1.568	1.569	1.571	1.573	1.618	1.629	1.641
1.645	1.648	1.687	1.707	1.715	1.723	1.809
1.829	1.846	1.869	1.873	1.892	1.899	1.918
1.931	1.969	1.990	1.992	2.008	2.072	2.116
2.147	2.191	2.213	2.214	2.232	2.272	2.304
2.314	2.320	2.342	2.346	2.349	2.356	2.367
2.434	2.499	2.529	2.534	2.555	2.583	2.588
2.594	2.596	2.609	2.626	2.637	2.683	2.686
2.712	2.746	2.750	2.759	2.763	2.768	2.820
2.893	2.896	2.920	2.923	2.934	2.942	2.945
2.950	2.956	2.979	3.039	3.064	3.067	3.096
3.113	3.121	3.171	3.212	3.222	3.253	3.284
3.314	3.326	3.348	3.364	3.385	3.411	3.434
3.466	3.471	3.516	3.521	3.559	3.567	3.602
3.613	3.634	3.651	3.657	3.686	3.694	3.696
3.698	3.743	3.772	3.774	3.779	3.784	3.828
3.829	3.839	3.841	3.864	3.905	3.952	3.957
3.959	3.993	3.998	4.026	4.066	4.098	4.108
4.121	4.139	4.152	4.154	4.161	4.163	4.177
4.182	4.188	4.202	4.245	4.269	4.290	4.299
4.335	4.349	4.404	4.409	4.429	4.430	4.459
4.464	4.471	4.509	4.520	4.532	4.536	4.560
4.566	4.574	4.587	4.615	4.645	4.647	4.653
4.662	4.685	4.723	4.732	4.758	4.771	4.792
4.803	4.818	4.819	4.850	4.876	4.893	4.895
4.906	4.972	4.988	4.990	5.031	5.034	5.050
5.058	5.066	5.074	5.187	5.199	5.207	5.227
5.237	5.258	5.328	5.344	5.370	5.390	5.403
5.410	5.448	5.452	5.531	5.532	5.573	5.600
5.614	5.623	5.640	5.694	5.705	5.724	5.729
5.746	5.754	5.763	5.796	5.812	5.823	5.829
5.836	5.973	5.983	6.020	6.084	6.100	6.108
6.124	6.130	6.147	6.192	6.193	6.200	6.223
6.243	6.264	6.266	6.305	6.306	6.311	6.316
6.326	6.352	6.393	6.430	6.436	6.473	6.477
6.488	6.517	6.536	6.582	6.589	6.598	6.603
6.619	6.632	6.647	6.676	6.692	6.702	6.707
6.714	6.772	6.844	6.881	6.904	6.917	6.934
6.951	6.985	6.996	6.998	6.999	7.011	7.056
7.061	7.069	7.113	7.114	7.125	7.132	7.177
7.201	7.219	7.268	7.278	7.318	7.320	7.326
7.333	7.337	7.358	7.404	7.406	7.421	7.424
7.429	7.456	7.458	7.462	7.465	7.542	7.606
7.621	7.636	7.650	7.706	7.741	7.746	7.753
7.759	7.820	7.847	7.850	7.869	7.879	7.903
7.904	7.916	7.921	7.923	7.932	8.002	8.006
8.046	8.064	8.066	8.087	8.112	8.226	8.236
8.244	8.269	8.293	8.316	8.325	8.345	8.408
8.416	8.425	8.440	8.454	8.458	8.539	8.579
8.586	8.592	8.614	8.629	8.630	8.639	8.674
8.680	8.713	8.715	8.738	8.768	8.837	8.852
8.871	8.883	8.951	8.968	9.069	9.080	9.123
9.186	9.198	9.200	9.244	9.235	9.238	9.254
9.325	9.337	9.388	9.408	9.414	9.493	9.519
9.553	9.561	9.625	9.636	9.637	9.649	9.651
9.666	9.670	9.678	9.742	9.794	9.795	9.799
9.803	9.821	9.822	9.853	9.864	9.879	9.923
9.928	9.943	9.954	9.955	9.967	9.992	9.994
10.000	10.002	10.017	10.038	10.041	10.050	10.052
10.062	10.071	10.085	10.156	10.183	10.206	10.235
10.255	10.281	10.289	10.338	10.346	10.353	10.358
10.370	10.374	10.378	10.397	10.443	10.446	10.458
10.496	10.516	10.534	10.543	10.544	10.556	10.602
10.635	10.637	10.688	10.697	10.698	10.700	10.722
10.737	10.813	10.828	10.887	10.895	10.928	10.972
10.986	11.037	11.050	11.062	11.063	11.096	11.116
11.163	11.165	11.201	11.204	11.224	11.251	11.273
11.277	11.278	11.307	11.311	11.318	11.323	11.340
11.370	11.372	11.406	11.441	11.458	11.465	11.469
11.483	11.485	11.531	11.558	11.560	11.573	11.574
11.580	11.618	11.620	11.627	11.632	11.646	11.651
11.655	11.667	11.696	11.713	11.734	11.807	11.853
11.861	11.894	11.920	11.942	11.953	11.962	12.008
12.019	12.035	12.050	12.112	12.119	12.123	12.135
12.161	12.184	12.264	12.278	12.282	12.304	12.331
12.352	12.365	12.366	12.370	12.408	12.426	12.439
12.455	12.471	12.486	12.491	12.533	12.536	12.540
12.590	12.614	12.628	12.632	12.762	12.778	12.783
12.789	12.820	12.825	12.842	12.846	12.858	12.878
12.903	12.910	12.915	12.976	12.984	13.040	13.044
13.083	13.092	13.123	13.144	13.145	13.147	13.219
13.223	13.254	13.256	13.261	13.321	13.326	13.377
13.380	13.391	13.395	13.437	13.487	13.524	13.574
13.577	13.598	13.600	13.601	13.636	13.637	13.660
13.661	13.680	13.720	13.746	13.796	13.811	13.823
13.850	13.890	13.906	13.911	13.980	13.989	14.000
14.025	14.040	14.075	14.090	14.106	14.111	14.117
14.121	14.139	14.141	14.152	14.182	14.202	14.208
14.209	14.213	14.223	14.244	14.255	14.256	14.270
14.287	14.304	14.313	14.321	14.330	14.351	14.361
14.384	14.388	14.391	14.401	14.418	14.440	14.444
14.450	14.474	14.506	14.514	14.552	14.553	14.563
14.598	14.604	14.608	14.634	14.648	14.664	14.669
14.675	14.712	14.716	14.756	14.759	14.780	14.807
14.819	14.824	14.827	14.844	14.850	14.851	14.854
14.879	14.896	14.901	14.928	14.951	14.964	14.983
15.017	15.042	15.045	15.074	15.081	15.172	15.179
15.180	15.186	15.251	15.261	15.300	15.309	15.312
15.337	15.368	15.391	15.429	15.446	15.459	15.564
15.569	15.572	15.573	15.576	15.601	15.617	15.630
15.715	15.716	15.731	15.743	15.744	15.750	15.762
15.783	15.785	15.795	15.812	15.833	15.851	15.859
15.881	15.886	15.913	15.916	15.941	15.945	19.953
15.965	16.056	16.081	16.088	16.105	16.109	16.130
16.142	16.151	16.165	16.178	16.184	16.206	16.219
16.235	16.288	16.319	16.329	16.343	16.364	16.369
16.383	16.397	16.415	16.419	16.420	16.457	16.461
16.478	16.511	16.541	16.561	16.587	16.600	16.603
16.627	16.636	16.648	16.715	16.722	16.737	16.745
16.769	16.830	16.836	16.867	16.882	16.937	16.956
16.986	17.035	17.037	17.054	17.070	17.081	17.089
17.103	17.213	17.224	17.237	17.258	17.277	17.288
17.310	17.328	17.354	17.404	17.412	17.422	17.426
17.433	17.477	17.484	17.562	17.590	17.667	17.677
17.698	17.718	17.732	17.740	17.775	17.792	17.793
17.821	17.825	17.893	17.900	17.929	17.973	17.977
17.982	17.999	18.009	18.020	18.045	18.059	18.119
18.149	18.151	18.166	18.186	18.205	18.213	18.216
18.217	18.221	18.234	18.237	18.259	18.280	18.299
18.322	18.324	18.344	18.345	18.398	18.403	18.405
18.413	18.421	18.450	18.479	18.484	18.493	18.498
18.501	18.519	18.611	18.618	18.651	18.655	18.721
18.761	18.766	18.817	18.844	18.858	18.862	18.867
18.900	18.906	18.936	18.937	18.939	18.963	19.039
19.041	19.051	19.056	19.072	19.089	19.093	19.116
19.122	19.141	19.191	19.272	19.310	19.339	19.344
19.352	19.363	19.373	19.400	19.429	19.437	19.448
19.455	19.472	19.499	19.529	19.535	19.548	19.552
19.567	19.607	19.625	19.638	19.685	19.704	19.715
19.768	19.775	19.801	19.809	19.829	19.841	19.870
19.882	19.889	19.923	19.962	19.966	20.001	20.034
20.039	20.076	20.083	20.089	20.095	20.096	20.121
20.134	20.143	20.190	20.255	20.271	20.282	20.328
20.345	20.346	20.363	20.380	20.418	20.433	20.440
20.452	20.457	20.467	20.529	20.544	20.579	20.583
20.603	20.604	20.607	20.615	20.616	20.624	20.626
20.635	20.644	20.648	20.651	20.674	20.6?8	20.698
20.718	20.720	20.786	20.823	20.839	20.850	20.853
20.953	20.957	20.963	20.967	20.974	20.994	21.013
21.014	21.016	21.034	21.049	21.062	21.072	21.079
21.118	21.123	21.188	21.206	21.214	21.237	21.264
21.270	21.291	21.299	21.305	21.316	21.323	21.329
21.341	21.346	21.370	21.391	21.447	21.454	21.465
21.476	21.481	21.499	21.500	21.507	21.521	21.529
21.531	21.535	21.562	21.624	21.686	21.776	21.777
21.808	21.831	21.835	21.841	21.848	21.882	21.887
21.935	22.008	22.043	22.034	22.052	22.079	22.080
22.130	22.169	22.190	22.203	22.211	22.248	22.257
22.262	22.263	22.272	22.284	22.349	22.366	22.377
22.425	22.434	22.436	22.498	22.527	22.531	22.551
22.559	22.562	22.567	22.582	22.604	22.625	22.652
22.674	22.676	22.681	22.686	22.694	22.728	22.742
22.770	22.777	22.780	22.789	22.792	22.795	22.796
22.823	22.832	22.853	22.871	22.886	22.902	22.930
22.955	22.969	23.019	23.020	23.027	23.019	23.095
23.100	23.117	23.156	23.176	23.219	23.247	23.248
23.271	23.300	23.317	23.330	23.387	23.392	23.401
23.418	23.432	23.439	23.457	23.460	23.487	23.488
23.524	23.525	23.541	23.556	23.564	23.575	
23.619	23.626	23.636	23.650	23.661	22.665	23.710
23.734	23.744	23.778	23.802	23.831	23.867	23.905
23.943	23.954	23.959	23.968	23.975	23.984	23.985
23.995	23.998	24.003	24.028	24.041	24.042	24.092
24.126	24.139	24.157	24.164	24.179	24.197	24.211
24.216	24.223	24.231	24.243	24.246	24.261	24.274
24.277	24.280	24.293	24.302	24.308	24.310	24.327
24.344	24.346	24.368	24.381	24.389	24.392	24.398
24.469	24.484	24.538	24.624	24.672	24.692	24.719
24.717	24.745	24.770	24.780	24.812	24.818	24.827
24.836	24.874	24.911	25.000	25.008	25.027	25.060
25.085	25.159	25.168	25.171	25.189	25.196	25.198
25.216	25.233	25.239	25.244	25.280	25.282	25.283
25.291	25.333	25.366	25.391	25.417	25.454	25.469
25.478	25.479	25.489	25.507	25.515	25.549	25.550
25.579	25.582	25.603	25.674	25.700	25.715	25.734
25.759	25.763	25.769	25.772	25.789	25.795	25.814
25.823	25.870	25.889	25.903	25.913	25.941	25.999
26.003	26.012	26.044	26.045	26.051	26.059	26.095
26.113	26.152	26.157	26.210	26.213	26.257	26.324
26.338	26.346	26.370	26.380	26.381	26.384	26.402
26.409	26.431	26.441	26.453	26.492	26.493	26.539
26.570	26.586	26.598	26.610	26.633	26.666	26.671
26.693	26.724	26.732	26.772	26.792	26.806	26.869
26.842	26.858	26.862	26.900	26.942	26.961	26.996
27.010	27.098	27.136	27.153	27.159	27.180	27.223
27.245	27.282	27.295	27.301	27.304	27.320	27.341
27.352	27.380	27.387	27.437	27.481	27.512	27.565
27.584	27.590	27.629	27.669	27.688	27.689	27.703
27.738	27.747	27.809	27.814	27.840	27.841	27.847
27.851	27.914	27.937	27.959	27.964	27.966	27.996

Obligations sorties aux tirages antérieurs et restant à rembourser.

***Tirage* 1947.**

Coupons n° 80 et suivants attachés: à 491,18 F net pour tous porteurs et nominatifs.

26	35	77	88	98	101	108
112	116	113	118	135	139	168
185	223	256	265	325	328	361
392	429	445	451	475	481	484
490	520	578	631	633	704	724
725	733	739	748	753	781	786
818	847	852	867	892	895	943
955	963	984	995	996	1.045	1.066
1.069	1.075	1.087	1.091	1.096	1.123	1.168
1.219	1.240	1.272	1.304	1.330	1.336	1.347
1.350	1.362	1.392	1.448	1.465	1.466	1.497
1.509	1.524	1.563	1.602	1.678	1.734	1.781
1.788	1.818	1.828	1.830	1.862	1.935	1.937
2.016	2.102	2.121	2.124	2.145	2.163	2.168
2.290	2.313	2.328	2.362	2.380	2.419	2.421
2.422	2.456	2.468	2.501	2.547	2.559	2.573
2.701	2.707	2.711	2.787	2.793	2.823	2.883
2.960	2.961	2.975	3.073	3.106	3.146	3.239
3.243	3.257	3.273	3.274	3.289	3.293	3.336
3.372	3.396	3.402	3.440	3.493	3.505	3.739
3.812	3.813	3.845	3.860	3.863	3.879	3.906
3.939	3.971	3.986	3.991	4.015	4.114	4.156
4.186	4.249	4.262	4.308	4.361	4.371	4.375
4.437	4.491	4.531	4.547	4.573	4.684	4.704
4.709	4.710	4.742	4.748	4.770	4.837	4.896
4.921	4.942	4.963	5.020	5.025	5.026	5.039
5.053	5.127	5.152	5.157	5.167	5.178	5.212
5.221	5.233	5.332	5.343	5.385	5.388	5.405
5.481	5.486	5.494	5.508	5.542	5.541	5.641
5.656	5.695	5.728	5.730	5.740	5.741	5.742
5.780	5.807	5.816	5.837	5.838	5.878	5.928
5.966	5.968	5.970	5.974	5.978	6.043	6.096
6.101	6.111	6.153	6.205	6.244	6.290	6.311
6.337	6.343	6.386	6.389	6.407	6.451	6.453
6.464	6.478	6.489	6.507	6.511	6.522	6.527
6.540	6.572	6.575	6.618	6.664	6.690	6.729
6.770	6.813	6.877	6.934	6.983	6.992	7.025
7.055	7.057	7.064	7.075	7.093	7.130	7.135
7.246	7.309	7.354	7.459	7.453	7.454	7.461
7.497	7.530	7.531	7.556	7.565	7.571	7.586
7.614	7.616	7.647	7.651	7.695	7.750	7.809
7.830	7.831	7.909	7.948	7.954	7.978	8.003
8.026	8.027	8.031	8.039	8.054	8.067	8.076
8.080	8.085	8.093	8.100	8.114	8.140	8.150
8.153	8.191	8.279	8.307	8.315	8.338	8.409
8.481	8.486	8.510	8.559	8.565	8.599	8.634
8.659	8.666	8.692	8.801	8.803	8.819	8.868
8.870	8.874	8.895	8.909	8.912	8.950	8.977
8.996	9.081	9.093	9.095	9.099	9.116	9.127
9.135	9.137	9.150	9.152	9.158	9.159	9.190
9.206	9.244	9.260	9.304	9.320	9.356	9.362
9.399	9.465	9.441	9.457	9.468	9.474	9.475
9.480	9.492	9.550	9.564	9.587	9.600	9.610
9.619	9.623	9.633	9.643	9.696	9.711	9.756
9.764	9.767	9.774	9.786	9.797	9.876	9.882
9.896	9.902	9.942	9.958	10.067	10.090	10.091
10.108	10.131	10.139	10.223	10.246	10.260	10.271
10.275	10.276	10.294	10.322	10.347	10.361	10.372
10.393	10.425	10.429	10.481	10.483	10.562	10.571
10.588	10.601	10.603	10.608	10.662	10.840	10.860
10.865	10.871	10.903	10.917	10.935	10.963	11.002
11.046	11.065	11.080	11.101	11.109	11.128	11.132
11.138	11.151	11.200	11.213	11.282	11.301	11.310
11.349	11.357	11.368	11.376	11.409	11.434	11.454

11.471	11.473	11.488	11.491	11.499	11.506	11.518
11.519	11.555	11.571	11.607	11.625	11.634	11.635
11.661	11.686	11.687	11.693	11.794	11.895	11.910
11.916	11.935	11.936	11.949	11.950	11.957	11.984
11.994	12.077	12.116	12.121	12.176	12.288	12.307
12.319	12.351	12.354	12.384	12.400	12.430	12.464
12.475	12.515	12.542	12.611	12.631	12.674	12.766
12.775	12.785	12.793	12.848	12.860	12.866	12.867
12.905	13.025	13.027	13.115	13.119	13.122	13.128
13.131	13.159	13.250	13.288	13.324	13.378	13.386
13.419	13.450	13.468	13.505	13.534	13.541	13.556
13.576	13.581	13.599	13.639	13.643	13.646	13.701
13.716	13.752	13.753	13.783	13.821	13.833	13.861
13.921	13.936	14.031	14.104	14.120	14.124	14.159
14.160	14.234	14.260	14.280	14.288	14.363	14.367
14.477	14.498	14.502	14.530	14.536	14.566	14.567
14.589	14.736	14.737	14.790	14.805	14.821	14.881
14.910	14.910	14.972	15.002	15.050	15.062	15.072
15.079	15.097	15.215	15.221	15.223	15.234	15.238
15.243	15.253	15.277	15.330	15.412	15.422	15.461
15.466	15.488	15.574	15.579	15.650	15.673	15.708
15.710	15.755	15.771	15.784	15.803	15.811	15.831
15.839	15.898	15.905	15.939	15.968	16.001	16.027
16.036	16.146	16.230	16.252	16.341	16.365	16.396
16.429	16.436	16.437	16.452	16.459	16.483	16.563
16.570	16.604	16.674	16.699	16.732	16.734	16.784
16.786	16.849	16.851	16.869	16.877	16.879	16.886
16.911	16.913	16.985	17.013	17.028	17.031	17.160
17.170	17.292	17.315	17.326	17.410	17.416	17.491
17.502	17.572	17.585	17.609	17.610	17.623	17.661
17.675	17.709	17.739	17.761	17.769	17.784	17.801
17.834	17.908	17.925	17.944	17.950	17.962	17.964
18.031	18.057	18.078	18.093	18.106	18.110	18.127
18.128	18.133	18.164	18.210	18.220	18.254	18.263
18.264	18.267	18.323	18.330	18.383	18.385	18.387
18.395	18.456	18.511	18.535	18.536	18.540	18.564
18.570	18.585	18.594	18.601	18.645	18.697	18.717
18.722	18.759	18.760	18.790	18.795	18.805	18.846
18.883	18.924	18.925	18.970	18.974	18.978	19.002
19.025	19.027	19.031	19.124	19.157	19.166	19.190
19.194	19.216	19.219	19.224	19.235	19.294	19.299
19.307	19.355	19.409	19.445	19.457	19.459	19.519
19.545	19.642	19.651	19.655	19.660	19.714	19.718
19.747	19.755	19.790	19.795	19.816	19.825	19.837
19.951	19.982	19.999	20.003	20.055	20.065	20.069
20.108	20.112	20.131	20.138	20.181	20.208	20.227
20.261	20.268	20.272	20.300	20.301	20.310	20.312
20.320	20.330	20.342	20.357	20.377	20.382	20.404
20.471	20.499	20.532	20.539	20.546	20.660	20.663
20.664	20.665	20.679	20.709	20.749	20.768	20.769
20.813	20.835	20.885	20.904	20.925	20.958	26.961
20.991	20.997	21.004	21.073	21.107	21.120	21.126
21.131	21.133	21.181	21.194	21.198	21.212	21.220
21.244	21.256	21.257	21.276	21.337	21.351	21.371
21.411	21.414	21.431	21.441	21.452	21.457	21.461
21.493	21.498	21.514	21.515	21.526	21.535	21.545
21.551	21.568	21.632	21.689	21.762	21.763	21.773
21.839	21.862	21.898	21.953	21.971	21.998	22.004
22.041	22.059	22.099	22.139	22.156	22.162	22.208
22.213	22.228	22.270	22.284	22.289	22.291	22.296
22.322	22.354	22.388	22.458	22.473	22.489	22.510
22.570	22.626	22.641	22.669	22.733	22.798	22.802
22.815	22.819	22.828	22.847	22.921	22.936	22.993
23.017	23.035	23.047	23.069	23.088	23.139	23.173
23.182	23.212	23.260	23.279	23.303	23.335	23.336
23.350	23.360	23.366	23.390	23.400	23.406	23.409
23.484	23.490	23.503	23.615	23.618	23.631	23.679
23.700	23.723	23.728	23.757	23.766	23.774	23.841
23.849	23.853	23.862	23.866	23.876	23.906	23.914
23.919	23.932	23.961	23.982	24.072	24.102	24.237
24.239	24.255	24.268	24.286	24.330	24.371	24.447
24.495	24.535	24.568	24.574	24.578	24.579	24.663
24.695	24.716	24.778	24.835	24.843	24.876	24.914
24.953	24.963	24.969	24.988	25.051	25.101	25.131
25.145	25.153	25.223	25.268	25.290	25.304	25.345
25.378	25.447	25.458	25.496	25.510	25.522	25.546
25.600	25.614	25.641	25.666	25.673	25.683	25.693
25.705	25.729	25.737	25.743	25.746	25.843	25.848
25.922	25.945	25.958	25.961	25.969	25.973	26.006
26.011	26.026	26.040	26.053	26.068	26.073	26.091
26.151	26.217	26.258	26.260	26.275	26.357	26.371
26.377	26.408	26.410	26.411	26.506	26.507	26.516
26.572	26.602	26.624	26.665	26.689	26.705	26.730
26.742	26.752	26.764	26.776	26.847	26.873	26.874
26.882	26.885	27.014	27.025	27.094	27.105	27.122
27.130	27.214	27.216	27.225	27.248	27.259	27.280
27.349	27.353	27.448	27.471	27.483	27.500	27.537
27.577	27.599	27.621	27.622	27.624	27.648	27.650
27.700	27.701	27.765	27.771	27.783	27.790	27.804
27.812	27.826	27.854	27.865	27.876	27.905	27.909
27.910	27.913	27.998				

Tirage 1946.

Coupons n° 78 et suivants attachés à 491,18 F nets pour les nominatifs et porteurs physiques et à 489,13 F pour les nominatifs et porteurs moraux.

13	95	125	172	174	178	218
234	287	574	592	769	829	877
931	999	1.023	1.067	1.088	1 150	1.151
1.178	1.246	1.267	1.280	1.294	1.305	1.325
1.363	1.397	1.444	1.519	1.559	1.593	1.637
1.691	1.726	1.729	1.746	1.831	1.865	1.893
1.916	1.938	1.979	2.110	2.170	2.211	2.239
2.261	2.414	2.428	2.477	2.493	2.497	2.524
2.538	2.541	2.569	2.665	2.716	2.799	3.075
3.180	3.215	3.241	3.369	3.379	3.398	3.403
3.460	3.484	3.485	3.608	3.746	3.749	3.888
4.001	4.127	4.157	4.252	4.255	4.280	4.286
4.317	4.332	4.333	4.477	4.482	4.518	4.607
4.631	4.768	4.782	4.787	4.805	4.967	4.969
4.986	4.996	5.211	5.228	5.269	5.436	5.491
5.511	5.535	5.566	5.688	5.893	5.894	5.910
5.939	5.952	5.953	5.969	5.979	6.005	6.031
6.085	6.107	6.135	6.237	6.260	6.266	6.301
6.332	6.355	6.358	6.444	6.597	6.634	6.665
6.735	6.742	6.768	6.790	6.808	6.833	6.848
6.871	6.929	6.975	7.121	7.213	7.236	7.251
7.258	7.301	7.371	7.398	7.526	7.604	7.619
7.666	7.689	7.825	8.091	8.161	8.189	8.254
8.261	8.407	8.465	8.512	8.530	8.561	8.836
8.843	9.006	9.011	9.065	9.105	9.132	9.264
9.289	9.318	9.332	9.464	9.550	9.657	9.694
9.734	9.744	9.793	9.842	9.850	9.985	9.988
9.990	10.014	10.023	10.028	10.135	10.140	10.152
10.174	10.191	10.192	10.193	10.419	10.422	10.447
10.505	10.518	10.521	10.535	10.548	10.549	10.553
10.563	10.625	10.649	10.725	10.753	10.787	10.794
11.143	11.144	11.255	11.337	11.341	11.365	11.373
11.477	11.561	11.570	11.604	11.745	11.821	11.864
12.028	12.055	12.058	12.082	12.328	12.375	12.395
12.440	12.456	12.457	12.498	12.508	12.509	12.579
12.609	12.636	12.840	12.852	12.854	12.879	13.036
13.116	13.124	13.196	13.248	13.260	13.285	13.368
13.375	13.477	13.530	13.589	13.591	13.604	13.649
13.703	13.708	13.787	13.788	13.822	13.839	13.879
13.910	13.953	13.975	13.979	14.123	14.144	14.191
14.316	14.430	14.433	14.458	14.607	14.652	14.683
14.687	14.776	14.846	14.945	14.980	15.106	15.166
15.202	15.276	15.349	15.357	15.373	15.387	15.437
15.449	15.754	15.757	15.796	15.838	15.852	15.885
15.888	15.899	15.967	16.029	16.052	16.091	16.111
16.155	16.157	16.187	16.249	16.263	16.265	16.278
16.295	16.366	16.432	16.447	16.485	16.516	16.602
16.640	16.683	16.694	16.744	16.760	16.820	16.998
17.020	17.091	17.095	17.126	17.165	17.192	17.204
17.319	17.321	17.348	17.367	17.368	17.591	17.615
17.657	17.662	17.680	17.689	17.772	17.774	17.804
17.806	17.818	17.891	18.025	18.054	18.062	18.071
18.082	18.123	18.130	18.141	18.211	18.240	18.309
18.410	18.541	18.542	18.567	18.603	18.604	18.703
18.723	18.757	18.775	18.789	18.798	18.811	18.845
18.868	18.904	18.927	18.966	19.005	19.106	19.155
19.197	19.484	19.563	19.594	19.665	19.691	19.696
19.753	19.757	19.828	19.985	20.106	20.128	20.258
20.343	20.347	20.353	20.371	20.373	20.374	20.378
20.458	20.486	20.501	20.502	20.535	20.572	20.647
20.630	20.686	20.722	20.734	20.753	20.831	20.884
20.912	20.943	21.036	21.127	21.134	21.246	21.339
21.364	21.483	21.516	21.734	21.791	21.813	21.827
21.837	21.864	21.931	21.968	22.011	22.116	22.195
22.230	22.234	22.243	22.244	22.247	22.260	22.273
22.275	22.285	22.403	22.412	22.483	22.506	22.520
22.526	22.549	22.577	22.650	22.667	22.718	22.787
22.875	22.900	22.953	23.052	23.062	23.096	23.113
23.115	23.143	23.150	23.175	23.179	23.194	23.220
23.265	23.284	23.296	23.299	23.302	23.312	23.327
23.361	23.384	23.404	23.408	23.453	23.483	23.491
23.570	23.599	23.656	23.855	23.860	23.885	23.904
23.923	23.944	24.022	24.047	24.054	24.083	24.087
24.205	24.252	24.267	24.369	24.401	24.414	24.455
24.580	24.626	24.674	24.796	25.049	25.164	25.355
25.382	25.442	25.601	25.635	25.717	25.725	27.726
25.803	25.808	25.821	25.862	25.910	25.911	25.916
25.950	25 954	25.962	25.980	26.032	26.087	26.158
26.186	26.313	26.317	26.344	26.387	26.417	26.458
26.473	26.513	26.618	26.728	26.791	26.850	26.865
26.939	26.977	27.031	27.077	27.089	27.091	27.152
27.188	27.233	27.240	27.246	27.252	27.257	27.263
27.307	27.384	27.505	27.526	27.559	27.598	27.634
27.662	27.704	27.904	27.972	27.976	27.978	

Tirage 1945.

Coupons n° 76 et suivants attachés à 491,18 F nets pour les nominatifs et porteurs physiques et à 489,13 F nets pour les nominatifs et porteurs moraux.

103	123	126	324	332	337	401
669	770	773	1.159	1.242	1.320	1.764
1.957	2.087	2.171	2.539	2.552	2.699	2.739
2.740	2.770	2.828	2.904	3.010	3.011	3.071
3.322	3.386	3.404	3.487	3.692	3.693	3.987
3.988	4.017	4.066	4.067	4.193	4.297	4.304
4.544	4.555	4.585	4.619	4.926	5.241	5.260
5.319	5.416	5.420	5.432	5.525	5.534	5.550
5.551	5.574	5.577	5.820	5.890	5.892	5.931
6.060	6.072	6.103	6.123	6.231	6.232	6.246
6.279	6.370	6.442	6.591	6.668	6.671	6.687
6.706	6.715	6.717	6.799	6.806	6.810	6.812
6.814	6.920	7.082	7.217	7.377	7.379	7.551
7.602	7.622	7.646	7.657	7.687	7.729	7.761
7.764	7.790	8.123	8.262	8.290	8.470	8.606
8.632	8.655	8.661	8.716	8.899	8.941	9.146
9.253	9.268	9.378	9.655	9.970	9.993	9.997
10.031	10.032	10.035	10.056	10.218	10.228	10.367
10.321	10.384	10.533	10.641	10.648	10.663	10.732
10.744	10.757	10.930	10.941	10.945	11.058	11.090
11.240	11.290	11.324	11.351	11.355	11.379	11.536
11.727	11.852	11.860	11.871	11.872	11.876	11.912
12.039	12.114	12.118	12.439	12.140	12.364	12.463
12.468	12.488	12.555	12.591	12.616	12.765	12.800
13.007	13.121	13.292	13.293	13.296	13.305	13.369
13.705	13.781	14.005	14.013	14.014	14.312	14.486
14.496	14.616	14.690	14.773	14.793	14.795	15.138
15.140	15.217	15.249	15.421	15.451	15.529	15.781
15.794	15.842	15.922	15.929	16.122	16.153	16.168
16.279	16.336	16.393	16.403	16.702	16.704	16.875
17.098	17.183	17.198	17.210	17.226	17.318	17.340
17.342	17.345	17.378	17.383	17.395	17.420	17.448
17.566	17.606	17.616	17.721	17.795	17.965	18.058
18.122	18.150	18.188	18.287	18.310	18.319	18.337
18.489	18.530	18.555	18.640	18.719	18.755	18.870
18.934	18.935	18.989	19.125	19.135	19.143	19.205
19.392	19.537	19.550	19.954	19.960	20.168	20.479
20.204	20.270	20.460	20.508	20.542	20.632	20.712
20.814	20.827	20.901	20.909	20.915	21.280	21.340
21.385	21.397	21.424	21.614	21.738	21.760	21.768
21.832	22.006	22.014	22.017	22.081	22.103	22.176
22.297	22.299	22.476	22.477	22.612	22.826	22.869
23.014	23.164	23.165	23.364	23.405	23.429	23.446
23.473	23.497	23.512	23.573	23.711	23.726	23.779
23.909	23.940	23.947	24.017	24.121	24.168	24.243
24.233	24.247	24.273	24.285	24.288	24.316	24.320
24.361	24.465	24.773	24.855	24.885	25.214	25.320
25.357	25.397	25.411	25.494	25.594	25.914	25.947
25.947	25.951	25.953	26.240	26.372	26.392	26.401
26.433	26.623	26.672	26.673	26.798	26.831	26.887
26.892	27.013	27.051	27.057	27.082	27.156	27.163
27.194	27.269	27.343	27.405	27.570	27.633	27.637
27.659	27.667	27.703	27.739	27.799	27.856	27.920

Tirage 1944.

Coupons n° 74 et suivants attachés à 491,18 F nets pour les nominatifs et porteurs physiques et à 489,12 F nets pour les nominatifs et porteurs moraux.

83	393	851	971	981	1.081	1.152
1.997	2.000	2.053	2.055	2.280	2.343	2.483
2.561	3.280	3.449	4.072	4.632	4.923	5.082
5.314	5.428	5.484	5.521	5.722	5.776	6.019
6.099	6.119	6.546	6.594	6.733	6.736	7.303
7.480	7.558	7.838	8.300	8.509	8.533	8.675
8.793	9.008	9.138	9.575	9.583	9.991	10.016
10.059	10.528	10.560	10.668	11.241	11.250	11.569
11.685	11.729	11.746	12.040	12.128	12.172	12.177
12.359	12.414	12.655	12.906	13.131	13.182	13.289
13.382	13.544	13.722	14.023	14.489	14.859	14.953
15.068	15.069	15.137	15.974	16.152	16.794	16.811
16.844	16.990	17.047	17.152	17.205	17.350	17.449
17.570	18.022	18.271	18.639	18.664	19.030	19.124
19.673	19.675	20.116	20.200	20.201	20.204	20.229
20.393	20.396	20.397	21.042	21.051	21.054	21.377
21.789	21.976	22.239	22.362	22.541	22.651	22.935
23.249	23.466	23.544	23.706	23.724	23.856	24.271
24.335	24.336	24.359	24.364	24.544	24.684	24.849
25.816	25.845	26.315	26.460	27.178	27.499	27.632
27.670						

Tirage 1943.

Coupons n° 72 et suivants attachés à 491,18 F nets pour les nominatifs et porteurs physiques et à 489,12 F nets pour les nominatifs et porteurs moraux.

1.076	1.314	1.383	5.149	5.151	6.104	6.110
6.120	6.359	6.573	6.604	7.154	7.760	7.829
8.200	8.794	8.988	9.551	9.838	9.846	10.687
10.689	10.891	11.113	11.684	11.710	12.164	13.117
13.129	14.022	14.294	14.862	14.909	14.954	15.530
16.391	17.569	18.125	18.320	18.341	19.348	20.995
21.162	22.206	22.378	22.512	22.514	22.732	22.734
22.799	24.203	24.257	24.323	24.355	24.864	25.229
25.599	25.881	26.042	26.129			

Tirage 1942.

Coupons n° 70 et suivants attachés à 491,18 F nets pour les nominatifs et porteurs physiques et à 489,13 F nets pour les nominatifs et porteurs moraux.

1.270	1.271	1.724	1.728	1.730	2.220	2.695
2.734	4.180	4.471	4.908	5.721	6.248	8.253
9.557	10.224	10.312	11.369	11.414	11.493	11.755
13.112	13.224	13.370	13.371	13.725	13.922	14.028
14.035	15.756	16.857	16.863	18.634	18.635	20.756
20.917	21.426	21.455	22.379	22.569	24.201	24.317
24.376	24.952	25.249	25.540	25.985	26.061	26.254
27.198	27.643	27.664				

Tirage 1941.

Coupons n° 68 et suivants attachés à 491,18 F nets pour les nominatifs et porteurs physiques et à 489,12 nets pour les nominatifs et porteurs moraux.

854 3.244 3.283 5.067 6.118 12.444 16.121 d6.260 16.912 17.758 19.136 19.521 20.916 21.490 21.552 21.795 22.321 23.024 23.681 24.955 25.156 25.319 25.358 25.568 26.120 27.407 27.443 27.772

Tirage 1940.

Coupons n° 66 et suivants attachés à 494,71 F nets sur certificats nominatifs bénéficiant du tarif réduit, à 492,66 F nets pour porteurs physiques et nominatifs autres et 490,91 F nets pour tous autres.

4.661 1.722 4.366 6.105 7.157 7.260 7.266 7.832 9.513 9.710 14.275 16.720 17.172 18.752 d9.523 20.107 24.404 25.598

Tirage 1939.

Coupons n° 64 et suivants attachés à 494,78 F nets sur certificats nominatifs bénéficiant du tarif réduit, à 492,18 F nets pour porteurs physiques et nominatifs autres et à 490,06 F nets pour tous autres.

400 1.784 1.927 2.025 3.215 3.246 5.567 d4.457 18.270 18.610 20.920 21.050 24.642 27.491 27.868

Tirage 1938.

Coupons n° 62 et suivants attachés à 492,78 F nets sur certificats nominatifs bénéficiant du tarif réduit et à 490,21 F nets pour tous autres.

397 684 2.077 4.179 6.121 7.155 13.927 15.893 20.109 20.913 20.919 26.246

Tirage 1937.

Coupons n° 60 et suivants attachés à 493,89 F nets sur certificats nominatifs bénéficiant du tarif de 12 0/0 et à 492,30 F nets pour tous autres.

1.551 6.295 20.911 23.836

Tirage 1936.

Coupons n° 58 et suivants attachés à 493,88 F nets sur certificats nominatifs bénéficiant du tarif de 12 0/0 et à 492,30 F nets pour tous autres.

12.454 22.183

Tirage 1935.

Coupons n° 56 et suivants attachés à 496,47 F nets sur certificats nominatifs bénéficiant du tarif de 12 0/0 et à 495,00 F nets pour tous autres.

405 8.984 12.175 18.675 24.639

Tirage 1934.

Coupons n° 54 et suivants attachés à 495,00 F nets.

27.206

Tirage 1930.

Coupons n° 46 et suivants attachés à 494,70 F nets.

1.322

Tirage 1929.

Coupons n° 44 et suivants attachés à 494,70 F nets.

3.078 13.639

Tirage 1928.

Coupons n° 42 et suivants attachés à 494,70 F nets.

1.313 7.587 11.572

Tirage 1926.

Coupons n° 38 et suivants attachés à 496,45 F nets.

3.101 24.615 26.655 27.182

Tirage 1924.

Coupons n° 34 et suivants attachés à 496,45 F nets.

3.077

Tirage 1919.

Coupons n° 25 et suivants attachés à 498,60 F nets.

12.453 16.630 22.225 26.965

Caisse nationale d'équipement de l'Électricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 1/4 0/0 1943 DE LA

Société des forces motrices du Cantal.

Les porteurs d'obligations à 1/4 0/0 de 5.000 francs (émission 1943) de la Société des forces motrices du Cantal, société anonyme au capital de 250 millions de francs, dont le siège social est à Paris, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er septembre 1948. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement 1945.

2.736 et 2.737 — 2.740 — 4.284 à 4.287 — 4.321 à 4.323 — 4.325 à 4.330 — 4.770 — 5.113 — 5.114 — 5.116 — 5.710 — 6.363 à 6.366 — 7.331 à 7.333 — 7.339 et 7.340 — 7.385 — 8.071 à 8.073 — 8.191 à 8.196 — 8.200 — 8.253 et 8.254 — 8.471 à 8.480 — 9.001 à 9.008 — 9.551 à 9.553 — 9.558 et 9.559 — 14.261 à 14.268 — 15.101 — 15.104 à 15.106.

Amortissement 1946.

603 — 604 — 7.773 à 7.778 — 9.881 — 11.241 à 11.250 — 14.771 à 14.780.

Les Coopérateurs du Pays Basque et de l'Adour

SOCIÉTÉ ANONYME

A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL:

43, BOULEVARD D'ALSACE-LORRAINE, BAYONNE

Registre du commerce: Bayonne 10468.

OBLIGATIONS DE 500 F 4 0/0 1942

Liste des 117 obligations 4 0/0 1942 sorties au sixième tirage d'amortissement du 1er avril 1948 et formant la totalité des titres à amortir au 15 mai 1948.

36 60 107 112 241 300 307 314 373 379 459 533 565 566 610 643 665 667 675 784 786 794 824 825 857 878 887 899 926 953 1.002 1.019 1.044 1.083 1.087 1.114 1.136 1.146 1.151 1.193 1.211 1.361 1.370 1.464 1.480 1.597 1.639 1.655 1.656 1.673 1.684 1.828 1.930 1.939 1.947 1.948 2.025 2.027 2.153 2.172 2.178 2.203 2.211 2.219 2.237 2.242 2.296 2.367 2.377 2.393 2.462 2.476 2.518 2.525 2.556 2.568 2.592 2.619 2.621 2.642 2.660 2.684 2.710 2.753 2.795 2.804 2.895 2.901 2.910 3.096 3.160 3.145 3.217 3.223 3.219 3.280 3.314 3.377 3.396 3.423 3.447 3.470 3.488 3.583 3.612 3.654 3.721 3.742 3.791 3.803 3.834 3.885 3.934 3.948 3.957 3.961 3.974

Les obligations sorties à ce tirage seront remboursables à partir du 15 mai 1948 à 500 F aux caisses:

De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à Paris, 16, boulevard des des Italiens, ainsi que dans ses succursales et agences. En application des décrets des 25 et 26 octobre 1934, les dossiers d'obligations nominatives amorties devront être déposés ou adressés à cet établissement, service guichet agents et banquiers, 16, boulevard des Italiens, à Paris;

De la Banque centrale des coopératives, 31, rue de Provence,

ainsi que dans leurs succursales et agences de Paris et de province.

(Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 26 juin 1942, n° 152.)

Liste des titres sortis aux précédents tirages et non encore présentés au remboursement.

Tirage 1er *avril* 1944.

Remboursement 15 mai 1944.

1.670 1.671

Tirage 26 *avril* 1945.

Remboursement 15 mai 1945.

883 1.810 1.897 3.436 3.465 3.935

Tirage 2 *avril* 1946.

Remboursement 15 mai 1946.

17 1.185 1.316 1.345 1.381 1.414 1.667 1.769 1.770 1.841 1.902 1.903 1.991 2.080 2.213 2.231 2.433 3.421 3.432

Tirage 2 *avril* 1947.

Remboursement 15 mai 1947.

6 246 873 885 889 1.051 1.282 1.300 1.326 1.356 1.440 1.446 1.523 1.610 1.725 1.736 1.732 1.779 1.788 1.808 1.822 1.837 1.870 1.944 1.957 2.083 2.092 2.194 2.419 2.443 2.445 2.574 2.649 2.739 2.780 3.098 3.237 3.430 3.438 3.566 3.713 3.777 3.890 3.901 3.908 3.943 3.998

LAURENT BOUILLET

Compagnie générale d'entreprises.

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 30, RUE TRACHEL, A NICE

R. C.: Nice n° 488; Lyon B 3892.

Liste des 59 obligations Laurent Bouillet 5 1/2 0/0 1931 de 1.000 F sorties au tirage du 23 mars 1946 pour remboursement au 15 avril 1948.

8 12 38 42 75 88 130 150 203 232 235 256 263 293 308 330 347 349 358 387 393 396 416 435 448 467 486 503 505 533 539 554 559 571 598 609 615 621 646 647 679 684 723 735 769 791 793 808 816 832 863 871 880 897 908 911 973 1.002 1.041

Obligations sorties aux tirages précédents et non encore amorties.

26 59 60 61 68 72 73 80 97 103 108 112 115 118 133 135 141 183 186 201 207 209 213 214 216 280 433 441 454 460 470 485 504 512 519 522 535 548 551 558 553 556 562 569 594 607 610 613 619 626 732 734 738 755 762 789 790 796 810 813 849 877 893 900 905 979 981 1.006 1.020 1.028 1.039

EMPRUNT TUNISIEN 3 1/2 0/0 1903

CAISSE DES PRÊTS COMMUNAUX

Tirage du 3 février 1948.

Obligations remboursables le 1er mars 1948.

70 309 347 572 636 645 705 751 778 889 943 980 1.136 1.644 1.690 1.754 1.794 1.799 1.832 2.037 2.061 2.093 2.105 2.231 2.465 2.769 2.972 3.041 3.042 3.061 3.177 3.208 3.442 3.567 3.667 3.859 3.905 3.913 3.931 4.097 4.158 4.453 4.478 4.509 4.700 4.738 4.747 4.773 4.879 4.885 5.013 5.041 5.073 5.139 5.170 5.296 5.445 5.729 5.805 5.907 5.927 6.129

Obligations restant à rembourser sur les tirages antérieurs.

258 1.161 1.162 1.176 1.205 1.222 1.239 1.294 1.362 1.419 1.456 1.468 1.484 2.110 2.176 2.332 2.406 2.410 2.434 2.461 2.472 2.504 2.505 2.522 2.557 2.560 2.582 2.595 2.671 2.675 2.743 2.749 2.812 2.820 2.826 2.839 2.856 2.875 2.896 2.947 3.201 3.350 3.409 3.425 3.466 3.553 3.555 3.592 3.641

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1913

DE LA

Compagnie du gaz de Lyon.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1913) de la Compagnie du gaz de Lyon, société anonyme au capital de 143 millions de francs, dont le siège social est à Lyon, 5, place Jules-Ferry, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 septembre 1948. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Tirage 1945.

1.695 et 696 — 2.857 et 858 — 4.081 à 090 — 4.612 à 620 — 4.726 et 727 — 4.730 — 6.015 à 020 — 6.972 — 6.975 — 7.155 à 157 — 7.301 à 305 — 7.308 et 309 — 8.291 — 8.743 — 8.745 — 8.748 à 750 — 9.008 — 9.931 à 935 — 9.937 et 938.

Tirage 1946.

1.702 à 708 — 2.511 à 515 — 2.519 et 520 — 2.861 à 866 — 4.131 à 140 — 5.041 à 050 — 6.981 à 990 — 8.351 et 352 — 8.355 à 360 — 9.581 à 589.

Régie des Ports de Commerce de Tunisie

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ÉTAT

SIÈGE ADMINISTRATIF : A TUNIS

Premier amortissement du 1er avril 1948 des obligations de 5.000 F 4 0/0 (émission 1947).

Les porteurs d'obligations sont informés que la Régie des ports de commerce de Tunisie, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé, par voie de rachats en Bourse, à l'amortissement du 1er avril 1948.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel du 3 juin 1947.)

AVIS D'ADJUDICATIONS

Ministère des forces armées.

Secrétariat d'Etat chargé de la marine.

PORT DE BREST

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS

Un concours doit être ouvert pour la construction dans l'arsenal de Brest d'une longueur de 550 mètres environ de route de 9 mètres de large en pavés mosaïque fournis par la marine sur couche de sable de 3 centimètres et fondation en béton maigre de 15 cm d'épaisseur, y compris la construction de nombreux caniveaux longitudinaux et transversaux dont certains sont visitables.

Adresser les demandes d'admission au directeur des travaux maritimes de Brest, nouvel hôpital civil, par lettre recommandée, enregistrée à la poste avant le 3 mai 1948, vingt-quatre heures, date de rigueur.

Pour la liste des pièces à fournir et renseignements complémentaires, consulter les affiches, 2, rue Saint-Florentin, Paris (1er), et dans les directions locales des travaux maritimes dans les ports.

Secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

DIRECTION RÉGIONALE DE MONTPELLIER

AVIS D'ADJUDICATION

Fourniture de combustibles.

Le 15 mai 1948, à quinze heures, il sera procédé à la direction régionale de Montpellier, 27 *bis*, cours Gambetta, salle des commissions, à l'adjudication publique, sur soumissions fermées et au rabais, de la fourniture de combustibles solides aux différents services de l'administration des postes, télégraphes et téléphones de la région de Montpellier, pendant la période du 1er avril 1948 au 31 mars 1949. Cette adjudication comprendra 15 lots dont le détail est donné ci-après :

LOTS	TONNAGE	DÉSIGNATION ET CALIBRE du combustible.	SAC ou vrac.	LIEUX DE LIVRAISON	QUANTITÉ APPROXIMATIVE		
					Stockage avant le 1er septembre 1948.	A livrer en cours d'hiver	Totale.
1	2	3	4	5	6	7	8
	tonnes.				tonnes.	tonnes.	tonnes.
1	15	Gailleton anthraciteux 50×80....	Vrac.	Castelnaudary	15	»	15
2	12	Gailleton anthraciteux 50×80....	Vrac.	Lézignan	4	8	12
3	16	Gailleton anthraciteux 50×80....	Vrac.	Limoux	16	»	16
4	17	Gailleton anthraciteux 50×80....	Vrac.	Carcassonne-Cont.-C. N. E.....	10	5	10
			—	Carcassonne-Comptab.-C. N. E.....	7	»	7
5	112	Gailleton anthraciteux 50×80....	Vrac.	Montpellier-Thivel	15	30	45
			—	Montpellier-Anatole-France	5	»	5
			—	Montpellier-L. S. G. D.....	10	7	17
			—	Montpellier-Chèques	15	15	30
			—	Montpellier-C. N. E.....	5	»	5
			—	Montpellier-Comptab. Rég	10	»	10
6	30	Gailleton anthraciteux 50×80....	Vrac.	Béziers-Principal	20	10	30
7	120	Gailleton anthraciteux 50×80....	Vrac.	Perpignan	60	60	120
8	31	Gailleton anthraciteux 50×80....	Vrac.	Mont-Louis	11	»	11
			—	Bourg-Madame	10	»	10
			—	Prades	10	»	10
9	10	Gailleton anthraciteux 50×80....	Vrac.	Amélie-les-Bains	10	5	10
10	20	Gailleton anthraciteux 50×80....	Vrac.	Nîmes-Gare	10	10	20
11	32	Gailleton anthraciteux 50×80....	Vrac.	Alès	16	»	16
			—	Anduze	7	»	7
			—	Saint-Ambroix	9	»	9
12	20	Gailleton anthraciteux 50×80....	Vrac.	Bagnols-sur-Cèze	10	»	10
			—	Pont-Saint-Esprit	10	»	10
13	10	Gailleton anthraciteux 50×80....	Vrac.	Saint-Chély	10	»	10
	10	Boulets	—	Saint-Chély	10	»	10
14	10	Gailleton anthraciteux 50×80....	Vrac.	Florac	10	»	10
15	10	Gailleton anthraciteux 50×80....	Vrac.	Villefranche-de-Rouergue	10	»	10

Ces prix s'entendent à la tonne de 1.000 kg tels qu'il figurent aux tarifs de détail homologués en vigueur au moment de la livraison et fixés par arrêté préfectoral pour le combustible rendu soute, tous frais de camionnage, transports, pourboires aux livreurs, etc., restant à la charge du fournisseur. Ces prix subiront la diminution correspondant au rabais consenti.

Les demandes d'admission à soumissionner devront parvenir à la direction régionale des services postaux de Montpellier, 27 *bis*, cours Gambetta, le 25 avril 1948 au plus tard.

Elles seront accompagnées des pièces prévues à l'article 2 du cahier des charges générales et notamment:

D'une pièce justifiant que le candidat est patenté pour l'année courante et pour la spécialité, objet de l'adjudication;

D'une attestation d'adhésion à une caisse de compensation pour les allocations familiales;

D'une attestation du service régional de la sécurité sociale constatant la régularité de la situation de l'enreprise au regard de cette administration.

Le cahier des charges spéciales peut être consulté à la direction régionale des services postaux, à Montpellier.

Tous renseignements complémentaires utiles pourront, en outre, être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessus, les jours ouvrables, de neuf heures à onze heures trente et de quinze heures à dix-huit heures.

Les listes détaillées des bureaux compris dans chaque lot seront remises aux soumissionnaires éventuels.

Il ne sera pas exigé de cautionnement provisoire.

Le cahier des charges générales peut être acquis dans tous les bureaux de poste moyennant le prix de 100 F (référence administrative: *Bulletin officiel* des postes, télégraphes et téléphones de 1947, p. 412) ou consulté dans toutes les directions régionales et départementales des postes, télégraphes et téléphones.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-520 du 21 mars 1947, art. 19.)

Par jugement du tribunal militaire de Dijon en date du 3 septembre 1947, le nommé Creusot (Georges), né le 22 octobre 1921 à Villars-et-Villenotte (Côte-d'Or), fils de Creusot (Marie), marbrier, demeurant à Dijon, 2, rue Nicolas-Lenoir (Côte-d'Or), a été condamné à la confiscation des biens présents et à venir pour trahison.

Par jugement du tribunal militaire de Dijon en date du 9 octobre 1947, le nommé Rossire (Marcel-Pierre), né le 11 octobre 1921 à Pontarlier (Doubs), fils de Jules et de David (Marie), boulanger, demeurant à Pontarlier, 60, rue de Morteau (Doubs), a été condamné à la confiscation des biens présents et à venir pour trahison.

Par jugement du tribunal militaire de Dijon en date du 30 juillet 1947, le nommé Grapin (Roger), né le 9 octobre 1918 à Broin (Côte-d'Or), fils d'Albert et de Gillot (Félicie), chauffeur, demeurant au Perreux, 110 *ter*, avenue Ledru-Rollin (Seine), a été condamné à la confiscation des biens présents et à venir pour trahison.

Par jugement du tribunal militaire de Dijon en date du 3 juillet 1947, le nommé Samson (Pierre), né le 23 avril 1890 à Toulon (Var), fils de feu Albert et de Duchon-Doris, inspecteur d'assurances, ayant demeuré 10 *bis*, avenue Victor-Hugo, à Dijon, a été condamné par contumace à la confiscation de ses biens présents et à venir pour trahison.

Par jugement du tribunal militaire de Dijon en date du 12 septembre 1946, le nommé Duvernet (Claude-Julien-Ernest), né le 9 septembre 1923 à Besançon (Doubs), fils de Félicien-Marcel (décédé) et de feue Robert Constance, pâtissier, demeurant à la Grette, par Besançon (Doubs), a été condamné par contumace à la confiscation des biens présents et à venir pour trahison.

Par jugement du tribunal militaire de Dijon en date du 9 octobre 1946, le nommé Lluch (Henri), né le 3 mai 1900 à Barcelone (Espagne), a été condamné par contumace à la confiscation des biens présents et à venir pour espionnage.

Par jugement du tribunal militaire de Dijon en date du 9 octobre 1946, le nommé Calvo (José-Luis), né le 11 octobre 1914 à Bilbao (Espagne), fils de Luan et de Herrero (Iguès), manœuvre, demeurant à Auxerre, 23, rue Paul-Armandot (Yonne), a été condamné à la confiscation des biens présents et à venir pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement du tribunal militaire de Dijon en date du 13 septembre 1946, le nommé Beaudin (Jean-Marie), né le 25 janvier 1911 à Etang-sur-Arroux (Saône-et-Loire), fils de Benoît et de Beaucaire (Jeanne-Marie), manœuvre, demeurant à Mervans (Saône-et-Loire), a été condamné pour trahison à la confiscation de ses biens présents et à venir.

Par jugement du tribunal militaire de Dijon en date du 13 septembre 1946, la nommée Desmoulins (Lazarette), née le 23 novembre 1891 à Anon (Saône-et-Loire), fille de René et de Richard (Annette), ménagère, demeurant à Sully-le-Château (Saône-et-Loire), a été condamnée à la confiscation de ses biens présents et à venir pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par jugement par contumace du tribunal militaire de Dijon en date du 12 septembre 1946, le nommé Beau (François), né le 15 juin 1922 à Kamelitza (Yougoslavie), profession inconnue, fils de Camille-Claudius et de Patchwik (Antmya), demeurant au Creusot (Saône-et-Loire), 6, boulevard Henri-Paul-Schneider, a été condamné à la confiscation de ses biens présents et à venir pour trahison.

Par jugement par contumace du tribunal militaire de Dijon en date du 12 septembre 1946, le nommé Petriccioli (Lucien-Ernest), né le 9 juillet 1920 à Monceau-les-Mines, arrondissement de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), fils de Pierre et de Remender (Sidonie-Nathalie), manœuvre, demeurant à Monceau-les-Mines (Saône-et-Loire), rue de Roanne, a été condamné à la confiscation de ses biens présents et à venir pour trahison.

Par jugement du tribunal militaire de Dijon en date du 12 septembre 1946, le nommé Chamalet (Pierre-Georges), né le 21 février 1899 à Ouanne (Yonne), fils de Georges et de Roux (Amélie), ajusteur, demeurant à Auxerre (Yonne), 24, rue Michelet, a été condamné à la confiscation de ses biens présents et à venir pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par jugement par contumace du tribunal militaire de Dijon en date du 12 septembre 1946, le nommé Bourcevet (Henri-Armand), né le 27 juillet 1913 à Etrépigney (Jura), fils de Francis et de Boisseau (Marguerite), ouvrier agricole et bûcheron, demeurant à Etrépigney (Jura), a été condamné à la confiscation de ses biens présents et à venir pour trahison.

AVIS DIVERS

Le 25 mars 1947 est mort à Stourhead, County of Wilts (Angleterre), lady Alda Hoare, née Weston, épouse de sir Henry-Hugh-Arthur Hoare.

Ont droit à une part de la succession les descendants de:

Veuve France Lanor, née Weston,

décédée le 20 février 1935 à Amboise, en représentation de leur mère. Ceux-ci sont invités à se faire connaître dans le délai d'un mois à dater de la présente publication, en justifiant de leur filiation, soit au consulat de Suisse à Nantes, soit à Me H. Schnyder, avocat et notaire à Bâle (Suisse), soit à l'exécuteur testamentaire, M. E. Hall Guy, c/o Swiss Bank Corporation, à Londres.

Société immobilière de la Maison de Retraite de Courbevoie

SIÈGE SOCIAL:
10, RUE DE LA MONTAGNE, COURBEVOIE

Les porteurs d'obligations sont informés qu'il sera procédé, le jeudi 29 avril 1948, à dix-huit heures, au siège social, au tirage de 75 obligations (soixante-quinze), 5e série, émission de 1914 à 5 0/0 de 500 F.

Le conseil d'administration.

COMPAGNIE
Franco-Espagnole du Chemin de fer de Tanger à Fez

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE
AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A MEKNES (MAROC)
ADMINISTRATION CENTRALE;
A PARIS, 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Avis aux obligataires.

MM. les porteurs d'obligations françaises 5 1/2 0/0 (1re série) de 500 F de la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez sont informés qu'il sera procédé, le lundi 3 mai 1948, à quinze heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort de 24 obligations 5 1/2 0/0 (1re série) de 500 F qui doivent être amorties le 1er juillet 1948.

Le conseil d'administration.

COMPAGNIE
Franco-Espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE
AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A MEKNES (MAROC)
ADMINISTRATION CENTRALE:
A PARIS, 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Avis aux obligataires.

MM. les porteurs d'obligations françaises 4 0/0 (9e et 10e séries) de 1.000 F de la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez sont informés qu'il sera procédé, le mardi 4 mai 1948, à dix heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort de 3.990 obligations 4 0/0 (9e et 10e série) de 1.000 F qui doivent être amorties le 1er juillet 1948.

Le conseil d'administration.

Demandes de changement de nom

M. Cottu (Georges-Louis), né le 9 septembre 1894 à Paris (11e), demeurant à Paris, 4, avenue de Friedland, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Tourreil.

Mlle Cottu (Jacqueline-Monique-Henriette), née le 4 octobre 1925 à Neuilly (Seine), demeurant à Paris, 4, avenue de Friedland, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Tourreil.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1945, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

8 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. La Société des historiens du théâtre modifie ses statuts, change son titre qui devient Société d'histoire du théâtre et transfère son siège social de l'institut de langue et de littérature françaises de la faculté de lettres au 55, rue Saint-Dominique, Paris.

18 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. Union féminine villageoise. But: grouper toutes les femmes des villages français dans un travail pratique d'entr'aide et d'intérêts communs. Siège social: 28, rue de Richelieu, Paris.

19 mars 1948. Déclaration à la préfecture de la Vendée. Association d'éducation populaire de Saint-Louis, de la Roche-sur-Yon. But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel des écoles privées catholiques de la paroisse Saint-Louis. Siège social: 13, rue Boileau, la Roche-sur-Yon.

19 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. Association d'enseignement et d'éducation populaire pour le groupement paroissial de Sainte-Anne-d'Auray. But: favoriser l'enseignement et l'éducation populaire sportive. Siège social: chez le président, M. Thomas, Sainte-Anne-d'Auray.

20 mars 1948. Déclaration à la préfecture de la Manche. Club des supporters du Club sportif coutançais. But: venir en aide au Club sportif coutançais par tous les moyens en son pouvoir. Siège social: 74, boulevard d'Alsace-Lorraine, Coutances.

20 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Meurthe-et-Moselle. Cercle des jeunes de Doncourt-Cités. But: procurer aux jeunes des cités des distractions, les former physiquement par la pratique des sports, et moralement en mettant à leur portée une bibliothèque et une salle de lecture. Siège social: cantine Rovers, Doncourt-Cités.

20 mars 1948. Déclaration à la préfecture de la Vendée. Association d'éducation populaire pour le soutien et la gestion financière des écoles libres du Bourg-sur-la-Roche. But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: école libre du Bourg-sous-la-Roche.

22 mars 1948. Déclaration à la préfecture d'Alger. Espoir scolaire menervillois. But: organiser et favoriser la pratique des sports pour les élèves fréquentant l'établissement. Siège social: cours complémentaire, Menerville.

22 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. Amicale des anciens du bataillon d'infanterie de marine et du Pacifique. But: maintenir la fraternité d'armes entre les camarades ayant appartenu à l'unité. Siège social: 12, rond-point des Champs-Elysées, Paris.

22 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. Figeac-Aviation-Boules. But: développement du sport boules. Siège social: 16, boulevard Wilson, Figeac.

23 mars 1948. Déclaration à la préfecture de l'Isère. Club omnisports de Susville. But: pratique de tous les sports. Siège social: café Romans, au Peuchagnard-de-Susville.

23 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. Amicale des supporters Allez Perreux. But: resserrer les liens d'amitié entre les supporters et les joueurs; accompagner le plus souvent possible les équipes dans leurs déplacements; les encourager sportivement et loyalement sans offenser ni joueurs ni supporters de la partie adverse; propager la connaissance du sport et rappeler au public, s'il y a lieu, que l'arbitre a droit au respect, que ses décisions, quelles qu'elles soient, doivent être acceptées. Siège social: mairie du Perreux-sur-Marne.

24 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. Amicale de l'école libre des garçons de Lacaune. But: aider, soutenir, défendre l'enseignement libre. Siège social, école des frères, Lacaune.

24 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. Diane de Vic-le-Fesq. But: assurer la protection du gibier, répression du braconnage, destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Vic-le-Fesq.

24 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. La Saint-Hubert de Saulnières. But: protection du gibier, défense des intérêts des chasseurs. Siège social : chez M. Fontaine, Villeneuve-en-Saulnières.

24 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. Association des familles de Montreuil-sur-Maine. But: aide à la famille. Siège social: mairie de Montreuil-sur-Maine.

24 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. Association des familles de Chenillé-Changé. But: aide à la famille. Siège social: mairie de Chenillé-Changé.

25 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. Œuvre des colonies de vacances de Villejuif. But: faciliter l'envoi d'enfants de Villejuif à la mer, à la montagne, à la campagne, pendant leurs vacances. Siège social: mairie de Villejuif.

25 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. Tennis-Club des Ternes. But: encourager et développer le goût des exercices physiques et, en particulier, la pratique du lawn-tennis. Siège social: 10, avenue Stéphane-Mallarmé, Paris.

26 mars 1948. Déclaration à la préfecture du Calvados. Amicale de Carcagny. But: distractions diverses de la population de la commune et participation aux œuvres de bienfaisance. Siège social: salle des fêtes de Carcagny.

26 mars 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. Association La Cantoria. But: développer le chant choral. Siège social: 10, rue Bourgelat, Lyon.

26 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. Amicale laïque de Saint-Poix. But: propagation de l'instruction laïque. Siège social: école publique de Saint-Poix.

26 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. La Société des ingénieurs professionnels de France transfère son siège social du 44, rue de Maubeuge, au 90, rue d'Amsterdam, Paris.

26 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. Association familiale ouvrière du canton de Vaucouleurs. But: défense et représentation des intérêts généraux de la famille ouvrière. Siège social: 24, rue de Dommrémy, Vaucouleurs.

30 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. Association d'éducation populaire de Notre-Dame de Mazamet. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement des écoles libres et notamment des deux écoles catholiques de Notre-Dame de Mazamet (école de garçons et école de filles). Siège social: immeuble de l'école libre des garçons de Notre-Dame, rue Meyer, à Mazamet.

30 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. Association des anciens élèves des écoles publiques. But: éducation populaire. Siège social: cercle laïque, 45, boulevard Jean-Jaurès, à Fougères.

31 mars 1948. Déclaration à la préfecture de la Savoie. Syndicat d'initiative du lac d'Aiguebelette. But: organiser la région au point de vue touristique. Siège social: mairie de Lépin-le-Lac.

31 mars 1948. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Association sportive de Bazouges-sous-Hède. But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: école publique des garçons, Bazouges-sous-Hède.

31 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. Les Amis d'Edmond Rostand. But: perpétuer le souvenir du poète et grouper ses admirateurs. Siège social: 12, rue Decamps, Paris.

1er avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. Association familiale rurale de Lignières. But: grouper les familles rurales en vue d'assurer l'étude, la représentation, la défense de leurs droits et intérêts moraux et matériels. Siège social: mairie de Lignières.

1er avril 1948. Déclaration à la préfecture de police. Amicale des Niçois de Paris. But: réunions amicales, sportives et aide à ses membres. Siège social: 10, passage des Panoramas, Paris.

1er avril 1948. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. L'Avenir de Saint-Nom-la-Bretèche. But: étude de la musique et création d'une société de tambours, clairons et trompettes. Siège social: mairie de Saint-Nom-la-Bretèche.

3 avril 1948. Déclaration à la préfecture des Basses-Pyrénées. Association d'éducation populaire de Sauveterre-de-Béarn. But: éducation populaire. Siège social: école libre de Sauveterre-de-Béarn.

3 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Oise. Œuvre de vacances des écoles laïques du second degré du département de l'Oise. But: créer, organiser, développer des colonies ou camps de vacances pour élèves des cours complémentaires et établissements du second degré de l'Oise. Siège social: inspection académique, Beauvais.

4 avril 1948. Déclaration à la préfecture des Basses-Pyrénées. Association d'éducation populaire de l'école paroissiale Sainte-Marie d'Osserain. But: éducation populaire. Siège social: école Sainte-Marie, Osserain.

5 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. Association des familles nombreuses de Steenbecque. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: Decoopman (Jean), café du Damier, place, Steenbecque.

5 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Union bouliste calmontaise. But: distraction et agrément de la jeunesse calmontaise. Siège social: mairie de Calmont.

5 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. Association Saint-Michel. But: éducation populaire, formation intellectuelle, morale et spirituelle de la jeunesse d'Aignay-le-Duc et des communes avoisinantes. Siège social: en son immeuble, rue de l'Isle, Aignay-le-Duc.

5 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. Association de pêche et de pisciculture La Truite. But: affermage des lots de pêche sur le territoire, concourir à la lutte contre le braconnage et la pollution des rivières. Siège social: mairie de Landouzy-la-Cour.

5 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Manche. ASSOCIATION FAMILIALE COMMUNALE D'AGON-COUTAINVILLE. But: étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: mairie d'Agon.

5 avril 1948. Déclaration à la préfecture de police. Le bureau de la fédération serinophile et ornithologique de Paris change son titre et devient FÉDÉRATION SERINOPHILE ET ORNITHOLOGIQUE DE FRANCE. Siège social: 63, rue La Fayette, Paris.

6 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. ASSOCIATION MARIE-MOREAU. But: créer, développer et entretenir les œuvres sociales et charitables. Siège social: hospice de la Pommeraye.

6 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DE ROUSSAY. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: chez M. Brin, la Poblère, à Roussay.

6 avril 1948. Déclaration à la préfecture d'Orléans. COMITÉ DES COURSES ET DES SPORTS. But: diffusion de tous les sports. Siège social: mairie des Bordes.

6 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Marseille. CORNICHE-CANOÉ-CLUB. But: grouper les amateurs de sports nautiques et leur faciliter la pratique de ces sports. Siège social 6 *bis*, chemin du Génie, Marseille.

7 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Charente. LA SOLIDARITÉ DÉMOCRATIQUE ESPAGNOLE. But: assistance et secours aux réfugiés républicains espagnols. Siège social: 49, rempart du Nord, Angoulême.

7 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire. COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE DES ŒUVRES D'INITIATION AUX ACTIVITÉS NOUVELLES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE. But: éducation laïque. Siège social: inspection académique, 21, rue de la Visitation, Saint-Etienne.

7 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. ASSOCIATION SPORTIVE DES PRODUITS SAINT-ELOI. But: pratique des sports, en particulier du football. Siège social: 49, rue de la Garenne, Blois.

7 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Gien. LES AMIS DES VIEUX. But: venir en aide aux vieux travailleurs giennois. Siège social: mairie de Gien.

7 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Chaumont. FOYER RURAL DE GRAFFIGNY-CHEMIN. But: création d'un centre d'aspect plaisant, ouvert à tous; éducation morale, physique et sportive des jeunes; organisation des loisirs au village. Siège social: mairie de Graffigny-Chemin.

7 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. DEUXIÈME GROUPEMENT D'ENTR'AIDE AGRICOLE DE LA COMMUNE DE COMBRÉE. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: mairie de Combrée.

7 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire. AMICALE DES CHASSEURS INDÉPENDANTS DE LA LOIRE. But: répression du braconnage et repeuplement du gibier. Siège social: café Rizzi, 37, place du Peuple, Saint-Etienne.

7 avril 1948. Déclaration à la préfecture des Landes. LES BRUYÈRES. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social: centre d'apprentissage féminin de Capbreton.

7 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE LOUIS-BASCAN DE RAMBOUILLET. But: prospérité morale et matérielle du collège et liens entre parents. Siège social: 11, avenue Foch, Rambouillet.

8 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Gironde. ASSOCIATION SPORTIVE MONTEIL-FRANCE. But: pratique des sports divers. Siège social: 138, avenue Pasteur, Pessac.

8 avril 1948. Déclaration à la préfecture d'Orléans. CENTRE SOCIAL DU QUARTIER DES GROUES ET DES MURLINS. But: établir et entretenir les activités sociales nécessaires aux besoins du quartier des Groues et des Murlins de la ville d'Orléans. Siège social: 24, rue du Bœuf-Saint-Paterne, Orléans.

8 avril 1948. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. ASSOCIATION AMICALE DES ÉTUDIANTS EN PHARMACIE DE RENNES. But: établir des liens de solidarité et d'amitié entre ses membres; déterminer et défendre les intérêts scolaires professionnels et matériels des étudiants en pharmacie. Siège social: école de pharmacie, rue Dupont-des-Loges, Rennes

8 avril 1948. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. GROUPEMENT D'ACHAT DE LA GENDARMERIE DE RENNES. But: répartir au personnel de la gendarmerie de Rennes des boissons et marchandises de bonne qualité achetées sur commande pour éviter tout stockage et sans aucun bénéfice. Siège social: caserne de gendarmerie Margueritte, Rennes.

8 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. ASSOCIATION SPORTIVE DU CENTRE D'APPRENTISSAGE DE BERGERAC. But: faire pratiquer les sports par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social: centre d'apprentissage, rue Emile-Zola, Bergerac.

9 avril 1948. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. COMITÉ DE LA JEUNESSE, DES FÊTES ET DES SPORTS DE BEUIL. But: développement touristique, folklorique, sportif de Beuil. Siège social: maison communale, Beuil.

9 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE DE SAINT-MAURICE-DE-CAZEVIEILLE. But: répression du braconnage, amélioration de la chasse, repeuplement. Siège social: mairie de Saint-Maurice-de-Cazevieille.

9 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Ain. ASSOCIATION FAMILIALE D'ÉDUCATION POPULAIRE DE NOTRE-DAME DE BOURG. But: organiser le fonctionnement matériel des écoles de Notre-Dame de Bourg, le recrutement des maîtres et leur rémunération. Siège social: 20, rue Lalande, Bourg.

9 avril 1948. Déclaration à la préfecture d'Alger. THÉATRE DE LA RUE. But: présenter des œuvres de qualité exigeant une recherche dans la réalisation et développer la curiosité du public quant à cet esprit de recherche. Siège social: 4, avenue de la Bouzaréah, Alger.

9 avril 1948. Déclaration à la préfecture du Calvados. CAEN-BRIDGE-CLUB. But: réunion amicale de joueurs de bridge. Siège social: 18, rue Pierre-Gringoire, Caen.

10 avril 1948. Déclaration à la préfecture des Basses-Pyrénées. ASSOCIATION D'ENTR'AIDE SOCIALE DE LA GARNISON DE PAU. But: venir en aide par l'activité de son ouvroir aux militaires, aux anciens militaires, aux actionnaires du ministère de la guerre, ainsi qu'à leurs familles. Siège social: 3, rue Louis-Barthou, à Pau.

10 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Oise. LES AMIS DE L'ÉCOLE D'ALLONNE. But: organisation des fêtes scolaires, sports, voyages d'études et excursions. Siège social: mairie d'Allonne.

10 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Oise. ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE L'OISE DU CENTRE LAÏQUE DES AUBERGES DE JEUNESSE ET RELAIS. But: construction, aménagement et gestion des auberges et relais de jeunesse. Siège social: collège technique, Beauvais.

11 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Claude. LA JEUNESSE GRANDVALLIÈRE. But: éducation physique et sports. Siège social: cours complémentaire, école de garçons, chez M. Verchère (Robert) directeur, à Saint-Laurent.

12 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire. COMITÉ DES PÈLERINAGES. But: entr'aide charitable. Siège social: 4, rue Mi-Carême, Saint-Etienne.

12 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE COMMUNALE. But: grouper les familles rurales en vue d'assurer la représentation, l'étude et la défense de leurs droits et intérêts moraux et matériels. Siège social: mairie de la Ferté-Beauharnais.

12 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Montpellier. CLUB AMICAL ET SPORTIF. But: pratique des sports en général et toutes choses tendant à élever le niveau intellectuel et sportif de ses membres. Siège social: 8, rue Maguelone, Montpellier.

14 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Lille. CENTRE-ROUBAIX. But: aider l'école et ses activités annexes. Siège social: 2, rue de la Sagesse, Roubaix.

LE DUPLICATEUR « MÉTRO »

Un véritable triomphe de la technique moderne française

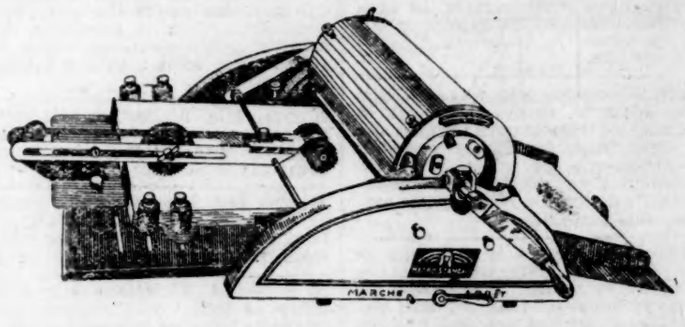

Demandez notice 1948 MÉTRO S. A., 50, rue Étienne-Marcel

Tél. Central 98-17 PARIS (2e)

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.